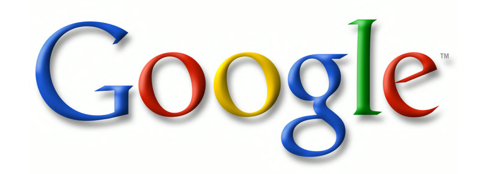
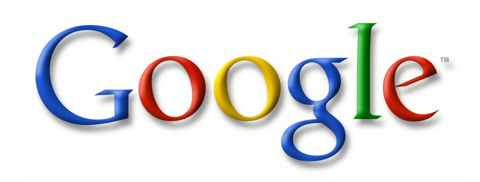




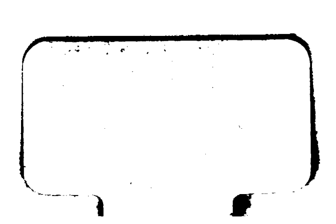


ELISÉE LAZAIRE

ETUDE

SUR

LES VESTALES



ÉTUDE

SUR

LES VESTALES

ÉTUDE

SUR

LES VESTALES

D'APRÈS LES CLASSIQUES

ET LES DÉCOUVERTES DU FORUM

PAR

L'Abbé Élisée LAZAIRE

CHANOINE HONORAIRE

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE, EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANONIQUE

AUMONIER DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Reverere veterem gloriam et hanc ipsam senectutem, quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est. Sit apud te honor antiquitatis, sit ingentibus factis, sit fabulis quoque.

(PLINE LE JEUNE, Liv. VIII, Ép. 24.)



PARIS
VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE
76, Rue des Saints-Pères

MONTPELLIER
JOSEPH CALAS, LIBRAIRE
Place de la Préfecture, 9

1890

MONTPELLIER. — IMP. GUSTAVE FIRMIN ET MONTANE

ÉVÊCHÉ

DE

MONTPELLIER

Montpellier, le 20 septembre 1889.

BIEN CHER AMI,

Je viens de parcourir le livre que vous intitulez modestement : *Etude sur les Vestales*. Le travail ne répond pas exactement au titre que vous lui avez donné. Vous n'avez pas fait, en effet, une simple étude, mais un ouvrage complet sur la matière. Votre but principal n'a pas été cependant de traiter la question des Vestales. Vous avez voulu, avant tout, payer votre tribut de reconnaissance à cette ville de Rome qui vous avait donné l'hospitalité durant une dizaine d'années, rendre hommage à l'Illustre Cardinal qui eut pour vous une affection toute paternelle, et surtout acquitter une partie de vos dettes envers la Sainte-Eglise.

Mais, si telle a été la pensée dominante qui a dirigé vos labeurs, l'ouvrage n'en a nullement souffert. Bien plus, cet amour de Rome, ce respect de l'antiquité, cet *honor antiquitatis* qui vous a poussé à faire revivre devant nous des souvenirs si anciens, rend la lecture de votre livre bien plus attachante. Votre connaissance si exacte des monuments de la ville de Rome vous a permis de les décrire aisément. On vous suit facilement à tra-

vers les rues de la Cité Sainte ou le long des *Via* par lesquelles vous nous conduisez successivement à la Demeure des Vestales, à la Fontaine de la Nymphe Egérie et au Bois sacré pour nous ramener ensuite au Colisée, où les Vierges de Vesta avaient une place spéciale, et au Palais des Césars, au pied duquel se trouvait le temple de la Déesse. Votre description fait revivre devant les yeux des lecteurs ce sanctuaire dont il ne reste que des ruines.

Pour ressusciter tout ce passé, vous vous adressez aux prosateurs et poètes de la vieille Rome. Leurs écrits vous servent, tantôt à nous faire connaître les monuments dédiés à Vesta, les cérémonies de son culte, les vertus, les privilèges, les châtiments des vierges consacrées à l'honorer, tantôt aussi à nous montrer l'amour du peuple romain pour la Déesse. Cet amour allait parfois jusqu'à attribuer à ses fidèles servantes, les Vestales, l'accomplissement de certains prodiges. La plupart ne sont que de « poétiques mensonges », ou proviennent de l'action diabolique. Saint Thomas va plus loin : « Non est remotum quin sit in commendationem castitatis quod Deus verus per suos Angelos bonos hujusmodi miraculum fecissét ; quia si qua bona in gentibus fuerunt, a Deo fuerunt. » (*De Potentiâ*, q. VI, art. v. ad 2[um]). C'est ainsi qu'il parle en expliquant l'un des faits extraordinaires que vous citez. Le Grand Docteur paraîtrait donc disposé à admettre que Dieu a voulu, en cette circonstance, manifester son amour pour la chasteté. C'est d'ailleurs aussi l'opinion à laquelle semble se ranger le Cardinal Mazzella, dans son traité *de Ecclesiâ*. L'éminent théologien pense que Dieu a pu accorder transitoirement aux païens le don des miracles. La bonté divine voulait ainsi les

éclairer et préparer la prédication de l'Evangile. Le culte de Vesta développé et conservé, peut-être grâce à ces prodiges, a facilité l'extension du culte de Marie, la Vierge par excellence. Bien souvent, là où se dressait un temple de Vesta, les premiers Apôtres établissaient un sanctuaire en l'honneur de la Vierge-Mère. Nous en avons de nombreux exemples dans nos contrées.

La création du Collège des Vestales, son existence au milieu d'un monde corrompu, ne sont-ils pas des faits plus surprenants encore que les phénomènes étonnants auxquels je faisais allusion ? Ce respect des Romains pour la virginité ne devait-il pas les disposer à accepter Celui qui, né d'une vierge, est toujours resté vierge ? Ce même sentiment d'un peuple païen ne nous montre-t-il pas que l'amour de la virginité est gravé au fond de tous les cœurs ? Les hommes qui nient l'excellence de cet état sont donc en contradiction non seulement avec les lumières de la foi, mais encore avec celles de la raison.

Cependant s'il s'est trouvé des vierges païennes, quelle différence entre elles et les vierges chrétiennes ! Quelle supériorité incontestée chez ces dernières! Vous traitez admirablement bien la question sous ces divers aspects. Votre ouvrage, déjà si intéressant au point de vue historique et littéraire, ne l'est pas moins au point de vue apologétique.

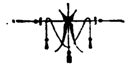
Vous avez, de la sorte, réalisé pleinement la pensée du grand Cardinal qui a inspiré votre travail. Ce n'est pas en vain que vous avez vécu avec lui, des mois entiers, à l'endroit même où Cicéron écrivait ses plus beaux ouvrages. En vous lisant, on reconnaît que l'Illustre Bénédictin vous a communiqué son amour des lettres latines.

Vous témoignez avec raison votre gratitude au vénéré Cardinal, toujours si bon pour vous ; vous n'avez pas oublié non plus votre digne Supérieur du Séminaire. Certains passages de ses ouvrages vous servent même à traiter plusieurs questions délicates.

Ayez toujours, cher ami, ce sentiment profond de la reconnaissance pour tous ceux qui vous ont fait du bien, surtout lorsqu'ils ne peuvent plus continuer à vous en faire. C'est là le véritable caractère d'un cœur bien né. Mais conservez par-dessus tout dans votre âme cet attachement passionné pour Rome et l'Eglise. Que votre amour pour la Ville éternelle vous suggère encore de nouveaux sujets d'étude ! C'est là le vœu que je forme, c'est le vœu que formeront, j'espère, tous vos lecteurs.

Je vous bénis, bien cher ami, et vous donne l'assurance de mon affection toute paternelle.

† FR. MARIE-ANATOLE,
Évêque de Montpellier.





PRÉFACE

NOUS *dédions ces pages à la mémoire de Son Éminence le Cardinal Jean-Baptiste Pitra, évêque de Porto et Sainte-Rufine, bibliothécaire de la Sainte-Église romaine.*

Nous espérions pouvoir les lui offrir comme un hommage de notre piété filiale, et comme un souvenir des années que nous avons eu le bonheur de passer, à Rome, sous sa paternelle autorité.

Cet espoir, qui soutenait nos travaux, a été douloureusement brisé. Le 9 février de la présente année 1889, aux premières vêpres de Sainte-Scholastique, sa sainte aimée, à la veille du jour anniversaire de sa profession religieuse comme moine bénédictin de la Congrégation de France, le Cardinal rendait son âme à Dieu.

L'Église perdait une de ses gloires, et la science une de ses lumières.

Notre livre, qui devait être un bouquet de fête, n'est plus qu'un rameau déposé sur un cercueil. Rameau verdoyant

encore, car il est né d'un souffle de l'illustre Prince et contient une de ses pensées.

Les vingt volumes inédits des Pères de l'Église, que le Cardinal Pitra a publiés, lui ont valu l'admiration des savants et la reconnaissance de deux grands Papes ; mais ils ne renferment pas toute sa science et toute son érudition.

Quoique vivant plus volontiers dans le commerce des Pères, sa vaste intelligence trouvait des délassements et des joies dans la lecture des classiques grecs et latins. Démosthène lui était aussi familier que saint Jean Chrysostôme; Virgile et Cicéron lui étaient aussi connus que Lactance et saint Augustin. On le vit, ces dernières années, étudier tout particulièrement les manuscrits de la Vaticane, d'où le Cardinal Maï avait tiré la République *de Cicéron et où lui-même trouvait, sur des pages noircies et en lambeaux, les savants commentaires de Proclus sur la* République *de Platon.*

Sa dernière œuvre est un hommage aux classiques grecs.

Combien de fois encore, durant les longs séjours qu'il faisait au printemps et à l'automne dans la délicieuse ville de Frascati, dont il fut évêque, et plus tard à Porto, non loin des rivages d'Ostie, ne nous faisait-il pas apporter les œuvres de Cicéron, les odes d'Horace, les poésies de Virgile ! Il trouvait de la joie à les relire ; et dans nos promenades aux ruines de Tusculum, le long de la Voie Latine, ou à

travers ces riantes collines du Latium, d'où le regard embrasse tant de souvenirs, depuis le Soracte jusqu'à la mer, il mettait son bonheur à nous les commenter.

Or, à cette époque, on découvrait à Rome les ruines du temple de Vesta et de la demeure des Vierges, qui lui étaient consacrées. Il voulut lire tout ce que les classiques avaient dit de ce sacerdoce et de cette institution; plusieurs fois il visita les nouvelles découvertes, il interrogea les éminents archéologues romains, et, après avoir nourri son esprit des livres et des traditions du passé, il vit dans la permanence des Vierges au sein du Paganisme quelque chose de beau, quelque chose de grand, digne d'une part de nos louanges et de notre admiration.

En vérité, disait-il, les dieux sont l'œuvre des démons. Mais au milieu des ombres païennes le Christ ne s'est point laissé sans témoignage. *De ce culte de la pureté, de l'existence de quelques Vierges traversant les siècles de la République et de l'Empire, ne peut-on pas conclure qu'en portant le cœur de l'homme vers le vice et la corruption, le démon n'avait pas pu détacher l'esprit de l'idéal?*

C'est cette pensée que nous avons essayé de mettre en lumière à travers les pages de ce livre. On ne voudra pas le trouver étrange ni nous en blâmer. Saint Jérôme ne fait-il pas l'éloge de Caïa Cœcilia, femme de Tarquin l'Ancien, et ne la donne-t-il pas comme l'un des modèles les plus

parfaits de la pudicité conjugale chez les gentils ? « Le nom du prince auquel elle fut unie, dit le saint docteur, disparaît sous les ombres de l'antiquité comme celui des autres rois; mais la rare vertu qui a élevé cette femme au dessus de son sexe est gravée si profondément dans la mémoire de tous les siècles, que le temps n'a pu l'effacer. » (Adv. Jovinian. *Lib.* I, *cap.* XLIX).

« *L'époque des rois, ajoute Dom Guéranger, était close depuis bien des siècles, la République avait épuisé ses destinées, l'Empire s'en allait chancelant vers sa ruine, que le souvenir de Caïa Cæcilia planait encore sur la Ville éternelle. Dans son admiration pour cette matrone, Rome lui avait érigé une statue au Capitole. Varron, au rapport de Pline, atteste que la quenouille garnie de laine et le fuseau de Caïa Cæcilia se conservaient encore de son temps dans le temple de Sangus, et que l'on gardait dans celui de la Fortune une robe que cette princesse avait tissue pour l'usage de Servius Tullius. Le culte traditionnel rendu à cette femme, que son rôle politique n'avait point détourné des convenances et des occupations de son sexe, est un des traits caractéristiques de l'ancienne Rome.* » (Sainte Cécile, chapitre XII.)

Le culte de la virginité dans la déesse Vesta, le respect et l'amour de ses Vierges ne sont-ils pas un nouveau trait d'honneur, une nouvelle gloire placée au front de la cité des Césars ?

Quelques feuillets détachés d'un livre de Juste Lipse sur les Vestales, dont nous devons la communication au Révérendissime Père Dom Gauthey, abbé de Sainte-Marie-Madeleine à Marseille, ont servi de base à nos travaux. Nous avons réuni autour de ces pages, comme des branches de lierre autour d'un vieil arceau, le récit des nouvelles découvertes du Forum.

Nous avons lu les divers écrits qui ont été publiés soit à Rome, soit en Allemagne. En rendant hommage à leurs auteurs, nous nous plaisons souvent à les citer.

Nous prenons surtout pour guides les orateurs, les poètes et les écrivains de l'antiquité. Nous les laissons parler volontiers : ils ont connu les Vestales, ils peuvent seuls nous les peindre comme elles ont vécu.

Avec ces documents positifs, nous ne sommes pas réduits au sort des voyageurs de Virgile, qui « marchaient dans l'obscurité, dans la solitude, dans la nuit, parmi les ombres. »

Ibant obscuri, sola sub nocte, per umbras.

Cicéron, Ovide, Properce, Aulu-Gelle, éclairent notre chemin.

Nous nous effaçons derrière ces grands noms et nous répétons volontiers la parole de Montaigne : « J'ai fait seulement icy un amas de fleurs estrangères, n'y ayant fourni du mien que le mince filet à les lier. »

La conclusion à tirer de cette Étude, c'est la supériorité des vierges chrétiennes sur les vierges païennes. Nous osons à peine les comparer ; leur vie, leurs vertus, leurs mérites, diffèrent comme les ombres de la nuit diffèrent des clartés du jour. Chez les vierges païennes, on trouve un dévouement tout intéressé, des richesses immenses, des privilèges nombreux, une chasteté toute extérieure. Chez les vierges chrétiennes, c'est la vertu portée jusqu'à l'héroïsme, le sacrifice jusqu'à l'oubli de soi, la pureté jusqu'à la sanctification des pensées et du cœur, l'amour de Dieu jusqu'au martyre.

Aussi le christianisme pouvait bien transformer les temples païens et en faire des temples du vrai Dieu : il ne pouvait transformer les vierges païennes, il devait les abolir. La vierge chrétienne est une nouvelle création.

Tel qu'il est cependant, le collège des Vestales n'est pas sans gloire ni sans vertu, gloire toute humaine sans doute, vertu toute naturelle, mais gloire déjà splendide, vertu suffisante pour mériter les récompenses du temps.

Les vases étrusques que l'on découvre dans les ruines d'Herculanum et de Pompéï conservent encore l'arome des parfums qu'ils ont contenus. Ainsi en est-il, croyons-nous, de la demeure des Vestales ; il est une vertu naturelle qui semble s'être conservée au milieu de ces ruines du Forum, aujourd'hui rendues à la lumière.

C'est l'arome de cette vertu que nous voulons respirer avec nos lecteurs.

Ovide commence son éloge de Vesta par ces vers :

Vesta, fave : tibi nunc operata resolvimus ora,
Ad tua si nobis sacra venire licet.
In prece totus eram : cœlestia numina sensi,
Lataque purpurea luce refulsit humus.

« *Vesta, sois-moi propice : c'est toi, c'est ton culte que je vais chanter, si toutefois il m'est permis d'approcher de ton sanctuaire. Et à peine, ajoute-t-il, j'achevais ma prière que je m'aperçus de la présence de la divinité. La terre autour de moi s'embellit et s'éclaira d'une vive lumière.* »

(*Fastes*, liv. VI, 249-252).

Laissons au poète son invocation et sa prière, laissons-lui ses « poétiques mensonges » ; voyons si la terre païenne peut en quelques points s'éclairer et s'embellir.

Montpellier, le 24 juin 1889,
en la fête de Saint-Jean-Baptiste.





ÉTUDE

SUR

LES VESTALES

CHAPITRE PREMIER

VESTA

Les dieux de l'Olympe. — Origine du culte de Vesta. — Etymologie de son nom. — Son culte chez les Grecs. — Fondation de Rome. — Vesta mère du peuple romain. — Etablissement du Feu sacré. — Institution des Vestales.

Le paganisme avait peuplé l'Olympe de divinités. Les sciences et les arts, le commerce et l'industrie, la paix et la guerre étaient représentés par des déesses ou des dieux. Les passions elles-mêmes avaient été divinisées ; peut-être, afin de trouver une excuse à ses vices, l'homme dégradé en avait-il fait des

dieux ? La Volupté avait ses temples, la Discorde ses sacrifices, la Vengeance ses autels.

Mais, parmi toutes ces divinités du paganisme, il en est une dont le nom ne fut associé à aucun crime, et dont le culte se poursuivit, jusqu'à la fin du IV[me] siècle de notre ère, dans tout son éclat et dans toute sa majesté. C'est la déesse Vesta.

L'origine de ce culte se perd dans la nuit de la fable. On croit que lorsque quelque peuple nomade se fixait définitivement en un lieu désert pour y fonder une ville, son premier soin était d'élever une modeste cabane, où un feu était sans cesse entretenu pour servir aux usages domestiques des habitants. Cette cabane primitive était ronde, et c'était autour d'elle que venaient se grouper toutes les autres habitations. Les services sans nombre que le feu rendit ainsi aux hommes le firent considérer par les uns comme une divinité ; d'autres se contentèrent de le placer sous la garde d'une déesse ; tous le regardèrent bientôt comme un signe d'union, un gage de prospérité et de paix.

De là, quelques auteurs ont pensé que le nom de Vesta devait dériver du mot sanscrit *was,* qui signifie *demeure, habitation* (1). Ovide trouve l'origine de ce nom dans la *stabilité* de la Terre, avec laquelle Vesta se confondait :

Stat vi terra sua ; vi stando Vesta vocatur.

(1) H. Marucchi, *Descrizione del Foro Romano*. Roma, 1885.

« La Terre se tient par sa propre force ; de là, lui vient le nom de Vesta (1). » Servius croit que c'est de l'ensemble des êtres créés, servant à la Terre de parure et de *vêtement*, qu'est venu le nom de la déesse (2).

Lorsque, dans la suite des temps, au milieu des progrès d'une civilisation toute matérielle, on essaya de donner un corps de doctrine à toutes les croyances populaires, Vesta prit place parmi les divinités.

Pour quelques-uns, Vesta restait identifiée avec la Terre, à cause de sa perpétuelle immobilité (3) ; mais, étant confondue avec la Terre, Vesta devenait encore la *Flamme vive*, le *Feu* (4).

Les anciens croyaient, en effet, que les astres du firmament recevaient leur lumière de la Terre (5), et que la chaleur, la vie, répandues dans l'atmosphère, étaient sans cesse entretenues par ce rayonnement continuel (6).

---

(1) *Fastes*, liv. VI, v. 299.

(2) Quod variis *vestita* sit rebus. Ipsa enim dicitur esse Terra. (*In 3 Œn.*)

(3) Terram nonnulli Vestam pronunciant, quòd in mundo stet sola, cœteris ejus partibus in mobilitate perpetua constitutis. (ARNOBIUS, lib. III.)

(4) Nec tu aliud Vestam, quam vivam intellige Flammam.
(OVIDE, *Fastes*, VI, 234.)

(5) Vestæ ideo sacrari Ignem, quod cùm Vesta sit Terra, atque ea medium mundi locum sortita, accendat e sese superiores illos ignes. (DIONYSIUS, Lib. II, *Antiq.*)

(6) Quòd vis ignea quæ in mundo est, hinc nutriatur, ac per hanc subsistat : aut, quòd fæcunda Terra etiam animalium fit mater, quibus vis ignea vitæ est causa. (PHURNUTUS.)

Les pythagoriciens enseignaient une autre doctrine ; ils disaient que le centre du monde était occupé, non par la Terre, mais par le feu, et que ce feu s'appelait Vesta ou Unité. D'après leur théorie, la terre n'est point immobile, mais suspendue dans l'espace ; elle se meut autour du feu central. Cette opinion, paraît-il, aurait été aussi celle de Platon dans sa vieillesse (1).

Pour d'autres, enfin, Vesta et la Terre étaient une même divinité, parce que le feu occupe le centre de la Terre, comme le prouvent les éruptions de l'Etna et les gouffres de cette montagne, où les Cyclopes travaillent sous les ordres de Vulcain (2).

En Grèce, Vesta symbolisait plus particulièrement le feu et elle avait été choisie comme la déesse des foyers (3).

---

(1) Numa Vestæ ædem orbiculari forma igni perpetuo custodiam circumjecisse, non ut adsimilaret Terræ figuram, tamquam ea Vesta esset, sed universi hujus Mundi, cujus medium Pythagorici Ignem esse arbitrantur : atque id Vestam appellant, et unitatem. Terram autem neque immobilem esse, neque in medio circumlationis sitam ; sed in orbe circum ignem suspensam, neque inter eximias aut primas mundi partes censendam. Eadem Platonem volunt jam senem sensisse de Terra, tamquam in alio loco sita; mediam autem dignissimamque regionem alteri alicui præstantiori convenire. (PLUTARQUE, *Numa* IX.)

(2) Vesta enim dicitur esse Terra, quam Ignem habere non dubium est, ut ex Ætnâ Vulcanoque datur intelligi. (PHURNUTUS.)

(3) Cumque Vesta, quasi focum urbis ut græco nomine est appellata, complexa sit. (CICÉRON, *de Legib.*, III.)

On la nommait Hestia (1). Fille de Saturne et de Rhéa, d'après la mythologie grecque, elle était une des douze grandes divinités de l'Olympe. Apollon et Neptune, le dieu de la mer, l'avaient demandée en mariage ; mais elle avait juré, par la tête de Jupiter, de rester vierge et de ne prendre jamais aucun époux (2).

Cet amour de la pureté inspira-t-il aux peuples une plus grande vénération pour la déesse ? On ne sait. L'homme païen lui-même subissait l'influence de la vertu, et ne pouvait ne pas lui offrir son témoignage d'admiration. Ce fut là peut-être le secret de ce respect, de cette déférence, de ces honneurs, dont nous verrons les Vestales entourées au sein de l'Empire romain (3).

Dans la vie antique, le foyer fut toujours considéré comme le centre de la vie domestique. Il occupait la partie la plus noble et la plus ornée de la maison ; il était l'asile sacré où les suppliants imploraient la protection des habitants de la demeure. C'est autour du foyer que se réunissait la famille pour le repas commun. Avant de

---

(1) Vestæ nomen sumptum est a Græcis, ea enim est quæ ἑστία dicitur : visque ejus ad aras et focos pertinet. (CICÉRON, *De Nat.*, II.)

(2) Dr Smid, *Dictionnaire de biographie, mythologie et géographie.*

(3) « L'institution du collège des Vestales était une glorification involontaire de la chasteté, et en un temps de ferveur, cette croyance devait avoir une influence heureuse sur les mœurs. » (M. Victor DURUY, *Histoire des Romains*, tom. I, ch. III. *Religion et institutions religieuses.*)

manger, on avait coutume de jeter sur la flamme les prémices de la nourriture, et on y répandait la libation du vin. C'était la part de la déesse ; et comme la flamme devenait plus intense et plus vive, on ne doutait pas qu'il n'y eût communication intime entre la famille et la divinité. Tout repas pris ainsi était un nouveau lien d'union et un acte religieux. Si l'on avait des serments à prêter, des promesses à faire, des noces à célébrer, c'est toujours auprès du foyer que les membres de la famille se réunissaient pour en être les témoins (1).

Etant la déesse du foyer, Hestia devint ainsi la déesse de la vie domestique, la gardienne de la famille. Son culte ne se sépara jamais de celui des Pénates, génies protecteurs de la maison.

« Tous les évènements importants de la vie de famille, dit Petersen (2), étaient autant d'occasions d'adorer Hestia : le départ comme l'arrivée ou le retour, même des esclaves, qui participaient au culte d'Hestia, en tant que membres de la famille, et surtout la naissance, la dénomination d'un nouveau-né, le mariage ou la mort. L'autel d'Hestia avait un caractère particulièrement sacré comme asile ; auprès de lui venait se réfugier l'esclave dans la crainte d'une punition ; l'étranger, fût-il même

(1) René Ménard, *La mythologie dans l'art ancien et moderne*, liv. VI, ch. III.

(2) Petersen, *Der Hausgottesdienst der alten Griechen*, dans la *Zeitschrift für altherthumswissenschaft*, 1851, p. 199. — *Vie antique*, I, ch. VI.

un ennemi de la maison, y trouvait un abri sûr : car le culte d'Hestia réunissait tous les habitants de la maison, les hommes libres comme les esclaves, et les étrangers aussi bien que les membres de la famille. »

Et comme une ville n'était qu'une famille plus considérable et plus étendue, chaque cìté eut son foyer et son temple à la déesse. Le foyer public et le temple étaient d'ordinaire placés dans le Prytanée. Là, comme au foyer domestique, Hestia protégeait les suppliants, recevait les offrandes et se montrait favorable à tous les vœux. Lorsqu'une colonie partait pour des terres lointaines, les émigrants venaient confier leurs espérances à la déesse et emportaient du sanctuaire de la métropole le feu qui devait brûler au foyer de leur nouveau pays. C'était un symbole et un lien qui devait les unir perpétuellement à leur mère-patrie.

Le poète Prudence ne sait s'il faut attribuer à la ville d'Athènes ou à la ville de Troie la première origine du feu sacré ; il ne sait si ce fut un Troyen ou un Grec qui en porta en Italie la première étincelle (1).

Les auteurs plus anciens s'accordent cependant à nous dire qu'Enée apporta de Troie « le feu éternel et les images des Pénates. » On les conserva d'abord à Lavi-

---

(1) In his quoniam Vestalis origo favillæ
Urbibus, ut memorant, primo de fomite sumpta est :
Sacravitque focos aut Phryx, aut Graius, alumnos.
(*Adv. Symmac.*, II.)

nium, puis à Albe-la-Longue ; ils furent ensuite transportés à Rome aux premiers jours de sa fondation (1).

Albe et Lavinium conservèrent longtemps encore le souvenir et le culte de la déesse (2) ; mais Rome seule hérita du feu sacré et du véritable Palladium.

Vesta ne s'était point montrée étrangère à la fondation de Rome. Bien que Romulus et Rémus puissent ne pas être considérés comme des personnages réels et que tous les récits qui les concernent soient de nature mythique, toutes les traditions païennes les disent descendants de Mars et de Rhéa Silvia. Or, Silvia était une Vestale (3). Elle était fille de Numitor, un descendant d'Iule, fils d'Enée, qui avait été dépossédé de son trône d'Albe-la-Longue par son frère Amulius. Quand la Vestale eut mis au monde les deux jumeaux, elle fut mise à mort, et ses deux enfants furent condamnés par Amulius à être jetés dans le Tibre. Mais, le berceau dans lequel les deux frères étaient exposés ayant été rejeté sur la rive, une louve les emporta dans sa tanière et les allaita ; un pivert, oiseau dédié à Mars, leur apportait de la nourriture, lorsqu'ils furent découverts par Faustulus, berger du roi ; celui-ci les cacha dans sa cabane et les confia aux

(1) Sacra illa fatalia Vestæ, quæ jam tres, in quibus fuerant, presserunt civitates. (S. AUGUST., *De civit. Dei,* lib. III, cap. XVII.)

(2) Ignem Trojanum et Vestam colit Alba minorem.
(JUVÉNAL.)

(3) Plutarque, *Romulus,* II. — Ovide, *Fastes,* III, II. — Tite-Live, I. 3.

soins de sa femme Larentia. Devenus grands, Romulus et Rémus, ayant connu le secret de leur naissance, tuèrent Amulius et rendirent le trône au vieux Numitor; puis, ils quittèrent Albe-la-Longue pour aller fonder une ville sur les bords du Tibre et y régner.

« Déjà, dit Ovide (1), le frère de Numitor avait été puni de ses crimes; deux chefs commandaient seuls à tout un peuple de pasteurs. Ils conviennent ensemble de réunir tous ces hommes sauvages et de leur bâtir une ville. Mais qui en jettera les fondements ? — Point de débats entre nous, dit Romulus ; nous avons grande confiance dans les augures que donnent les oiseaux ; consultons ces augures : on y consent ; l'un monte sur les rochers boisés du mont Palatin, l'autre gravit, au point du jour, les cîmes de l'Aventin. Rémus voit six oiseaux ; son frère en voit douze successivement ; le pacte est exécuté, et la ville s'élèvera au gré de Romulus. Un jour propice est choisi pour tracer avec la charrue le contour des mu-

---

(1) Jam luerat pœnas frater Numitoris ; et omne
Pastorum gemino sub duce vulgus erat.
Contrahere agrestes, et mænia ponere utrique
Convenit : ambigitur, mænia ponat uter.
Nil opus est, dixit, certamine, Romulus, ullo.
Magna fides avium est : experiamur aves.
Res placet : alter init nemorosi saxa Palati ;
Alter Aventinum mane cacumen adit.
Sex Remus ; hic volucres bis sex videt ordine : pacto
Statur ; et arbitrium Romulus urbis habet.
Apta dies legitur, qua mænia signet aratro.

railles. La fête de Palès arrive ; elle donnera le signal des travaux. On creuse d'abord une fosse profonde ; on y jette des grains et des fruits et de la terre enlevée aux champs du voisinage. Sur cette même fosse, aussitôt qu'elle est comblée, on élève un autel ; le feu s'allume, et le bois éclate dans le foyer nouveau. Romulus alors, saisissant le manche de la charrue, trace avec le soc l'enceinte des remparts ; une vache blanche est attachée au joug avec un bœuf blanc comme elle. Le roi prononce ces paroles : « Jupiter, et toi, Mars, mon père, et vous, *vénérable Vesta,* au moment où je vais fonder Rome, assistez-moi ! Je vous invoque aussi, vous tous, dieux dont ma piété doit implorer la présence ; que mon ouvrage s'élève sous vos auspices ! Que cette ville compte de longues années ; qu'elle commande à l'Univers ; qu'elle dicte ses lois à l'Orient et à l'Occident ! » Telle fut sa

---

Sacra Palis suberant : inde movetur opus.
Fossa fit in solidum ; fruges jaciuntur in ima,
E de vicino terra petita solo.
Fossa repletur humo, plenæque imponitur ara ;
Et novus accenso finditur igne focus.
Inde premens stivam designat mœnia sulco :
Alba jugum niveo cum bove vacca tulit.
Vox fuit hæc regis : condenti, Jupiter, urbem,
Et genitor Mavors, *Vestaque mater,* ades ;
Quosque pium est adhibere deos, advertite cuncti :
Auspicibus vobis hoc mihi surgat opus !
Longa sit huic ætas, dominæque potentia terræ ;
Sitque sub hac oriens occiduusque dies.

prière, et à sa gauche il entend le tonnerre de Jupiter, présage favorable ; la foudre, à sa gauche, sillonne les cieux. Les citoyens que cet augure a transportés de joie jettent aussitôt les fondements, et peu de jours suffisent à la construction des murailles. »

Rome se développa avec rapidité. En souvenir de ces premières années et en mémoire de Romulus, les Romains se choisirent Vesta pour mère, pour patronne et pour gardienne ; ils disaient dans leurs prières :

« Dieux de la patrie, dieux indigètes, Romulus, *Vesta notre mère*, qui veillez sur le Tibre toscan et sur les palais de Rome » (1).

Ovide appelle encore Vesta la Reine et la Dame des foyers, « *Domina focorum* » (2), car à Rome, comme en Grèce, elle était honorée dans toutes les demeures et elle recevait les mêmes offrandes.

Son autel, avec celui des dieux Lares, occupait les parties antérieures de toutes les maisons. « De là, selon

---

Ille precabatur : tonitru dedit omina lævo
Jupiter ; et lævo fulmina missa polo.
Augurio læti jaciunt fundamenta cives ;
Et novus exiguo tempore murus erat.
(*Fastes*, IV, 819-846.)

(1) Dii Patrii indigetes, et Romule, Vestaque mater
Quæ Tuscum Tiberim et romana Palatia servas.
(VIRGILE, *Géorg.*, I, 498-499.)

(2) *Fastes*, liv. VI, 317.

le même auteur (1), serait venu le nom de *vestibule ;* de là encore ces paroles dans les prières que nous adressons à Vesta : « O toi, qui occupes la première place. »

« Autrefois, ajoute-t-il, c'était l'usage de s'asseoir ensemble sur de longs bancs, devant le foyer. On croyait que les dieux, pendant le repas, étaient présents ; et maintenant encore, quand on célèbre les fêtes de l'antique Vacuna, on se tient, soit debout, soit assis, devant le foyer de cette déesse. Quelque chose du vieil usage s'est conservé jusqu'à nos jours ; on présente à Vesta, sur un plat purifié avec soin, tous les mets dont on lui fait offrande. »

Aucun repas, aucune prière, aucun sacrifice, ne se faisaient, à l'origine de Rome, sans l'invocation de la déesse Vesta (2).

---

(1) At focus a flammis, et, quod fovet omnia dictus ;
Qui tamen in primis ædibus ante fuit.
Hinc quoque *Vestibulum* dici reor: inde precando
Adfamur Vestam : quæ loca prima tenes.
Ante focos olim longis considere scamnis
Mos erat ; et mensæ credere esse deos.
Nunc quoque, quum fiunt antiquæ sacra Vacunæ,
Ante Vacunales stantque sedentque focos.
Venit in hos annos aliquid de more vetusto :
Fert missos Vestæ pura patella cibos.
(*Fastes*, liv. VI, 301-310.)

(2) Vis autem Vestæ ad aras et focos pertinet, itaque in ea Dea, quæ est custos rerum intimarum, omnis et precatio et sacrificatio extrema est. (CICÉRON, *De Natur. Deor.*, II.)

Mais quel est celui des premiers rois de Rome qui établit le culte public de la déesse et choisit les Vestales pour garder le feu sacré ?

Quelques écrivains attribuent la fondation des Vestales à Romulus ; d'autres, en plus grand nombre, au pieux roi Numa, son successeur (1). D'après Denys, Romulus aurait établi un foyer particulier pour chacune des curies de la nouvelle ville, mais il n'aurait établi aucun foyer public. Le temple de Vesta, situé hors des limites de la Rome Carrée, en est une preuve suffisante, car, si Romulus avait élevé un temple à la déesse, il l'aurait placé au centre de la ville qu'il venait de fonder (2).

Il demeure certain que l'institution des Vestales remonte au temps des anciens rois (3), et que, dès l'origine, Vesta fut vénérée comme une des grandes divinités protectrices de Rome.

Ce culte, nous le verrons, alla toujours en grandissant. Jupiter était le père des dieux ; son temple s'élevait

---

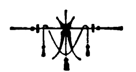
(1) Fama est Romulum etiam Ignem sacrum instituisse, et Virgines legisse, quas Vestales vocant : sed alii tribuunt hoc Numæ. (PLUTARQUE, *in Romulo*.)

(2) Romulum dumtaxat focos singulis curiis constituisse, nullum Vestæ publicum, memorem dedecoris, quod mater in Deæ ejus sacerdotio subisset. Argumentum huic rei certum, quod Vestæ ædes sita sit extra Romam quadratam, quam Romulus condidit ; non futurum, si ille auctor. Nam publicum focum solent omnes in præcipua urbis parte collocare. (Lib. II.)

(3) Quod sacrificium vetus est, quam a regibus æquale huic urbi accepimus. (CICÉRON, *De Harusp. resp.*)

au sommet du Capitole, et c'était là où les triomphateurs montaient, après d'éclatantes victoires, pour rendre grâces aux dieux immortels. Mais il y avait peut-être dans Rome quelque chose de plus vénérable encore que le temple de Jupiter ; c'était le sanctuaire de Vesta, le temple où brûlait sans cesse le Feu sacré, où l'on conservait le Palladium de l'Empire, dont Cicéron disait : « Lui sauvé, nous le sommes tous. » *Quo salvo, salvi sumus* (1).

(1) Phil. XI, 10.





CHAPITRE II

LE TEMPLE DE VESTA

Le Forum romain. — Le temple de Vesta. — Sa place dans le Forum. — Sa forme. — Son architecture. — Son ornementation à l'extérieur. — L'entrée en est-elle interdite aux hommes ?

JE revenais un jour, dit Ovide (1), des fêtes de Vesta, par l'endroit où la Voie Nouvelle se joint maintenant au Forum romain; là je vis une matrone descendre pieds nus ; surpris, je m'arrêtai, gardant le silence ; une vieille du voisinage s'aperçoit de mon étonnement ; elle me prie de m'asseoir, et, tout en branlant la tête, elle me parle ainsi d'une voix cassée : « Sur l'emplacement

(1) Forte revertebar festis Vestalibus illac,
Qua Nova romano nunc via juncta foro est.
Huc pede matronam vidi descendere nudo ;
Obstupui ; tacitus sustinuique gradum.
Sensit anus vicina loci ; jussumque sedere
Adloquitur, quatiens, voce tremente, caput :
Hoc, ubi nunc fora sunt, udæ tenuere paludes ;

du Forum actuel s'étendaient autrefois d'humides marais. C'était un lac où le fleuve débordé venait verser ses eaux ; il portait le nom de Curtius ; c'est aujourd'hui un terrain solide où les autels reposent à sec ; mais c'était un lac autrefois. Dans le Vélabre, par où se rend au cirque le cortège des jeux, il n'y avait que des saules et de souples roseaux. Souvent on entendait ceux qui revenaient de quelque festin chanter en traversant ces ondes voisines de la ville, et lancer aux matelots les propos de l'ivresse. Le dieu Vertumne n'avait pas reçu encore, pour avoir détourné le cours du fleuve, ce nom qui exprime si bien ses formes changeantes. Là aussi était un bois rempli de joncs et de roseaux, et un marécage qu'on ne pouvait aborder sans ôter sa chaussure. Les eaux stagnantes se sont retirées, le fleuve est contenu par ses rives, le sol est à sec, mais

---

Amne redundatis fossa madebat aquis.
Curtius ille lacus, siccas qui sustinet aras,
Nunc solida est tellus, sed lacus ante fuit.
Qua velabra solent in circum ducere pompas,
Nil præter salices, cassaque canna fuit.
Sæpe suburbanas rediens conviva per undas
Cantat : et ad nautas ebria verba jacit.
Nondum conveniens diversis iste figuris
Nomen ab averso ceperat amne deus.
Hic quoque lucus erat, juncis et arundine densus
Et pede velato non adeunda palus.
Stagna recesserunt, et aquas sua ripa coercet ;
Siccaque nunc tellus : mos tamen inde manet.

le vieil usage s'est conservé. » — Ma curiosité était satisfaite. « Adieu, lui dis-je, ô bonne vieille, puisse s'écouler doucement ce qui te reste de jours ! »

Ovide revenait des fêtes de Vesta, lorsqu'une vieille lui apprit ainsi ce qu'avait été le Forum romain. Depuis que le Tibre avait repris ses rives, cet emplacement avait bien changé d'aspect. Là étaient les rostres du Capitole et la tribune aux harangues (1). Là devaient s'élever successivement le temple de la Concorde, celui de Saturne et celui de Castor, la basilique Julia, la colonne de Phocas, le temple d'Antonin et de Faustine, les arcs de Titus et de Septime-Sevère et la statue colossale de Domitien, dont Stace disait : (2)

« Quelle est cette masse, ce colosse surmonté d'un autre colosse, qui s'élève embrassant le Forum latin ? Nous est-il venu du ciel tout achevé ce chef-d'œuvre ? Ou bien cette image est-elle sortie des fournaises de Sicile, laissant Stérope et Brontès las et abattus ? Est-ce enfin Pallas, dont la main divine a voulu t'offrir à nos regards tenant les rênes de ton coursier, tel que le Rhin t'a vu naguère

Reddiderat causam. Valeas, anus optima, dixi ;
Quod superest ævi, molle sit omne, tui.
(*Fastes*, VI, 395-416.)

(1) Murray, *Rome and its environs. The roman Forum*, p. 21.

(2) Quæ super imposito molles gæminata colosso
Stat Latium complexa Forum ? Cælone peractum
Fluxit opus ? Siculis an conformata caminis
Effigies, lassum Steropem Brontemque reliquit ?
An te Palladiæ talem, Germanice, nobis

et tel aussi que t'ont vu les rocs escarpés du Dace tremblant devant toi vainqueur de la Germanie ?

. . . .

» La tête environnée d'un air pur comme d'une auréole, tu t'élèves et brilles au-dessus des temples : tu as l'air d'examiner au loin si les palais surgissent plus beaux pour insulter à l'incendie, si le feu troyen veille dans le silence du sanctuaire, et si Vesta commence à se louer de la vertu de ses prêtresses. »

C'est dans le Forum, au milieu de ces monuments rappelant la protection des dieux et les gloires de l'empire, non loin de la statue de Domitien, que s'élevait le temple de Vesta.

Sa place dans le Forum nous est clairement indiquée par les auteurs anciens. Denys d'Halicarnasse le met « entre le Capitole et le Palatin, sur l'espace situé entre les deux collines (1) ». Servius nous dit qu'il se trouvait « au pied du Palatin et à l'extrémité du Forum (2) ». Il

---

Effingere manus, qualem modo frena tenentem
Rhenus, et attoniti vidit domus ardua Daci ?

. . . .

Ipse autem puro celsum caput aere septus,
Templa superfulges et prospectare videris
An nova contemptis surgat Palatia flammis
Pulchrius, an tacita vigilet face Troicus ignis
Atque exploratas jam laudet Vesta Ministras.
(*Silve*, I.)

(1) Inter Capitolium et Palatium, medio fere spatio. (II, 66.)

(2) In radicibus Palatii, finibusque romani Fori. (*Œn.*, VIII, 363.)

était encore situé sur la Voie sacrée. Horace, racontant sa rencontre avec un importun, nous apprend que cette voie longeait le temple de Vesta (1). Ovide le confirme, lorsque, après avoir décrit le Forum d'Auguste, il ajoute : « Voici le temple de Vesta, où l'on garde le Palladium et le feu éternel ; là fut le modeste palais de l'antique Numa (2) ».

C'est donc par erreur que quelques archéologues, écrivant au dernier siècle, ont placé le temple de Vesta, les uns à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'église Saint-Théodore, les autres sur la place *della Bocca della Verità*, où existe encore, en effet, un gracieux temple rond, entouré d'élégantes colonnes et désigné faussement sous le nom de temple de Vesta. Juste Lipse, qui écrivait son livre sur les Vestales au commencement du XVII[e] siècle, est d'accord avec les classiques et avec les archéologues de nos jours (3).

Le temple de Vesta fut élevé la quarantième année de la fondation de Rome et la deuxième du règne de

(1) Ibam forte via sacra sicut meus est mos.
... Ventum erat ad Vestæ
(Lib. I, *Sat.* IX.)

(2) Hic locus est Vestæ, qui Pallada servat et ignem.
Hæc fuit antiqui regia parva Numæ.
(Tistes III. *Elégie* I, 29.)

(3) De Vesta et Vestalibus syntagma. Antverpiæ, 1603. — Marucchi, *il Foro romano.* — Maës, *Vesta e Vestali :* et les autres éminents archéologues romains qui ont écrit, ces dernières années, sur les Vestales.

Numa (1). A l'origine, ce n'était qu'une cabane de chaume. « Ce toit, dit Ovide (2), que vous voyez d'airain aujourd'hui, alors vous l'eussiez vu de chaume ; des branches d'osier flexible, entrelacées ensemble, en formaient les murs. Sur cet espace étroit qui porte le parvis de Vesta, s'élevait autrefois la demeure auguste de Numa à la longue chevelure. »

Le temple avait la forme ronde ; le poète en exprime ainsi la raison : (3) « On dit que la forme du temple a été conservée telle qu'elle était alors, et cette forme tient à des raisons que je vais exposer. Vesta est la même que la Terre; l'une comme l'autre entretient le feu éternel; la terre et le foyer sacré nous indiquent, par leur aspect même, la présence de Vesta. La Terre, semblable à une balle de paume, se soutient sans appui, quoique si pesante, au milieu de l'air qui l'environne. Arrondie en globe, cette rotondité même la fait rester en balance. Point

(1) (*Fastes*, VI, 257-260.)

(2) Quæ nunc ære vides, stipula tunc tecta videres ;
Et paries lento vimine textus erat.
Hic locus exiguus, qui sustinet atria Vestæ,
Tunc erat intonsi regia parva Numæ.
(*Fastes*, VI. 261-264.)

(3) Forma tamen templi, quæ nunc manet, ante fuisse
Dicitur : et formæ causa probanda subest.
Vesta eadem est, quæ terra ; subest vigil ignis utrique :
Significant sedem terra focusque suam.
Terra pilæ similis, nullo fulcimine nixa,
Aere subjecto tam grave pendet onus.
Ipsa volubilitas libratum sustinet orbem,

d'angle qui permette de contact avec aucun des points de sa surface ; ainsi elle est suspendue au milieu de l'univers, sans être plus ou moins voisine d'aucune des parties dont il se compose. Si elle n'était point ronde, elle se trouverait plus près de quelqu'une de ces parties, et alors la masse de la Terre serait déplacée du point qu'elle occupe au centre de toutes choses. Dans la citadelle de Syracuse, il est un globe suspendu au milieu d'un air sans issue : image en petit de l'immense univers. On y voit la Terre aussi éloignée des parties inférieures que des parties supérieures ; c'est sa forme ronde qui la fixe dans cette position. Tel est aussi l'aspect que présente le temple de Vesta ; l'œil y chercherait en vain la saillie de

---

Quique premat partes, angulus omnis abest :
Quumque sit in media rerum regione locata,
Et tangat nullum plusve minusve latus ;
Ni convexa foret, parti vicinior esset ;
Nec medium terram mundus haberet onus.
Arce Syracosia suspensus in aere clauso
Stat globus, immensi figura poli :
Et quantum a summis tantum secessit ab imis
Terra : quod fiat forma rotunda facit.
Par facies templi ; nullus procurrit in illo
Angulus : a pluvio vindicat imbre tholus.

(*Fastes*, VI. 265-282.)

Rotundam ædem Vestæ Numa rex consecrasse videtur, quòd eamdem esse terram, quâ vita hominum sustineretur, crediderit eamque in pilæ formam esse, ut simili templo Dea coleretur.

(Festus.)

quelque angle, et un dôme le met à l'abri des eaux de la pluie. » (1)

Plutarque ajoute que Numa donna la forme ronde au temple de Vesta, où se conserve le feu sacré, non pas seulement pour imiter la figure de la Terre, mais la figure de tout l'univers, au milieu duquel, nous l'avons dit, les Pythagoriciens plaçaient le feu appelé Vesta (2).

Le temple de Vesta perdit bientôt sa simplicité primitive. Le bronze doré arrivait de Syracuse dans les ports de Claude et de Trajan; on en revêtit les sanctuaires des dieux et le palais des patriciens. Au loin, du haut des montagnes d'Albe ou de Tusculum, l'étranger, scythe ou numide, grec ou persan, ne pouvait se lasser d'admirer ces demeures étincelantes au soleil. Il plut aussi au Sénat d'enlever le toit de chaume du temple de la déesse et de le remplacer par un toit de bronze syracusain (3). Les murs furent revêtus de marbre blanc.

Dix-huit colonnes cannelées formèrent tout autour un majestueux portique. Une corniche ornée d'élégantes sculptures courait autour du péristyle et soutenait le dôme resplendissant. Vu du sommet du Capitole, le temple de Vesta se détachait au milieu des autres monuments du Forum, et brillait d'un incomparable éclat (4).

(1) Traduction de la collection Nisard.

(2) Numa, IX.

(3) Vestæ quoque ædem ipsam syracusana superficie placuisse. (Pline, XXXIV, 7.)

(4) Costantino Maës. *Vesta e Vestali*, Roma 1883. — H. Jordan. *L'Atrio di Vesta* (*Bull. di corr. arch.*, 1884). — Lanciani.

L'architecture de ce sanctuaire subit bien avec le temps diverses modifications. Détruit plusieurs fois par l'incendie ou les inondations du Tibre, il fut toujours relevé et embelli, mais on lui conserva toujours la forme ronde pour symboliser la Terre, et on le maintint toujours dans les étroites proportions qu'il avait eues dès le commencement. La base ne mesura jamais plus de dix-huit mètres de diamètre, et l'intérieur, non compris le péristyle, en avait à peine huit.

Il y avait encore une autre particularité. Les autres temples étaient ornés des statues et des images des dieux; ici, elles s'élevaient sur des autels ou des trépieds ; là, elles avaient leur place dans l'enfoncement des murs. Ovide nous apprend que dans le temple de Vesta, il n'y avait aucune statue de la déesse. « J'ai cru longtemps, dit-il, dans mon ignorance, qu'il existait des statues de Vesta ; j'ai appris naguère que le dôme de son temple n'en abritait aucune ; là seulement se conserve un feu qu'on ne laisse jamais éteindre; mais il n'est point d'images qui représentent ni le feu ni Vesta. » (1)

Un simple autel, revêtu de marbre, était placé au cen-

L'Atrio di Vesta, Roma, 1884. — *Tempel der Vesta, die Vestallinnen und ihr Haus.* (*Hist. und philolo. Aufsätze E. Curtius gewidmet*, p. 202. Berlin, 1884.)

(1) Esse diu stultus Vestæ simulacra putavi :
Mox didici curvo nulla subesse tholo.
Ignis inextinctus templo celatur in illo :
Effigiem nullam Vesta nec ignis habent.
(*Fastes*, liv. VI. 295-298.)

tre du sanctuaire et contenait le feu sacré. Une médaille de Vespasien, sur laquelle est représenté le temple de Vesta, ne nous montre aucune autre ornementation; seulement çà et là, dans l'intérieur, étaient appendues quelques lampes, ayant la forme singulière de mâchoires d'âne. Elles rappelaient que, dans un festin où Cybèle avait convoqué tous les dieux de l'Olympe, le braiment d'un âne avait sauvé la déesse des vierges d'un grave danger (1).

En Grèce, les temples dédiés à Vesta n'avaient également sous leur dôme qu'un modeste autel pour les sacrifices (2).

Cependant, hors de ses temples, dans les basiliques ou dans les demeures privées, Vesta avait ses statues. Au témoignage de Pline, on la représentait ordinairement assise pour figurer la *stabilité* de la Terre; elle tenait en sa main le flambeau symbolique ou le Palladium, ou bien la coupe de libations (3). Autour de ses médailles, on lit ces paroles : VESTA. P. R.· QVIRITIVM.

Le sanctuaire de Vesta restait ouvert durant le jour

---

(1) OVIDE. *Fastes*. VI, 319.

(2) Progredientibus in Vestæ, simulacrum nullum occurit, ara tantum, et in ea Vestæ sacrificant. (PAUSANIAS, *in Corinth.*)

(3) Suidas tympanum ei tribuit ; nescio an in veteribus spectionibus observatum. « Terræ effigies, inquit, mulierem formant Vestam, tanquam Terram, tympanum præferentem : quoniam ventos terra intra se concludit. » (JUSTE LIPSE. *De Vesta et Vestalib. syntag.*, cap. III.)

aux hommes et aux femmes (1). Néron y vint pour consulter la déesse (2); Pison essaya de s'y réfugier (3). Mais, durant la nuit, les hommes en étaient rigoureusement exclus. C'est ce qui fait dire à Ovide : « Je ne te vis pas, ô déesse; loin de moi les poétiques mensonges! il n'était point permis à un homme de porter sur toi ses regards (4). »

Une semblable interdiction protégeait, la nuit, la demeure des Vestales. Il y avait même dans cette demeure une chambre secrète, le *Penus* du Palladium, où le grand prêtre lui-même ne pouvait pénétrer. Une fois, cependant, nous le dirons bientôt, le Pontife entra dans ce sanctuaire intime pour sauver le Palladium qu'un incendie allait dévorer : mais, avant de se jeter dans les flammes, il demanda pardon à la déesse de son audace sacrilège et de sa témérité. « Pardonnez, objets sacrés, s'écria-t-il ; homme, je vais pénétrer dans un sanctuaire interdit aux hommes. Si c'est un crime, que je sois seul puni pour l'avoir commis ; que ce sacrilège retombe sur ma tête, et que Rome n'ait point à l'expier (5). »

---

(1) De die patuisse omnibus, at pernoctare fas fuisse nemini masculo. (DIONYS.)

(2) Super profectione sua veneraturus deos adiit Capitolium et Vestæ quoque templum inivit. (TACITE, *Annal.*, XV.)

(3) Pervasit in ædem Vestæ. (Apud eumdem.)

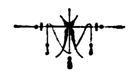
(4) Non equidem vidi, valeant mendacia vatum,
Te, dea, nec fueras aspicienda viro.
(*Fastes*, VI, 253-254.)

(5) . . . . . Ignoscite, dixit,
Sacra : vir intrabo non adeunda viro.

Les femmes seules avaient un libre accès au temple et à la demeure et le jour et la nuit. Bien souvent les matrones romaines venaient aider les Vestales aux lustrations prescrites et à l'entretien du feu sacré. C'était un honneur pour les familles patriciennes de pouvoir servir, ne serait-ce que quelques heures, dans le sanctuaire de Vesta. Veiller auprès du feu sacré, c'était veiller sur la patrie elle-même, c'était préparer les victoires, c'était conserver à l'Empire sa grandeur et sa prospérité.

Ainsi, nous nous plaisons à le constater, même au milieu de la corruption de ce peuple, en pleines ombres du paganisme, il y eut une vénération profonde pour celle qu'on appelait la *déesse vierge*. Les hommes avaient pour elle ce respect de la crainte qui provoquait leur admiration ; les femmes, cette confiante foi, qui les portait à placer sous cette divinité tutélaire la garde de leurs plus chers intérêts.

Si scelus est in me commissi pœna redundet:
Sit capitis damno Roma soluta mei.
(*Fastes*, VI, 449-452).





CHAPITRE III

LA DEMEURE DES VESTALES

La demeure des premiers rois de Rome. — La *Regia* de Numa au Forum. — La demeure d'Auguste et de ses successeurs sur le Palatin. — L'*Atrium Vestæ*. — Sa magnificence et son étendue. — Inscriptions et statues des Vestales.

LA demeure des Vierges Vestales se trouvait auprès du temple de la déesse. Elle renfermait quatre groupes de constructions, à savoir : la *regia,* ou la demeure royale de Numa, l'*atrium* de Vesta, la maison du grand-prêtre et celle du roi sacrificateur. Confondus et mêlés ensemble, il est difficile de déterminer exactement aujourd'hui quels murs formaient la séparation entre ces divers édifices, d'autant que, sous Auguste, les Vestales devinrent seules maîtresses et propriétaires de ces divers bâtiments.

Les premiers rois de Rome n'eurent point de demeure fixe. Romulus habita sur le Palatin et y bâtit sa *Roma quadrata*, une enceinte carrée qui occupait une partie

considérable du plateau (1). A l'angle occidental de la colline, on voyait anciennement une cabane de planches qui était l'habitation du berger Faustulus, *tegurium Faustuli;* c'est là où Romulus fut recueilli et élevé. Plus tard, elle reçut le nom de *domus Romuli'*, soit que Romulus l'eut habitée réellement, soit que près d'elle il eut fixé sa demeure.

Après l'enlèvement des Sabines, Tatius, leur roi, voulant venger l'outrage fait à ses sujets, s'empara une nuit du Capitole par la trahison de la Vestale Tarpéia. On allait en venir aux mains, lorsque les femmes, se jetant entre les Romains et les Sabins, désarmèrent par leurs larmes leurs pères et leurs époux. La paix conclue, les deux peuples n'en firent qu'un seul, et les deux rois régnèrent ensemble: Tatius sur le Capitole, Romulus sur le Palatin, jusqu'au jour où le roi sabin périt assassiné.

Romulus étant mort également assassiné, le sabin Numa Pompilius fut choisi après un an d'interrègne, pour le remplacer. Ce fut un roi pacifique et religieux, un législateur éclairé qui s'efforça de faire régner la paix

---

(1) Ex (Roma quadrata) incipit a silva quæ est in areâ Apollinis, et ad supercilium scalarum Caci habet terminum, ubi tegurium fuit Faustuli. Ibi Romulus mansitavit.

(SOLINUS. *Polyhistor.*, cap. I.)

Cum Dyonisio et Livio diximus Romulum Palatium montem incoluisse, quod et Plutarchus affirmat : « Romulus, inquit, eam urbis partem incoluit, qua ex Palatio in circum maximum itur, juxta quem locum sunt quos pulchri littoris gradus vocant. »

(PANCIROL. *Descript. Romæ,* Région X).

parmi son peuple et d'en adoucir les mœurs. Au lieu d'habiter, comme ses prédécesseurs, ou sur le Capitole ou sur le Palatin, il se fixa au pied de cette dernière colline, auprès du temple de Vesta. De vieilles traditions plaçaient en cet endroit la demeure d'Evandre, un des anciens rois du Latium avant la fondation de Rome; d'autres ajoutaient encore que Hercule, ayant abordé en Italie, avait habité ces lieux, y avait fait paître ses troupeaux et avait tué, non loin de là, sur l'Aventin, le brigand Cacus, dont les ravages désolaient la contrée (1).

On donna depuis le nom de *regia*, ou *demeure royale*, à l'habitation que Numa se construisit. « Sur cet espace » étroit, dit Ovide, qui porte le parvis de Vesta, s'élevait » autrefois la demeure royale de Numa à la longue che- » velure » (2).

Etant à la fois roi et pontife, Numa régla définitivement le culte de Vesta et établit auprès de lui les Vierges Vestales. « Rome, ajoute Ovide, avait quarante fois » célébré les Palilies (3), quand la déesse qui préside » au feu sacré fut reçue dans un temple. Ce fut l'œuvre » d'un roi pacifique, le mortel le plus soumis aux dieux » qui fût né jusque-là aux pays des Sabins » (4).

---

(1) Virgile. *Enéide*. liv. VII.

(2) Hic locus exiguus qui sustinet atria Vestæ,
Tunc erat intonsi regia parva Numæ.
(*Fastes*. VI. 263-266).

(3) Les Palilies étaient les fêtes que l'on donnait tous les ans en souvenir de la fondation de Rome.

(4) Dena quater memorant habuisse Palilia Romam.

Les successeurs de Numa sur le trône de Rome n'habitèrent point la *regia*. La plupart étaient des conquérants, sans cesse occupés à dilater les frontières de leurs domaines et à les défendre contre les nombreuses attaques des peuples voisins. Tullus Hostilius, sous lequel, après le célèbre combat des Horaces et des Curiaces, Albe fut définitivement vaincue, habita le *Cœlius* (1). Ancus Marcus, puis les rois étrusques Tarquin l'Ancien et Tarquin le Superbe restèrent sur le Palatin ou sur la Vélia. Servius Tullius, qui entoura les sept collines de magnifiques remparts, s'était fixé sur l'Esquilin.

Au temps de la République, la *regia* de Numa, tout en servant d'habitation aux Vestales, servit également de demeure au grand-prêtre des dieux.

Auguste, devenu maître du monde après la bataille d'Actium, empereur et pontife, ne prit pas possession de l'ancienne maison royale ; il la céda généreusement tout entière aux Vierges de Vesta (2), et, soit par respect pour elles, soit pour revenir au berceau de Rome, il acheta

---

Quum flammæ custos æde recepta sua est.
Regis opus placidi, quo non metuentius ullum
Numinis ingenium terra sabina tulit.

(*Fastes*, VI, 257-260).

(1) Cœlius additur urbi mons et quo frequentius habitaretur, eam sedem Tullus regiæ capit, ibique habitavit.

(Tite-Live, I, xxx.)

(2) Illam, quæ Pontificis erat, regiam, Vestæ Virginibus dono dedit, ut quæ contigua earum ædibus esset. (Diony., LIV. 27).

sur le Palatin plusieurs demeures, entre autres celle de Catilina, l'ennemi politique de Cicéron, celle d'Hortensius, son rival en éloquence, et sur ces ruines et avec ces débris il se fit construire un véritable palais.

Ce palais, toutefois, image du caractère personnel du maître, tint le milieu entre la magnificence et la modestie. Plus tard, Tibère en prolongera les constructions du côté du Vélabre (1), Caligula jusqu'au Forum (2). Néron, enfin, avec sa *maison dorée,* ira rejoindre l'Esquilin et menacera de faire de Rome une seule demeure (3). Ce fut l'apogée du palais des Césars; il y avait là des prairies et des vignes, des jardins et des bois. A l'endroit où s'élève aujourd'hui le Colisée, un lac entouré d'édifices simulait une ville maritime. Les eaux des montagnes et les eaux des mers venaient se confondre dans des bassins de marbre et dans des vasques de cristal. La Grèce avait fourni l'élite de ses statues, l'Asie la fleur de ses marbres. L'or et les pierreries ornaient les appartements du fastueux monarque, appartements mobiles qui simulaient le mouvement des astres dans l'empyrée. C'était un olympe impérial, où le fils d'Agrippine, maître du monde, se croyait également dieu.

La demeure des Vestales avait conservé une plus

---

(1) Tacit. *Histor.* lib. I, C. XXVII.

(2) Palatii partem ad Forum usque promovit. (SUETON., *in Calig.* C. XXII).

(3) Roma domus fiet. (SUETON., *in Neron,* C. XXXIX).

Unaque jam tota stabat in urbe domus.

(Martial, *de Spectacul.,* II, 4).

grande simplicité. Cependant telle que nous la représentent les constructions nouvellement découvertes, constructions qui datent de Septime Sévère, la maison des Vestales n'était pas sans éclat. Le terrain sur lequel elle est bâtie a subi tant de modifications et de ruines, que les fouilles ne nous l'ont pas rendue telle qu'elle existait alors ; mais à ces murs pendants, à ces tronçons de colonnes, à ces fragments de marbre répandus sur le sol, à ces inscriptions, à ces statues que la terre nous rend, à cet immense espace qui formait l'*atrium*, on peut encore juger de la grandeur et de la majesté de l'édifice (1).

Comme toutes les maisons romaines, la demeure des Vestales devait se composer de plusieurs parties principales : l'*atrium*, le *tablinum* et peut-être le *péristyle* (2).

L'*atrium* était, après le vestibule, la première pièce de la maison ; c'était, à l'origine, la pièce publique, l'endroit où les esclaves allaient et venaient pour leur service et où les femmes travaillaient à leurs métiers. Les images des ancêtres, les statues des dieux domestiques y étaient exposées, les Pénates avaient là leur autel et leur foyer. Un toit recouvrait cette première pièce ; il y avait, au centre, une ouverture appelée *compluvium*, pour laisser passer l'eau de la pluie. Un bassin nommé *impluvium*, creusé dans le milieu du sol, était destiné à la recevoir.

---

(1) Marucchi. *Descrizione del Foro Romano* (Roma, 1883). — Lanciani, *Notizie degli scavi*, décembre 1884.

(2) Antony Rich., *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*.

Le toit ayant pris, dans la suite, diverses formes, on distingua plusieurs sortes d'*atrium*. Il y eut l'*atrium toscan,* le plus simple et probablement le plus ancien de tous ; les Romains l'empruntèrent aux Etrusques. Son principal caractère était de n'avoir point de colonnes pour supporter le toit, celui-ci courait autour des parois, soutenu par des poutres horizontales placées en long d'un mur à l'autre ; deux autres poutres mortaisées dans celles-ci et à égale distance des parois formaient au centre une ouverture carrée (1). Ce genre de toiture ne pouvait être employé que pour un appartement de petite dimension. Tel était, par exemple, l'*atrium* de la maison de Salluste, à Pompéi.

Il y avait encore l'*atrium tétrastyle,* ainsi nommé parce que son toit était soutenu par quatre colonnes, placées une à chaque angle de l'*impluvium*. On en voit des modèles à Ostie et à Pompéi.

L'*atrium corinthien* formait un troisième genre, c'était le plus grand et le plus magnifique de tous. Les colonnes qui supportaient le toit étaient plus nombreuses et, placées à distance de l'*impluvium,* elles laissaient la partie centrale entièrement découverte.

L'*atrium* des Vestales était un *atrium corinthien*. Il était grand et spacieux. Sa longueur mesurait soixante-huit mètres et sa largeur n'en comptait pas moins de vingt. Quarante-quatre colonnes de marbre formaient autour de lui un portique digne des plus belles habita-

(1) Vitruve, VI, 3.

tions. Dans le pavé, la mosaïque et le marbre, savamment harmonisés, présentaient mille figures et mille dessins. La couleur même des marbres, fréquemment employés, indiquait qu'une pensée élevée avait présidé à cette ornementation. Les marbres rouges, blancs et gris qui couvraient le sol et les murs n'étaient-ils pas, en effet, le symbole du feu, de la flamme ardente et de la cendre du foyer (1) ?

Au milieu de cette première cour se trouvait l'*impluvium* destiné à recevoir l'eau de la pluie. Ce bassin, qui dans les autres demeures n'avait qu'une importance secondaire et ne servait souvent que pour l'agrément, était pour les Vestales d'une souveraine utilité. Dans leurs rites sacrés, les vierges de Vesta, ne pouvant se servir d'une eau qui eût passé par des conduits, devaient toujours employer l'eau de source, l'eau des fleuves ou l'eau de pluie (2). Tous les jours elles se rendaient avec leurs urnes aux bords du Tibre, ou bien jusqu'à la source plus limpide de la nymphe Egérie. Mais, parfois, pour les lustrations moins solennelles, elles se servaient des eaux de ce bassin intérieur.

Dans l'*atrium* s'élevait encore un petit édifice de forme octogonale, dont on voit encore un reste de murs. Quelques archéologues disent que probablement c'était le *Penus Vestæ,* c'est-à-dire un sanctuaire de très grande vénération, un lieu secret où l'on gardait les objets les

(1) Costantino Maës, *Vesta e Vestali,* p. 159.
(2) Festus, p. 160.

plus précieux et les plus sacrés, et où le peuple ne pouvait pénétrer qu'à certains jours de l'année (1). D'autres auteurs pensent que le *Penus*, contenant, avec les Pénates, le Palladium et les objets sacrés, était au contraire l'une des chambres les plus reculées de la maison. Cette opinion paraît la plus communément adoptée.

Quoi qu'il en soit, l'*atrium* de Vesta avait dans son ensemble l'aspect d'une véritable cour d'honneur ; mais ce qui contribuait encore à lui donner plus d'éclat et de majesté, c'étaient les statues des grandes Vestales dressées çà et là le long du portique intérieur. Elles avaient été élevées par divers personnages en reconnaissance des services que ces Vestales leur avaient rendus. Des inscriptions pompeuses placées sur le piédestal rappelaient le nom et les vertus de la prêtresse.

Voici quelques-unes de ces inscriptions (2); elles ont été trouvées à différentes époques. En 1497, douze furent découvertes vers ce même endroit, au pied du Palatin ; d'autres vinrent au jour en 1549 ; les dernières fouilles ont donné les plus intéressantes. Ces incriptions jettent une grande lumière sur le collège des Vestales.

---

(1) Penus vocatur locus intimus, in æde Vestæ tegetibus septus, qui certis diebus circa Vestalia aperitur. Ii dies religiosi habentur.

(FESTUS).

(2) Grüter, *Inscriptions romaines*. — Pighius, *Corpus inscript. latin.* VI.

Les lettres v. v. MAX sont l'abrégé des mots *Virgo Vestalis Maxima* (1).

La première inscription exprime la gratitude de Bareius et de son épouse Flavia envers la Vestale Flavia Publicia.

FL . PVBLICIAE . V . V . MAX
SANCTISSIMAE . AC . RELIGIOSIS
SIMAE . QVAE . PER . OMNES . GRADVS
SACERDOTII . APVT . DIVINA . ALTARIA
OMNIVM . DEORVM . ET . AD . AETERNOS . IGNES
DIEBVS . NOCTIBVSQVE . PIA . MENTE . RITE
DESERVIENS . MERITO . AD . HVNC
LOCVM . CVM . AETATE . PERVENIT
BAREIVS . ZOTICVS . CVM . FLAVIA
VERECVNDA . SVA . OB . EXIMIAM . EIVS
ERGA . SE . BENIBOLENTIAM . PRAESTANTIAMQ

Cette Flavia Publicia, vierge très grande, très sainte et très religieuse, est une des plus célèbres prêtresses de Vesta. Beaucoup d'inscriptions et de statues lui furent dédiées en reconnaissance de ses bienfaits.

Ce sont ensuite des membres de sa famille, sa nièce Rogatilia, C. F. *clarissima femina,* et les enfants de sa nièce Minucius, Honoratus, Marcellus et Emilianus, C. P. *clarissimi pueri,* qui la remercient de ses faveurs.

---

(1) *Valerii Probi grammatici de litteris antiquis opusculum.* Bâle, 1523.

FLAVIAE . L . FIL
PVBLICIAE . V . V . MAX
SANCTISSIMAE . PIISSIMAEQ
CVIVS . SANCTISSIMAM . ET
RELIGIOSAM . CVRAM . SACROR
QVAM . PER . OMNES . GRADVS
SACERDOTII . LAVDABILI . ADMI
NISTRATIONE . OPERATVR . NVMEN
SANCTISSIMAE . VESTAE . MATRIS
COMPROBAVIT .
AEMILIA . ROGATILLA . C . F . SORORIS . FIL
CVM . MINVCIO . HONORATO . MARCELLO
AEMILIANO . C . P . FILIO . SVO
OB . EXIMIAM . EIVS . ERGA . SE
PIETATEM .

Les deux suivantes ont été placées par des *Fictores,* c'est-à-dire des chargés d'affaires de la maison des Vestales. Le premier, Q. Veturius Memphius, était V. E. *Vir egregius;* l'autre est désigné sous le nom de *Fictor loci secundi,* ce qui veut dire, d'après Marucchi, qu'il occupait la seconde des boutiques des *Fictores* dont la maison des Vestales était peut-être entourée.

FL . PVBLICIAE . V . V . MAX
SANCTISSIMAE . ET . PIISSI
MAE . AC . SVPER . OMNES
RETRO . RELIGIOSISSIMAE
PVRISSIMAE . CASTISSIMAEQVE
CVIVS . RELIGIOSAM

CVRAM . SACRORVM . ET
MORVM . PRAEDICABILEM
DISCIPLINAM . NVMEN . QVOQVE
VESTAE . COMPROVABIT
Q . VETVRIVS . MEMPHIUS . V . E .
FICTOR . V . V . DIGNATIONES
ERGA . SE . HONORISQUE . CAVSA
PLVRIMIS . IN . SE . CONLATIS
BENEFICIIS .

FL . PUBLICIAE
SANCTISSIMAE
AC . PIISSIMAE
V . V . MAX
T . FL . APRONIVS
FICTOR . V . V .
LOCI . SECVNDI
DIGNISSIMAE
AC . PRAESTANTISSI
MAE . PATRONAE
CVM . SVIS

Deux centurions qui avaient obtenu cette dignité, grâce à la protection de la même Vestale Publicia, dédient l'inscription suivante :

FLAVIAE . L . F . PVBLICIAE
RELIGIOSAE
SANCTITATIS . V . V . MAX
CVIVS . EGREGIAM . MORUM

DISCIPLINAM . ET
IN . SACRIS . PERITISSIMAM
OPERATIONEM . MERITO
RESPVBLICA . IN . DIES
FELICITER . SENTIT
VLPIVS . VERVS . ET AVREL
TITVS . 77 . DEPVTATI
OB . EXIMIAM . EIUS . ERGA . SE
BENIVOLENTIAM .

Sur le plinthe, on lit ces lettres G. P., c'est-à-dire *Grati posuerunt.*

Celle-ci a été placée par les parents de la Vestale Terentia Rufilla, pour laquelle Publicia avait montré une bienveillance constante :

FL . PVBLICIAE . V . V . MAX
MERITO . SANCTISSIMAE . AC . PIISSI
MAE . QVAE . RITE . ET . PERVIGILI . ADMINIS
TRATIONE . OMNES . GRADVS . LAVDE
CVMVLATA . SACRA . SVA . VENERATA . VI
VIT . SECVLARI . AETATE . ET . MINISTERIO
ADSIT . ET . IN FVTORO . PERSEVERET
Q . TERENTIVS . RVFVS . ET . CAENIA
VERISSIMA . PARENTES
TERENTIAE . RVFILLAE . V . V .
CVIUS . MVLTI . TEMPORIS . BONITATEM
ET . HVMANITATEM . EIVS . CIRCA . SE
IN . BREVI . SENSERUNT .

Terentia Rufilla est elle-même louée :

TERENTIAE . RUFILLAE
V . V . MAX .
DED . PRID . NON . MAI
TITIANO . II . ET . NEPOTIANO
COS
CVR . (1) AVRELIO . NICETA .

Voici trois inscriptions dédiées à une autre Vestale, Terentia Flavola. La première lui est dédiée par Aurelius Julius Balbillus, prêtre du soleil; la seconde par Gnæus Statilius Menander, *fictor* des Vestales, élève d'un autre *fictor;* la troisième par Quintus Lollianus, son frère, qui était consul.

Cette inscription mentionne les principales dignités occupées par Quintus Lollianus avant d'être promu au consulat :

TERENTIAE
FLAVOLAE . V . V .
MAXIMAE
AVREL . IVLIUS . BAL
BILLVS . SAC . SOL
OB . PLVRA . EIVS
IN . SE . MERITA
D . D . PR . NON . APRIL .
LAETO . II ET . CERIALE
COS .

(1) Curante.

TERENTIAE
FLAVOLAE
V . V .
MAXIMAE
GN . STATILIVS
MENANDER
FICTOR
$\overline{V}$. $\overline{V}$
CN . STATILI
CERDONIS
FICTORIS
$\overline{V}$. $\overline{V}$.
ALVMNVS

TERENTIAE . FLAVOLAE
SORORI . SANCTISSIMAE
V . V . MAXIMAE
Q . LOLLIANVS . Q . F .
POLL . PLAVTIVS . AVITVS
COS . AVGVR . PR . CAND .
TVTEL . LEG . VII
GEMIN . PIAE . FELICIS
IVRIDIC . ASTVRICAE . ET
GALLECIAE . LEG . AVGG . PROV .
ASIAE . QVAEST . CANDIDAT . TRIB
LATICLAV . LEGION . XIII . GEMIN
TRIVMVIR . MONETALIS . A . A . A .
F . F . CVM
CLAVDIA . SESTIA . COCCEIA . SEVERIANA
CONIVGE . ET . LOLLIANA . PLAVTIA . SESTIA . SERVIL
LA . FILIA

Ce Quintus Lollianus, de la tribu *Pollia*, avant d'être consul, avait été successivement, comme porte l'inscription, augure, préteur tutélaire, légat de la septième légion, gouverneur de l'Asturie et de la Gallicie, légat impérial en Asie, questeur candidat, tribun lacticlave de la treizième légion. Il avait commencé par être triumvir monétaire, et ayant peut-être obtenu ces dignités, grâce à la protection de la Vestale sa sœur, il veut avec toute sa famille lui laisser un témoignage public de sa reconnaissance.

Une autre Vestale, du temps de Dioclétien, Cœlia Claudiana, obtint encore plusieurs inscriptions. Remarquons le titre d'*Antistes* qui lui est donné dans la première. D'après Tive-Live, les Vestales avaient été choisies, *ut assiduæ templi antistites essent*. Symmaque, parlant de Primogenia, dit encore : *Primogeniæ dudum apud Albam Vestalis antistitis*. L'Église a réservé ce titre à ses évêques.

COELIAE . CLAVDIANAE
V . V . MAXIMAE .
A . DIIS . ELECTAE . MERITO
SIBI . TALEM . ANTISTITEM
NVMEN . VESTAE . RESERVARE
VOLVIT .
COELIA . NUMERIANA . SOROR . VNA
CVM . PIERIO . CONIVGE . AC . LIBERIS
SVIS . ORANTES . VT . PER . TOT . SECVLA
FACERE . DII . PERMITTANT

CLOELIAE (1). CLAVDIANAE
V . V . MAX
RELIGIOSISSIMAE . BENIGNISSI
MAEQVE . CVIVS . RITVS. ET . PLENAM
SACRORVM . ERGA . DEOS
ADMINISTRATIONEM
VRBIS . AETERNAE . LAVDIBVS
S . S (2) . COMPROBAT . OCTAVIA
HONORATA . V . V . DIVINIS
EIVS . ADMONITIONIBVS
SEMPER . PROVOCATA
COLLOCATA . XII . KAL . APRIL
C . AVFIDIO . ATTICO
C . ASINIO . PRAETEXTATO
COS

Comme on le voit, les Vestales se décernaient entre elles des inscriptions. Cette Octavia Honorata, simplement vierge vestale, a dû être une élève de Clœlia Claudiana et a vécu sous son autorité.

Une dernière inscription, qui ne porte pas de date et qui paraît beaucoup plus ancienne, est dédiée, par Julius Creticus, à la vestale Prætextata, fille de Crassus :

PRAETEXTATAE . CRASSI . FIL
V . V . MAXIMAE
C . IVLIVS . CRETICVS
A . SACRIS

---

(1) Supra *Cæliæ,* si tamen eadem.
(2) Sanctus Senatus.

Il nous est impossible de ne pas rapprocher de cette inscription celle qui se trouve sur le tombeau de Cæcilia Metella, le long de la voie Appienne :

CAECILIAE
Q . CRETICI . F
METELLAE . CRASSI

Cæcilia Metella était fille de Q. Cæcilius Métellus le *Crétique*, glorieux *agnomen* qu'il dut à la conquête de la Crète ; elle fut mariée au triumvir M. Licinius Crassus.

La Vestale Prætextata appartenait-èlle à la gens *Cæcilia* ? tout le fait conjecturer. Ainsi la virginité aurait fleuri dans cette famille avant de briller d'un éclat plus pur, sous le soleil de la foi, en la personne de l'incomparable martyre de la fin du second siècle, sainte Cécile. C'était déjà la récompense des vertus et de l'austérité d'une lignée de pontifes pieux et de généraux illustres dont l'histoire nous a conservé les noms.

La plupart des inscriptions que nous venons de rapporter sont postérieures à Septime Sévère. Il en est de même des statues des Vestales qui se voient rangées dans l'*atrium*.

Mais l'usage de dédier des inscriptions et des statues aux Vestales remonte à une plus haute antiquité. La reconnaissance est de tous les temps. Si l'*atrium* des maisons romaines était orné des images des ancêtres, l'*atrium* de Vesta devait, lui aussi, posséder les statues de ces grandes vierges qui avaient été en si haute

vénération durant les temps de la République et durant les premiers siècles de l'Empire. A coup sûr cette galerie était d'un spectacle imposant. Lorsque la lune promenait ses rayons sous ces portiques silencieux et que les statues de marbre blanc se dressaient dans cette demi-obscurité, on croyait apercevoir la majesté du peuple roi dans ce qu'elle avait de plus grand et de plus vénérable. La matrone qui entrait, l'esclave qui passait, devaient éprouver un tressaillement plein de respect et d'émotion.

Les dernières ruines ont respecté ces statues ; en les voyant sortir de ces décombres séculaires, placées encore sur leurs piédestaux, on songeait à ce soldat de Pompéi, qui, fidèle au devoir, était resté debout à son poste devant la porte d'Herculanum, une main sur sa bouche, l'autre sur sa lance pendant que les cendres du Vésuve l'ensevelissaient.

Les maisons romaines étaient toutes construites sur un même plan ; après l'*atrium* venait ordinairement le *tablinum* et le *péristyle.*

Le *tablinum* était une salle ouverte, élégamment ornée de peintures et de marbres. C'était le centre de la maison, le lieu de réunion de la famille, la pièce intermédiaire entre le *péristyle* et *l'atrium ;* le maître y avait ses archives, ses tables d'écritures ou *tabellæ* (1), et de là

(1) D'où peut-être le nom de *tablinum.*

son regard se portait sur la partie antérieure et la partie postérieure de sa maison.

Bien que communiquant avec l'*atrium* et le *péristyle,* le *tablinum* ne pouvait servir de passage ; des rideaux et des tentures en fermaient l'entrée aux esclaves. Ceux-ci, pour se rendre au péristyle, passaient par des corridors étroits, longeant le tablinum, et appelés *fauces* (1).

Le *tablinum* des Vestales présentait d'élégantes décorations, il était élevé de quelques marches au-dessus de l'atrium et deux colonnes de marbre en formaient l'entrée. C'était une salle spacieuse et magnifique, digne des vierges qui l'habitaient.

Le *péristyle* des demeures romaines était formé par un espace découvert, et généralement entouré de colonnes, comme l'atrium, mais occupant une étendue plus large et parfois disposé en jardin. C'était autour du péristyle que se trouvaient les appartements privés de la famille ; les parents et les amis pouvaient seuls y pénétrer.

L'état actuel des ruines de la demeure des Vestales ne révèle point l'existence d'un péristyle. On n'en trouve plus aucune trace. Certains indices semblent même faire conjecturer qu'il n'en existait pas. Ovide dit que l'espace sur lequel était bâti l'*atrium* de Vesta était très étroit (2)

---

(1) Antony Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines*, v. *Domus*.

(2) Hic locus *exiguus* qui sustinet atria Vestæ.

(*Fastes*, VI, 263.)

et que l'antique *regia* était un palais très modeste (1). Pour conserver la simplicité primitive, la demeure des Vestales ne se bornait-elle pas, comme les maisons primitives des races italiques, à l'*atrium* autour duquel s'ouvraient les pièces servant d'habitation (2) ? Sur les côtés du *tablinum*, en effet, nous trouvons six chambres, trois à droite et trois à gauche, chacune d'elles n'était-elle pas destinée à une des Vestales ? De plus on ne trouve aucun de ces corridors latéraux ou *fauces* qui conduisaient au péristyle et on ne voit aucune trace de communication avec cette seconde partie de la maison, mais seulement deux petites cours intérieures placées de chaque côté des chambres et sur lesquelles donnaient les fenêtres d'un étage supérieur destiné aux esclaves. A cause de l'exiguïté de l'espace, ces cours n'étaient-elles pas là en guise de péristyle ? Pline nous dit encore (3) que lorsque une des Vestales était malade, elle quittait l'*atrium* de Vesta et se rendait dans la maison d'une des matrones, auxquelles le soin des Vestales était confié. Juste Lipse (4) pense que c'est à cause du peu d'espace de

---

(1) Hæc fuit antiqui regia *parva* Numæ.

(*Tistes,* liv. III, élég. I, 30.)

(2) *Vie antique,* liv. II, la *Maison romaine,* pag. 95.

(3) Virgines cum vi morbi atrio Vestæ coguntur excedere, matronarum curæ custodiæque mandantur.

(*Ep.* VII, 19.)

(4) *De Vesta et Vestalibus syntagma,* cap. IV.

leur demeure que les Vestales étaient obligées d'aller chercher leur guérison chez des familles amies.

Nous laissons aux archéologues la question à résoudre, si, à part l'*atrium* et le *tablinum*, dont on a retrouvé les ruines, la demeure des Vestales avait son *péristyle*, comme la plupart des autres grandes maisons.

Quoi qu'il en soit, cette demeure était illustre entre toutes. Ses murs étaient si pleins de majesté que le Sénat romain ne dédaignait pas de s'y réunir pour prendre de graves délibérations (1) ; ils inspiraient tant de confiance que Pison, naguère adopté par Galba, poursuivi par des assassins, venait s'y réfugier ; un esclave le reçut et le cacha dans sa chambre. L'obscurité de la retraite et la sainteté de cet asile retardèrent sa perte. Mais bientôt, arraché de la demeure des Vierges, Pison fut massacré sur le seuil même du temple de Vesta (2).

On sait encore que César, devenu Souverain Pontife, vint habiter la *regia* qui était contiguë à la demeure des Vierges (3). La nuit qui précéda sa mort, les portes et les fenêtres de la *regia* s'ouvrirent, dit-on, d'elles-mêmes avec un grand bruit. Son épouse Calpurnia se réveilla tout en larmes ; il lui semblait que le faîte de la maison

(1) Senatus ad atrium Vestæ conveniebat. (SERVIUS).

(2) Tacite, *Hist.*, liv. I, 43.

(3) Habitavit primo in Subarra, post autem Pontificatum ·mum in sacra Via, domo publica.

(SUETONE, ch. 46.)

royale s'écroulait et que César gisait devant elle, baigné dans son sang. Le lendemain, elle supplia son mari de ne pas sortir. Mais César, ne voulant point s'arrêter aux vaines terreurs et aux songes d'une femme, se rendit au Sénat, où il était attendu : il espérait qu'on le proclamerait roi. Mais, environné tout à coup de conjurés qui étaient sous les ordres de Brutus, il tomba frappé de vingt-trois coups de poignard. Pour ne pas voir ceux qui l'attaquaient, il s'était couvert la tête de sa toge de pontife. Par une amère ironie de la fortune, son corps fut poussé jusqu'aux pieds de la statue de Pompée, son rival (1).

Cette mort consterna le peuple. On décerna à César les honneurs de l'apothéose *(consecratio)*. Le corps fut placé sur un bûcher en face de la demeure royale, et, au milieu des gémissements de la foule, il fut solennellement incinéré. Un aigle, retenu au faîte de l'édifice, s'élançant dans les airs au premier contact des flammes, annonçait que César était au nombre des dieux (2). Une comète, que l'on vit au Ciel, signifia l'âme du héros reçue dans l'Olympe.

Le Sénat ratifia cette annonce. César, le premier des grands citoyens de Rome, prit rang parmi les divinités, sous le nom de *Divus Julius*. Plus tard Octave devait fonder un culte en son honneur.

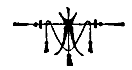
---

(1) PLUTARQUE, *Div. Cæs.* — APPIEN, II. — M. DE CHAMPAGNY, *les Césars*, t. I.

(2) Voir la description de ces funérailles solennelles dans Hérodien, IV, 3.

Tels sont les souvenirs qui se rattachent à la demeure des vierges et au palais des anciens rois.

Mais les murs qui virent le meurtre de Pison n'étaient pas ceux qui avaient vu le bûcher de César. La flamme, les eaux du Tibre, l'invasion vinrent les détruire tour à tour ; un intervalle de paix les relevait. La demeure des Vestales suivait ainsi la fortune de l'Empire, comme les monticules de sable suivent, au désert, les souffles de l'aquilon ou de l'auster.





CHAPITRE IV

INCENDIES ET RUINES

Prise de Rome par les Gaulois. — Les Vestales à Céré. — Le Grand-Prêtre Metellus. — Le temple sauvé par treize esclaves. — Inondation du Tibre.— Incendies sous Néron et Commode. — Septime Sévère répare le temple. — Invasion des Barbares ; Stilicon, Alaric, Attila, Genséric. — Le moyen-âge ; incendie de Robert Guiscard. — Souvenirs effacés. — Découverte du *locus Vestæ*. — Ruines du Palais des Césars.

Il n'est pas de ville dont l'histoire ressemble à celle de Rome. Aucune n'a subi plus de révolutions et n'a vu plus de changements ; aucune n'a éprouvé, comme elle, le contre-coup des évènements humains. Toute élection de tribun, de consul ou d'empereur occasionnait des troubles et des révoltes. La guerre était presque permanente. Sans cesse des légions partaient pour la conquête du monde. Elles revenaient souvent victorieuses, chargées des dépouilles des peuples vaincus ; mais parfois aussi, refoulées comme la vague du rivage, elles rentraient défaites, brisées, poursuivies par un ennemi qui mettait le siège devant la ville, s'en emparait et lui faisait

expier, en un instant, de longues années de superbe domination. A diverses époques de son histoire, Rome fut détruite ou incendiée. Ces ruines, faites par les hommes et par le temps, plus destructeur encore que les hommes, se sont si bien amoncelées, qu'en fouillant le sol on les retrouve, marquant pour l'archéologue l'âge et les révolutions de la ville, comme les couches de terrain marquent l'âge et les révolutions de notre globe.

Le temple de Vesta et la demeure des Vierges ne furent point épargnés dans les désastres publics. Le récit des incendies, des ruines ou des inondations qu'ils eurent à subir, nous semble plein d'un émouvant intérêt.

L'an de Rome 390, un plébéien, nommé Marcus Cédicius, venait avertir les tribuns que dans la *Via nova*, au-dessus du temple de Vesta, *supra ædem Vestæ*, il avait entendu, pendant le silence de la nuit, une voix plus retentissante que la voix humaine, lui enjoignant d'aller dire aux magistrats : *Les Gaulois arrivent!* (1)

Ils arrivaient en effet. Les rives de l'Adriatique, l'Ombrie et l'Etrurie avaient été ravagées. Vainqueurs sur les bords de l'Allia, petit affluent du Tibre, ils marchaient sur Rome. Au bruit de leurs pas, le Sénat et les jeunes gens s'enferment dans le Capitole, les femmes et les enfants quittent la ville et s'en vont dans toutes les directions demander un refuge aux cités amies.

---

(1) TITE-LIVE, V, 32.

Les prêtres des dieux, les Vestales et les Flamines devaient fuir à leur tour. Les Pontifes enlèvent les objets les plus sacrés, et ce qu'ils ne peuvent emporter ils le cachent dans des amphores, *in doliolis*, qu'ils ensevelissent sous terre, dans une chapelle située près de la maison du Flamine de Quirinus. Ce lieu resta depuis en vénération, et, par respect, il était défendu de cracher en cet endroit (1).

Les Vestales, emportant elles aussi les dépouilles du temple, le palladium et le feu, se rendirent à Céré. Tite-Live raconte (2) qu'elles montaient pieds nus les pentes du Janicule, tenant entre leurs mains ces objets précieux. Un homme du peuple, Lucius Albinus, fuyait aussi, conduisant sur un chariot sa femme et ses enfants; quand il vit les Vestales, il ordonna aux siens de descendre du char; il y fit monter les vierges et les porta jusqu'à Céré.

Céré est une petite ville de l'Etrurie, qui existe encore. Les Vestales furent si bien accueillies par les habitants de cette cité, que les Romains, pour en garder le souvenir et pour montrer leur reconnaissance, voulurent que tout acte du culte s'appelât désormais *cérémonie*. Cette opinion de Valère-Maxime est partagée par la plupart des liturgistes chrétiens. (3)

Les Gaulois, entrés à Rome, trouvèrent la ville

(1) TITE-LIVE, v. 40. — VARR., LL, V.

(2) *id.* v. 40.

(3) MERATTI, *in Prœliminar.*, n. 1. — P. ALOYS A CARPO, *Bibliotheca liturgica*, cap. 1, n. 2.

déserte. Seuls, les vieillards étaient demeurés assis sur leurs chaises curules dans le Forum ou devant la porte de leurs maisons. Les Gaulois les prirent pour des statues ; mais l'un d'eux, ayant pris la barbe d'une de ces statues, en reçut un coup violent. Ce fut le signal du massacre : tous les vieillards furent égorgés sur leurs chaises, et la ville fut livrée aux flammes. Le temple de Vesta et la demeure des Vierges devinrent la proie de l'incendie.

La ville était en cendres, le Capitole restait encore debout ; mais derrière ses murailles les assiégés souffraient cruellement de la faim. A la vue de ces malheurs il y eut grand émoi dans l'Olympe ; écoutons Ovide (1) nous raconter ce conseil des dieux et la part qu'y prirent Mars et Vesta en faveur du peuple romain.

« Les farouches Gaulois menaçaient le Capitole, cerné de toutes parts ; après un siège prolongé, la famine commençait à se faire sentir. Jupiter convoqua les dieux près de son trône royal. « Parle le premier, dit-il à Mars. » Et celui-ci s'exprima aussitôt en ces termes : « Qui peut donc ignorer le triste sort de mon peuple ? et me faut-il encore déplorer de vive voix le malheur dont mon cœur

(1) Cincta premebantur trucibus Capitolia Gallis :
Feçerat obsidio jam diuturna famem.
Jupiter, ad solium Superis regale vocatis,
Incipe, ait Marti ; protinus ille refert :
Scilicet ignotum est, quæ sit fortuna meorum,
Et dolor hic animi voce querentis eget.

est accablé ? Si tu exiges pourtant que je dise en peu de mots et nos souffrances et notre honte, Rome est terrassée par un ennemi descendu des Alpes ; Rome, à qui tu voulais soumettre toutes les nations ! Déjà elle avait subjugué les peuplades qui l'entourent et dompté les armées de l'Etrurie ; elle croyait n'avoir plus qu'à poursuivre le cours de ses victoires : la voilà chassée de ses foyers. Nous avons vu périr, sous la robe de pourpre, au milieu des vestibules recouverts d'airain, les nobles vieillards blanchis dans les triomphes ; nous avons vu transporter hors du sanctuaire de la troyenne Vesta, les gages sacrés de l'empire. Sans doute, les Romains croient qu'il est encore des dieux ; mais s'ils lèvent les yeux vers la colline où sont vos autels, vers vos temples tous assiégés et cernés par l'ennemi, alors ils sauront que la piété n'a plus rien à attendre de la protection des dieux, et que leurs mains empressées font en vain fumer l'encens. Du moins, s'ils

---

Si tamen, ut referam breviter mala juncta pudori,
Exigis : alpino Roma sub hoste jacet.
Hæc est, cui fuerat promissa potentia rerum,
Jupiter ? hanc terris impositurus eras ?
Jamque suburbanos, etruscaque contudit arma.
Spes erat in cursu : nunc Lare pulsa suo est.
Vidimus ornatos, ærata per atria, picta
Veste, triumphales occubuisse senes.
Vidimus Iliacæ transferri pignora Vestæ
Sede : putant aliquos scilicet esse deos.
At si respicerent, qua vos habitatis in arce,
Totque domos vestras obsidione premi ;
Nil opis in cura scirent superesse deorum,

pouvaient courir au champ de bataille, ils prendraient les armes, et, s'ils ne pouvaient vaincre, ils sauraient mourir! Maintenant affamés, réduits à craindre une mort honteuse, enfermés sur cette montagne, ils vont succomber sous les efforts d'une multitude barbare. »

» Vénus à son tour, et Vesta, et Quirinus, décoré du bâton recourbé et de la trabée, parlèrent longuement en faveur de leur Latium.

« C'est la voix de tous les dieux, répondit Jupiter, qui s'élève pour sauver ces murailles ; la Gaule vaincue expiera son audace ! Fais en sorte seulement, ô Vesta, qu'on les croie abondamment pourvus de ces vivres dont ils manquent, et ne délaisse pas ton sanctuaire. Que l'on broie dans le mortier tout ce qui reste des présents de Cérès, et que la farine, pétrie à la main, devienne un pain solide au feu du foyer. » Il dit ; la fille de Saturne

---

Et data sollicita tura perire manu.
Atque utinam pugnæ pateat locus ! arma capessant ;
Et, si non poterunt exsuperare, cadant.
Nunc inopes victus, ignava fata timentes,
Monte suo clausos barbara turba premit.
Tunc Venus, et lituo pulcher trabeaque Quirinus,
Vestaque pro Latio multa locuta suo.
Publica, respondit, cura est pro mœnibus istis,
Jupiter : et pœnas Gallia victa dabit.
Tu modo, quæ desunt fruges, superesse putentur,
Effice ; nec sedes desere, Vesta, tuas.
Quodcumque est Cereris solidæ, cava machina frangat ;
Mollitumque manu duret in igne focus.
Jusserat : et fratris virgo Saturnia jussis

obéit aux ordres de son frère. On était au milieu de la nuit ; les chefs, fatigués, s'abandonnaient au sommeil. Jupiter les réprimande, et sa bouche sacrée leur révèle ses volontés. « Levez-vous, et, du haut de la citadelle, lancez au milieu des ennemis les secours que vous tenez le plus à ne point perdre. » Les chefs se réveillent, tourmentés du sens obscur de cet oracle extraordinaire ; ils se demandent quel est donc ce secours qu'ils ne voudraient point perdre et qu'on leur ordonne de sacrifier. Ne serait-ce point les dons de Cérès ? Et ils jettent aussitôt les dons de Cérès, qui vont tomber avec bruit sur les casques et les longs boucliers. L'ennemi perd tout espoir de triompher par la famine, il se retire. »

Cette ruse sauva le Capitole. D'autres auteurs disent que les Gaulois, lassés d'attendre, tentèrent l'assaut. Par une nuit obscure, montant sur les épaules les uns des autres et faisant passer leurs armes aux premiers arrivés,

---

Adnuit ; et mediæ tempora noctis erant.
Jam ducibus somnum dederat labor : increpat illos
Jupiter ; et sacro quid velit, ore docet :
Surgite, et in medios de summis arcibus hostes
Mittite, quum minime perdere vultis, opem.
Somnus abit, quæruntque novis ambagibus acti,
Perdere quam nolint et jubeantur, opem.
Ecce, Ceres visa est : jaciunt Cerealia dona :
Jacta super galeas scutaque longa sonant.
Posse fame vinci spes excidit : hoste repulso,
. . . .

(*Fastes*, VI, 351-393.)

ils atteignaient déjà le sommet de la roche. Aucune sentinelle ne les avait vus, aucun chien n'avait aboyé. Mais les oies consacrées à Junon donnèrent l'éveil, le consul Manlius accourut avec son bouclier, il renversa le premier Gaulois qui s'offrit à lui ; puis, aidé de ses compagnons, il les précipita tous du haut des rochers.

On en vint à une transaction. Les Romains proposèrent mille livres d'or. Au moment de les peser, Tite-Live, chez lequel parfois la vanité nationale l'emporte sur le respect de l'histoire, nous assure que les Gaulois se servirent de faux poids, et comme le tribun Quintus Sulpicius s'en plaignait, Brennus, le chef ennnemi, aurait jeté sa lourde épée dans la balance, en s'écriant : Malheur aux vaincus ! « *Vœ victis !* » Camille, rappelé de l'exil, nommé dictateur, s'étant mis à la poursuite des Gaulois, les aurait mis en déroute et leur aurait repris la rançon donnée par ses concitoyens.

Quoi qu'il en soit, les ruines de cette invasion furent incalculables. Le temple de Vesta, la demeure des Vierges, qui était encore l'antique *regia*, n'existaient plus quand les Romains reprirent leur ville. La paix rendue, on s'empressa de relever tous les édifices brûlés. La demeure des Vestales fut reconstruite, le temple édifié de nouveau. Un des premiers soins du Sénat, sous l'inspiration de Camille, fut d'apaiser cette voix nocturne qui avait été entendue par Cédicius, avant l'arrivée des Gaulois. A l'endroit même où cette voix avait retenti, sur la *Via nova*, au-dessus du temple de Vesta, on érigea un sanctuaire à une divinité jusqu'alors inconnue, à *Aïus*

Locutius, nom formé des mots *aio* et *loqui*, qui signifient *dire*, *parler* ou bien *la voix qui parle* (1).

Un épisode non moins émouvant eut lieu vers l'an 512, peu de temps après la première guerre punique. Le grand-prêtre L. Cæcilius Metellus (2), celui-là même qui, étant consul, avait vaincu les Carthaginois à Panorme, en Sicile, se rendait un jour à Tusculum, lorsque en chemin deux corbeaux le poursuivent et le blessent tellement au visage, qu'ils l'obligent à revenir sur ses pas; il rentre dans Rome. La nuit suivante le temple de Vesta devenait une seconde fois la proie des flammes. Ecoutons Ovide nous faire encore le récit de cet incendie (3).

« Quelle ne fut pas la frayeur du Sénat, lorsque Vesta faillit être ensevelie sous les ruines de son sanctuaire embrasé ! Des feux coupables se confondent dans l'incendie avec le feu sacré ; une flamme profane se mêlait à la flamme sainte. Les prêtresses, les cheveux épars, pleuraient épouvantées ; elles étaient sans forces, abattues par l'excès même de la frayeur. « Du secours !

---

(1) TITE-LIVE, V. 50.

(2) M. Victor DURUY, *Histoire des Romains,* t. Ier, chap. XX : *La première guerre punique.*

(3) Heu quantum timuere Patres, quo tempore Vesta
Arsit, et est adytis obruta pæne suis!
Flagrabant sancti sceleratis ignibus ignes ;
Mixtaque erat flammæ flamma profana piæ.
Adtonitæ flebant, demisso crine, ministræ :
Abstulerat vires corporis ipse timor.

s'écrie d'une voix forte Metellus, s'élançant au milieu d'elles ; vous ne sauverez rien avec ces larmes ; que vos mains aillent enlever les gages de nos destinées ; ce ne sont point des prières, ce sont vos propres mains qui les arracheront au péril ! Malheureux que je suis ! vous n'osez », dit-il ; et les voyant incertaines se jeter à genoux, pleines de trouble et d'effroi, il puise de l'eau et levant les mains au Ciel : « Pardonnez, objets sacrés, s'écrie-t-il ; homme, je vais pénétrer dans un sanctuaire interdit aux hommes. Si c'est un crime, que je sois seul puni pour l'avoir commis ; que ce sacrilège retombe sur ma tête, et que Rome n'ait point à l'expier ! » Il dit et s'élance, il enlève l'image de la déesse, qui approuve tant de dévouement ; c'est à son pontife qu'elle doit d'être sauvée. »

Lorsque Metellus sortit du temple, portant le Palladium, il avait perdu les yeux et s'était brûlé un bras (1).

Provolat in medium, et magna, succurrite, voce :
   Non est auxilium flere, Metellus ait ;
Pignora virgineis fatalia tollite palmis,
   Non ea sunt voto, sed rapienda manu.
Me miserum ! dubitatis ? ait : dubitare videbat,
   Et pavidas posito procubuisse genu.
Haurit aquas ; tollensque manus, ignoscite, dixit,
   Sacra : vir intrabo non adeunda viro.
Si scelus est, in me commissi pœna redundet :
   Sit capitis damno Roma saluta mei.
Dixit et irrupit : factum dea rapta probavit ;
   Pontificisque sui munere tuta fuit.

(*Fastes*, liv. VI, 437-454.)

(1) Metellus orbam luminibus exegit senectutem amissis incendio, cum Palladium raperet ex æde Vestæ. (PLINE, VII).

En retour d'un tel acte de courage, le peuple romain lui éleva une statue au Capitole, et le Sénat décréta que Metellus aurait désormais le privilège de se rendre à la Curie sur un char, ce qui jusqu'alors n'avait été accordé à aucun sénateur (1).

Les *Cæcilii* voulurent conserver la mémoire du haut fait de leur aïeul en représentant l'image de Pallas sur leurs monnaies consulaires.

Le cognomen de *Pius* ne fut donné que plus tard à un des descendants de Cæcilius Metellus, et resta, depuis, attaché à la famille.

Peu d'années après cet évènement, la guerre s'était rallumée avec Carthage. Annibal était à la tête des troupes ennemies ; il avait soumis l'Espagne, et voulant aller chercher Rome chez elle, non par mer mais par terre, il avait franchi les Pyrénées, le Rhône et les Alpes. Vainqueur sur les bords du Tessin, près du lac Trasimène, et à Cannes, en Apulie, il pénètre dans la Campanie, et Capoue lui ouvre ses portes. A Rome, le Sénat et le peuple étaient découragés ; on se plaignait, nous dit Tite-Live (2), de la durée de la guerre et de la dévastation des campagnes par la faute des consuls.

Ces plaintes furent interrompues par un incendie qui éclata sur plusieurs points autour du Forum, la nuit d'avant la fête de Minerve. Le feu consuma plusieurs

(1) Dom GUÉRANGER, *Sainte-Cécile*, ch. XII, *Les Cæcilii*.
(2) *Hist. Rom.*, XXVI, 26, 27 et 35.

édifices particuliers et l'*atrium* du palais des anciens rois, *et atrium regium*. Le temple de Vesta fut à peine préservé par le zèle de treize esclaves, qui furent rachetés aux dépens de l'Etat, et obtinrent leur liberté (1). Le feu dura une nuit et un jour entiers ; et ce qui prouve que ce malheur était l'effet d'un complot, c'est que le feu avait pris en même temps en plusieurs endroits séparés les uns des autres.

Le consul, sur l'autorisation du Sénat, déclara dans l'assemblée du peuple que ceux qui feraient connaître les coupables auraient pour récompense une somme d'argent s'ils étaient libres ; la liberté, s'ils étaient esclaves. Cette promesse décida un esclave nommé Mannus à dénoncer, comme auteurs de l'incendie, les Calvius, ses maîtres, et, de plus, cinq jeunes gens des familles les plus distinguées de Capoue, dont les pères avaient été frappés de la hache par ordre de Q. Fulvius. Arrêtés, ils furent déclarés coupables, condamnés et exécutés. Mannus reçut, pour récompense, la liberté et vingt mille livres d'airain.

Capoue, ajoute Tite-Live, depuis son alliance avec Annibal, était devenue plus odieuse que Carthage. Les légions reformèrent leurs lignes, et, après trois ans d'un siège héroïque, malgré les efforts d'Annibal, qui essaya maintes fois de la délivrer, la ville tomba au pouvoir des Romains. Les habitants implorèrent vainement la clé-

(1) Ædes Vestæ vix defensa est tredecim maxime servorum opera, qui in publicum redempti et manumissi sunt.

mence du vainqueur. Lorsque le consul Lévinus passa devant Capoue, il se vit entouré d'une foule de Campaniens, qui, les larmes aux yeux, le suppliaient de leur permettre de se rendre à Rome, pour conjurer le Sénat de ne point consommer leur perte, et de ne pas laisser Q. Flaccus, général des troupes romaines, effacer jusqu'au nom de Capoue. Flaccus répondit qu'il n'avait point d'inimitié personnelle contre les Campaniens, mais qu'il les haïssait comme les adversaires et les ennemis de l'Etat, et qu'il les traiterait comme tels, tant qu'il leur verrait la même animosité contre le peuple romain. L'univers n'avait point de nation plus acharnée contre Rome. S'il les tenait renfermés dans leurs murailles, c'est que ceux qui parvenaient à s'échapper se répandaient dans les campagnes comme des bêtes féroces, déchirant, égorgeant tout ce qui s'offrait à eux. Les uns s'étaient réfugiés auprès d'Annibal, les autres n'étaient allés à Rome que pour incendier. Le consul trouverait dans le Forum, à demi brûlé, les traces de leur scélératesse. Leur fureur avait eu pour objet le temple de Vesta et ses feux éternels, et, jusque dans son sanctuaire, le Palladium, ce gage fatal de la durée de l'Empire (1). Il croyait donc qu'il n'y avait pas de sûreté à permettre aux Campaniens l'entrée de Rome. Ainsi parla Q. Flaccus. Lévinus leur accorda pourtant la liberté de l'y accom-

(1) Alios ad Annibalem transfugisse, alios ad Romam incendendam profectos. Inventurum in semiusto foro consulem vestigia sceleris Campanorum. Vestæ ædem petitam, et æternos ignes et conditum in penetrali fatale pignus imperii romani.

pagner, mais en les obligeant de jurer à Flaccus qu'ils reviendraient à Capoue cinq jours après avoir reçu la réponse du Sénat.

Le Sénat fut inexorable ; les Campaniens n'obtinrent pas leur pardon. Chaque famille de Capoue fut l'objet d'un décret spécial. Les uns furent condamnés aux fers, les autres à la confiscation de leurs biens ; ceux-ci vendus comme esclaves ; ceux-là, chassés du pays, devaient mener une existence plus malheureuse encore. Les Campaniens, en apprenant ces décrets, s'en retournèrent bien plus tristes qu'ils n'étaient venus. Ils accusaient moins la rigueur de Quintus Fulvius que l'injustice des dieux et la cruauté de la fortune.

Ainsi termine le récit de l'historien romain.

Les flammes n'avaient pas respecté la demeure des Vestales, les eaux du Tibre ne la respectèrent pas non plus. Horace, dans une ode à Auguste, nous dépeint les malheurs qui précédèrent le règne fortuné de ce prince et les espérances qu'en avait conçues la terre. Parmi ces désastres à réparer, se trouve une terrible inondation du fleuve, qui détruisit de fond en comble le temple de Vesta.

« Nous avons vu le Tibre, dit le poète (1), ramenant avec fureur du rivage de la mer ses vagues limoneuses,

(1) Vidimus flavum Tiberim, retortis
Littore Etrusco violenter undis

venir renverser la demeure des rois et le temple de Vesta.

» Quel Dieu le peuple appellera-t-il au secours de l'Empire qui menace ruine? Comment les Vierges saintes de Vesta pourront-elles fléchir la déesse, qui ferme l'oreille à leurs prières ? (1)

. . . .

» Ah! demeure longtemps sur la terre pour le bonheur des Romains, et, à la vue de nos crimes, ne fuis pas indigné dans les cieux. Ici, plutôt, jouis de glorieux triomphes; ici qu'il te soit doux d'être appelé le Père et le Chef de la patrie; et que le coursier du Mède ne foule pas impunément la terre où tu commandes, César ! » (2)

Auguste fut, à l'égard des Vestales, un empereur plein de largesses et de munificence. En se retirant sur le

---

Ire dejectum monumenta regis
Templaque Vestæ.

(1) Quem vocet divum populus ruentis
Imperi rebus? prece qua fatigent
Virgines sanctæ minus audientem
Carmina Vestam?

. . . .

(2) Serus in cœlum redeas, diuque
Lætus intersis populo Quirini;
Neve te nostris vitiis iniquum
Ocior aura

Tollat; hic magnos potius triumphos,
Hic ames dici Pater et Princeps,
Neu sinas Medos equitare inultos,
Te duce Cæsar.

(*Odes*, liv. Ier, 2.)

Palatin il leur céda, nous l'avons déjà dit, cette partie de la *regia* qui lui revenait comme pontife et comme empereur. Il n'est point douteux qu'il n'ait encore embelli le temple et la demeure de Vesta.

Mais voici l'incendie de Néron : que vont devenir ces nouvelles constructions ?

Tacite, au livre XV[e] de ses *Annales*, nous fait le récit lamentable de cette immense conflagration. Jamais, on n'avait vu pareil désastre ; jamais, par le passé, flammes n'avaient été plus ardentes et plus rapides. L'incendie commença dans la partie du cirque contiguë au mont Palatin et au mont Cœlius, non loin du temple de Vesta. Toutes les boutiques se trouvant remplies de matières qui sont l'aliment de la flamme, le feu, violent dès sa naissance, et poussé par le vent, eut bientôt enveloppé toute la longueur du cirque. Rien ne put retarder sa marche. Courant avec impétuosité, ravageant d'abord tout ce qui était de niveau, puis, s'élançant sur les hauteurs et de là redescendant encore, l'incendie prévint tous les remèdes par la rapidité du mal et la facilité qu'il avait de se propager au milieu des massifs de maisons, de rues étroites et tortueuses, comme celles de l'ancienne Rome. Personne n'osait résister au fléau ; d'ailleurs, les lamentations et les cris des femmes, la faiblesse des vieillards et celle des enfants ; puis les habitants qui se pressaient, ceux-ci pour eux-mêmes, ceux-là pour d'autres, traînant des malades ou les attendant, tout ce trouble empêchait le secours (1).

(1) TACITE, *Annales*, XV, 38.

Le sixième jour seulement l'incendie s'arrêta : la ville était devenue la proie des flammes. Des quatorze quartiers de Rome, quatre seulement restaient entiers, trois étaient rasés jusqu'au sol ; les sept autres offraient à peine quelques vestiges de bâtiments en ruine et à demi brûlés (1).

« Il serait difficile, ajoute Tacite (2), de compter ce qu'il y eut de maisons particulières, de palais et de temples détruits. Les plus anciens monuments religieux, celui que Servius Tullius avait érigé à la Lune ; le grand autel et le temple consacrés par l'arcadien Evandre à Hercule, alors en Italie ; celui de Jupiter Stator, voué par Romulus ; le palais de Numa et le Temple de Vesta, avec les pénates du peuple romain : « *Numæque regia et delubrum Vestæ cum Penatibus populi romani.* » Sans parler de cet amas de richesses, acquises par tant de victoires, et de tous ces chefs-d'œuvre de la Grèce, et d'une foule de manuscrits authentiques, anciens monuments du génie, que nos vieillards se ressouvenaient d'avoir vus, et dont toute la magnificence de la nouvelle Rome n'est pas capable de faire oublier la perte. Quelques-uns observèrent que l'incendie avait commencé le 14 des calendes d'août, jour où les Gaulois avaient pris et brûlé Rome. »

C'était l'an 64 de l'ère chrétienne.

Pendant le fléau, Néron, la lyre à la main, chantait dans son théâtre l'incendie de Troie.

---

(1) Tacite, *Annales*, xv, 40.
(2) *Idem*, *ibid.*, xv, 41.

L'empereur fut-il l'auteur de ce crime ?

Tacite n'ose pas l'affirmer. « On ne sut, dit-il, à qui attribuer le désastre : ou au hasard ou bien à Néron, car l'un et l'autre a été dit par les historiens (1) ». Mais Tacite raconte que, pendant l'incendie, on entendit autour de soi mille cris menaçants qui défendaient d'éteindre ; on vit même des gens qui lançaient ouvertement des flambeaux, en criant à haute voix qu'ils en avaient reçu l'ordre, soit afin d'exercer plus librement leur brigandage, soit que l'ordre eût réellement été donné » (2).

Suétone est plus explicite dans le passage suivant : « Quelqu'un, dans un entretien familier, ayant cité ce vers grec,

Que la terre, après moi, périsse par le feu !

Ἐμοῦ θανόντος γαῖα μιχθήτω πυρί !

— Non, reprit l'empereur, que ce soit de mon vivant ! Et il accomplit son vœu. Comme s'il était choqué de la laideur de ses anciens édifices, de l'étroitesse et des sinuosités des rues de Rome, il y mit le feu si publiquement, que la plupart des consulaires n'osèrent pas arrêter les esclaves du palais, qu'ils surprirent dans leurs maisons avec des étoupes et des flambeaux (3) ».

L'opinion publique ne s'y trompa point, elle accusa

(1) Forte an dolo principis incertum : nam utrumque auctores prodidere.

(2) *Annales*, liv. XV, ch. XXXVIII.

(3) SUÉTONE, *Néron*, ch. XXXVIII.

Néron. Ni les secours humains, ni les largesses du prince, ni les expiations religieuses ne purent rien contre les bruits infamants qui attribuaient l'incendie aux ordres de l'Empereur. Pour détruire ces bruits, Néron chercha des coupables ; il n'eut d'autre pensée que de rejeter l'odieux de son crime sur les chrétiens. Les progrès de l'Evangile avaient été si rapides, que, peu d'années après la mort du Sauveur, Rome contenait, au témoignage de Tacite, une multitude innombrable de chrétiens, *multitudo ingens*. On se saisit de leurs personnes et on leur fit endurer les supplices les plus cruels. Les uns, enveloppés de peaux de bêtes, étaient jetés en pâture aux chiens ; les autres étaient attachés à des croix ; ou bien, enduits de résine, on s'en servait la nuit, en guise de flambeaux, pour s'éclairer. Néron avait cédé ses propres jardins pour le spectacle, et dans le même temps il donnait des jeux au cirque, se mêlant à la foule en habit de cocher, ou conduisant lui-même des chars. Tacite ne peut s'empêcher de constater que « le peuple se sentit ému de compassion pour ces victimes, qui semblaient immolées moins au bien public qu'au passe-temps d'un barbare (1) ».

Le sinistre empereur rebâtit la ville. Une de ses médailles nous permet de conjecturer qu'il reconstruisit le temple de Vesta et la demeure des Vierges.

L'auteur des *Annales* nous apprend que peu de jours

---

(1) « Miseratio oriebatur, tamquam non utilitate publica, sed in sævitiam unius, absumerentur. » (*Annales*, liv. XV, 44.)

avant l'incendie, le prince était monté au Capitole. « Là, après avoir rendu ses hommages aux dieux immortels, étant entré dans le temple de Vesta, il fut saisi tout à coup d'un tremblement universel, soit que cet effroi lui fût inspiré par la déesse ou par ses forfaits, dont le souvenir ne le laissa jamais sans crainte (1). »

Comme toute âme vile, Néron était craintif et superstitieux ; il apaisa la déesse en lui refaisant son temple et en comblant les Vestales d'honneurs.

Rome goûta quelques années de paix sous Vespasien et Titus, les deux premiers empereurs de la *Gens Flavia*. Mais Domitien, frère de Titus, porta bientôt sur le trône les plus sanguinaires projets. Selon l'expression de Juvénal, c'était « un Néron chauve (2) »; il en eut toutes les haines et toutes les cruautés. Comme lui, il fit mourir ses amis et ses ennemis ; il exila les philosophes Epictète et Dion Chrysostôme, il persécuta ouvertement les chrétiens, et, dans cette persécution, il fit condamner Titus Flavius Clemens, son cousin-germain, qu'il avait pourtant nommé consul, et dont il avait reconnu les fils comme ses héritiers et ses successeurs. Le crime de Flavius Clemens était d'appartenir à la religion du Christ (3). Les enfants destinés à l'empire étaient aussi chrétiens.

(1) *Loc. cit.*, XXXVI.

(2) Quum jam semianimum laceraret Flavius orbem
Ultimus, et calvo serviret Roma Neroni.
(*Sat.* IV, 36-37).

(3) Dion CASSIUS.

Sans les évènements qui suivirent le règne de Domitien, dès la fin du premier siècle, la religion chrétienne aurait occupé le trône des Césars.

Si Domitien avait les instincts de Néron, il eut comme lui le goût du faste, du luxe et des grandeurs ; il fit agrandir le palais impérial, il répara et embellit encore le temple de Vesta. Mais aussi superstitieux qu'il était cruel, lui aussi « était toujours inquiet et tremblant ; il s'épouvantait au moindre bruit...; il soupçonnait l'heure et le genre de sa mort... A mesure que le péril approchait, toujours plus troublé, il fit garnir de pierres, appelées *phengites*, les parois des portiques où il avait coutume de se promener, parce que, leur surface polie réfléchissant les objets, il voyait tout ce qui se passait derrière lui(1).»

Il ne put échapper à la justice divine. Néron s'était lâchement tué d'un coup de stylet entre la voie Salaria et la voie Nomentane. Domitien, qui avait pu impunément persécuter les grands et les chrétiens, fut poignardé aussitôt que, « cherchant plus bas ses victimes, il inspira des craintes aux savetiers (2) »; quelques gardes et quelques gladiateurs le firent mourir. Néron, regardé comme un ennemi public, avait été condamné par le Sénat au dernier supplice. Domitien eut, par ordre du Sénat, ses statues brisées, ses inscriptions effacées. Tous deux

---

(1) SUÉTONE, *in Domit.*

(2) ... Periit, postquam cerdonibus esse timendus cœperat.

(JUVÉNAL.)

ont souillé de sang les annales de l'Empire ; ils ont leur place marquée, dans l'antiquité, à côté des plus cruels tyrans.

Les restaurations que Néron et Domitien avaient faites au temple de Vesta ne subsistèrent pas longtemps. Un siècle plus tard, vers l'an 191, sous l'empereur Commode, la peste et l'incendie éclatèrent d'un même coup. La peste fut terrible, elle ravagea la ville ; l'incendie détruisit un grand nombre de monuments, le temple de la Paix se brûla, celui de Vesta devint aussi la proie des flammes. C'est alors, dit Hérodien, qu'il fut donné au peuple romain de voir la statue de Pallas, transportée de Troie en Italie, le Palladium de l'Empire. Avant que le feu n'eût pénétré dans leur demeure, les Vestales eurent le temps de s'emparer de la statue, et, en toute hâte, à travers la voie sacrée, elles la portèrent jusque dans la chambre de l'empereur (1).

Septime Sévère (193-211) répara les ruines de cet incendie, il fut le dernier empereur qui releva le temple et la maison des Vestales. Sur une des médailles de la savante syrienne Julia Domna, sa femme, on voit un temple rond, des prêtresses offrant un sacrifice et cette simple inscription : VESTA MATER (2). Peut-être est-ce à la demande de cette impératrice que le temple et la demeure furent édifiés dans ces vastes proportions que

(1) HÉRODIEN, liv. Ier, 14.
(2) COHEN, t. III.

les ruines encore existantes nous révèlent aujourd'hui ? Septime Sévère n'était qu'un soldat parvenu. C'était l'époque où les légions proclamaient les Césars, et où « l'empire, comme un prix attaché au sommet d'un mât, appartenait au plus agile (1) ». Pour arriver au trône, Septime avait dû combattre deux rivaux, les armes à la main, faire couler le sang, prononcer de nombreux édits de confiscation ; c'est une tache pour sa mémoire. Il essaya de l'effacer en donnant des jeux magnifiques au peuple romain et en construisant, dans Rome, de nombreux monuments. A part la restauration du temple et de la maison des Vestales, il construisit des thermes spacieux et un temple à Hercule et à Bacchus. Il agrandit en même temps le palais impérial, ou plutôt, à côté du palais d'Auguste, il se bâtit un superbe palais dont les ruines couvrent encore la partie méridionale du Palatin.

Dès que Constantin fut monté sur le trône, il publia le célèbre Edit de Milan, qui, en 313, rendit la paix à l'Eglise chrétienne. Mais, s'il accordait aux chrétiens le libre exercice de leur culte, « l'Edit de Milan donna, sans exception, à tous ceux qui professaient quelque religion que ce fût, la liberté de la suivre selon sa conscience et d'en faire l'exercice public sans être inquiété de personne. Il n'était pas encore temps d'imposer silence à l'idolâtrie. Révérée depuis tant de siècles, ses cris séditieux auraient soulevé tout l'empire. C'était assez d'ouvrir la bouche à la véritable religion et de la mettre en état de confondre

(1) Hérodien.

sa rivale par la sagesse de ses dogmes et la pureté de sa morale (1) ».

Vainement Julien essaya de rendre au paganisme son antique supériorité. Le paganisme était frappé à mort, on le laissa périr comme un corps vieilli et usé par de longues années de débauche. Quand il fut près d'expirer, Jovien, Gratien, Valentinien et Théodose le dépouillèrent de tous ses privilèges et de tous ses ornements; ils supprimèrent tous les secours de l'État, les subsides qui le faisaient vivre. Il expira dans un suprême effort. C'était entre les années 363 et 384. Nous étudierons dans un des chapitres suivants cette période de vingt ans qui marque la fin des Vestales. Ainsi privées de leurs privilèges et de leurs revenus, les Vierges païennes abandonnèrent le temple et le feu sacré s'éteignit pour jamais.

Nous pouvons encore continuer l'historique du temple de Vesta et de la demeure de ses Vierges. Désormais ce n'est plus qu'une ruine, un pan de mur qui se dresse dans la nuit des temps. Mais, çà et là, quelques rayons de lumière s'échappent des évènements de l'histoire et nous permettent de le distinguer au milieu de l'obscurité qui va l'ensevelir.

Le premier évènement auquel le nom de Vesta soit mêlé, est le meurtre de Sérène, nièce de Théodose et femme de Stilicon. C'est l'époque où les barbares promènent à travers tout l'empire leurs déprédations.

---

(1) Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. Ier.

En même temps que les deux fils de Théodose montaient sur le trône, Arcadius en Orient et Honorius en Occident, la nation des Goths élevait Alaric sur le pavois. Ambitieux, familier déjà avec la politique romaine, il trouva ses barbares dévorés du désir d'échanger leur vie sédentaire pour la vie nomade et le labeur ingrat de la charrue pour des combats, où ils espéraient trouver de faciles trésors. Vers l'an 404, il lança ses hordes puissantes sur l'Italie. Honorius leur opposa Stilicon, barbare lui aussi, mais qui, entré dans la milice romaine, en était devenu, sous Théodose, le plus habile général. Il arrêta les troupes d'Alaric, les tailla en pièces à Pollentia et à Vérone et les obligea à reculer. Par une habile manœuvre, il avait également attiré sur le plateau de Fiesole les troupes de Radagaise et les avait forcées à la paix. Mais, tombé en disgrâce auprès d'Honorius, il fut massacré à Ravenne par ordre de l'empereur.

L'Empire n'avait plus personne à opposer à l'invasion ennemie. En 410, Alaric se mit de nouveau à la tête de ses bandes et les répandit dans la péninsule avec la rapidité d'un torrent. Un ermite des Apennins essaya, dit-on, de l'arrêter au passage de ces montagnes. « Je ne suis point le maître, aurait répondu Alaric ; quelqu'un me pousse en avant et me crie sans cesse : à Rome, à Rome ! »

A l'approche du barbare, au lieu de se défendre, les Romains demandèrent la mort de Sérène, veuve de Stilicon : ils l'accusaient d'avoir appelé Alaric pour venger la mort de son mari. La malheureuse nièce de Théodose fut mise à mort. Comme elle avait un jour dépouillé une statue de Vesta de son collier de perles, les païens, très

superstitieux, dirent : « Le collier de Vesta l'a étranglée (1). »

Rome n'étant pas défendue tomba au pouvoir d'Alaric. « La porte Salaria, dit M. de Sismondi (2), lui fut ouverte pendant la nuit et la capitale du monde fut abandonnée à la fureur des Goths. Cette fureur ne s'exerça point cependant sans quelque mélange de pitié : Alaric accorda une protection éclatante aux églises, qui furent préservées de toute insulte avec leurs trésors et tous ceux qui s'étaient réfugiés dans leur enceinte. En abandonnant les richesses des Romains au pillage, il prit leur vie sous sa sauvegarde ; et l'on assure qu'il n'y eut qu'un seul sénateur qui périt par le fer des barbares. On ne s'est point, il est vrai, donné la peine de compter la multitude de plébéiens qui purent être sacrifiés. Au moment de l'entrée des Goths, une petite partie de la ville fut la proie d'un incendie ; mais ensuite les soins d'Alaric garantirent le reste des édifices ; surtout, il eut la générosité de retirer son armée de Rome le sixième jour, pour la conduire dans la Campanie. »

Le temple de Vesta et la demeure des Vierges purent être saccagés lors de cette invasion ; nous savons cependant qu'ils ne devinrent pas la proie des flammes. Après le départ des barbares ces murs se trouvèrent intacts.

---

(1) Zeller, *Entretiens sur l'histoire. Antiquité et moyen-âge*, pag. 230.

(2) De Sismondi, *Histoire de la chute de l'empire romain*, t. I, pag. 205.

« Un respect religieux pour la ville qui avait conquis le monde, ajoute M. de Sismondi, semblait avoir protégé Rome contre son plus puissant ennemi. Bientôt on put croire que cet ennemi était puni d'avoir le premier attenté à sa majesté : car, au bout de peu de mois, Alaric tomba malade et mourut au milieu de ses victoires, lorsqu'il embrassait déjà les conquêtes de la Sicile et de l'Afrique dans ses projets ambitieux. Alaric fut enseveli dans le lit du Bisenzio, petite rivière qui coule au pied des murs de Cosenza ; et les captifs qu'on avait fait travailler à creuser son tombeau, à détourner la rivière, et à la ramener ensuite dans son lit, furent tous massacrés, pour qu'ils ne pussent jamais révéler la place où reposait le corps du vainqueur de Rome. En effet, les Goths, toujours errants, ne pouvaient point protéger les monuments de leurs grands hommes. Ils songeaient avec douleur qu'à leur mort ils laisseraient leurs os dans une terre ennemie, et que ces lâches habitants, qui n'osaient pas les regarder en face, se vengeraient sur leurs dépouilles de la terreur qu'ils leur avaient inspirée. »

La prise de Rome par Attila eût été autrement redoutable et plus d'un monument du passé eût infailliblement péri. Court de taille, large de poitrine, les yeux petits, enfoncés et pleins d'astuce, les lèvres toujours serrées, le teint presque noir, Attila était la barbarie portée à la hauteur du génie. L'herbe séchait partout où son cheval passait et son épée mystérieuse, qu'un bouvier avait découverte en remuant la glèbe, avait conquis les peuples du Danube jusqu'au Rhin. C'était vraiment « le Fléau de Dieu ». Il fut un fléau pour toutes les contrées qu'il avait

traversées. Mais arrivé devant Rome, à la tête de plus de six cent mille Huns, Dieu lui opposa la majesté et la mansuétude du pape saint Léon. Attila, qui n'avait reculé devant aucun homme, recula devant Léon; il n'entra pas dans la ville. Grâce à l'intervention de son Pontife, Rome était sauvée (452).

Trois ans ne s'étaient pas écoulés (455), que Genséric, à la tête des Vandales, des Maures et des Berbers, débarque à Ostie. L'Afrique, d'où Rome tirait de l'argent, des armes, des soldats et du blé, l'Afrique, que Salvien appelle « l'âme de la République », était déjà tombée entre ses mains ; il s'était rendu maître de la mer et avait pillé les côtes de l'Italie. A son arrivée, Rome se trouvait sans défense. En vain, le pape saint Léon sortit de la ville pour la seconde fois, entouré de ses prêtres et de ses clercs : le païen Attila s'était laissé fléchir, l'arien Genséric fut inaccessible aux prières du vieillard. Rome prise d'assaut fut livrée au pillage. Durant quatorze jours et quatorze nuits, les Vandales saccagèrent la ville avec un degré inouï de rapacité. Alaric avait respecté les églises et les temples, Genséric ne les respecta pas ; on s'empara de tout : on vit même des soldats sur le faîte du Capitole, au sommet des temples et des maisons, enlever le bronze doré qui les recouvrait. Le temple de Vesta perdit sa toiture et la demeure des Vestales les derniers ornements qui lui étaient restés. Les dépouilles de Jérusalem, que Vespasien et Titus avaient apportées, les encensoirs, les trompettes, le chandelier, tombèrent entre les mains du vainqueur. Des chariots aux portes de Rome ou des vaisseaux amarrés aux quais du Tibre

attendaient le butin pour le porter jusqu'à Ostie et de là par mer à Carthage. Parmi les nombreux captifs transportés en Afrique, se trouvaient l'impératrice Eudoxie et ses deux filles. C'étaient les derniers survivants de la race de Théodose, les dernières gloires de l'empire, que le barbare emmenait en captivité.

Depuis ces évènements, que devinrent le temple de Vesta et les demeures des Vierges? On croit qu'ils servirent d'habitation privée et de demeure particulière. En faisant des fouilles à cet endroit, on vient de découvrir un vase de terre renfermant plus de huit cents monnaies (1). Ce sont des médailles des rois anglo-saxons du dixième siècle, Edouard, Athelstan et Edmond I[er]. Quelques-unes appartiennent à des archevêques de Canterbury. Une petite monnaie en or porte l'effigie de l'empereur Théophile, mort en 842. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'au milieu de ces médailles on a trouvé un fermoir en argent, portant gravé le nom du Pape Marin II, et un sceau de bulle du pape Jean VII. Or, Jean VII gouvernait l'Église en 705 et Marin II, en 943. M. le commandeur de Rossi a publié une savante dissertation sur ce trésor numismatique. Il pense que c'est le tribut du Denier de Saint-Pierre, envoyé d'Angleterre sous le Pape Marin II, et il incline à croire qu'en ce temps-là un personnage attaché à la Cour pontificale demeurait parmi les ruines abandonnées du temple de Vesta (2).

(1) *Notizie degli Scavi.* Décembre 1883. (*Appendice*).
(2) MARRUCHI. *Il foro romano.*

Ainsi jusqu'au Xme siècle, la maison des Vestales fut probablement habitée.

Au moyen-âge nous assistons d'abord à la guerre du Sacerdoce et de l'Empire. Les Républiques italiennes se fondent. Venise sort des eaux ; Gênes et Pise vont se donner des constitutions indépendantes et unir leurs vaisseaux pour des conquêtes lointaines. Bientôt quarante pèlerins normands venant de Terre-Sainte mettent en fuite une armée de Sarrasins espagnols qui assiégeaient Salerne. Revenus dans leur patrie, ils apprennent à leurs compatriotes qu'au delà des Alpes il existe un pays où les exploits sont faciles et le butin abondant. Trois cents chevaliers partent aussitôt pour l'Italie : ils s'établissent dans la Pouille, la Calabre et l'Apulie et, en peu d'années, ils enlèvent la Sicile aux Sarrasins et aux Grecs réunis (1).

Malgré ces guerres et ces mouvements des peuples, la Papauté brillait d'un incomparable éclat. Aux deux extrémités de ce XIIe siècle, le plus beau peut-être de tout le moyen-âge, on voit sur la chaire de Saint-Pierre Grégoire VII étendant la main pour absoudre Henri IV, empereur d'Allemagne, agenouillé à Canossa, les pieds nus, sous la laine des pénitents, et Alexandre III, à Venise, sur le trône des doges, dans la grande salle de Saint-Marc, recevant au baisement des pieds Frédéric Barberousse, prosterné devant lui, sans manteau ni aucun insigne impérial. La peinture nous a conservé ces hauts

(1) Emile RUELLE, *Histoire du moyen-âge*, chap. XXXVII.

faits de l'histoire au palais des doges. C'est l'âme dominant le monde matériel, c'est l'Église commandant à l'empire, c'est l'archange bénissant ou foulant aux pieds les princes de ce monde, selon qu'ils étaient fidèles à leur mission ou ne l'étaient pas (1).

Tel est le moyen-âge. Mais les guerres furent longues et causèrent de grandes ruines. Grégoire VII versa souvent des larmes et mourut en exil, « parce qu'il avait aimé la justice et haï l'iniquité ». Deux fois, les armées d'Henri IV l'assiégèrent dans Rome. Une fois, l'avant-veille de la Pentecôte, l'empereur vint camper sous les murs de la ville et se retira après une parade sacrilège ; il revint bientôt ; la trahison lui ouvrit les portes de la cité Léonine, il s'empara de la basilique de Saint-Pierre, et, comme il amenait avec lui l'antipape Guibert, l'excommunié fut sacré empereur. Grégoire s'était enfermé dans le château Saint-Ange et en avait fait murer toutes les avenues.

Ces nouvelles parvinrent bientôt au chef des Normands, Robert Guiscard ; avec la comtesse Mathilde, il s'était constitué le défenseur du Pape. En ce temps-là, il était en Grèce, poursuivant sa vie d'aventures. Vainqueur en diverses rencontres, il faisait déjà trembler Constantinople. Aux premiers bruits venus de l'Italie, il partit seul en toute hâte sur un vaisseau léger, confiant l'armée d'Epire à son fils Bohémond. Il recueillit dans la Pouille

(1) *Étude sur les lettres des Papes,* par Son Éminence le Cardinal PITRA. Paris, 1885.

trente mille fantassins et six mille cavaliers. Henri s'émut au seul nom de Guiscard et partit trois jours avant l'arrivée des Normands (1084). A cause des factions du peuple, le Pape n'était point encore délivré. Guiscard tomba sur Rome comme un ouragan de feu, brûla tout le quartier Saint-Jean jusqu'au delà du Colisée et poussa le ravage à travers la ville, tant qu'enfin il brisa les portes du château Saint-Ange et rendit la liberté à l'intrépide prisonnier. De la porte Saint-Laurent jusqu'au château Saint-Ange il n'y eut qu'une ruine. Le temple de Vesta, qui avait déjà subi tant de désastres et tant de transformations, la maison des Vestales, déjà si ébranlée, ne purent résister au passage d'une vague si puissante et si inattendue : il ne resta debout que les quatre murs.

Sur ces ruines, on éleva plus tard des forteresses et des donjons. C'est l'époque des rivalités féodales, le temps où les familles Orsini et Colonna se disputaient le pouvoir. Tous les vieux monuments furent changés en châteaux-forts. Les Papes se trouvant en France, personne ne veillait à leur conservation, personne n'avait le respect de l'antiquité. On établit même un four à chaux auprès de la demeure des Vestales, dans lequel on jeta pêle-mêle statues, marbres et inscriptions. La quantité d'œuvres d'art qui périrent alors est incalculable.

Le Pape Léon X étendit une main protectrice sur ces débris du passé. Sous son règne, les lettres et les arts semblèrent se réveiller comme d'un long sommeil ; ce fut un réveil plein de vie et d'espérance. Les monuments

anciens furent recherchés, placés sur des places publiques ou bien encore mis à l'abri du temps, dans les galeries des nobles praticiens de Florence et de Rome. Déjà, dès 1497, des fouilles avaient été faites au milieu des ruines du temple de Vesta ; elles avaient amené la découverte de quelques bases de statues et de quelques inscriptions dédiées aux Vestales. Mais bientôt encore tout fut nivelé. Les jardins Farnèse, qui couvraient tout le Palatin, étendirent jusque-là leurs corbeilles et leur gazon. On perdit même le souvenir du *locus Vestæ*.

En 1883, grâce au zèle des membres de la commission archéologique, les fondements du temple et les murs de la demeure des Vierges furent découverts et déblayés. L'étranger qui visite aujourd'hui le Forum se plaît à retrouver et à visiter, au milieu des ruines, cet emplacement des Vestales, que Rome païenne, après le temple de Jupiter Capitolin, avait considéré comme l'endroit le plus sacré de son sol.

Le lecteur nous saura gré, en terminant ce chapitre, de lui apprendre encore ce que devint la demeure des Césars. Les auteurs anciens ont établi de telles similitudes entre les Vestales et les empereurs, que leur demeure doit se confondre dans le même souvenir.

Nous avons vu Néron se construire un Olympe impérial. La décadence arriva aussitôt après lui. Les ruines semblent même plus rapides que pour la demeure des Vierges de Vesta. Vespasien et Titus livrent au public une partie de la maison dorée et abattent l'autre pour

épargner au trésor impérial les frais de l'entretien. Le palais des Césars se réduit à l'enceinte du Palatin. Des empereurs tels que Domitien, Héliogabale et Septime Sévère, essayèrent bien de l'embellir encore et de le modifier. Domitien se fit faire une salle à manger si majestueuse, qu'au dire de Stace « du lit où les convives étaient étendus pour le repas, ils pouvaient apercevoir l'eau qui jaillissait des fontaines et tombait en cascade d'étage en étage, au milieu de la verdure, du marbre et des fleurs ». Les tables étaient si richement fournies, que Martial n'hésitait pas à déclarer que « si Jupiter et Domitien l'invitaient à dîner le même jour, il laisserait le maître des Dieux pour aller chez l'empereur. »

Presque tous les autres Césars se bornèrent à réparer les parties de l'édifice qu'un incendie avait brûlées. La fortune du Palais impérial suivit celle de l'empire ; on songea moins à l'étendre qu'à le soutenir.

Lorsque Constantin se choisit, sur les bords du Bosphore, une nouvelle capitale, une partie des objets d'art qui ornaient le palais de Rome furent transportés en Orient. Rome rendait à la Grèce ce que Néron lui avait enlevé.

Les troupes d'Alaric vinrent bientôt continuer les dégradations que le temps avait commencées. Genséric en fouilla les murs pendant quatorze jours, afin d'en arracher les marbres précieux et les parcelles d'or qui y restaient encore. C'est de là qu'il enleva les vases du temple de Jérusalem pour les transporter à Carthage.

« Après avoir été dévasté par les Barbares, dit Mgr Ger-

bet (1), le palais impérial est soigné par eux. Théodoric le répare, et, dans le siècle suivant, un empereur qui passe à Rome le pille. La demeure des Césars subit ce jeu cruel de la fortune : d'être protégée par ses ennemis et outragée par ses maîtres. Cependant, avant de mourir, elle revoit quelque chose qui rappelle les scènes de son ancien temps. L'empereur Héraclius arrive à Rome : la cérémonie de son couronnement se fait dans le palais. Les sénateurs le placent sur le trône d'Auguste. Les aigles reparaissent dans leur vieille demeure, les acclamations usitées en cette circonstance réveillent un moment les échos, et tout est fini. C'est l'adieu de la souveraineté impériale à Rome. On serait tenté de le comparer à ces histoires de vieux châteaux abandonnés, où l'on voit, dans la nuit qui précède leur destruction complète, la grande salle éclairée tout à coup par une apparition, et le spectre de l'ancien propriétaire s'installer une dernière fois dans le fauteuil de ses ancêtres. Cependant la venue d'Héraclius suggère une autre pensée. Elle offre un de ces rapprochements qui sont du moins comme la poésie sacrée de l'histoire, lorsqu'ils ne sont pas quelque chose de plus. L'empereur apportait avec lui la portion de la vraie Croix, que Chosroès, roi des Perses, avait enlevée de Jérusalem, et qu'Héraclius avait reconquise. Il venait la déposer dans la Ville éternelle, à la veille de s'en éloigner pour toujours. La

(1) *Esquisse de Rome chrétienne,* tom. II, p. 455.

souveraineté impériale, qui avait tout fait aux jours de sa puissance pour bannir de Rome la Croix, y revient une dernière fois, tenant cette Croix dans ses mains défaillantes, comme pour expier, par ce présent sacré, les impiétés de sa jeunesse. »

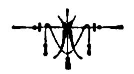
Le palais impérial ne s'éleva plus sur la colline que comme le simulacre d'une souveraineté déchue ; ses murailles furent démantelées, il ne resta plus de lui que de grandes ruines couvrant le sol. « La cruauté de la fortune, dit Poggius, changea tellement l'aspect et la forme du Palatin, que, nu de tout ornement, il gisait à terre semblable au cadavre d'un géant que la corruption ronge de tous côtés (1). »

Ainsi finit le palais des Césars, ainsi finit l'Empire de Rome. La chute de tant de grandeurs arrache à saint Jérôme, alors à Bethléem, ce cri d'une sublime éloquence. « Que vois-je ? les trônes se précipitent sur les trônes, les nations se jettent sur les nations. Tout est en proie : Rome, elle-même ; elle a donné son or, elle a vendu ses meubles pour vivre et elle n'a pas vécu. Elle est prise, celle qui prit tout l'univers, à la fois mère et tombeau des nations. Qui eût dit que l'obscur Bethléem verrait un jour à ses

(1) « Acerbum dictu adeo speciem formamque ipsius immutasse fortunæ crudelitatem, ut nunc omni decore nudata, prostrata jaceat instar gigantei cadaveris corrupti atque undique exesi ». (POGGIUS FLORENTINUS, *de Fortun. varietate urbis Rom. et de ruina ejus descriptio,* pag. 2).

portes d'illustres mendiants ? Je pleure les funérailles du monde ; le monde romain croule, et cependant notre tête ne fléchit pas. « *Romanus orbis ruit; et tamen cervix nostra erecta non flectitur.* »

Quelle est cette tête, toujours élevée, qui ne fléchit pas ? C'est l'Eglise chrétienne, qui se lève sur les ruines de l'Empire et qui, avec les débris du temple de Vesta et du palais des Césars, bâtit les sanctuaires de ses martyrs.





CHAPITRE V

LE BOIS DES VESTALES

Le Paganisme et les bois. — Les bois chez les Juifs. — Les bois des Druides. — Les bois à Rome. — Bois des Frères Arvales. — Bois de la Nymphe Egérie. — Bois des Vestales. — Hercule au bois des Vestales.

Les cultes païens nous apparaissent tous entourés d'ombres et de mystères. C'est au fond des sanctuaires que les divinités étaient adorées, c'est dans des antres obscurs que les Sibylles donnaient leurs oracles, c'est surtout dans les profondeurs des bois, à couvert des grands arbres, que les hommes, oubliant les traditions primitives, avaient établi leurs dieux.

Peut-être le silence des bois, la majesté de ces forêts qui couvraient la terre, le spectacle de cette immense végétation, avaient-ils frappé l'humanité errante d'une secrète terreur? Il n'est pas de temple, en effet, plus solennel que l'intérieur des bois. Sur un sol revêtu de mousse, s'élèvent comme des colonnes de marbre les tiges de chênes et de sapins; tandis que leurs cimes

montent jusqu'au ciel en forme de gigantesques clochers, leurs branches inférieures s'entre-croisent, s'enlacent et s'étendent comme une voûte de verdure que la lumière du soleil peut à peine percer. Parfois on entend le souffle du vent qui gémit et soupire comme un orgue de cathédrale. Le soir, quand tout se tait et que tout repose, quand la tempête ne gronde pas, le mystère est plus profond encore ; la lune projette à travers l'épaisse feuillée une pâle lueur, semblable à la lueur d'une lampe d'albâtre ; et, au scintillement de cette lumière, l'ombre des grands arbres se dessine sur le sol : on dirait des ombres vivantes, des fantômes animés qui s'agitent sans cesse, qui fuient et qui reviennent pour former les danses de la nuit. Il est impossible de pénétrer dans un de ces bois sans être saisi d'une crainte religieuse et sans éprouver un frisson, comme en présence de la divinité.

La crainte et l'illusion étant si naturelles, faut-il s'étonner que l'homme ait placé d'abord dans les bois la demeure de ses dieux, et que là il ait offert des sacrifices ? Cette croyance que la divinité habitait les forêts se trouve chez tous les peuples anciens. Une des plus solennelles recommandations que le Seigneur fait aux Hébreux, avant de les laisser entrer dans la Terre promise, c'est de détruire les bois des fausses divinités.

Dieu le dit à Moïse sur le mont Sinaï : « Gardez toutes les choses que je vous ordonne aujourd'hui et je chasserai moi-même devant vous les Amorrhéens, les Chananéens, les Héthéens, les Phérézéens, les Hévéens et les Jébuséens. Prenez garde aussi de ne jamais faire amitié avec ceux d'entre les habitants de ce pays que je

laisserai encore quelque temps; cela causerait votre ruine ; mais détruisez tous leurs autels, brisez toutes leurs statues, coupez leurs bois consacrés à leurs idoles (1).

Le *Deutéronome* le répète encore : « Voici les préceptes et les ordonnances que vous devez observer lorsque vous serez dans le pays que le Seigneur, le Dieu de vos pères, vous doit donner, afin que vous le possédiez pendant tout le temps que vous serez sur la terre. Renversez tous les lieux où les nations, dont vous posséderez le pays, ont adoré leurs dieux sur les hautes montagnes et sur les collines et sous tous les arbres couverts de feuilles. Détruisez leurs autels, brisez leurs statues, brûlez leurs bois profanes, réduisez en poudre leurs idoles et effacez de tous ces lieux la mémoire de leur nom (2). »

Dans les saintes lettres, détruire les bois de Baal est

---

(1) « Observa cuncta quæ hodie mando tibi : ego ipse ejiciam ante faciem tuam Amorrhæum et Chananæum et Helthæum, Pherezæum quoque, et Hevæum et Jebuseum. Cave ne unquam cum habitatoribus terræ illius jungas amicitias, quæ sint tibi in ruinam : — sed aras eorum destrue, confringe statuas, *lucosque succide.* » (*Exode*, XXXIV, 11, 12, 13.)

(2) « Hæc sunt præcepta atque judicia, quæ facere debetis in terra, quam Dominus Deus patrum tuorum daturus est tibi, ut possideas eam cunctis diebus quibus super humum gradieris. — Subvertite omnia loca, in quibus coluerunt gentes, quas possessuri estis, deos suos super montes excelsos, et colles et *subter omne lignum frondosum.* — Dissipate aras eorum, et confringite statuas, *lucos igne comburite,* et idola comminuite ; disperdite nomina eorum de locis illis. »

(*Deutéronome,* XII, 1, 2, 3.)

l'œuvre et la marque des bons rois ; les rétablir est la flétrissure des mauvais ; ainsi Gédéon (1), un des juges d'Israël, Asa (2), Josaphat (3), Ezéchias (4), Josias (5), rois de Juda, sont loués, dans l'Ecriture, pour avoir incendié les forêts où le peuple allait sacrifier. Achab (6) et Manassès (7) sont, au contraire, sévèrement blâmés et punis pour avoir redressé les statues de Baal et rétabli les bois.

Les Pélasges, qui peuplèrent primitivement la Grèce et l'Italie, adoraient encore leurs dieux sous les chênes de Dodone. Les Druides s'enfonçaient dans les immenses forêts de notre vieille Gaule. Là, ils sacrifiaient à Esus et à Teutatès des victimes humaines ; ils rendaient la justice et cueillaient des plantes dont ils se couvraient la tête et dont ils faisaient un remède pour tous les maux (8).

Les dieux d'Athènes et de Rome eurent bien dans la suite des sanctuaires magnifiques et des temples somptueux, mais leur nom resta toujours attaché aux arbres de la forêt. Le chêne fut le symbole de Jupiter, l'olivier celui de Minerve, le laurier celui d'Apollon, le lierre

(1) *Lib. Judic.*, vi, 27, 28, 29, 30.
(2) *Id.*, III, *Reg.*, XV, 11, 13. — II, *Paralip.*, xv, 16.
(3) *Id.*, II, *Paralip.*, xvii, 6.
(4) *Id.*, IV, *Reg.*, xviii, 4. — II, *Paralip.*, xvii, 6.
(5) *Id.*, IV, *Reg.*, xxiii, 4, 6. — II, *Paralip.*, xxxiv, 3, 4, 7.
(6) *Id.*, III, *Reg.*, XVI, 33.
(7) *Id.*, IV, *Reg.*, xxi, 3.
(8) Abbé Théron, *Druides et Druidisme*, 1886, ch. v et vi.

celui de Bacchus. Le souvenir de Romulus persista même longtemps sous l'emblème d'un cornouiller. A côté du *tugurium Faustuli* sur le Palatin, il y avait, en effet, un petit arbre qui fut, pendant de longs siècles, l'objet d'une attentive vénération. Lorsqu'un passant s'apercevait que son feuillage se desséchait et que ses racines demandaient à être arrosées, il criait cette nouvelle à la première personne qui se trouvait à portée de sa voix, celle-ci à une autre ; en un instant, ce cri avait parcouru le Forum et les rues voisines, et de toutes les demeures on accourait avec des vases pleins d'eau, comme si le dessèchement de cet arbuste eût entraîné la ruine de Rome. D'après une légende mentionnée dans Ovide (1), Romulus aurait enfoncé sa lance sur le Palatin, et aussitôt elle aurait pris racine et se serait couverte d'un feuillage capable d'ombrager les spectateurs étonnés.

Parmi les bois sacrés qui entouraient la ville de Rome, il y en a deux dont nous ne pouvons omettre la description, soit à cause de leur ressemblance avec le bois de Vesta, soit à cause de la très grande vénération que les Vestales en avaient. C'est le bois des frères Arvales et le bois de la nymphe Egérie.

(1) Utque Palatinis hærentem collibus olim
Quum subitò vidit frondescere Romulus hastam,
Quæ radice nova, non ferro stabat adacto,
Et jam non telum, sed lente viminis arbor
Non exspectatas dabat admirantibus umbras.
(*Métamorph.*, XV, 560-564.)

En même temps que Romulus introduisait dans sa nouvelle ville le culte de Vesta, il fondait (1) un collège de douze prêtres, dont l'unique occupation était de parcourir les campagnes (*arva*), afin d'obtenir pour les moissons naissantes les bénédictions des dieux. De là leur vint le nom de Frères Arvales. Ils accompagnaient leurs courses et leurs sacrifices d'une prière sous forme de chant, qui est le plus ancien monument de la poésie latine qui nous soit parvenu (2).

Ils avaient pour insignes une couronne d'épis et des bandelettes blanches (3).

Leur habitation se trouvait hors de Rome, sur la voie de Porto, actuellement à cinq milles des murs, près de la *Magliana*. Ils avaient élevé un temple à la déesse Dia, et sur la colline voisine (aujourd'hui *Monte delle Piche*), ils avaient planté un bois en son honneur. C'était le *Lucus deæ Diæ*. Des fouilles faites sur cette colline, en 1868, ont mis au jour les fondements du temple et ont amené la découverte de très nombreux fragments de marbre couverts d'inscriptions. Le temple avait la forme ronde, comme le temple de Vesta ; les fragments d'inscriptions ont permis de reconstituer les actes et les cérémonies de ce collège sacerdotal (4).

(1) Quelques auteurs attribuent la fondation des *Frères Arvales* à la mère nourricière de Romulus, *Acca Laurentia*. (*Murray's Hand-book of Rome and its environs*, pag. 472.)

(2) DE CAUSSADE, *Littérature latine*, poésie lyrique.

(3) AULU-GELLE, *Nuits attiques*, liv. VI et VII.

(4) HENZEN, *Scavi nel Bosco sacro dei Fratelli Arvali*. Roma, 1868.

Les Arvales ayant perdu leur dignité première, cessèrent d'exister sous les empereurs Gordiens (340). Le bois et le temple restèrent déserts. Les chrétiens, qui cherchaient alors les solitudes pour en faire leurs cimetières et leur lieu de réunion, profitèrent de l'abandon où se trouvait le bois des Arvales, et, tout à côté, dans un champ appartenant à une matrone chrétienne du nom de Générosa, ils construisirent une de leurs catacombes. C'est là où, sous Dioclétien, furent ensevelis les saints martyrs Simplicius, Faustinus et leur sœur Béatrice (1). Le Pape saint Damase y fit élever, un siècle plus tard, une basilique en leur honneur et l'orna d'élégantes inscriptions. En vertu de l'édit de Gratien, qui, en 382, abolit définitivement le culte des faux dieux, le bois des Avales fut rasé comme le bois de Vesta. Mais le temple de la déesse Dia resta debout jusqu'à l'invasion des Barbares.

Plus célèbre encore est le bois de la nymphe Egérie. Il était situé non loin de Rome, entre la Voie latine et la Voie Appia. Numa, dont les auteurs anciens louent la piété envers les dieux, allait souvent converser avec la nymphe et trouvait auprès d'elle les plus sages conseils pour le gouvernement de son peuple. Voici ce que Tite-Live (2), toujours épris des temps anciens, nous dit de la législa-

---

(1) DE ROSSI, *Roma Sotterranea,* t. III. — ARMELLINI, *Descrizione popolare degli antichi cimiteri cristiani di Roma,* pag. 31.
(2) TITE-LIVE, liv. Ier, 21.

tion de Numa et de ses visites au bois de la nymphe : « Numa adoucit les mœurs du peuple romain. Il dirigea les esprits vers les exercices religieux, et cette tendance nouvelle fit perdre à cette multitude ses habitudes de violence et tomber ses armes ; et la constante sollicitude des dieux, qui paraissaient intervenir dans la direction des destinées humaines, pénétra les cœurs d'une piété si vive, que la foi et la religion du serment, à défaut de la crainte des lois et des châtiments, eussent suffi pour contenir les citoyens de Rome. Tous, d'ailleurs, réglaient leurs mœurs sur celles de Numa, leur unique exemple ; aussi les peuples voisins, qui jusqu'alors avaient vu dans Rome, non pas une ville, mais un camp planté au milieu d'eux pour troubler la tranquillité générale, se sentirent peu à peu saisis pour elle d'une telle vénération, qu'ils eussent considéré comme sacrilège la moindre hostilité contre une ville occupée tout entière au service des dieux. Plus d'une fois, sans témoins, et comme s'il se fût rendu à une conférence avec la déesse, Numa se retirait dans un bois traversé par une fontaine, dont les eaux intarissables s'échappaient du fond d'une grotte obscure. Ce bois fut par lui consacré aux Muses, parce qu'elles y tenaient conseil avec son épouse Egérie (1). »

Les Vestales devant se servir pour les lustrations du

(1) Lucus erat, quem medium ex opaco specu fons perenni rigabat aqua : quo quia se persæpè Numa sine arbitris, velut ad congressum deæ, inferebat, Camænis eum locum sacravit, quòd earum ibi concilia cum conjuge sua Egeria essent. (Tite-Live, I, 21.)

temple d'une eau très pure, venaient, tous les matins, remplir leurs urnes à la source de la nymphe Egérie. C'était encore un usage établi par Numa (1), et cet usage persista jusqu'à l'abolition du collège des Vierges.

« Quand, après un long règne, dit Ovide (2), Numa eut terminé sa vie, les femmes romaines, le peuple et le Sénat le pleurèrent. La nymphe Egérie s'éloigna de Rome et vint cacher sa douleur dans les sombres forêts d'Aricie, où elle troublait de ses gémissements et de ses plaintes le culte de Diane, établi par Oreste. Que de fois les nymphes du lac et de la forêt lui firent de doux reproches et lui adressèrent de consolantes paroles ! Que de fois le fils de Thésée lui dit : « Cesse de pleurer ! ton sort n'est pas le seul à plaindre ; regarde autour de toi, vois les malheurs des autres, et le tien te paraîtra plus

(1) Præterea locum istum et prata, ubi secum Musæ frequenter convenirent atque communicarent, deabus istis, et fontem, quo locus is rigatur, Vestalibus consecrandum, ut quotidie inde haurientes, aspergerent ea purgentque fanum. (PLUTARQUE, *Numa*, XIII.)

(2) Quem postquam senior regnumque, ævumque peregit,
Extinctum Latiæque nurus, populusque, patresque,
Deflevere Numam : nam conjux, urbe relicta,
Vallis Aricinæ densis latet abdita silvis,
Sacraque Oresteæ gemitu, questuque Dianæ
Impedit : Ah ! quoties Nymphæ nemorisque, lacusque,
Ne faceret, monuere, et consolantia verba
Dixere ! Ah ! quoties flenti Thesius heros.
« Siste modum ! dixit : nec enim fortuna querenda
Sola tua est : similes aliorum respice casus,

léger. Hélas ! je voudrais bien ne pas avoir mon exemple à t'offrir ; mais il peut servir à soulager ta douleur.........»

» Le récit des malheurs d'Hippolyte n'a pu soulager ceux d'Egérie ; tristement couchée aux pieds du mont Albain, elle fondait en larmes. Enfin, la sœur d'Apollon, touchée de cette pieuse douleur, changea la nymphe en une fontaine, dont les eaux ne doivent jamais tarir ».

Encore aujourd'hui les guides qui accompagnent les touristes au lac si gracieux de Némi, non loin de l'Aricia, n'oublient pas de leur montrer une fontaine dont les eaux s'écoulent abondantes et connue, depuis Strabon, sous le nom de *fontaine d'Égérie* (1).

Le bois de la nymphe resta de longs siècles sous la protection des Vestales. Mais les juifs, qui habitaient non loin de là, près de la porte Capène, finirent par s'en emparer. Ils s'établirent dans le bois pour y solliciter leur pain et y exercer leurs métiers. Les muses s'enfuirent et la forêt fut désormais habitée par des mendiants.

Mitius ista feres : utinamque exempla dolentem,
Non mea te possent revelare ! sed et mea possunt. »
. . . .
Non tamen Egeriæ luctus aliena levare
Damna valent, montisque jacens radicibus imis
Liquitur in lacrymas ; donec pietate dolentis
Mota, soror Phœbi gelidum de corpore fontem
Fecit, et æternas artus tenuavit in undas.
(*Métamorphoses*, XV, 486.)

(1) Oreste Raggi, *I colli Albani e Tusculani*, pag. 164.

Le poète Juvénal le constate et s'en plaint aux empereurs de son temps (1).

Il ne suffisait point aux Vestales d'être les protectrices et les gardiennes du bois d'Egérie ; elles aussi avaient leur bois sacré. Bien souvent les temples romains étaient entourés de places et de cours *(periboloi)* qui les séparaient de toute activité profane. Le temple de Vesta étant rond et isolé, renfermant jour et nuit une vierge veillant sur le feu éternel, ne pouvait point être totalement à découvert et d'un accès trop facile. Un bois clos de murs l'environnait. « Ce bois, d'après Cicéron, s'étendait le long de la Via Nova et de là descendait sur les pentes du Palatin » (2).

Entre la Via Nova et la Voie Sacrée qui bordaient la *Domus Virginea*, l'espace, en vérité, ne paraît pas considérable : les abords du temple n'étaient pas très étendus, mais cet espace était suffisant pour la plantation de quelques arbres dont l'ensemble formait ce petit bois.

Nous ne savons pas de quels arbres ce bois était composé. Une pensée symbolique avait-elle présidé à cette plantation ? Y voyait-on le chêne, emblême de Jupiter, le

(1) Nunc sacri fontis nemus et delubra locantur
Judæis, quorum cophinus fænumque supellex :
Omnis enim populo mercedem pendere jussa est
Arbos, et ejectis mendicat sylva Camenis.
(*Satire* III.)

(2) A luco Vestæ qui a Palatii radice ad Novam Viam devexus est. (*De Div.*, I, 45.)

peuplier d'Hercule, l'olivier, emblême de Minerve, le noyer, qui avait été un des remèdes de Mithridate (1), le laurier d'Apollon, dont les branches devaient être suspendues toute l'année devant la porte du roi des sacrifices ? le noisetier, qui, au dire de Pline, servait à découvrir les sources et qui, fleurissant dès la fin de l'hiver, était pour les peuples anciens un signe d'immortalité ? Ce bois était-il un reste de ces vieilles forêts qui couvraient le sol de Rome ? ou bien, le temple de Vesta rappelant l'antique chaumière, ce bois sacré rappelait-il les bois anciens sous lesquels vivait l'humanité ? et ces grands arbres, qui survivaient au milieu de la ville, signifiaient-ils les immenses efforts que l'homme avait dû faire pour arriver jusqu'à la civilisation ?

On pourrait faire ainsi mille suppositions et prêter aux païens une symbolique qui n'était point hors de leur goût.

Un arbre, cependant, nous est mentionné dans les auteurs. Au jour de sa consécration, avant de revêtir les habits de lin, la jeune Vestale avait les cheveux coupés de la main du grand Prêtre. Introduite solennellement dans sa nouvelle demeure, on la menait dans l'intérieur du bois, et devant elle on suspendait sa chevelure à un arbre plus ancien que les autres, et que l'on appelait *arbre capillaire ou chevelu* (2).

(1) PLINE, XXIII, 77.

(2) « Antiquior illa est lotos, sed incerta ejus ætas, quæ capillata dicitur, quoniam Vestalium virginum capillus ad eam defertur. » (PLINE, *Hist. nat.*, XVI, 44.)

C'est l'unique cérémonie qui se faisait dans le bois de Vesta.

La présence de ce bois au milieu de Rome et quelques légendes anciennes sur le Forum ont inspiré à Properce le chant qui suit, à la louange d'Hercule (1).

« Quand le fils d'Amphitryon chassait devant lui les taureaux qu'il avait ravis dans tes étables, ô Erichtée, il arriva jusqu'aux pieds des collines invincibles du Palatin, au milieu de gras pâturages. Fatigués, lui et ses bœufs, ils se reposèrent dans le lieu où le Vélabre formait des eaux du fleuve son lac tranquille, où la ville fut depuis, et que traversait jadis, à pleines voiles, le nautonnier. Mais ils ne furent point à l'abri d'un hôte perfide, de Cacus, lequel offensa, par un larcin, Jupiter hospitalier. Habitant de la montagne, ce brigand redouté, qui vomissait de sa triple bouche des flammes, avait un antre pour demeure. Pour ne pas laisser des indices certains d'un vol trop manifeste, il avait traîné par la queue et à reculons les bœufs dans sa caverne. Mais le dieu l'avait vu. Les bœufs se mettant à mugir dénoncèrent le ravisseur. Soudain, l'implacable porte cède à la fureur d'Hercule ; elle tombe, et bientôt gisent à terre Cacus et ses trois têtes, brisées par la massue ménalienne. Puis Alcide fait entendre ces paroles :

« Allez, taureaux, allez, taureaux d'Hercule, dernier des exploits de cette massue, taureaux deux fois cherchés,

(1) Livre IV, chant IX. Traduction Nisard.

et deux fois ma conquête ! Consacrez ces plaines et ces pâturages par un long mugissement. Ces vallons dont vous paissez l'herbe seront un jour l'illustre Forum de la ville des Romains. »

» Il parlait encore et la soif brûlait ses lèvres et son palais, et cette terre si féconde ne lui offre aucune source. A l'instant même, il entend des rires lointains de jeunes filles, cachées à ses regards. Là, un bois sacré formait un sanctuaire impénétrable, dont la voûte ombreuse et arrondie voilait la bonne déesse, des sources d'eaux lustrales et des mystères que nul homme n'eut impunément violés. Des bandelettes de pourpre couvraient le seuil de cette retraite où nul sentier ne conduisait, humbles lambris qu'éclairait une flamme odorante. Un peuplier, de ses branches élancées, décorait l'édifice ; sous son ombre épaisse chantaient une multitude d'oiseaux. C'est là que, la bouche sèche et poudreuse, Hercule précipite sa marche, et devant la porte laisse tomber ces paroles si humbles pour un dieu : « Je vous en conjure, jeunes filles qui jouez dans l'antre sacré de ce bois, ouvrez de vos mains hospitalières votre temple à l'homme tombant de lassitude. J'erre cherchant une source, et j'entends ici des eaux bruire. Il me suffit que vous m'y laissiez puiser du creux de ma main. N'avez-vous pas entendu parler de quelqu'un qui a soutenu le monde sur ses épaules ? Eh bien, c'est moi. La Terre, que j'ai sauvée, me nomme Alcide. Qui ignore les hauts faits d'Alcide et sa massue, et ses flèches que pas un monstre sur la terre n'évita jamais, et la puissance que, seul, il eut parmi les hommes, de forcer les ténèbres stygiennes à s'éclairer à ses yeux ? Lors

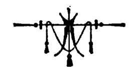
même que vous seriez préposées aux sacrifices de l'austère Junon, toute marâtre qu'elle est, elle ne m'interdirait point ces sources. Que si mon visage, ma peau de lion hérissée, ma chevelure brûlée par le soleil de Libye, effraient quelques-unes d'entre vous, apprenez que je suis le même qui, sous une robe de Sidon, ai rempli des fonctions serviles, et filé ma tâche sur une quenouille libyenne. Une molle écharpe cachait ma poitrine velue, et, avec mes rudes mains, j'étais une jeune fille apte aux travaux de son sexe. » Ainsi parlait Alcide ; mais une prêtresse vénérable, dont une bandelette de pourpre ceignait les cheveux blancs, lui répondit en ces mots :

« O étranger, détourne tes regards, retire-toi de ce bois redouté ; vite, éloigne-toi par une fuite prudente ; quitte ce seuil. L'autel, que cette humble et solitaire enceinte dérobe aux yeux, est interdit aux hommes sous peine d'une terrible expiation. Ce n'est point impunément que le divin Tirésias vit la sublime Pallas déposer la Gorgone aux bords de ces eaux, et y baigner ses membres robustes. Puissent les dieux t'offrir d'autres sources ! Cette onde secrète et détournée du chemin coule pour les seules jeunes filles. »

» Ainsi dit la vieille. Hercule, d'un coup d'épaule, ébranle la porte ombragée ; si bien close qu'elle soit, elle ne résiste pas à l'irritation de sa soif. Dès que la source, qu'il tarit d'un trait, en eut dompté l'ardeur, ses lèvres encore humides, laissent échapper ce triste arrêt :

« Ce coin du monde me reçoit aujourd'hui, traînant çà et là ma destinée ; encore est-ce à peine si, après tant de

fatigues il m'ouvre un asile. Toutefois j'y consacre, en souvenir de mes bœufs retrouvés, un autel, sous le nom de *Très Grand*. Mais que cet autel vénérable soit à jamais interdit aux jeunes filles, afin que le refus d'apaiser la soif d'Hercule ne reste point sans vengeance. »





CHAPITRE · VI

LE COLLÈGE DES VESTALES

Nombre. — Élection. — Qualités requises. — Formule de consécration. — Honneur envié des familles. — Vêtement des Vestales. — Années de leurs fonctions. — La grande Vestale. — Le grand Prêtre. — L'Empereur.

Le voyageur qui traverse les rues désertes de Pompéi, s'arrête parfois à l'entrée d'une demeure, sur le seuil d'un théâtre ou à la porte d'un palais. Il voit autour de lui des colonnes brisées, des murs sans toiture, des marbres amoncelés, des fresques aux vives couleurs, des maisons encore debout ; et, se laissant aller aux rêves de son imagination, il repeuple par la pensée ces places, ces palais, ces théâtres, ces maisons et ces rues. Il croit entendre le bruit des chars, dont il voit les ornières tracées sur le sol ; il écoute les comédiens dont il contemple la scène ; il applaudit avec la foule assise sur ces gradins usés ; il voit le Forum se remplir d'un monde avide de nouvelles ; il assiste aux jeux du cirque, aux combats des gladiateurs ; et s'il marche encore, livré à ses rêveries, il se demande instinctivement si, au détour d'une

rue, il ne va pas rencontrer une matrone, un licteur ou un consul. L'impression est profonde, comme si toute cette ville antique reprenait vie devant lui.

Semblable à ce voyageur, nous avons parcouru les ruines du temple de Vesta et de la demeure des Vierges. Nous en avons ramassé toutes les pierres tombées, perdues dans le sol ou égarées dans le sillon de l'histoire. Nous avons essayé de les remettre en place et de reconstituer devant nos yeux ce temple, cet asile sacré où la virginité a brillé d'un éclat qui n'est qu'une ombre devant la lumière chrétienne, mais qui, en des siècles païens, n'était pas sans mérite, ni sans splendeur.

Il nous reste à peupler en esprit cette solitude, à animer ces lieux autrefois si animés et à considérer désormais les Vestales, soit en elles-mêmes, soit dans leur genre de vie, soit dans l'exercice de leurs fonctions, soit dans leurs privilèges, soit enfin dans les châtiments auxquels leur négligence ou la violation de leur vœu les condamnait.

Lorsque Numa voulut établir définitivement dans Rome le culte de Vesta, il choisit quatre jeunes filles vierges, auxquelles il confia la garde du feu sacré. Plutarque nous en a conservé les noms : c'étaient Gegania, Verenia, Carnuleia et Tarpeia (1). Deux d'entre elles apparte-

(1) « Primum a Numa sacratas aiunt Geganiam ac Vereniam, deinde Carnuleiam et Tarpeiam : postmodo duas a Servio adjectas, numerum istum ad hæc usque tempora retentum. » (PLUTARQUE, *Numa*, x.)

naient à la tribu des *Ramnenses* et deux autres à la tribu des *Titienses* (1). Quand, sous le règne de Servius, les *Luceres* parvinrent au pouvoir, deux autres vierges de cette tribu vinrent s'ajouter au collège des Vestales, et le nombre, ainsi fixé à six, demeura invariable au temps des rois et pendant toute la durée de la République et de l'Empire. D'après les lettres de saint Ambroise (2), nous savons que, de son temps, on comptait sept Vestales, mais ce fut une innovation du IVe siècle, sans exemple dans le passé.

Le nombre des Vestales était donc fort restreint. Elles suffisaient cependant au service du temple. Les matrones romaines venaient souvent les aider à orner le sanctuaire de Vesta ; et de même qu'autour des prêtres païens se trouvaient des flamines et de jeunes enfants, nommés *Camilli,* qui les secondaient dans leurs fonctions, de même auprès des Vestales vivaient des jeunes filles de condition noble, par qui elles étaient religieusement aidées.

De nombreux esclaves prenaient encore soin de la maison et remplissaient tous les services. Nous avons

---

(1) « A l'origine, les patriciens, divisés en trois tribus, *Ramnenses, Titienses, Luceres.* forment seuls la cité. Le nom de *Ramnenses* vient, dit-on, de Romulus ; celui de *Titienses*, de Tatius ; celui de *Luceres,* de l'étrusque Lucumon, qui avait secouru Romulus contre les Sabins. » (MARÉCHAL, *Histoire romaine,* p. 32.)

Properce affirme l'existence de ces trois tribus primitives :

Hinc Tities Ramnesque viri, Luceresque coloni.

« De ces chefs sont sortis trois souches romaines, les Titienses, les Ramnenses et les Luceres. » (Liv. IV, chant I, v. 31.)

(2) Ep. XVIII, n. II.

déjà vu comment le temple fut une fois sauvé par eux, et comment Pison, grâce à la pitié d'un serviteur, put échapper quelques heures à ses meurtriers.

L'élection des Vestales était un des actes les plus solennels des pontifes et des empereurs. C'était un évènement auquel l'Etat tout entier s'intéressait, car la fortune publique se trouvait liée, croyait-on, à leur sainteté et à leur ferveur.

Mais, pour être Vestale, il fallait avoir des titres et remplir les conditions imposées par les lois. Voici, d'après l'érudit Aulu-Gelle, quelles étaient les lois qui présidaient à l'admission des Vierges ; elles sont mentionnées dans le chapitre II du livre I de ses *Nuits attiques ;* nous le citons presque en entier :

« Les auteurs, dit-il (1), qui ont traité des règles observées pour la consécration des Vestales, entre autres Labéon Antistius, dont les recherches sur cette matière méritent le plus de confiance, nous apprennent que la jeune fille qu'on appelait à ce sacerdoce devait avoir atteint l'âge de six ans et ne pouvait avoir dépassé celui de dix ; qu'il était nécessaire qu'elle eût son père et sa mère : qu'elle devait n'avoir ni défaut de prononciation, ni faiblesses d'oreilles, ni aucune infirmité physique. En outre,

---

(1) « Qui de (Vestali) virgine capienda scripserunt, quorum diligentissime scripsit Labeo Antistius, minorem quam annos VI, majorem quam annos X natam negaverunt capi fas esse : item quæ non sit patrima et matrima ; item quæ lingua debili sensuve aurium diminuta, aliave qua corporis labe insignita sit ;

il fallait que ni elle ni son père n'eussent été émancipés, quand même elle eût été sous la dépendance de son aïeul, du vivant de son père. Il fallait aussi que son père et sa mère n'eussent point été esclaves, qu'aucun des deux séparément ne l'eussent point été, qu'ils ne fussent point livrés à l'exercice d'une profession vile.

» Il y avait exemption pour celle dont la sœur avait été déjà appelée à ce sacerdoce, pour celle dont le père était un flamine ou un augure, ou un quindécemvir préposé aux sacrifices, ou un septemvir chargé des festins religieux, ou un prêtre salien. La fiancée d'un pontife, la fille d'un joueur de flûte dans les sacrifices, étaient également exemptes. Capiton Attéius nous apprend, en outre, qu'on ne pouvait choisir la fille d'un citoyen qui n'avait pas son domicile en Italie, ni celle d'un père de famille ayant trois enfants.....

» D'après quelles formes et quels rites les Vestales doivent être *prises* ou choisies ? Les plus anciens monu-

---

item quæ ipsa, aut cujus pater emancipatus sit; etiam si vivo patre in avi potestate sit; item cujus parentes alter ambove servitute servierunt; aut in negotiis sordidis diversantur : sed eam, cujus soror ad id sacerdotium lecta est, excusationem mereri aiunt; item cujus pater flamen, aut augur, aut quindecemvirum sacris faciundis, aut qui septemvirum epulonum, aut salius est. Sponsæ quoque pontificis et tibicinis sacrorum filiæ vacatio a sacerdotio isto tribui solet. Præterea Capito Atteius scriptum reliquit, neque ejus legendam filiam, qui domicilium in Italia non haberet, et excusandam ejus qui liberos tres haberet....

» De more autem rituque capiendæ virginis litteræ quidem

ments ne nous apprennent rien là-dessus, si ce n'est que la première Vestale fut *prise* par le roi Numa lui-même. Mais nous avons la loi Papia qui ordonne qu'on choisisse, d'après l'indication du grand Pontife, vingt filles parmi la jeunesse de Rome ; qu'au milieu de l'assemblée publique, on tire au sort parmi elles, et que celle qui aura été désignée par le sort soit *prise* aussitôt par le grand Prêtre et devienne prêtresse Vestale.

» Mais aujourd'hui cette élection par le sort que prescrit la loi Papia, n'est pas toujours indispensable ; car si un citoyen de noble naissance vient trouver le grand Prêtre et offre lui-même sa fille à ce sacerdoce, pourvu que toutes les conditions que la religion exige soient d'ailleurs remplies, il est dispensé par le Sénat de l'observation de la loi.

» On dit qu'on *prend* une Vestale, parce que le grand Prêtre saisit la jeune fille avec la main et l'enlève à celui qu'elle avait pour père et pour maître, comme une captive

---

antiquiores non extant, nisi quæ capta prima est, a Numa rege esse captam. Sed Papiam legem invenimus, qua cavetur, ut pontificis maximi arbitratu, virgines e populo viginti legantur, sortitioque in concione ex eo numero fiat ; et cujus virginis ducta erit, ut eam pontifex maximus capiat, eaque Vestæ fiat.

» Sed ea sortitio ex lege Papia non necessaria nunc videri solet ; nam si quis honesto loco natus adeat pontificem maximum, atque offerat ad sacerdotium filiam suam, cujus duntaxat salvis religionum observationibus ratio haberi possit, gratia Papiæ legis per senatum fit.

» Capi autem virgo propterea dici videtur, quia pontificis maximi manu prehensa, ab eo parente, in cujus potestate est,

faite à la guerre. On voit, au premier livre de Fabius Pictor, ces paroles que doit prononcer le grand Prêtre en prenant la Vestale : « *O ma bien aimée, je te prends conformément aux lois ; je te fais Vestale, et je te charge de t'acquitter de tout ce qu'une Vestale doit faire pour le peuple romain.* »

Telle est la formule de la consécration des Vestales, telles sont les qualités requises pour leur admission ; et le grand Prêtre se montrait d'une si rigoureuse sévérité, que la moindre tache, même dans la famille, était un motif d'exclusion. Il fallait que la Vestale eût dans ses ancêtres comme un passé sans ombres et sans nuages, qui fût comme une garantie de la fidélité de l'avenir. Ainsi, au dire de Tacite (1): « Tibère, ayant proposé de remplacer Occie, qui avait présidé pendant cinquante-sept ans les Vestales avec une irréprochable pureté, remercia Fontéius et Pollion du zèle qu'ils marquaient pour le salut de l'Etat, en offrant à l'envi leurs filles. On préféra celle de Pollion, uniquement parce qu'il avait persé-

---

veluti bello capta abducitur. In libro primo Fabii Pictoris, quæ verba pontificem maximum dicere oporteat, cum virginem capit, scriptum est. Ea verba hæc sunt : *Sacerdotem. Vestalem. quæ. sacra. faciat. quæ. ious. siet. sacerdotem. Vestalem. facere. pro. populo. romano. Quiritum. utei. quæ. optuma. lege. fovit. ita. te. Amata. capio.* » (A.-GELLII, *Noctium atticarum Commentariis*, lib. I, cap. II.)

(1) Retulit Cæsar capiendam virginem in locum Occiæ, quæ septem et quinquaginta per annos summa sanctimonia Vestalibus sacris præsederat ; egitque grates Fonteio Agrippæ et Domitio Pollioni, quod offerendo filias, de officio in rempublicam certarent. Prælata est Pollionis filia, non ob aliud quam quòd

véré dans son premier mariage, au lieu que le divorce de Fontéius parut une tache pour sa famille. Mais le prince le consola en lui donnant un million de sesterces pour sa fille .»

Tacite pèse ses expressions ; le mot « consoler » ne lui semble pas trop fort, car il y avait pour les patriciens de Rome un véritable honneur d'offrir leurs filles à Vesta. Une famille pouvait bien compter parmi ses ancêtres des généraux illustres, des sénateurs éloquents, des préfets intrépides, il n'y avait pas de titre plus grand au respect de tous que celui d'avoir une fille Vestale. C'était comme une pure auréole autour d'un glorieux passé.

Aussi bien, ce n'étaient pas seulement Fontéius et Pollion qui présentaient leurs enfants, mais sénateurs et consuls, tribuns et chevaliers assiégeaient la porte de l'Empereur et demandaient que leur fille ne soit pas soumise à la chance du sort. Cet honneur était si envié, qu'Auguste lui-même, « au moment de remplacer une Vestale défunte, protestait que si une de ses petites-filles avait atteint l'âge voulu, il l'aurait lui-même offerte à Vesta » (1).

Il est certain toutefois qu'à l'époque même d'Auguste les

---

mater ejus in eodem conjugio manebat ; nam Agrippa discidio domum imminuerat. Et Cæsar, quamvis posthabitam, decies sestertii dote solatus est. (*Ann.* II, 86.)

(1) Cumque in demortuæ locum aliam capi oporteret, ambirentque multi, ne filias in sortem darent ; adjuravit, si cujusquam neptium suarum competeret ætas, oblaturum se fuisse eam.

(SUÉTONE, *Auguste*, XXXI.)

familles patriciennes se montrèrent, un instant, moins jalouses des honneurs de la Vestalité (1). Vers l'an 3 de notre ère, Auguste, par une loi spéciale, dut ouvrir le sanctuaire de la déesse aux filles des affranchis (2). Mais, il faut le dire, parmi celles qui se présentèrent, aucune ne fut acceptée (3); les patriciens ne voulurent point d'une telle alliance. Ils offrirent de nouveau leurs enfants et, jusqu'à la fin de ce sacerdoce, les Vestales continuèrent à être choisies parmi les plus nobles familles de la cité. Symmaque, leur dernier défenseur, les saluait, au IVe siècle, du nom de *Nobles Vierges de Vesta* (4).

Dès qu'une jeune fille était admise dans le collège des Vierges, le grand Prêtre lui coupait les cheveux, comme un objet de luxe, et la revêtait des habits de sa nouvelle dignité.

Les statues découvertes au Forum et les bas-reliefs conservés dans les divers musées d'Europe nous permettent de voir quel était le costume des Vestales.

Toutes les femmes romaines portaient une tunique (*tunica*), sur laquelle elles mettaient la *stola*, long vête-

---

(1) DEZOBRY, *Rome au siècle d'Auguste,* Lettre XXXII. — BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des Institutions romaines,* ch. VI.

(2) Quoniam haud prompte ii qui plane nobiles erant, filias suas ad Vestale sacerdotium darent, lege statutum est etiam e libertinis natas posse capi. (DIO CASS., LV, 22.)

(3) Cum sortitio facta esset, libertinam nullam tunc ductam (apud eumdem).

(4) *Relatio Symmachi,* n. 13.

ment, ouvert des deux côtés dans le haut et attaché avec des boucles sur les épaules. Une ceinture la tenait serrée autour des reins, de manière qu'elle touchait à peine le sol. Les manches de la tunique ou de la *stola* étaient relevées le long des bras, et l'on en rattachait les nombreux plis avec des agrafes ou des anneaux. Sur tout cela elles mettaient la toge (*toga*), ou encore, quand elles sortaient, un large manteau, semblable à la toge, appelé *palla*, qui enveloppait le corps, servait parfois à couvrir la tête, et formait autour de la personne une multitude de plis d'un effet très gracieux. Telles nous sont représentées Faustine la jeune, Agrippine et Livie.

Les jeunes enfants, jusqu'à l'âge de quinze ans, et les jeunes filles, jusqu'au jour de leur mariage, portaient la toge bordée, dans le bas, par une large bande de pourpre ; c'était la toge prétexte (*toga prætexta*) ; elle servait de costume officiel aux sénateurs, aux magistrats, aux flamines et aux pontifes des dieux. Elle était faite avec les meilleures laines venant de l'Apulie, ou de l'Attique ou de Milet.

Au temps de la République, le vêtement des femmes romaines était blanc ; seuls, les esclaves, les serviteurs, les pauvres, les affranchis pouvaient se servir d'une couleur foncée. Mais, sous l'Empire, on abandonna les vieilles traditions. Hommes et femmes prirent des habits de diverses couleurs. Les peintures murales de Pompéi nous fournissent l'occasion d'observer la variété de ces nuances ; la *stola* est parfois d'un blanc transparent, parfois d'un blanc rosé ; la *palla* est bleue ou pourpre, souvent jaune, ce qui confirme le dire de Pline que le jaune

a été, de tout temps, la couleur préférée des femmes romaines (1).

Les Vestales portaient la tunique, la stola, la toge ou la palla, mais la couleur devait en être toujours blanche. Elles n'avaient pas, comme leurs jeunes compagnes vivant dans le monde, la broderie de pourpre ; et, pour plus de modestie, leur tunique avait les manches généralement fermées. Ce costume, d'une blancheur éclatante, symbolisait leur pureté.

Les cheveux, nous l'avons dit, étaient coupés au jour de leur consécration à la déesse ; mais, dans la suite, elles les laissaient croître et tomber sur leurs épaules en mèches ondulées (2). Loin d'imiter les matrones romaines, qui portaient dans leur chevelure des cercles d'or et des pierreries, les Vestales n'avaient qu'un bandeau sur le front, d'où pendaient deux bandelettes de laine *(infulæ)* en guise de rubans. Ovide dit, en parlant de la

---

(1) *La Vie antique*, IIe part., chap. XI, *le Costume*.

(2) FABRETTUS, *de Column. Traj.*, cap. VI. Vestalibus comam attonsam et astrictam fuisse contendit. Melius Lipsius distinguit, et in ingressu religionis semel tonsas fuisse, postea comam aluisse tradit, quam etiam ad colla diffusam hic Prudentii locus evidenter convincit.

> Perfundunt quia colla comis bene et bene cingunt
> Tempora tæniolis, et licia crinibus addunt.
>
> (Lib. II, *contr. Symm.*, 1104-1105.)

Quod contra Fabrettum confirmat Montfauconius, t. III, *Antiquit.*, pag. 217.

Nam ex Festo novæ nuptiæ sênis crinibus caput ornabant, quo ornatu Vestales utebantur. (Patrologie MIGNE, *in Comment.* Lib. III, *contra Symmach.*)

Vestale Sylvia : « La bandelette de laine qui retenait ses cheveux, se dénoue et tombe près du foyer sacré (1) ».

Durant les sacrifices, les marches triomphales et les processions, elles se couvraient encore d'un long voile blanc *(suffibulum)* qui protégeait la tête, et qui, s'étendant le long du corps, était retenu par une boucle au-dessous du menton (2).

Ainsi vêtues, elles paraissaient en public, même au milieu de l'amphithéâtre et du cirque, avec une grâce exempte de recherche et une simplicité extérieure, qui devait être le plus beau reflet de leur chasteté..

Les Vestales vouées à la garde du feu sacré de Rome, devaient servir trente ans (3). Elles passaient les dix premières années à apprendre les rites et les cérémonies du culte ; les dix autres, elles exerçaient leurs fonctions ; les dix dernières années, elles enseignaient les novices et les formaient à leurs devoirs en même temps qu'à la vertu (4).

---

(1) Ignibus Iliacis aderam : quum lapsa capillis
Decidit ante sacros lanea vitta focos.
(*Fastes*, III, 30.)

(2) Suffibulum est vestimentum album, oblungum, quod in capite Virgines Vestales, cum sacrificant, habere solent, idque fibula comprehendebatur. (FESTUS.)

(3) Les Vestales d'Albe étaient obligées de servir pendant cinquante ans. (DIONYS., lib. I.)

(4) Præscripsit autem rex Vestalibus triginta annorum castimoniam, primo decennio discunt ea quæ sint sui officii, altero

Voici une inscription dédiée à Clelia Claudiana par Aurelius Fructuosus dont la candidature avait réussi, grâce à la protection de cette Vestale. Cette inscription fut placée le jour anniversaire de la vingtième année de son sacerdoce, et elle termine par ce souhait : que la trentième année s'accomplisse aussi heureusement.

CLELIAE . CLAVDIANAE . V . V .
MAX . SANCTISSIMAE . RELIGI
OSISSIMAE . AC . SVPER . OM
NES . PIISSIMAE . CVIS . OPE
RA . SACRORVM . GVBERNAN
TE . VESTA . MATRE . MAXI
MATVS . SVI . XX . COMPLERIT
AVRELIVS . FRVCTVOSVS . CLI
ENS . ET . CANDIDATVS . BENIG
NITATE . EIVS . . PROBATVS
SIC . XX . SIC . XXX . FELICITER .

Cette période révolue, les Vestales étaient libres de déposer les bandelettes, de revenir à la vie commune et

---

ea exercent, tertio alias ipsæ eadem docent. (PLUTARQUE, *Numa*, x.)

Virginum Vestalium more, quæ annis inter officia divisis, discunt facere sacra, et cum didicerint, docent. (SÉNÈQUE, *de Vita beata*, cap. XXIX.)

Tempus tricennale manere eas oportet, castas et a nuptiis vacuas, sacra ex more facientes, quo tempore decem annos discere debent, decem sacris operari, decem docere. (DIONYSIUS.)

de la leur. Il était en même temps roi et pontife (1). Ses successeurs furent aussi grands Prêtres. Mais la chute de la royauté sépara les deux pouvoirs ; on vit, dès lors, en des mains différentes le pouvoir civil et le pouvoir religieux. A côté des consuls et des dictateurs, il y eut le grand Prêtre, le *Pontifex Maximus*. Les statues antiques nous le représentent debout, couvert d'une toge très plissée, et tenant à la main la coupe des sacrifices. « Il était juge et arbitre des choses divines et humaines (2) ». « Il était l'interprète autorisé des dieux, le gardien de leur culte ; il expliquait les rites et surveillait les sacrifices publics et privés (3) ». La garde des Vestales lui était confiée, il les recevait, les introduisait dans le temple, les protégeait ; au besoin même, il les admonestait et il les punissait.

Les prêtres de tous les cultes et de tous les dieux dépendaient de lui. Aucun pontife, aucun flamine ne pouvait entrer en charge sans avoir reçu de lui l'inves-

(1) Porro autem Numæ sacerdotum quoque, quos pontifices dicunt, creationem adscribunt, ipsumque unum primum inter eos fuisse affirmant. (PLUTARQUE, *Numa*, IX, 1.)

(2) Judex et arbiter rerum divinarum et humanarum. (FESTUS, v. *Ordo*.)

(3) Pontifex autem maximus, interpretis deorum, vatis, adeoque sacrorum enarratoris doctorisque loco est ; non modo publicorum sacrificiorum curam gerens, sed privata etiam inspiciens, ac ne quid præter legitima fiat, prohibens, docensque quibus cuique rebus ad honorandos exorandosve deos opus sit. Sacrarum quoque Virginum, quas Vestales appellant, custos erat. (PLUTARQUE, *Numa*, IX, 4-5.)

titure de sa nouvelle dignité ; il était la tête et le lien des divers collèges de prêtres, comme il était la tête et le cœur de la religion.

Quand Auguste fut déclaré empereur, Lépidus était grand Prêtre ; il garda l'administration des affaires religieuses. Mais il tardait à Auguste de rendre son autorité plus forte en s'emparant du souverain Pontificat. Lépidus mourut l'an 13 avant J.-C., et, le 6 mars de l'année suivante, les Comices conférèrent à Auguste le titre de Pontife souverain (1). L'ancienne royauté spirituelle et temporelle ressuscitait ; le Sacerdoce s'unissait à l'Empire et cette union ne devait pas peu contribuer à provoquer le respect et l'attachement du peuple. Concentrés entre les mains d'Auguste, le Sacerdoce et l'Empire brillèrent d'un incomparable éclat. Mais lorsqu'ils se trouvèrent réunis en la personne d'un Néron, d'un Dioclétien ou d'un Caligula, ils offrirent un horrible contraste qui ne pourrait s'expliquer, si l'on ne se rappelait que le paganisme est l'œuvre du démon.

Les Vestales passèrent avec la même soumission de l'autorité des rois à l'autorité des grands Prêtres et de l'autorité des grands Prêtres à celle des Empereurs.

(1) Cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Les Pontifes de l'ancienne Rome*, pag. 340. — Joachim Marquardt, *Le culte chez les Romains*, traduit par M. Brissaud, tom. I.



CHAPITRE VII

LE PALLADIUM ET LE FEU SACRÉ

Garde du Palladium. — Entretien du Feu sacré. — Le Palladium et le Feu sacré de Troie sont apportés en Italie. — Extinction du Feu, présage funeste. — Les Javelots et les Anciles de Mars. — Les Vestales dépositaires des actes publics et privés.

PENDANT huit siècles, l'Empire romain prospéra. Ses conquêtes se multiplièrent avec une étonnante rapidité, ses frontières s'agrandirent, et, grâce au courage et à la valeur de ses soldats, l'univers entier fut bientôt conquis ou devint tributaire. Rome dominait le monde; elle en était la tête et le cœur; elle était la pensée qui méditait les lois, le conseil qui les dictait, la volonté qui les répandait au loin. Elle était la force, l'activité et la vie. Elle présidait au mouvement des nations et aux transformations des peuples, elle faisait ou défaisait les rois, au gré de ses désirs. Tel qu'un aigle puissant emporte ses aiglons au-dessus de son aire pour les habituer à la lumière du soleil, Rome, lumière du monde, avait voulu envelopper tous les peuples dans l'éclat de son rayonnement, et ceux qu'elle n'avait pu

transformer, ceux qu'elle n'avait pu soumettre au joug de son obéissance et à l'amour de ses lois, elle les avait anéantis ou broyés.

L'abondance des biens, l'amas des richesses, les jouissances de la vie étaient les fruits inévitables de cette rapide prospérité. Si Rome donnait au monde le mouvement et la vie, elle en recevait en retour l'or pour ses plaisirs, le blé pour ses tables, le marbre pour ses demeures, les statues pour ses places et ses palais. Les ports étaient remplis de navires, les voies romaines se trouvaient encombrées de chars venant de toutes les contrées ; et lorsque, après une guerre, le triomphateur montait au Capitole, chargé des dépouilles de l'ennemi, traînant les richesses des peuples vaincus, l'offrande de ces trésors n'était que comme un faible ruisseau perdu au bord d'une mer, que de grands fleuves viendraient tous les jours alimenter.

Mais, chose étrange et qui montre bien la faiblesse des croyances païennes, le secret de cette prospérité, la cause de cette gloire, étaient attribués à la conservation de deux objets, indifférents en eux-mêmes, mais qui, aux yeux des Romains, étaient le principe de toute leur grandeur : c'étaient le *Palladium* et le *Feu sacré*.

La perte de l'un et l'extinction de l'autre devaient entraîner la chute de l'Empire. Jupiter était le père des dieux, il avait son temple au sommet du Capitole. Mais si le temple de Jupiter avait croûlé, si ses oracles avaient été silencieux, la ruine du temple de Jupiter, le silence des oracles auraient été moins funestes à l'Etat que la perte du Palladium et que l'extinction du Feu.

Garder le Palladium, entretenir le Feu sacré, telle était la principale obligation des Vestales et le premier de leurs devoirs.

Une grande incertitude règne sur l'origine, la nature et l'histoire du Palladium. Denys, qui parle volontiers des Vestales, hésite à dire ce qu'était ce gage sacré (1) ; il se contente de rapporter les opinions des auteurs (2).

Les uns disaient que le Palladium était les statues des dieux de Samothrace portées à Troie par Dardanus, et de Troie en Italie par Enée (3).

D'autres confondaient le Palladium avec les Pénates du peuple romain (4).

Mais l'opinion la plus constante et la plus répandue veut que le Palladium soit une petite statue de Pallas ou

---

(1) Ego adservari a Virginibus non ignem solum sed et Sacra quædam vulgo incognita, multis inditiis colligo : sed quæ ista sint, neque me, neque alium qui religiosè deos et divina colit, inquirere curiosè arbitror.

(2) Sunt qui asserant præter ignem, arcana et multitudini non efferenda sacra, in deæ templo esse deposita, quorum Pontifices notitiam habeant, itemque ipsæ Virgines... Huic rei confessæ, addunt conjecturas suas, alii servari sacrorum partem e Samothracia, quæ Dardanus Troiam, Æneas in Italiam advexerit ; alii cœlo delapsum Palladium, quod verum idem Æneas adsportaverit, nam falsum et adsimilatum Achinos furto sustulisse.

(3) Censere quosdam, deos Samothracum hîc condi. (PLUTARQUE, *in Camillo.*)

(4) Numæ regia et delubrum Vestæ cum Penatibus populi romani exusta. (TACITE, *Annal.* XV.)

Minerve, représentant la déesse debout, armée d'une lance et d'un bouclier (1).

Quelques écrivains pensent que cette statue avait été faite avec les ossements de Pélops ; d'autres auteurs lui attribuent une origine céleste. « On croit, dit Ovide (2), que, du haut des cieux, une image de la belliqueuse Pallas descendit sur les collines d'Ilion. Troie venait d'être fondée. Apollon Sminthien, consulté, au fond d'un bois, sur les destinées de la ville, avait répondu : « Conservez la déesse venue des cieux, et vous conserverez votre ville ; si elle est transférée dans un autre séjour, l'empire la suivra. » Ilus veille sur ce trésor ; il le dépose et l'enferme au haut de la citadelle ; le soin de le garder passe à Laomédon, qui règne après Ilus, et à Priam ensuite, qui eut moins de vigilance. Ainsi le voulait la déesse (3). »

---

(1) Palladis imagines Palladia antiquis appelantur. (EUSTACHIUS, *in.* I, *Iliad.*)

A cœlo hoc delapsum est, et Ilo regi traditum. Erat autem magnitudine tricubitale : habitu quasi ingredientis ; dextra hastam sublatam præferebat, sinistra fusum et colum. (APOLLODORUS, III, *Bibl.*)

(2) Creditur armiferæ signum cœleste Minervæ
Urbis in Iliacæ desiluisse juga.
(*Fastes*, VI, 421-422).

(3) Consulitur Smintheus ; lucoque obscurus opaco
Hos non mentito reddidit ore sonos :
Ætheriam servate deam ; servabitis urbem :
Imperium secum transferet illa loci.
Servat, et inclusam summa tenet Ilus in arce ;
Curaque ad hæredem Laomedonta venit.
Sub Priamo servata parum : sic ipsa volebas.
(*Fastes*, VI, 425-431.)

La guerre, en effet, est bientôt déclarée entre la Grèce et Ilion. Les Grecs arrivent portés par de nombreux navires, ils campent sous les murs de Troie ; mais les Grecs ont consulté les oracles, ils savent qu'ils ne pourront s'emparer de la ville tant qu'elle conservera la statue de Pallas. Une nuit, à la faveur des ténèbres, Ulysse et Diomède pénètrent par des souterrains jusque dans la citadelle; ils enlèvent le Palladium et l'emportent triomphants dans le camp des Grecs.

C'en est fait d'Ilion ! Pallas, désormais, protégera les Grecs. Cependant, après dix années de combats et d'efforts, la ville n'est point encore prise. « Les chefs des Grecs, dit Virgile (1), à qui la divine Pallas inspire cet artifice, construisent un cheval énorme, haut comme une montagne, et en forment la masse d'ais de sapin adroitement unis. Ils répandent le bruit mensonger que c'est un vœu pour obtenir un heureux retour ; on les croit. Cependant, ils cachent dans les flancs ténébreux du monstre l'élite des guerriers que le sort a désignés ; en

(1) . . . . Fracti bello, fatisque repulsi,
Ductores Danaum, tot jam labentibus annis,
Instar montis equum divina Palladis arte
Ædificant, sectaque intexunt abiete costas ;
Votum pro reditu simulant ; ea fama vagatur.
Huc delecta virum sortiti corpora furtim
Includunt cæco lateri, penitusque cavernas
Ingentis uterumque armato milite complent.
(*Enéide,* livre II, 13-20.)

un moment les cavités immenses du cheval et son vaste sein se remplissent de soldats armés.»

Cela fait, ils simulent la fuite ; ils montent sur leurs navires et vont s'abriter sur le rivage voisin de Ténédos. Les Troyens se croient délivrés, ouvrent les portes de la ville ; ils se répandent dans le camp des Grecs, chacun veut voir ces lieux marqués de tant d'exploits. Ici, campaient les Dolopes ; là, le redoutable Achille dressait sa tente ; ici, était la flotte ; là, combattaient les armées. Mais ce qui attire surtout les regards et les pas de la foule, c'est cet immense cheval de bois dressé au milieu du camp. On en vante la structure, on en admire la masse prodigieuse. Mille sentiments se partagent les esprits. Les plus sages, craignant une nouvelle perfidie des Grecs, demandent qu'on lè jette à la mer, ou bien qu'on le livre aux flammes ou, au moins, qu'on en sonde les mystérieuses cavités.

Le grand Prêtre Laocoon accourt du haut de la citadelle; il devine le piège caché, et, d'un bras vigoureux, il lance une javeline contre les flancs du cheval. La masse en fut ébranlée et ses concavités sonnèrent, rendant un long gémissement ; on entendit un bruit comme si des armes s'entrechoquaient.

Mais la foule est tout à coup distraite. Voilà que deux énormes serpents viennent de Ténédos; ils s'allongent sur les flots, et, déroulant leurs anneaux immenses, ils s'avancent vers le rivage, tandis que leur cou dressé et leur tête sanglante domine la mer. Rampant de front, ils vont droit au grand Prêtre. Et d'abord ils se jettent sur ses deux enfants, les enlacent, les étreignent et de leurs

dents rongent leur faible corps. Armé d'un trait, le père vient à leur secours; mais il est saisi lui aussi par les deux monstres qui le lient dans d'épouvantables nœuds. Dégouttant de sang et souillé de noirs poisons, il raidit ses mains pour se débarrasser de ces écailles invincibles, il pousse vers les cieux des cris affreux. Ainsi mugit un taureau blessé, devant l'autel, par un bras mal assuré. Mais les deux dragons glissent sur leurs anneaux, s'échappent vers la citadelle et se cachent dans le temple où s'élevait autrefois la statue de Pallas (1).

En ce moment, des bergers troyens amènent devant le roi un jeune homme, les mains liées derrière le dos. C'est un Grec. Pour mieux couvrir sa ruse, il s'est jeté lui-même entre leurs mains. Prosterné aux pieds de Priam, il implore sa clémence, il fait le récit de ses malheurs, il renie la Grèce, sa patrie, et appelle sur son peuple la vengeance des dieux (2).

Touchés de ses larmes, attendris par tant d'infortunes, on lui accorde la vie. Priam lui-même ordonne le premier qu'on lui ôte ses liens, et lui adresse ces paroles amies : « Qui que tu sois, oublie désormais les Grecs, perdus pour toi ; tu seras un des nôtres ; mais dis-moi la vérité sur ce que je vais te demander. Pourquoi les Grecs ont-ils construit la masse prodigieuse de ce cheval ? Quel est l'inventeur ? Que prétendent-ils ? Est-ce un

(1) *Enéide*, livre II, 24-56, 199-227.
(2) *Idem*, 57-140.

vœu ? Est-ce une machine de guerre (1) ? » Il dit. Alors Sinon, ainsi s'appelait le traître, Sinon, consommé dans la ruse et dans l'art de mentir, levant au Ciel ses mains délivrées de leurs chaînes, s'exprime de la sorte (2) devant l'assemblée : « Toutes les espérances des Grecs, tout le succès qu'ils attendaient de la guerre commencée contre Troie, reposèrent toujours sur l'assistance de Pallas. Mais depuis que l'impie Diomède et qu'Ulysse, l'inventeur de tous les crimes, après avoir égorgé la garde de la citadelle, eurent entrepris d'arracher du sanctuaire de la déesse le fatal Palladium, eurent osé saisir son auguste image, et, de leurs mains ensanglantées, toucher les bandelettes virginales de Pallas, dès lors s'évanouirent et furent emportées sans retour les espérances des Grecs ; leurs forces se brisèrent, l'esprit de la déesse se détourna d'eux. Bientôt son courroux éclata par des signes mani-

(1) Quisquis es, amissos hinc jam obliviscere Graios ;
Noster eris ; mihique hæc edissere vera roganti.
Quo molem hanc immanis equi statuere ? Quis auctor ?
Quid petunt ? Quæ religio ? Aut quæ machina belli ?
(Liv. II, 148-151.)

(2) Omnis spes Danaum, et cœpti fiducia belli
Palladis auxiliis semper stetit. Impius ex quo
Tydides sed enim, scelerumque inventor Ulixes,
Fatale adgressi sacrato avellere templo
Palladium, cæsis summæ custodibus arcis,
Conripuere sacram effigiem, manibusque cruentis
Virgineas ausi divæ contingere vittas ;
Ex illo fluere ac retro sublapsa referri
Spes Danaum, fractæ vires, aversa deæ mens.
Nec dubiis ea signa dedit Tritonia monstris.

festes. A peine la statue eut-elle été placée dans le camp, qu'on vit dans ses yeux levés sur nous pétiller des flammes brillantes, et dégoutter de tous ses membres une sueur salée : trois fois, ô prodige ! elle bondit sur le sol, secouant son égide et sa lance frémissante. Aussitôt Calchas s'écrie qu'il faut fuir et repasser les mers ; que Pergame ne peut être détruit par les traits des Grecs, si l'armée ne retourne à Argos pour y prendre de nouveaux auspices, et si elle n'en ramène le Palladium, qu'elle a emporté sur ses vaisseaux à travers les mers. Aujourd'hui que les Grecs, poussés par les vents, ont regagné Mycènes, ils y préparent des armes et se rendent les dieux plus propices ; ensuite ils repasseront la mer et reparaîtront à l'improviste sur ces rivages ; c'est ainsi que Calchas a interprété les divins présages. Conseillés par lui, et pour remplacer le Palladium et l'image outragée de la déesse, ils ont fabriqué ce nouveau simulacre en expia-

---

Vix positum castris simulacrum : arsere coruscæ
Luminibus flammæ adrectis, salsusque per artus
Sudor iit ; terque ipsa solo (mirabile dictu)
Emicuit, parmamque ferens hastamque trementem.
Extemplo tentanda fuga canit æquora Calchas ;
Nec posse Argolicis exscindi Pergama telis ;
Omina ni repetant Argis, numenque reducant,
Quod pelago et curvis secum avexere carinis.
Et nunc, quod patrias vento petiere Mycenas,
Arma deosque parant comites, pelagoque remenso
Improvisi aderunt. Ita digerit omina Calchas.
Hanc pro Palladio, moniti, pro numine læso
Effigiem statuere ; nefas quæ triste piaret.

tion de leur abominable sacrilège. Calchas leur a ordonné d'édifier cette masse immense, et d'en élever jusqu'au ciel les compartiments gigantesques, afin qu'elle ne pût entrer par les portes de votre ville, ni être introduite dans l'enceinte de vos murailles, ni couvrir vos peuples de l'ombre tutélaire d'un culte antique. Car si vous portiez des mains sacrilèges sur ce don offert à Pallas, alors d'épouvantables maux (veuillent les dieux détourner contre les Grecs ces funestes présages !) éclateraient sur l'empire de Priam et sur les Phrygiens. Si, au contraire, soulevé par vos mains, le colosse escalade vos murailles, ce sera l'Asie, à son tour, qui dans une grande guerre fondra sur les murs de Pélops ; et nos neveux doivent s'attendre à ces fatales représailles. »

Tant de perfidie achève de persuader les Troyens. Ils croient que Laocoon a reçu le juste châtiment de son crime, lui qui d'une main sacrilège avait lancé un trait contre les flancs du cheval ; et ainsi ceux que n'avaient pu dompter ni Diomède, ni Achille, ni dix ans de combats,

---

Hanc tamen immensam Calchas adtollere molem
Roboribus textis, cœloque educere, jussit :
Ne recepi portis, aut duci in mœnia possit ;
Neu populum antiqua sub religione tueri.
Nam, si vestra manus violasset dona Minervæ,
Tum magnum exitium (quod di prius omen in ipsum
Convertant !) Priami imperio Phrygibusque futurum.
Sin manibus vestris vestram adscendisset in urbem :
Ultro Asiam magno Pelopea ad mœnia bello
Venturam, et nostros ea fata manere nepotes.
(*Enéide*, liv. II, 162-194).

ni mille vaisseaux conjurés, sont vaincus par la ruse et les larmes de Sinon.

La foule s'écrie qu'il faut conduire au temple de Pallas ce cheval, emblême sacré de leur future grandeur. Une brèche est faite aux remparts, la fatale machine toute remplie de soldats armés entre dans la ville au milieu des cris joyeux des enfants et des chants des Vierges. A l'aide de cordes et de madriers, on l'introduit jusque dans l'inexpugnable citadelle comme pour remplacer l'antique Palladium.

C'était le dernier jour de Troie ! La nuit arrive avec ses ombres. Tandis que les Troyens reposent silencieux, tandis qu'ils croient dormir le premier sommeil de leur délivrance, Sinon, se glissant à la faveur des ténèbres, ouvre les flancs du cheval ennemi ; de ces cavités béantes séchappent avec transport les plus hardis des Grecs. En ce moment, des lumières allumées sur la mer annonçaient que la flotte approchait du rivage. C'était le signal convenu. Aussitôt la ville est envahie, les Grecs promènent partout le glaive et l'incendie. En vain, éveillés par des bruits confus et par les lueurs des flammes, les Troyens, conduits par Enée, prennent leurs armes, essayent de se reconnaître et de résister. Les dieux eux-mêmes combattent contre eux : « Neptune, à coups redoublés de son trident, abat les murailles, en ébranle les assises profondes et déracine Ilion tout entier dans ses fondements. Junon, l'implacable Junon, le fer à la main, appelle en furieuse ses soldats trop lents, ce semble, à quitter leurs vaisseaux. Pallas, avec sa redoutable égide, portée sur un nuage étincelant, est assise sur le

sommet de la citadelle ; le Père des dieux lui-même, Jupiter, souffle aux Grecs le feu de la guerre et seconde leurs efforts (1) ».

La citadelle est déjà prise, le palais de Priam est menacé. Pyrrhus, resplendissant sous l'éclat de ses armes, y pénètre avec une troupe de Grecs ; il prend une hache à deux tranchants, ébranle les barrières et brise les portes de la demeure du roi ; les gardes ne peuvent lui résister, le feu s'ouvre un chemin. Le vieux Priam a revêtu ses armes, les armes de sa jeunesse et de ses premiers combats, mais ses épaules tremblantes ne peuvent plus en supporter le poids. Priam se réfugie auprès du sanctuaire intérieur de Vesta. « Au milieu du palais, et sous la voûte lumineuse des cieux, il y avait un grand autel sur lequel un antique laurier penchait ses rameaux, embrassant de son ombre les dieux domestiques. Autour de cet autel se tenaient serrées Hécube et ses filles, pareilles à des colombes que la noire tempête a précipitées en troupe sur la terre ; immobiles, elles embrassaient les statues des dieux. Dès qu'Hécube voit le vieux roi couvert des armes d'un jeune homme : « Malheureux époux, dit-elle, quelle funeste démence vous pousse à vous charger de ces traits ? Où courez-vous ? Ce n'est pas d'un tel secours, ni d'un pareil défenseur que nous avons besoin aujourd'hui ; non, Hector lui-même ne nous sauverait pas. Venez près de nous, cet autel nous protègera tous ou vous mourrez avec nous. »

(1) *Énéide*, liv. II, 610-618. Traduction Nisard.

Elle dit, attire à elle le vieillard et le place dans l'asile sacré (1) ».

Cependant Pyrrhus arrive, il poursuit Polite, l'un des enfants de Priam; le respect des dieux ne le retient pas, il l'immole aux pieds des autels, et, après avoir immolé le fils, il immole le père. Ainsi périt Priam, ainsi finit Pergame, la gloire et la lumière de l'Asie.

Enée, à la tête des Troyens, avait fait des prodiges de valeur pour sauver sa patrie. Mais sa patrie ne devait pas être sauvée. Errant à la clarté de l'incendie, il avait aperçu sur le seuil du temple de Vesta (2) Hélène, reine de Sparte, la cause de tous ces malheurs ; elle cherchait auprès de la déesse un abri obscur et silencieux. Enée, transporté de colère, veut venger sur elle les ruines de sa patrie, et, bien qu'il n'y ait nulle gloire à tuer une femme, il veut au moins de ce sang ennemi rassasier les mânes des siens. Les dieux arrêtent son bras prêt à frapper. Il ne reste plus à Enée qu'à courir vers sa demeure, à prendre sur ses épaules son père bien aimé, à traîner après lui son fils et son épouse, et à chercher sous d'autres cieux une nouvelle patrie.

Les Grecs victorieux mirent à la voile, ils emportaient avec eux les trésors de Pergame, la statue de Pallas, que Diomède avait dérobée. Mais soudain une tempête éclate, les navires sont dispersés et celui de Diomède est porté jusque sur les côtes de l'Italie. Enée, après

(1) *Enéide,* 512-525.
(2) *Idem,* 567-595.

avoir couru toutes les mers, devait bientôt y aborder. Diomède consulte les dieux, et les dieux répondent que le Palladium doit être rendu aux Troyens (1). Le pieux Enée le reçoit, il le porte à Lavinium ; de Lavinium il est, dans la suite, porté à Albe, et d'Albe à Rome.

« C'est Rome, dit Ovide (2), qui possède Pallas....... La statue appartient à Rome, elle est sous la sauvegarde de Vesta, qui voit tout à la lueur de son feu éternel. »

« O Troie, s'écrie Properce (3), dans quel lieu du monde pouvais-tu transporter tes Pénates plus heureusement que sur ces bords ! Quels favorables auspices nous les amenaient sur le vaisseau d'Enée ! »

Le Palladium de Troie était donc devenu le Palladium de Rome, et comme, selon l'oracle d'Apollon, « l'empire devait être transféré avec lui », Rome était devenue la reine du monde. Tant qu'elle garderait la statue de Pallas, elle serait victorieuse de tous ses ennemis, elle dominerait sur toutes les terres et sur toutes les mers, elle donnerait des lois à l'univers entier ; mais si un jour la statue de Pallas venait à disparaître, l'Empire lui-même disparaîtrait.

---

(1) *In notis Caroli Rubæi,* Societ. Jes. — *Ad Lib.* II, *Æneide.*

(2) . . . . Pallada Roma tenet.
. . . .
. . . . Res est romana, tuetur
Vesta, quod assiduo lumine cuncta videt.
(*Fastes*, VI, 424 et 435-436).

(3) Huc melius profugos misisti Troja Penates.
O quali vecta est Dardana puppis ave.
(Liv. IV, ch. I, 39-40).

Telles étaient les traditions antiques et les croyances populaires au sujet du Palladium. Aussi était-il conservé avec une vigilance extrême. Les rois, les consuls et les empereurs n'avaient point trouvé pour lui d'asile plus assuré que la demeure des Vestales. Les Vierges le gardaient avec la même vénération qu'elles gardaient le Feu sacré. Elles le tenaient caché dans l'endroit le plus secret de leur demeure; et comme si la vue du Palladium eût été plus redoutable que celle du Feu, la grande Vestale seule avait le droit de le contempler (1).

Aucun Romain, pas même le grand Prêtre, ne pouvait le voir (2).

Métellus le vit, cependant, une fois au milieu des flammes et le sauva. Hérodien rapporte (3) encore que, lors de ce vaste incendie qui eut lieu sous Commode, tandis que les Vestales emportaient les vases sacrés dans le palais de l'empereur, quelques citoyens accourus pour porter secours purent voir entre les mains de la grande Vestale la statue de Pallas.

Quand les ruines de ce désastre furent réparées, le

---

(1) Vestalemque chorum ducit vittata sacerdos
Trojadam soli cui fas vidisse Minervam.
(LUCAIN, *Pharsale,* chant I.)

(2) . . . . . . Nullique adspecta virorum
Pallas, in abstruso pignus memorabile templo.
(LUCAIN.)

(3) Vestæ templum arserit, et nudum visum fit Palladium, quod Romani et colunt maxime et celant ; visum, dico, tunc primum post allatum ab Ilio in Italiam. (Lib. I, 14.)

Palladium fut rapporté dans la demeure des Vierges. Mais, afin de le dérober aux regards du public et peut-être à des mains sacrilèges, on l'enferma dans une amphore de terre. Pour mieux le cacher encore, d'autres amphores semblables, renfermant des statues, furent placées tout autour.

Cette prudence ne fut point inutile.

Héliogabale, en effet, étant monté sur le trône, la religion des dieux faillit être anéantie. L'empereur ne voulait dans l'Empire d'autre dieu que lui-même, ou que le Soleil dont il se disait le prêtre. « Il portait, dit son historien (1), une tunique de pourpre brodée d'or, une chaussure également d'or et de pourpre ; sa tête était ornée d'une couronne que des pierres précieuses faisaient étinceler de mille feux. » Usant de son pouvoir de Pontife, il profana les temples, en détruisit plusieurs et s'empara des objets précieux qu'ils contenaient. Il avait même résolu, dit Lampride (2), d'éteindre le feu sacré dans le temple de Vesta et d'enlever de la demeure des Vierges les Anciles et le Palladium. Une nuit, aidé de quelques complices, il pénétra dans l'*atrium*, il parvint jusqu'à l'endroit où étaient les amphores, et, sur l'indication de la grande Vestale, il en prit une, la brisa, enleva la statue

(1) HÉRODIEN, lib. I.

(2) Penum Vestæ, quo solæ virgines, solique pontifices adeunt irrupit... Qui penetrale sacrum auferre est conatus, cumque Seriam (sive Dolium) quasi veram rapuisset, quam Virgo Maxima falsam monstraverat, atque in ea nihil reperisset, applosam fregit. (*Heliogab.*, VI).

qu'elle contenait, la fit dorer et la plaça dans le temple du Soleil. Mais la grande Vestale l'avait trompé. Le véritable Palladium, caché dans son amphore, fut préservé, et le Feu sacré ne fut pas éteint.

En même temps que le Palladium, le Feu sacré qui brûlait à Rome avait été apporté de Troie. Voici le récit de Virgile.

Dans cette nuit mémorable, où la ville de Priam devint la proie des flammes, le vaillant Hector apparut en songe à Enée. « Il m'apparut, dit-il (1), le visage défait par la tristesse, les yeux inondés de larmes, et tel qu'autrefois je l'avais vu traîné par les coursiers d'Achille, tout souillé de sang et de poussière, les pieds percés par des courroies et horriblement gonflés. Hélas ! dans quel état je le revoyais ! Qu'il ressemblait peu à cet Hector qui revenait chargé des dépouilles d'Achille, ou la main encore fumante des feux phrygiens qu'il avait lancés sur les vaisseaux des Grecs ! Un sang glacé collait sa barbe et ses cheveux, et il portait encore les marques des blessures nombreuses qu'il avait reçues autour des murs de sa

(1) In somnis, ecce, ante oculos mœstissimus Hector
Visus adesse mihi, largosque effundere fletus,
Raptatus bigis ut quondam, aterque cruento
Pulvere, perque pedes trajectus lora tumentis.
Hei mihi, qualis erat ! Quantum mutatus ab illo
Hectore, qui redit exuvias indutus Achilli,
Vel Danaum Phrygios juculatus puppibus ignes !
Squalentem barbam, et concretos sanguine crines,
Volneraque illa gerens, quæ circum plurima muros

patrie. Il me sembla que moi-même je lui adressais ces tristes paroles : « O vous, lumière de la Dardanie, vous » le plus ferme espoir des Troyens, qui vous a si long- » temps retenu loin de nous ? De quelles contrées venez- » vous, ô Hector, vous tant désiré des Troyens ? Com- » bien des vôtres ont péri dans les combats ! Que de maux » ont assailli et Troie et ses défenseurs épuisés ! Enfin » nous nous revoyons ! Mais quelle main barbare a » ensanglanté votre front si pur ? Pourquoi ces cruelles » blessures ? » Il ne répond rien, et ne paraît pas touché de mes vaines questions ; mais poussant un profond soupir : « Ah ! fuis, me dit-il, fils d'une déesse, fuis, et arra- » che-toi aux flammes qui t'environnent ! L'ennemi est » dans nos murs : Troie tombe du faîte de ses grandeurs. » Nous avons assez fait pour notre patrie et pour Priam. » Si Pergame avait pu être sauvé par un bras mortel, il

---

Adcepit patrios. Ultro flens ipse videbar
Compellere vĭrum, et mœstas expromere voces :
O lux Dardaniæ, spes o fidissima Teucrum,
Quæ tantæ tenuere moræ ? Quibus Hector ab oris
Exspectate venis ? Ut te post multa tuorum
Funera, post varios hominumque urbisque labores
Defessi adspicimus ! quæ causa indigna serenos
Fœdavit voltus ? aut cur hæc volnera cerno ?
Ille nihil ; nec me quærentem vana moratur :
Sed graviter gemitus imo de pectore ducens,
Heu fuge, nate dea, teque his, ait, eripe flammis.
Hostis habet muros ; ruit alto e culmine Troja.
Sat patriæ Priamoque datum. Si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

» l'eût été par le mien. Troie te confie ses dieux tuté-
» laires et leurs images sacrées ; qu'elles accompagnent
» tes destins fugitifs ; cherche-leur un asile, quelque
» grande cité que tu bâtiras enfin, après avoir erré sur
» toutes les mers. » Il dit, et emporte lui-même la statue de la puissante Vesta, et son bandeau sacré, et le feu éternel conservé dans son sanctuaire (1). »

Le songe cessa ; Enée, subitement éveillé, courut à l'ennemi. Mais après ces longues heures d'inutiles combats, quand il vit le palais de Priam en ruines et que toute espérance fut évanouie, il revint à sa demeure pour sauver son père, sa femme, son fils et ses dieux. Déjà on entendait de plus près pétiller les flammes, et l'incendie roulait vers eux ses tourbillons. « Vite, s'écria-t-il (2), ô mon père, placez-vous sur les épaules de votre fils : je vous porterai, et ce fardeau ne me sera point accablant.

Sacra suosque tibi commendat Troja Penates :
Hos cape fatorum comites ; his mœnia quære,
Magna pererrato statues quæ denique ponto.
Sic ait ; et manibus vittas Vestamque potentem
Æternumque adytis effert penetralibus ignem.
(*Enéide*, liv. II, 270-297.)

(1) Traduction de la collection Nisard.

(2) Ergo age, care pater, cervici imponere nostræ :
Ipse subibo humeris, nec me labor iste gravabit ;
Quo res cumque cadent, unum et commune periclum,
Una salus ambobus erit. Mihi parvus Iulus
Sit comes, et longe servet vestigia conjunx.
Vos famuli, quæ dicam, animis advertite vestris.
Est urbe egressis tumulus templumque vetustum

Quoi qu'il nous arrive, nos périls seront communs ou nous nous sauverons ensemble ; que mon Ascagne marche à mes côtés et vous, Créuse, suivez de loin nos pas. Vous, mes serviteurs, soyez attentifs à ce que je vais vous dire. Au sortir de la ville vous verrez un ancien temple de Cérès et des autels abandonnés et près de là un vieux cyprès, que la piété de nos pères a conservé durant de nombreuses années. C'est là que nous nous rendrons tous par différents chemins. Vous, mon père, prenez nos vases saints et nos dieux Pénates. Moi, qui reviens d'un si rude combat, je ne puis les toucher de mes mains encore sanglantes, avant de m'être purifié dans les eaux vives d'un fleuve. » En achevant ces mots, il couvre d'un vêtement ses larges épaules, il s'enveloppe d'une peau de lion, se courbe et reçoit son précieux fardeau. Iule s'attache à sa main et suit son père à pas inégaux ; Créuse marche derrière lui. Anchise tient en ses mains le feu sacré et montre le chemin. On traverse des lieux pleins d'une sombre horreur. Enée s'effraie, et lui, qui tout à l'heure affrontait sans pâlir les traits des Grecs et leurs bataillons rassemblés, maintenant tous les bruits lui font

---

Desertæ Cereris, juxtaque antiqua cupressus,
Religione patrum multos servata per annos :
Hanc ex diverso sedem veniemus in unam.
Tu, genitor, cape sacra manu, patriosque Penates.
Me, bello e tanto digressum et cæde recenti,
Adtrectare nefas ; donec me flumino vivo
Abluero. . . . .

(*Enéide*, liv. II, 707-720).

peur, un souffle l'épouvante, il respire à peine, il tremble et pour son fardeau et pour ceux qui le suivent (1).

Ainsi furent sauvés la statue de Vesta et le feu de son temple. Durant ses longs voyages, Enée entretint religieusement le feu à la poupe de ses vaisseaux. C'était à la fois son fanal et sa sauvegarde. C'était un souvenir de Troie. Arrivé en Italie, Enée le porta dans toutes les villes, jusqu'à ce qu'enfin Rome, aux premières années de sa fondation, le reçut d'Albe et le confia à la garde des Vierges de Vesta.

Ce feu devait briller au ciel de Rome comme les astres brillent sans cesse au firmament (2).

La loi des Douze Tables établie par les Décemvirs comme base de la législation romaine, confirma les Vestales dans cette fonction. « Que les Vierges Vestales, était-il écrit (3), gardent le feu du foyer public pour la prospérité de la ville ».

Les Vestales furent fidèles à ce devoir; elles veillaient le jour et la nuit avec une sollicitude remarquable. Rarement le feu s'éteignit par leur faute. Un œil attentif était toujours fixé sur la flamme pour en contempler les divers

---

(1) *Enéide*, 720-730.

(2) In primis focum Vestæ virginibus colendum dedit, ut ad simulacrum cœlestium siderum custos imperii flamma vigilaret. (FLORUS, *de Numa*.)

(3) Virginesque Vestales in Urbe custodiunto ignem foci publici sempiternum. (CICÉRON, *De legibus*, lib. II.)

mouvements. Une main diligente l'entretenait sans cesse dans une égale intensité (1).

C'est que l'examen de cette flamme, mieux que le vol ou le cri des oiseaux, mieux que les éclairs paraissant à l'Orient ou à l'Occident, mieux que les entrailles des victimes immolées, servait aux Vierges et aux augures à présager l'avenir. Le poète Lucain, rapportant les signes qui précédèrent la mort de César, dit (2) « que le feu ravi de l'autel de Vesta et la torche, qui annonce les Latines achevées (3), divisèrent leur lumière et deux flammes jaillirent comme du bûcher des Frères thébains. » Signe évident, dit-on, des anciennes divisions de César et de Pompée ; présage certain, ajouta-t-on ensuite, de ces luttes plus grandes d'Octave et d'Antoine, qui devaient aboutir à la bataille d'Actium et à l'empire d'Auguste.

Mais l'extinction du feu sacré était un évènement plus grave encore. Ecoutons Tite-Live faisant le récit de la seconde guerre punique (4) : « Au milieu des hasards et des inquiétudes que causait une guerre si redoutable, Rome, accoutumée à rapporter aux dieux tous ses succès et tous ses revers, recevait la nouvelle d'un grand nom-

(1) Hoc illud meritum est, quod continuare feruntur
Excubias, Latii pro majestate Palatii.
(PRUDENCE, *contr. Symmach.*, lib. II.)

(2) *Pharsale*, chant I.

(3) Après le sacrifice nocturne à Jupiter Latial, on allumait une torche pour annoncer la fin de la cérémonie.

(4) Lib. XXVIII, 11.

bre de prodiges. A Terracine, le temple de Jupiter, à Satricum, celui de la déesse Mutata avaient été frappés de la foudre. On n'était pas moins effrayé à Satricum de l'apparition de deux serpents dans le temple de Jupiter, où ils s'étaient introduits par la porte même ; à Antium, disait-on, des moissonneurs avaient trouvé des épées couvertes de sang ; à Céré, un porc était né avec deux têtes ; à Albe, on avait vu deux soleils ; Frégella avait été, pendant la nuit, illuminé d'une clarté soudaine ; un bœuf avait parlé dans la campagne de Rome ; l'autel de Neptune, situé au milieu du cirque de Flaminius, avait été inondé de sueur ; les temples de Cérès, de la déesse Salut et de Quirinus avaient été frappés de la foudre. Les consuls furent chargés d'expier ces prodiges, en immolant les grandes victimes et en faisant un jour de supplications. Ces mesures furent réglées par un sénatus-consulte. Mais un prodige plus alarmant que tous ceux qu'on avait annoncés du dehors ou vus dans la ville même, ce fut l'extinction du Feu sacré dans le temple de Vesta. La Vestale qui était de garde cette nuit, fut battue de verges par ordre du pontife P. Licinius. Cet évènement n'était pas un avis donné par les dieux, mais un effet de la négligence humaine ; on crut devoir néanmoins immoler en expiation les grandes victimes et faire une supplication au temple de Vesta (1) ».

(1) Plus omnibus aut nuntiatis peregre, aut visis domi prodigiis, terruit animos hominum ignis in æde Vestæ extinctus : cæsaque flagro est Vestalis, cujus custodia noctis hujus fuerat,

Cependant, une fois l'an, les Vestales laissaient tomber le feu, et tandis que celui-ci mourait, elles en éclairaient un nouveau. Cette cérémonie avait lieu aux Calendes du mois de mars, alors premier mois de l'année (1). Les lauriers appendus à la *regia* étaient renouvelés et le temple de Vesta se couvrait de fleurs. C'était le signe d'une nouvelle vie qui recommençait et un nouveau gage de prospérité pour l'Empire. « Si vous doutez, dit Ovide (2), que les Calendes de mars aient tenu autrefois le premier rang, il est des usages encore auxquels vous pouvez le reconnaître : à ce moment, la guirlande de laurier qui a été suspendue toute l'année dans la demeure des flamines disparaît et fait place à de nouveaux rameaux ; l'arbre verdoyant de Phébus décore

---

jussu P. Licinii pontificis. Id quanquam nihil portendentibus deis, ceterum negligentia humana acciderat, tamen et hostiis majoribus procurari et supplicationem ad Vestæ haberi placuit.

(1) Prima die Martii, ignem novum Vestæ aris solent accendere, ut incipiente anno cura denuo servandi novati ignis inciperet. (Macrobe. Lib. I, *Saturn.*, cap. xii).

(2) Neu dubites, primæ fuerint quin ante Kalendæ
Martis ; ad hæc animum signa referre potes.
Laurea Flaminibus, quæ toto perstitit anno,
Tollitur, et frondes sunt in honore novæ.
Janua nunc regis posita viret arbore Phæbi :
Ante tuas, fit idem, Curia prisca, fores.
Vesta quoque ut folio niteat velata recenti,
Cedit ab Iliacis laurea cana focis.
Adde, quod arcana fieri novus ignis in æde
Dicitur ; et vires flamma refecta capit.
(*Fastes*. III, 135-144.)

la porte du roi des sacrifices, la porte de la vieille Curie. La statue de Vesta se pare d'une nouvelle couronne, récemment cueillie sur l'antique laurier des autels troyens. C'est alors aussi, dit-on, que le Feu sacré se renouvelle au fond du sanctuaire caché et que la flamme ranimée brûle avec plus d'ardeur. »

Le feu éteint, il n'était point permis de le rallumer à un autre feu (1). Les Vestales pouvaient user d'un double procédé, ou bien frotter fortement l'un contre l'autre deux morceaux de bois pris à un arbre de bonheur (2); ou bien, à l'aide d'un miroir concave, recueillir les rayons du soleil et en concentrer toute la chaleur sur une matière de facile inflammabilité. Ce procédé était connu du temps des anciens. Nous le trouvons tout au long décrit par Plutarque (3), et nous savons que c'est le moyen dont

---

(1) PLUTARQUE. *Numa*, IX.

(2) Mos erat, tabulam felicis arboris tamdiu terebrare quousque exceptum ignem cribro æneo virgo in ædem ferret. (FESTUS.)

Les *arbores felices* étaient, du reste, assez nombreux : le chêne, le hêtre, l'yeuse, le sorbier, etc.

Ignem e lignis excutiunt, alterum lignorum, tanquam terebram, in altero circumvertentes. (ARISTOTE, *de Cœlo*, lib. III).

(3) Qui si casu aliquo extinguatur, veluti Athenis sacram lucernam aiunt, Aristione tyrannidem tenente, extinctam fuisse, et Delphis incenso a Medis templo, belloque Mithridatico et civili Romanorum, simul et aram et ignem periisse, accendere eum ab alio igne non licere tradunt, sed renovandum esse, flammamque eliciendam a solis radiis puram et sinceram. Eam

Archimède se servit, au siège de Syracuse, pour éloigner les vaisseaux romains.

Le Palladium et le Feu sacré, tels étaient les deux gages de la sûreté de l'Empire, comme les deux grands trésors de l'Etat dont les Vestales avaient le dépôt. Mais ce n'étaient pas les seuls objets confiés à leur garde (1). Au fond de leur demeure, elles conservaient encore les Javelots et les Anciles de Mars.

Aulu-Gelle nous apprend (2) qu'un jour les Javelots s'agitèrent d'eux-mêmes et si fortement qu'on crut à un tremblement du sol. Comme il était d'usage d'apaiser les dieux par de grands sacrifices toutes les fois que la terre tremblait, le Sénat chargea aussitôt le consul L.

---

ad rem instrumentis utuntur, quæ scaphia nominant ; sunt autem excavata in modum turbinis rectanguli : hæc si adverso soli opponantur, fit ut radii solares in circumferentiam undique incidentes, ad centrum omnes concurrant, itaque et aerem tenuem reddant et materiam quæ lævissima siccissimaque instrumentis imponitur, statim inflammant : quia videlicet radii solares a corpore renitente ita coguntur et stipantur ut naturam ignis accipiat. (*Numa*, IX, nº 7 et 8).

(1) Nous ne prêtons aucune considération à ce qui est écrit dans certains actes du Pape saint Sylvestre, d'après lesquels les Vestales auraient eu la garde d'un dragon. « *Draconis eum ora clausisse, et perpetuo ergastulo mancipasse, cui Kalendis singulis a Virginibus Vestæ suppeditari solita sint alimenta.* » Nous ne voyons là qu'une de ces nombreuses légendes, dont on s'est servi pour raconter la victoire du christianisme sur la religion païenne.

(2) *Nuits attiques*, IV, 6.

Antonius d'immoler des victimes, et même par deux fois, s'il le jugeait à propos, de faire couler le sang des animaux.

Les Anciles étaient les boucliers de Mars. La légende rapporte que, sous le règne de Numa, le ciel s'entrouvrit et laissa tomber sur la terre un bouclier (1). C'était celui dont Mars se servait à la guerre. On crut que le salut de l'Empire était attaché à sa conservation. Numa le fit religieusement déposer dans sa demeure, et, afin que personne ne pût s'en emparer, il fit faire onze boucliers semblables que l'on suspendit au même mur. Numa institua, à cette occasion, un nouveau collège sacerdotal, celui des prêtres Saliens ; il leur donna pour costume les insignes de Mars, une cuirasse d'airain, un casque, une lance et un bouclier. Répandus d'abord sur le Palatin et sur le Quirinal, les Saliens eurent plus tard leur principale résidence au Forum d'Auguste, dans le temple somptueux de Mars Vengeur. Aux époques des fêtes de ce dieu, on les voyait parcourir les rues de la cité en exécutant, devant chaque sanctuaire, une danse guerrière ; de là est venu probablement leur nom de *Salii.* Tout en dansant, ils chantaient des hymnes à Mars (2) et frappaient leurs boucliers avec une lance ou un javelot. Au jour des grandes cérémonies religieuses, ils promenaient les *Ancilia.* Mais, le soir venu, des esclaves pre-

(1) PLUTARQUE, *Numa.*

(2) E. EGGER, *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ,* ch. III, chant des Saliens.

naient les boucliers avec une barre de fer, et, sans les toucher, les transportaient sur leurs épaules à la demeure de Vesta. Une pierre ciselée, conservée au Musée de Florence, nous montre deux esclaves portant ainsi les Anciles de Mars.

A Rome, toutes les fois que la guerre était déclarée, en signe des futurs combats, on secouait les boucliers et on les heurtait les uns contre les autres. Ce bruit, parti de la maison des Vestales, se répandait dans toute la cité et animait l'ardeur des citoyens.

La guerre finie, c'était chez elles que se déposaient les traités et les conventions, elles gardaient les annales religieuses de l'empire, parfois les décisions du Sénat. Les consuls et les empereurs confiaient même à leur prudente discrétion la garde de leurs écrits et de leurs dernières volontés.

Ainsi, elles reçurent le testament d'Antoine, et, comme du vivant même de son rival, César le réclamait, les Vestales, fidèles à la parole donnée, eurent le courage de lui répondre : «Si vous le voulez, venez le prendre, mais de nous-mêmes nous ne vous le donnerons pas (1). » César s'en empara et ce fut envers lui un commencement de

---

(1) Interim Titius et Plancus, viri consulares, et Antonii familiarissimi, a Cleopatra ignominiis affecti, quod maxime id contenderant, ne ea bello interesset, ad Cæsarem abierunt, atque ei de testamento Antonii, quorum erant conscii, retulerunt. Depositum erat id apud Vestales, atque eæ poscenti Cæsari daturas se negaverunt, ipsumque venire, si vellet, jusserunt.

murmures lorsqu'on le vit, en plein Sénat, accuser Antoine, essayant même de le perdre en profitant de ses dernières volontés.

César lui aussi, aux Ides de septembre qui précédèrent sa mort, étant allé dans sa campagne de Tusculum, écrivit son testament et le confia à son retour à la grande Vestale (1).

Auguste, si dévoué aux Vestales, ne pouvait ne pas leur laisser une dernière preuve de confiance, en déposant aussi dans leurs archives ses dernières volontés. Après la mort de cet empereur, « Tibère, dit Suétone (2), exigea que la première assemblée du Sénat fût consacrée aux derniers devoirs envers son père. Son testament fut apporté par les Vestales. Auguste y nommait Tibère et Livie ses héritiers.... Les Vestales apportèrent encore trois cahiers cachetés, on les ouvrit dans le Sénat, et la

---

Abstulit, ac principio privatim quædam criminibus obnoxia notavit, deinde, convocato senatu, recitavit, multisque indigne ferentibus ; iniquum enim novumque videbatur, vivum aliquem accusari de iis, quæ se mortuo fieri voluisset. (PLUTARQUE, *Antonius,* LVIII.)

(1) Testamentum ejus aperitur, recitaturque in Antonii domo, quod Idibus septembris proximis in Lavicano suo fecerat, demandaveratque Virgini Vestali Maximæ. (SUÉTONE, *Div. Julius,* LXXXIII.)

(2) Nihil primo senatus die agi passus, nisi de supremis Augusti, cujus testamentum illatum per Virgines Vestæ, Tiberium et Liviam hæredes habuit... Testamentum depositum apud se, Virgines Vestales cum tribus signatisque æque voluminibus protulerunt. (*D. Aug.*, CL.)

lecture en fut faite : l'un contenait des ordres pour ses funérailles, l'autre, un sommaire de sa vie, destiné à être gravé sur des tables d'airain devant son mausolée ; le troisième était un exposé de la situation de l'Empire ; il disait combien il y avait de soldats sous les drapeaux, combien d'argent dans le trésor de l'empereur, combien dans les caisses de l'Etat ; quels tributs et quels impôts étaient encore dus. »

Le règne d'Auguste marque l'époque de la plus grande prospérité de l'Empire et de ses institutions : c'est l'apogée de la gloire romaine. Les jours mauvais n'étaient plus durant lesquels Cicéron disait (1) aux Sénateurs : « Menacée du fer et de la flamme par des enfants parricides, la patrie tend vers vous ses mains suppliantes. Elle implore votre appui, elle vous recommande la vie des citoyens, la Citadelle et le Capitole, les autels des dieux Pénates, *le Feu éternel et sacré de Vesta*, les temples et les sanctuaires de tous les immortels, les murailles mêmes et les maisons de cette grande ville. »

Ovide, quelques années plus tard, saluant l'aurore du règne d'Auguste écrivait :

---

(1) Obsessa facibus et telis impiæ conjurationis, vobis supplex manus tendit patria communis ; vobis se, vobis vitam omnium civium, vobis arcem et Capitolium, vobis aras Penatium, vobis illum ignem Vestæ perpetuum ac sempiternum, vobis omnia templa deorum atque delubra, vobis muros atque urbis tecta commendat. (IV, *Contra Catilin.*, IX.)

« Maintenant, flammes saintes, vous brillez sans alarmes sous la protection de César. Le feu brûle et brûlera toujours au foyer troyen (1). »

---

(1) Nunc bene lucetis sacræ sub Cæsare flammæ
Ignis in Iliacis nunc erit, estque focis.
(*Fastes*, VI, 455-456.)





CHAPITRE VIII

SACRIFICES ET FÊTES

Usage universel des sacrifices. — Leur véritable signification.— Espérance d'un Libérateur. — Folie et cruauté chez plusieurs peuples. — Les sacrifices à Rome. — Purification du temple de Vesta. — Sacrifices à la déesse. — Prière des Vestales. — Les fêtes de Vesta. — Participation des Vestales aux grands sacrifices et aux autres fêtes religieuses. — Calendrier des fêtes païennes.

L'USAGE des sacrifices est universel ; on les trouve établis chez tous les peuples et sous tous les cieux. « Aussi loin que notre vue peut s'étendre dans le champ de l'histoire du genre humain, a dit un philosophe chrétien (1), toujours, partout, de tous côtés, même encore aujourd'hui chez les nations idolâtres, nous voyons l'humanité travaillée d'un besoin universel d'expiation, et d'expiation par des sacrifices sanglants. Par-

(1) Auguste NICOLAS. *Etudes philosophiques sur le Christianisme*, tome II. — DE MAISTRE, *Eclaircissements sur les sacrifices*, chap. I.

tout l'homme a égorgé des victimes au pied d'un autel, partout il a cherché à apaiser l'inclémence du ciel par des immolations. De tout temps, au sein des cités comme dans les forêts sauvages, à l'enfance des sociétés comme sur leur déclin, le sang répandu a été réputé avoir une vertu purifiante et réconciliatrice de la terre avec le ciel. Le sang humain a surtout été estimé le plus propice, et si la pitié a ordinairement détourné le fer du cœur de l'homme, elle n'a pu l'empêcher de se plonger dans le flanc des animaux qui lui tenaient de plus près. »

Ce consentement unanime des peuples, ce besoin universel d'expiation ne peut s'expliquer que par l'aveu d'une faute inhérente à notre nature et par l'espérance d'une réhabilitation.

Chez le peuple juif, les sacrifices n'étant que des figures du sacrifice à venir du Messie, l'oblation des fruits de la terre et l'immolation de quelques animaux suffisaient pour protester que tout bien découle de Dieu et qu'en lui est l'unique source du pardon. Jamais l'horrible coutume d'offrir des sacrifices humains ne pénétra dans Israël; l'ordre du Seigneur était absolu: « Vous ne donnerez point vos enfants à Moloch..... Vous ne vous souillerez point par ces abominations, comme ont fait les nations que je vais chasser de devant vous pour les punir de ces crimes (1). »

Mais chez les peuples païens, l'idée d'un Rédempteur,

---

(1) *Lévit.*, XVIII, 21.

victime future promise au genre humain, n'existait que d'une manière vague et indécise. On était bien dans l'attente d'un grand Roi qui devait sauver le monde : Virgile n'est que l'écho de ces anciennes traditions, dont nous parlent encore Tacite (1) et Suétone (2), lorsqu'il dit dans sa quatrième églogue (3) : « Le cours immense des siècles va commencer de nouveau : voici qu'une nouvelle race est envoyée du haut du ciel. Que la naissance de cet enfant par qui l'âge de fer va cesser, et qui fera lever l'âge d'or par tout l'univers, soit l'objet de vos soins favorables, chaste Lucine !..... C'est sous ton consulat, ô Pollion, que ce prodige du nouvel âge va se montrer. C'est alors que, s'il reste encore des suites de l'iniquité des hommes, toute la terre va du moins respirer, affranchie de cette terreur qui la tenait enchaînée depuis si longtemps. Celui par qui doivent s'opérer ces merveilles prendra la vie au

(1) Hist., liv. V, ch. XIII.
(2) *In Vespvs.*
(3) Ultima Cumæi venit jam carminis ætas :
Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.
. . . .
Jam nova progenies cælo dimittitur alto.
Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo,
Casta, fave, Lucina. . . . .
Teque adeo decus hoc ævi, te consule, inibit,
Pollio, et incipient magni procedere menses.
Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetua solvent formidine terras.
Ille deûm vitam accipiet, divisque videbit

sein de la divinité. Il se distinguera entre tous les êtres célestes au-dessus desquels il paraîtra, et il régira le monde pacifié par les vertus de son père..... Viens donc, chère descendance du ciel, grand rejeton de Jupiter ! le temps prédit approche, viens recevoir les grands honneurs qui te sont dus. Regarde : à ta venue, le globe du monde se balance, la terre, la mer et le ciel profond s'agitent ; tout tressaille à l'approche de la nouvelle ère qui va s'ouvrir ».

De quelle manière ce *grand rejeton* de la divinité enlèvera-t-il l'iniquité et donnera-t-il la paix à la terre ? Il semble que le génie de Platon l'a deviné, lorsqu'il peint son Juste couvert de tout l'opprobre du crime et digne de tous les prix de la vertu (1). Mais le génie de Rome n'a jamais atteint de semblables hauteurs. Bien plus, à mesure que l'on avance dans les ombres du paganisme, ce qu'il y avait de symbolique, de spirituel, de figuré dans les premiers sacrifices, disparaît peu à peu ; ce qu'il y avait, au contraire, de sensible, de matériel, subsiste et

---

Permixtos heroas, et ipse videbitur illis,
Pacatumque reget patriis virtutibus orbem.
. . . .
Aggredere, o magnos, aderit jam tempus, honores,
Cara deûm soboles, magnum Jovis incrementum !
Aspice, convexo nutantem pondere mundum,
Terrasque, tractusque maris, cælumque profundum ;
Aspice, venturo lætentur ut omnia sæclo.
(Eglogue IV.)

(1) *Tim. oper.*, t. IX, pag. 341. — Epist. VI, t. XI, pag. 91. — *In* ALCIB., II, t. I, pag. 100.

s'accroît même de la perte de ce qui en faisait l'esprit. On ne voit plus dans les sacrifices que l'offrande de quelques fruits, l'immolation d'une victime au pied d'un autel et à ce fait matériel et grossier on attribue une vertu expiatrice assez forte pour couvrir la faiblesse humaine, assez puissante pour apaiser la divinité.

L'usage des sacrifices est ainsi porté jusqu'à l'ivresse et jusqu'à la folie. Pendant de longs siècles, l'humanité s'incline sur les entrailles des victimes et cherche à y lire sa destinée. « Didon tenant une coupe à la main, la répand elle-même entre les deux cornes d'une génisse blanche, ou bien, à la face des dieux elle marche à grands pas autour des autels ; elle renouvelle tous les jours ses offrandes et, penchée sur les flancs ouverts des victimes, elle interroge d'un œil avide leurs fibres palpitantes (1) ». Didon n'est ici que l'image de l'humanité livrée au culte des dieux.

Encore, si l'on s'était borné aux fruits de la terre et au sang des animaux, si, comme le dit Ovide (2) : « On avait prié la Divinité en offrant le cœur, les entrailles, l'âme des animaux en échange de son âme et de son cœur. » Mais des peuples entiers allèrent jusqu'à l'immolation des victimes humaines, le sang de l'homme coula sur l'autel des dieux, les temples de la Grèce en furent parfois inondés.

---

(1) *Enéide*, liv. IV, 60-64.

(2) Cor pro corde precor, pro fibris sumite fibras,
Hanc animam vobis pro meliore damus.
(*Fastes*, I).

Homère nous apprend qu'il était assez commun, parmi ses concitoyens, d'offrir pour toute hécatombe un agneau premier né (1) ; mais, d'après le témoignage des auteurs grecs, nous savons qu'on chercha aussi des victimes parmi les hommes, parmi les filles des rois, parmi ce qu'il y avait de plus innocent et qui aurait le plus mérité de vivre.

Rome ne connut pas ces cruautés. Durant son court passage sur le trône, Héliogabale (2) essaya bien d'établir l'usage des sacrifices humains ; il choisissait pour les immoler les enfants les plus nobles et les plus beaux ; c'était renouveler les scènes horribles de Carthage, où, au milieu des chants et des danses, lors des grandes calamités publiques, d'immenses mannequins d'osiers remplis d'enfants et de jeunes filles étaient jetés dans les flammes en sacrifice à la divinité. Mais à ce spectacle, le peuple se souleva d'indignation. Héliogabale fut mis à mort et son corps fut jeté dans le Tibre.

Cicéron se fait l'écho de ces sentiments d'aversion et d'horreur, lorsque, en parlant des vieux Gaulois habitant les forêts, il dit (3) : « Que peut-il y avoir de saint et de sacré pour des hommes qui, lorsque la frayeur les précipite aux pieds de leurs dieux, pensent les apaiser en souillant de victimes humaines leurs autels et leurs tem-

---

(1) *Iliade*, chant IV, 202.

(2) Maréchal. *Histoire romaine*, p. 609.

(3) Postremo his quidquam sanctum ac religiosum videri potest, qui etiam, si quando aliquo metu adducti deos placandos esse arbitrantur, humanis hostiis eorum aras ac templa funes-

ples, et qui ne peuvent pratiquer une religion, qu'ils ne l'aient d'abord profanée par un forfait ? Qui ignore, en effet, qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour l'affreux et barbare usage des sacrifices humains ? Que doit être, pensez-vous, la bonne foi, la piété de ces peuples qui s'imaginent que les dieux immortels peuvent être facilement fléchis par le crime et le sang des hommes ? »

Volontiers, Rome sacrifiait la vie de ses esclaves et de ses gladiateurs; volontiers, elle assistait à la mort d'un homme tombant dans l'arène, blessé par le glaive, ou dévoré par un lion. Mais qu'un prêtre immolât de sa main une victime humaine aux pieds d'un autel, c'était réputé chose barbare, cruelle et inouïe : « *Immanem ac barbaram consuetudinem hominum immolandorum.* »

La déesse Vesta eut ses sacrifices; mais, en les jugeant d'après les conceptions païennes, ces sacrifices étaient conformes à son culte, à son caractère et à sa virginité (1).

Vesta, nous l'avons dit, était la mère du peuple romain (2). Son temple, image du monde, était le centre

---

tant ? ut ne religionem quidem colere possint, nisi eam prius scelere violarint. Quis enim ignorat, eos usque ad hanc diem retinere illam immanem ac barbaram consuetudinem hominum immolandorum ? Quamobrem, quali fide, quali pietate existimatis esse eos, qui etiam deos immortales arbitrentur hominum scelere et sanguine facillime posse placari. (*Pro Fonteio,* XIII.)

(1) A. FRIGERIO, *Storia delle Vestali romane e del loro culto.* Milan, 1821.

(2) OVIDE, *Fastes,* IV, 838. — VIRGILE, *Géorg.,* I, 498.

de l'édifice social ; sa demeure, la famille modèle dont le Pontife était le père, et les Vestales, les filles sans cesse occupées au foyer (1). Or, si, d'après les anciens, l'eau et le feu étaient le principe des choses, l'eau et le feu étaient également des éléments indispensables aux foyers. Quand une jeune épouse entrait pour la première fois dans la maison de l'époux, on lui présentait, sur le seuil de la porte, un plateau rempli de feu et une amphore pleine d'eau. En acceptant cette offrande symbolique, la jeune femme devenait maîtresse de la maison. Par contre, quand un citoyen était proscrit de la ville, on lui interdisait l'eau et le feu.

Numa, qui avait confié aux Vestales la garde du feu, leur confia aussi le soin de l'eau (2).

Il fallait donc que la déesse de la terre et la déesse des familles fût honorée par une cérémonie où l'eau fût employée.

Tous les matins, aux premiers rayons de l'aurore, l'étranger qui entrait dans Rome par la porte Capène, rencontrait les Vestales se dirigeant vers le bois de la nymphe Egérie, où des sources d'eau vive jaillissaient d'une grotte profonde (3). Bien que précédées de licteurs et suivies d'esclaves, elles portaient elles-mêmes des urnes entre leurs bras (4). Ces urnes étaient des

(1) M. Bouché-Leclercq, *Les Pontifes de l'ancienne Rome*, liv. IV, ch. I. — Joachim Marquardt, *Le culte chez les Romains*, tom. II, page 21. Paris, 1890.

(2) Numa virgines Vestales, ignis et aquæ curam habere demandavit. (Plutarque, *Numa.*)

(3) Tite-Live, LXXI.

(4) Ovide, *Fastes*, III, 14.

vases à large ouverture et terminés en pointe (*futilia*) (1), de sorte qu'ils ne pouvaient être déposés à terre sans que toute l'eau qu'ils contenaient ne se répandît. La pureté requise dans le culte de Vesta était si grande, que l'eau puisée pour ses sacrifices ne devait jamais toucher d'autre sol que le sien.

De retour dans le temple, les Vestales répandaient cette eau pure et limpide sur le pavé, tout autour de l'autel où brûlait le feu (2). Ensuite, avec un aspersoir (*aspergillum*) fait avec un jarret et une queue de cheval, elles arrosaient les murs de l'édifice.

Cette forme singulière de l'aspersoir a des rapports évidents avec les courses de chevaux, qui avaient lieu aux Ides d'octobre. A cette époque, en effet, les courses terminées, on offrait au dieu Mars le cheval du côté droit de l'attelage vainqueur. On lui coupait la queue, et on faisait couler goutte à goutte, dans le feu de l'autel de Vesta, le sang de cette blessure. Cette queue desséchée servait ensuite aux aspersions (3).

Après ces lustrations matinales, les Vierges offraient un sacrifice en l'honneur de la déesse. Ce sacrifice consistait simplement, comme celui des Pénates, en saumure (*muries*) cuite dans un vase de terre, et en grains d'épeautre salé (*mola salsa*). Point de génisses, ni de

(1) SERV., *in Æn.*, XI, 339.
(2) PLUTARQUE, *Numa*, XII.
(3) *Vie antique*, II, pag. 407. -- KLAUSEN, *Æneas*, II, p. 629.

béliers sans tache, point de taureaux ornés de guirlandes et de fleurs. Jamais hostie vivante ne franchit le sanctuaire de Vesta ; il ne convenait pas à des Vierges de donner la mort ; mais seulement par l'offrande de ces grains mêlés avec du sel, parfois cuits sous forme de gâteaux avec du lait, du miel et du vin, elles protestaient que toute la fécondité des champs romains venait des dieux et que Vesta nourrissait son peuple.

Ces sacrifices étaient accompagnés de prières et de supplications, dont la formule n'est point arrivée jusqu'à nous. Les Frères Arvales gravaient les actes de leur sacerdoce, leurs prières et leurs chants sur des plaques de marbre, qu'ils suspendaient aux murs du temple de la déesse Dia. Ces précieux fragments d'inscriptions, découverts en 1868, ont jeté une vive lumière sur ce collège sacerdotal (1). Mais la découverte du temple de Vesta n'a produit rien de semblable. Les prières des Vestales, à part quelques-unes inspirées dans des circonstances particulières que nous rapporterons, nous demeurent totalement inconnues.

Le culte des dieux ne se bornait pas, en effet, aux sacrifices ; nous savons par Cicéron (2) et par Horace (3) que les Vestales priaient ; elles priaient pour le salut de l'Empire et la prospérité des empereurs. Si la guerre se

---

(1) Henzen, *Scavi nel Bosco sacro dei Fratelli Arvalli.* Roma, 1868.

(2) *Pro Fonteio.*

(3) *Odes,* liv. I, 2.

déclarait, elles demandaient aux dieux le succès des armes, et de leurs vœux elles accompagnaient les légions qui partaient pour le combat. Si des troubles éclataient au sein des villes, si les factions étaient soulevées, si des calamités menaçaient le peuple, si la terre demeurait stérile, si des maladies contagieuses mettaient en péril la vie des citoyens, si les entrailles des victimes présageaient de funestes évènements, les Vestales suppliaient les divinités immortelles d'éloigner ces nouveaux malheurs et de conserver à l'Empire leur bienveillante protection (1).

Les particuliers eux-mêmes, soit patriciens, soit esclaves, venaient recommander à leurs prières leurs infortunes ou leurs maladies. M. Constantino Maës, dans son savant ouvrage (2), cite un texte de Macrobe, l'auteur des *Saturnales*, où est contenu le commencement d'une prière que les Vestales chantaient pour demander le retour des malades à la santé (3). Ce sont des invocations en l'honneur d'Apollon, père d'Esculape, exilé du ciel par Jupiter, et obligé de garder les troupeaux du roi Admète dans les délicieuses vallées de Tempé. Bien des

---

(1) Tacite, *Annales*, XI, 32. — *Hist.*, III, 81. — Suét., *Vitell.*, 16. — Symmach. Ep. 10, 61.

(2) *Vesta e Vestali*, pag. 39.

(3) Eadem opinio sospitalis et medici dei in nostris quoque sacris fovetur. Namque virgines Vestales ita indigitant.

Apollo medice
Apollo paean.

(*Saturn.*, I, 17.)

personnes croyaient encore qu'une simple prière de ces nobles prêtresses suffisait pour faire rentrer chez leurs maîtres les esclaves fugitifs qui n'avaient point encore franchi les murs de la cité (1).

Les Vestales priaient tous les jours, mais leurs prières devenaient plus ardentes et leurs chants plus solennels au moment des fêtes de la déesse. Ces fêtes, pendant lesquelles toutes les affaires publiques étaient suspendues, avaient lieu à diverses époques de l'année. Nous avons déjà dit que le Feu sacré et que les lauriers du temple étaient renouvelés aux Calendes de mars. Le 1er mai, les Vestales célébraient la fête de la *Bonne déesse* (2). Cette fête avait lieu, la nuit, dans la demeure du consul, du préteur ou du pontife. En l'an 63 av. J.-C., elle fut célébrée dans la maison de Cicéron, en l'an 62, dans la maison de César Les femmes seules y étaient admises. Les hommes en étaient si sévèrement exclus, que le magistrat chez lequel s'accomplissait ce sacrifice nocturne, était obligé de s'absenter pendant sa célébration (3).

Le quatrième jour des Calendes de mai, on rappelait le souvenir de l'édification par Auguste d'un nouveau temple à Vesta sur le Palatin. « Vesta réclame ce jour,

---

(1) PLINE, XXVIII, 2. — DÉZOBRY, *Rome au siècle d'Auguste*, lettre XXXII.

(2) CICÉRON, *Arusp. respons.*, 17. — *Ad Attic.*, I, 13.

(3) PLUTARQUE, *Quæst.*, pag. 87. — CÆS., 9, 10. — TITE-LIVE, *ép.* CIII.

dit Ovide (1), Vesta vient d'être portée dans un palais dont les maîtres la touchent de près, ainsi l'ordonne le Sénat sur la demande de César. Phébus occupe une partie du palais, une autre appartient à Vesta ; ce qu'ils laissent libre, César en fait sa demeure. Vivez, lauriers du mont Palatin ! Vive à jamais ce palais décoré de guirlandes de chêne ! Dans sa seule enceinte il renferme deux éternels. »

Mais les principales fêtes de la déesse, les *Vestalia*, se célébraient au mois de juin. Ce mois était dédié à Junon (2), mais autour de la reine des dieux venaient se ranger les autres divinités comme pour lui faire cortège et lui prêter l'éclat de leurs solennités.

Le premier jour était consacré à Carna. « Carna est la déesse des gonds ; elle ouvre ce qui est fermé, elle ferme ce qui est ouvert : tels sont les attributs de sa divinité... Son symbole est une branche d'aubépine pour écarter des portes tous les malheurs (3).» Ce jour-

(1) . . . . Nunc me grandius urget opus.
Aufert Vesta diem : cognato Vesta recepta est
Limine : sic jussi constituere patres.
Phœbus habet partem ; Vestæ pars altera cessit :
Quod superest illis, tertius ipse tenet.
State Palatinæ laurus, prætextaque quercu.
Stet domus : æternos tres habet una deos.
(*Fastes*, liv. IV, 998-1004.)

(2) Ovide. *Fastes*, VI, 1, *et seq.*

(3) Prima dies tibi, Carna, datur ; dea cardinis hæc est :
Numine clausa aperit, claudit aperta suo.
(Ovide, *loc. cit.* 101-102).

là, on servait sur les tables un repas très frugal, uniquement composé de lard et d'un mélange bouillant de fèves et de farine. « Vous me demandez pourquoi, c'est que, dit Ovide(1), Carna est une déesse antique, elle ne veut rien changer à ses anciens aliments ; elle s'abstient de ces mets que le luxe a été depuis chercher jusque dans les contrées étrangères. De son temps, le peuple laissait nager les poissons sans tendre de pièges ; l'huître était en sûreté dans sa coquille. Le Latium ne connaissait pas l'oiseau de la riche Ionie, ni celui qui savoure le sang du Pygmée. On n'aimait du paon que son plumage ; aucune terre ne nous avait envoyé le tribut de ses animaux captifs. La chair du porc était un régal ; on tuait un porc aux jours de fêtes ; les fèves, les durs épis du froment étaient les seuls produits du sol. »

Le même jour rappelait le vœu fait par Camille d'élever un temple, au sommet du Capitole, à Junon Mo-

(1) Pinguia cur illis gustentur larda Kalendis
Mixtaque cum calido est faba farre, rogas ?
Prisca dea est, aliturque cibis quibus ante solebat ;
Nec petit adcitas luxuriosa dapes.
Piscis adhuc illi populo sine fraude natabat,
Ostreaque in conchis tuta fuere suis :
Nec Latium norat, quam præbet Ionia dives,
Nec, quæ Pygmæo sanguine gaudet, avem,
Et præter pennas nihil in pavone placebat ;
Nec tellus captas miserat ante feras.
Sus erat in pretio ; cæsa sue festa colebant,
Terra fabas tantum, duraque farra dabat.
(*It. loc. cit.* 169-180).

neta (1). Il y avait fête encore au temple de Mars, hors les murs, sur la voie Tecta (2).

Le lendemain, les Hyades brillaient. Ensuite « quand le matin sera venu deux fois, quand deux fois Phébus sera sorti de la mer, quand les gouttes de la rosée auront mouillé deux fois la tige des blés, ce sera le jour où fut consacré le temple de Bellone (1). »

Les Nones de juin étaient dédiées à Sancus, l'Hercule et le protecteur des Sabins, d'après Varron. Trois jours après les Nones, « des jeux étaient célébrés sur les gazons du champ de Mars, en l'honneur du Tibre, aux vagues ondoyantes. C'est un jour de fête pour ceux qui traînent les filets humides, et recouvrent d'une amorce légère le fer recourbé du hameçon (2). »

Ainsi, durant ce mois, les solennités se succèdent; mais dès le jour des Calendes les matrones se portaient

---

(1) Ovide, *it.*, v. 183.

(2) Ovide, *it.*, v. 191.

(3) Postera lux Hyadas, taurinæ cornua frontis,
Evocat; et multa terra madescit aqua.
Mane ubi bis fuerit, Phœbusque iteraverit ortus ;
Factaque erit posito rore bis uda seges ;
Hac sacrata die Tusco Bellona duello
Dicitur ; et Latio prospera semper adest.
(*Fastes*, VI, 197-202.)

(4) Tunc ego me memini ludos in gramine Campi
Adspicere ; et didici, lubrice Tibri, tuos.
Festa dies illis, qui lima madentia ducunt,
Quique tegunt parvis æra recurva cibis.
(*Fastes*, 237-240.)

vers la demeure des Vestales et vers le temple de Vesta. Cette époque était fixée par les pontifes, pour nettoyer le pavé et les murs du sanctuaire. Les lustrations que les Vierges faisaient tous les jours autour de l'autel ne suffisaient pas; une fois par an, la poussière du dehors, les cendres du foyer, la fumée de la flamme, étaient religieusement enlevés. Aucune patricienne n'aurait voulu se priver de l'honneur d'aider les Vestales dans cette occupation, la plupart venaient même de leur demeure les pieds nus (1) ; et elles ne croyaient pas s'humilier en purifiant le pavé du temple, elles qui se reposaient sur une multitude d'esclaves pour les soins que réclamait leur maison. La poussière recueillie n'était pas jetée au vent, mais portée dans le Tibre, elle allait se perdre dans les eaux de la mer.

Dans les demeures privées, les repas si sobres que l'on prenait en famille, en l'honneur de Carna, se confondaient avec ceux, plus sobres encore, que l'on faisait en l'honneur de Vesta (2). On voulait rappeler, avons-nous dit, la simplicité et la frugalité des premiers temps, ces temps où chacun faisait son pain sous la cendre du foyer. Ainsi, l'on s'explique pourquoi les boulangers eux-mêmes prenaient une si large part aux fêtes de Vesta. « Voici les ânesses, dit Ovide (3), portant à leur cou des pains en guirlande ; les meules raboteuses disparaissent

(1) Ovide, *id.*, 397.
(2) *It.*, *loc. cit.*, 308.
(3) Ecce, coronatis panis dependet asellis;
Et velant scabras florida serta molas.

sous des couronnes de fleurs. Autrefois, les cultivateurs ne se servaient des fours que pour torréfier le froment... Quant au pain, placé sous la cendre, c'était au foyer même qu'on le faisait cuire ; quelques morceaux de tuile recouvraient l'âtre brûlant. C'est pour cela que le boulanger et l'ânesse même qui tourne les meules de pierre ponce, célèbrent la fête du foyer et de la divinité qui le protège. »

Ces commencements de Rome, cette simplicité des premiers jours, ces premiers sacrifices aux dieux, ces premières fêtes à Vesta, Properce les décrit plus éloquemment encore (1) : « Une colline et de l'herbe, ô étranger, voilà ce qu'était, avant Enée le phrygien, cet emplacement que tu embrasses de tes regards, et où la plus grande des cités est assise aujourd'hui. En ce lieu que domine le temple sacré d'Apollon, protecteur de nos flottes, tombèrent jadis de lassitude les troupeaux fugitifs d'Evandre. C'est à des dieux d'argile qu'ont suc-

Sola prius furnis torrebant farra coloni ;
Et Fornicali sunt sua sacra deæ.
Subpositum cineri panem focus ipse parabat ;
Strataque erat tepido tegula quassa solo.
Inde focum servat pistor, dominamque focorum
Et quæ pumiceas versat asella molas.
(*Fastes*, VI, 311-318.)

(1) Hoc, quodcumque vides, hospes, qua maxima Roma est,
Ante Phrygem Æneam collis et herba fuit ;
Atque ubi navali stant sacra Palatia Phœbo,
Evandri profugæ concubuere boves.
Fictilibus crevere deis hæc aurea templa ;

cédé, de siècle en siècle, ces temples éblouissants d'or. Alors, on ne rougissait pas de coucher sous un toit rustique ; alors, le père des dieux, Jupiter Tarpéien, tonnait du haut de son roc nu et désert, et les rives du Tibre étaient comme étrangères à nos génisses.

» A cet endroit qu'on appelle les *Degrés*, là où s'élève le palais de Rémus, un unique foyer était tout le vaste empire de deux frères. Dans cette salle majestueuse, resplendissante de la pourpre sénatoriale, s'assirent autrefois des hommes aux âmes rustiques, aux vêtements de peaux. Une trompe de bouvier convoquait ces premiers citoyens de Rome, et c'était souvent dans une prairie que s'assemblait le Sénat, composé d'une centaine de pâtres. Alors, des voiles suspendus n'ondoyaient pas au-dessus d'un théâtre, et, comme dans nos solennités, le safran des bords de l'avant-scène, n'exhalait pas son parfum. Nous n'avions nul souci d'aller chercher des divinités étrangères ; le peuple prosterné tremblait au pied

---

Nec fuit opprobrio facta sine arte casa ;
Tarpeiusque pater nuda de rupe tonabat,
Et Tiberis nostris advena bubus erat.
Qua Gradibus domus ista Remi se sustulit, olim
Unus erat fratrum maxima regna focus.
Curia, prætexto quæ nunc nitet alta senatu,
Pellitos habuit, rustica corda, patres.
Buccina cogebat priscos ad verba Quirites ;
Centum illi in prato sæpe senatus erat.
Nec sinuosa cavo pendenbant vela theatro ;
Pulpita solennes non oluere crocos.
Nulli cura fuit externos quærere divos,

des autels des dieux de la patrie. Chaque année on célébrait, en mettant le feu à un tas de foin, la fête de Palès, qui de nos jours clot chaque lustre par la mutilation d'un coursier. La pauvre Vesta était alors toute joyeuse d'être portée sur un âne couronné de fleurs ; quelques vaches maigres traînaient nos vases grossiers ; le sang de quelques porcs engraissés purifiait d'étroits carrefours, et le pâtre offrait aux dieux les entrailles d'une brebis, au son du chalumeau. Le laboureur vêtu de peaux, faisait claquer son fouet de cuir ; de là l'origine de ces fêtes licencieuses, instituées par Fabius, le premier des Luperques. Alors, le soldat, sans discipline, n'éblouissait pas les yeux de l'éclat de ses armes ; il se jetait, à peine vêtu, dans la mêlée, brandissant un bâton durci à la flamme. Lucumon fut le premier qui porta un casque et disposa un camp, tandis que la plus grande partie des richesses de Tatius consistait en troupeaux. »

Quum tremeret patrio pendula turba sacro ;
Annuaque accenso celebrare Palilia fœno,
Qualia nunc curto lustra novantur equo.
Vesta coronatis pauper gaudebat asellis ;
Ducebant macræ vilia sacra boves.
Parva saginati lustrabant compita porci ;
Pastor et ad calamos exta litabat ovis.
Verbera pellitus sætosa movebat arator,
Unde licens Fabius sacra Lupercus habet.
Nec rudis infestis miles radiabat in armis :
Miscebant usta prœlia nuda sude.
Prima galeritus posuit prætoria Lucmo.
Magnaque pars Tatio rerum erat inter oves.
(Liv. IV, chant I.)

Les temps étaient bien changés. Les champs où broutaient jadis les troupeaux d'Evandre et de Tatius étaient devenus le Forum aux colonnes étincelantes. Le Sénat n'était plus composé de pâtres, et ce n'était plus sur la pelouse qu'il se réunissait, mais des palais magnifiques s'ouvraient pour ses délibérations. Des amphithéâtres, des cirques avaient été construits pour les amusements du peuple. Les tables des riches abondaient des mets les plus délicats de l'Orient. Les dieux eux-mêmes avaient perdu leur demeure au toit de chaume ; c'était sur des autels de marbre, d'or ou d'argent qu'ils recevaient des sacrifices et présidaient aux destinées de la patrie. Mais à l'époque des fêtes de Vesta on oubliait ces splendeurs toutes récentes ; on revenait au temps passé, au moins par le souvenir.

Ces jours dédiés à Vesta s'étendaient depuis les Calendes de juin jusqu'aux Ides. Aucun temps de l'année n'était plus solennel, plus religieux, plus sacré. Les noces paraissent même avoir été interdites, et pour mieux honorer la déesse Vierge, les époux, du moins ceux qui occupaient les hautes charges, semblent avoir été tenus à une plus grande chasteté. Ecoutons encore Ovide (1), le chantre de toutes les fêtes de Rome :

« J'ai une fille, et puisse sa vie se prolonger au-delà du terme de la mienne ! Je serai heureux tant que les dieux me la conserveront. Quand je voulus la confier à un gendre, je m'informais du temps où il convenait d'allumer les

(1) *Fastes,* VI, 219-234.

flambeaux de l'hymen et ceux où il faut s'en abstenir. Selon que j'appris alors, juin après les Ides sacrées est propice à l'épouse, propice à l'époux ; mais la première partie du mois est funeste, et telles furent les paroles mêmes de l'épouse sacrée du flamine Diale : « Jusqu'à ce que le Tibre paisible ait emporté à la mer, dans ses flots jaunissants, les souillures rejetées du sanctuaire de la troyenne Vesta, il ne m'est pas permis de passer le buis dans ma chevelure, dont les boucles ont été retranchées, ni de tailler mes ongles avec le fer, ni de m'approcher de mon époux, quoiqu'il soit prêtre de Jupiter et que des liens indissolubles m'unissent à lui. Ainsi garde-toi de te hâter, ta fille se mariera sous de plus heureux auspices, lorsque la flamme renouvelée de Vesta brillera au sein de son temple purifié. »

Les paroles de l'épouse du flamine étaient regardées comme un oracle et comme inspirées du ciel. Les flamines occupaient une place importante dans le collège des pontifes. Les flamines furent au nombre de quinze, les trois premiers d'entre eux étaient choisis parmi les patriciens et on les distinguait par le nom du dieu au service duquel ils étaient attachés. Ainsi il y avait le *flamen Dialis,* ou flamine de Jupiter, le *flamen Martialis*, ou flamine de Mars, le *flamen Quirinalis,* ou flamine de Romulus (1).

Le *flamen Dialis*, prêtre de Jupiter, dont il est ici question, habitait avec sa femme et ses enfants la *domus flaminia*, sur le Palatin. A cause du caractère sacré dont

(1) CICÉRON, *de Legib.*, II, 8. — VARRO, LL. V. 84.

lui et sa femme se trouvaient honorés, ils étaient soumis à des lois rigoureuses. Ainsi, le flamine ne pouvait prêter aucun serment, ni voir passer une armée, ni monter à cheval, ni toucher rien d'impur, comme s'approcher d'un tombeau. Vêtu d'une robe prétexte en grosse laine, la tête couverte d'un bonnet *(apex)* surmonté d'une touffe de feuillage, il portait à la ceinture le couteau du sacrifice et à sa main un bâton d'olivier pour éloigner le monde qu'il rencontrait sur sa route toutes les fois qu'il allait sacrifier ; un licteur le précédait, et sur son passage les ouvriers cessaient leurs travaux, car les yeux du flamine ne devaient point connaître les occupations vulgaires des hommes (1). Sa femme ne pouvait également se montrer en public qu'en longs vêtements de laine. Ses cheveux relevés sur la tête en forme de cône, parfois d'une grande hauteur, étaient attachés par des rubans de pourpre et entrelacés par des rameaux d'un arbre de bon augure ; habituellement, c'était un rameau de buis. Mais aux fêtes de Vesta, le buis disparaissait, la chevelure était coupée ; on aurait dit que l'affliction et la douleur avaient visité la demeure du flamine. Ainsi le voulaient des prescriptions antiques; la joie et le bonheur ne renaissaient que lorsque le Tibre avait emporté les souillures du temple, et lorsque le feu brillait à nouveau sur l'autel de Vesta.

---

(1) *Vie antique*, tome II, ch. XIV.— M. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Les Pontifes de l'ancienne Rome*. Liv. IV, ch. I. *Römaniche Mythologie* von L. PRELLER. Berlin, 1881. L. FENESTELLA, *De Magistratibus sacerdotiisque Romanorum libellus*. Bâle, 1523.

Durant le reste de l'année, les Vestales ne demeuraient pas inactives. La garde du Palladium, l'entretien du Feu sacré, les lustrations quotidiennes du temple et le sacrifice à la déesse, telles étaient leurs principales occupations. Mais d'autres cérémonies, d'autres sacrifices, d'autres fêtes les appelaient fréquemment hors de leur temple. Macrobe nous apprend (1) qu'avant d'entrer en fonctions, les consuls, les préteurs, les magistrats et les dictateurs se rendaient à Lavinium, ville où Enée avait porté les pénates de Troie et qu'ils y offraient un sacrifice à Vesta. Il est probable que les Vestales qui n'étaient pas retenues par le service du temple, les accompagnaient, et c'est par elles que le sacrifice devait être offert à la mère du peuple romain.

Du reste, aucun acte religieux, aucune cérémonie importante ne s'accomplissait sans la participation des Vestales (2). « Lorsque Vespasien, dit Tacite (3), voulut reconstruire le Capitole, il en confia l'exécution à Lucius Vestinus, simple chevalier, mais qui, par son crédit et par sa réputation, était compté parmi les grands personnages de l'Etat. Vestinus ayant assemblé les aruspices, apprit d'eux qu'il fallait transporter les décombres du temple dans des marais, et le rebâtir sur les mêmes fondements;

(1) Consules et prætores seu dictatores, cum adeunt in magistratum Lavinii rem divinam faciunt Penatibus pariter et Vestæ. (*Saturnales*, liv. III, chap. IV).

(2) Nullum sacrificium sine Igne esse, Vestamque in omnibus invocari. (SERVIUS.)

(3) *Histoire*, liv. IV, § LIII.

que les dieux ne voulaient pas qu'on changeât l'ancienne forme. Le 11 des Calendes de juillet, par un jour serein, tout l'espace consacré pour le temple fut bordé de bandelettes et de couronnes. Les soldats qui avaient des noms heureux entrèrent dans l'enceinte, chacun avec des rameaux d'un arbre agréable aux dieux ; puis les Vestales, accompagnées d'enfants de l'un et l'autre sexe, qui avaient leurs pères et leurs mères vivants, arrosèrent toute cette enceinte avec une eau puisée dans les sources vives et dans les rivières (1). Ensuite, le préteur Helvidius, précédé du pontife Elianus, après avoir purifié le terrain avec des suovétauriles et placé les entrailles sur un autel de gazon, invoqua Jupiter, Junon, Minerve, tous les dieux tutélaires de l'Empire, les pria de seconder l'entreprise et d'élever, par leur divine assistance, un monument que la piété des hommes leur consacrait. Il toucha ensuite les bandelettes qui tenaient la première pierre, et auxquelles des cordes étaient attachées. Aussitôt, pontifes, sénateurs, chevaliers, tous les magistrats, une grande partie du peuple se joignent à eux ; le zèle et la joie redoublent leurs efforts, ils entraînent la pierre qui était énorme. On jette çà et là dans les fondements, des pièces d'or et d'argent, avec les prémices des métaux que la fournaise n'avait point encore épurés et tels qu'on les trouve dans la mine. Les aruspices recommandèrent

(1) Virgines Vestales cum pueris puellisque patrimis et matrimis, aqua vivis e fontibus amnibusque hausta perluere.

de n'employer ni or, ni pierres qui eussent été profanées par une autre destination. On donna plus d'élévation aux murs. C'est le seul changement que la religion permît et la seule chose qui parût avoir manqué à la magnificence d'un temple destiné à contenir une multitude immense. »

C'était pour la troisième fois que les Vestales purifiaient la colline où s'élevait le temple de Jupiter. Cette colline, appelée d'abord *Mons Tarpeius* à cause de la Vestale Tarpeia dont nous verrons bientôt l'histoire, nommée ensuite *Mons Capitolinus*, parce qu'une tête humaine y avait été trouvée en creusant des fondations du temple (1), se divisait en deux sommets distincts séparés par un plateau. Sur le sommet septentrional, le plus haut des deux, à l'endroit où s'élève l'église d'*Ara Cœli*, se trouvait la citadelle, l'*arx;* le sommet méridional était occupé par le temple. Tarquin l'Ancien en avait jeté les fondations. Son fils, Tarquin le Superbe, aidé par des architectes et des ouvriers étrusques, en avait continué les travaux (2); il fut achevé sous la République et solennellement consacré aux trois divinités tutélaires de Rome, Jupiter, Junon et Minerve. Chacune de ces divinités avait son sanctuaire, sa *cella* distincte et parallèle; celle du milieu était dédiée à Jupiter, celle de droite à Minerve, celle de gauche à Junon ; l'édifice, dans son ensemble, formait un immense parallélogramme. Une triple rangée

(1) VARRO, L. L. V, 41-42. — TITE-LIVE, I, 55.
(2) TITE-LIVE, I, 56.

de colonnes sur le devant et une double sur les côtés, composaient les portiques extérieurs (1).

Détruit dans un incendie, il fut reconstruit par ordre de Sylla sur le même plan et dans les mêmes proportions ; les colonnes nouvelles dont on se servit provenaient du temple de Jupiter Olympien, à Athènes (2). Du temps de Vitellius, il fut saccagé et brûlé pour la seconde fois ; les statues des dieux, jetées du haut de la roche, se brisèrent en tombant ; les trois mille tables d'airain qui portaient gravés les sénatus-consultes, les plébiscites, les alliances, les traités depuis l'origine de Rome, devinrent en cet incendie la proie des flammes. Lorsque Vespasien monta sur le trône, il ne restait que des ruines. « Pour déblayer les décombres, dit Suétone, l'empereur mit le premier la main à l'œuvre en portant des matériaux sur ses épaules. » Le temple fut bientôt relevé, consacré de nouveau, et rendu au culte de Jupiter.

Tacite parle encore des suovétauriles accomplis sur le Capitole en présence des Vierges de Vesta. Les *suovetaurilia* étaient des sacrifices d'expiation, où l'on immolait trois victimes mâles, un porc, un mouton et un taureau. Lorsqu'il fallait conjurer la colère des dieux, expier un crime, ou bien purifier un sol qui avait été souillé, le Sénat ordonnait ce triple sacrifice. Les victimes, couron-

(1) DENYS D'HALICARNASSE, IV, 61. Voyez aussi la restauration de l'ancien temple des Tarquins, faite par L. Canina, *Architettura romana*, tav. 42.

(2) PLINE, *H. N.*, XXXVI, 5.

nées de guirlandes et de fleurs, étaient promenées à travers la ville au son des flûtes et des trompettes; puis, amenées au temple ou à l'endroit qu'il fallait purifier, elles étaient abattues par le *victimarius* (1). Le grand Prêtre recueillait le sang dans une coupe et en arrosait le sol. Parmi les nombreux bas-reliefs qui représentent des *suovetaurilia*, le plus important est celui qui se trouve sur l'arc-de-triomphe de Constantin, où l'empereur, entouré de son armée, fait des libations sur la flamme de l'autel avant d'immoler les trois victimes.

Lucain nous décrit un sacrifice semblable où les Vestales furent appelées. La guerre était déclarée entre César et Pompée; les légions allaient se rencontrer dans les plaines de Pharsale, lorsque « les dieux menaçants remplirent de prodiges la terre, le ciel, la mer. Les nuits ténébreuses virent des étoiles inconnues..... Souvent l'éclair sillonna la trompeuse sérénité du jour, et le feu donna des formes diverses à l'éther condensé, tantôt s'allongeant comme un javelot, tantôt rayonnant comme une lampe. La foudre muette brilla dans un ciel sans

---

(1) VARRO, RR., II, 1, 10. — TITE-LIVE, I, 44. — TACITE, *Ann.*, VI, 37.

(2) . . . . Superique minaces
Prodigiis terras implerunt, æthera, pontum.
Ignota obscuræ viderunt sidera noctes,
Fulgura fallaci micuerunt crebra sereno,
Et varias ignis denso dedit aere formas,
Nunc jaculum longo, nunc sparso lumine lampas
Emicuit cœlo ; tacitum sine nubibus ullis

nuages, et, ravissant la flamme aux régions arctiques, frappa le temple de Jupiter Latial. Les étoiles inférieures, qui parcourent d'ordinaire l'immensité des nuits, apparurent en plein jour ; l'astre des nuits se voila et le soleil cacha son char sous de noires ténèbres... En Sicile, Vulcain irrité ouvrit les bouches de l'Etna ; et le feu ne monta pas vers le Ciel, mais du faîte incliné de la montagne tomba sur les flancs de l'Hespérie. La noire Carybde engouffra dans ses abîmes une mer de sang ; ses chiens aboyèrent des sanglots. On ravit le feu sur l'autel de Vesta ; la torche qui annonce les Latines achevées, sépara sa lumière, et deux flammes jaillirent, comme du bûcher des Frères Thébains. La terre s'affaissa sur ses pôles, et les Alpes antiques secouèrent la neige de leurs cimes chancelantes. Les dieux indigètes pleurèrent, et

---

Fulmen, et Arctois rapiens de partibus ignem,
Percussit Latiale caput ; stellæque minores
Per vacuum solitæ noctis decurrere tempus,
In medium venere diem. . . . .
Ora ferox Siculæ laxavit Mulciber Ætnæ ;
Nec tulit in cœlum flammas, sed vertice prono
Ignis in Hesperium cecidit latus. Atra Charybdis
Sanguineum fundo tersit mare: flebile sævi
Latravere canes. Vestali raptus ab ara
Ignis ; et ostendens confectas flamma Latinas,
Scinditur in partes, geminoque cacumine surgit,
Thebanos imitata rogos. Tum cardine tellus
Subsedit, veteremque, jugis nutantibus, Alpes
Discussere nivem. . . . .
Indigetes flevisse deos, Urbisque laborem

les gouttes de sueur inondant nos Lares, témoignèrent des maux dont Rome était travaillée. Les offrandes tombèrent sur les dalles des temples ; les oiseaux nocturnes souillèrent le jour; et la nuit, les bêtes fauves, délaissant leurs forêts, vinrent audacieusement placer leur tanière au sein de Rome. La langue des brutes se prête au murmure des sons humains ; de l'homme, naissent des monstres hideux par le nombre et la forme de leurs membres ; l'enfant épouvante sa mère. Les chants sinistres de l'oracle de Cumes se répandent parmi le peuple. Les urnes pleines gémissent sans déranger leurs ossements. On entend le fracas des armes et de grandes voix dans les forêts ; les fantômes se présentent à la face des hommes. Au milieu du Champ de Mars, on vit se dresser les mânes de Sylla révélant de tristes prophéties, et, près de

Testatos sudore Lares, delapsaque templis
Dona suis, dirasque diem fœdasse volucres
Accipimus ; silvisque feras sub nocte relictis
Audaces media posuisse cubilia Roma.
Tum pecudum faciles humana ad murmura linguæ ;
Monstrosique hominum partus, numeroque modoque
Membrorum ; matremque suus conterruit infans.
Diraque per populum Cumanæ carmina vatis
Vulgantur . . . .
Compositis plenæ gemuerunt ossibus urnæ.
Tum fragor armorum, magnæque per avia voces
Audite nemorum, et venientes cominus umbræ.
. . . . Et medio visi consurgere campo
Tristia Syllani cecinere oracula manes ;
Tollentemque caput, gelidas Anienis ad undas,

sa tombe brisée, Marius, levant sa tête des froides ondes de l'Anio, fit fuir le laboureur épouvanté.

» On crut devoir, selon l'usage antique, appeler les devins de l'Etrurie. Le plus âgé d'entre eux, Arruns, habitait les murs solitaires de Luca. Il connaissait les avertissements de la foudre, les veines chaudes des entrailles et les présages de l'oiseau qui fend l'air. Par son ordre, on saisit, on livre aux flammes ces monstres nés sans germe, et que la nature a formés dans un sein révolté. Puis il commande aux citoyens tremblants des processions autour de la ville. Les pontifes, arbitres du culte, purifient les murs avec l'eau lustrale, parcourant les longs détours du *Pomœrium* sacré. La foule des prêtres les suit sous la toge gabienne. Derrière la grande Prêtresse couronnée de bandelettes, qui seule a droit de voir la

---

Agricolæ fracto Marium fugere sepulcro.
Hæc propter placuit Tuscos, de more vetusto,
Acciri vates. Quorum qui maximus ævo
Arruns incoluit desertæ mœnia Lucæ ;
Fulminis edoctus monitus, venasque calentes
Fibrarum, et motus volitantis in aere pennæ,
Monstra jubet primum, quæ nullo semine discors
Protulerat natura, rapi, sterilique nefandos
Ex utero fetus infaustis urere flammis.
Mox jubet et totam pavidis a civibus urbem
Ambiri ; et festo purgantes mœnia lustro
Longa per extremos pomœria cingere fines
Pontifices, sacri quibus est permissa potestas.
Turba minor sequitur, ritu succinta Gabino,
Vestalemque chorum ducit vittata sacerdos,

Minerve troyenne, marche le chœur des Vestales. Viennent après, ceux qui gardent les livres du sort et les secrètes prophéties ; et l'augure habile à contempler les oiseaux sinistres ; et le septemvir qui gouverne les banquets sacrés ; et les pontifes d'Apollon Titien ; et le Salien joyeux qui porte, en dansant, les boucliers de Mars ; et le Flamine qui redresse majestueusement sa crête orgueilleuse.

» Tandis que la multitude entoure la ville de ses longs replis, Arruns rassemble les brandons dispersés de la foudre, les enfouit dans la terre qui murmure des gémissements, consacre ces lieux, puis approche de l'autel un taureau choisi. Déjà Bacchus arrose la victime, et le pontife, promenant le couteau, répand sur elle le gâteau sacré. La victime indocile se débat longtemps contre le sacrifice, sous la main des prêtres qui, la robe relevée, pèsent sur ses cornes menaçantes ; vaincue, ses jarrets

---

Trojanam cui soli fas vidisse Minervam.
Tum qui fata deum, secretaque carmina servant,
Et doctus volucres Augur servare sinistras ;
Septemvirque epulis festis, Titiique sodales,
Et Salius læto portans ancilia collo ;
Et tollens apicem generoso vertice Flamen.
Dumque illi effusam longis anfractis urbem
Circumeunt, Arruns dispersos fulminis ignes
Colligit, et terræ mœsto cum murmure condit ;
Datque locis numen sacris : tunc admovet aris
Electa cervice marem. Jam fundere Bacchum
Cœperat, obliquoque diu non grati victima sacri,
Cornua succincti premerent quum torva ministri,

ploient et sa gorge se présente au fer. Le sang ne brille pas de sa couleur accoutumée; d'une large plaie découle, au lieu d'un ruisseau vermeil, un virus épais et noir. Arruns, pâlissant d'effroi devant ces funestes présages, interroge la colère des dieux dans les entrailles arrachées. Leur couleur ne l'épouvante pas moins : du côté de l'ennemi les veines sont menaçantes, du côté propice elles sont languissantes et flétries.

» Arruns a reconnu le présage de grandes calamités. « O dieux ! s'écrie-t-il, dois-je révéler aux peuples tout ce que vous annoncez ? Car ce n'est pas à toi, grand Jupiter, que j'adresse ce sacrifice ; j'ai trouvé les dieux de l'enfer dans le sein de la victime égorgée. Nous craignons des malheurs inouïs, mais nos malheurs dépasseront nos craintes. »

Ordinairement les augures se montraient plus favora-

Deposito victum præbebat poplite collum.
Nec cruor emicuit solitus ; sed vulnere largo
Diffusum rutilo nigrum pro sanguine virus.
Palluit attonitus sacris feralibus Arruns,
Atque iram Superum raptis quæsivit in extis.
Terruit ipse color vatem. . . . .
Cernit tabe jecur madidum, venasque minaces
Hostili de parte videt. . . . .
Alterius capitis pars ægra et marcida pendet.
His ubi concepit magnorum fata malorum,
Exclamat : « Vix fas, Superi, quæcumque monetis
Prodere me populis : neque enim tibi, summe, litavi,
Jupiter, hoc sacrum ; cæsique in viscera tauri
Inferni venere dei. Non fanda timemus :
Sed venient majora metu. (*Pharsale,* chant I).

bles; de telles prédictions n'étaient pas faites pour plaire au peuple romain, ni aux partisans de Pompée ni aux partisans de César.

Tel est le récit de Lucain. Bien que la légende y tienne une trop large place, nous l'avons reproduit presque intégralement afin de donner à nos lecteurs une idée exacte des sacrifices, et afin de marquer le rôle que les Vestales remplissaient dans ces grandes cérémonies (1).

Nous retrouvons encore les Vierges à la réception d'Esculape, une nouvelle divinité que Rome appelait dans ses murs. L'arrivée de ce dieu donna naissance à des fêtes dont Ovide a tracé cette élégante description (2):

« Dites-moi maintenant, Muses, divinités des poètes, vous à qui la nuit des temps ne peut rien dérober, dites-moi comment le fils d'Apollon et de Coronis, Esculape, est arrivé dans l'île du Tibre, et comment Rome l'a mis au nombre de ses dieux.

» Jadis, un horrible fléau avait infecté l'air du Latium; le sang se corrompait dans les veines, et les hommes se traînaient comme des spectres livides. La mort frappait sans relâche, et se jouait de tous les efforts humains, de toutes les ressources de l'art. On eut recours aux dieux. Des députés se rendent à Delphes, située au centre du monde, pour consulter Apollon : ils le suppliaient d'avoir

(1) Les Vestales se rendaient, certains jours, chez le roi des sacrifices et lui adressaient ces paroles : « Roi, veillez-vous? Veillez. » Virgines Vestales certa die ibant ad regem sacrorum et dicebant : Vigilasne rex? Vigila. — SERV. *Ad Æn.* 10,228.

(2) *Métamorphoses,* liv. XV, 622-744,

pitié de Rome, de la secourir dans son malheur, et de la sauver par un oracle. Soudain, le temple, le laurier et le carquois du dieu, tout tremble à la fois ; et les Romains, saisis d'une sainte frayeur, entendent sortir du fond du sanctuaire ces paroles : « Ce que vous venez demander ici, vous pouviez et vous devez le demander dans un lieu plus près de vous. Ce n'est pas Apollon qui doit mettre fin à vos souffrances, mais le fils d'Apollon. Allez sous d'heureux auspices, et faites-le venir dans vos murs. »

» Dès que le Sénat a connu cette réponse, il s'informe du lieu qu'habite le fils d'Apollon, et des ambassadeurs font voile vers Epidaure. A peine leur vaisseau a-t-il touché le rivage, qu'ils se présentent devant le peuple et le Sénat des Grecs ; ils les supplient de leur céder le dieu dont la présence peut seule, car tel est l'arrêt du destin, apaiser le fléau qui ravage le Latium. Les avis se partagent : les uns veulent accorder aux Romains le secours qu'ils demandent ; le plus grand nombre s'y refuse, et soutient qu'il ne faut pas affaiblir Epidaure, en livrant le dieu qui la protège.

» Au milieu de ces incertitudes, le crépuscule vient chasser les derniers rayons du jour, et la nuit enveloppe la terre de ses ombres. Le dieu apparaît en songe aux Romains, tel qu'on le voit dans son temple, un bâton noueux dans la main gauche, et de la droite caressant sa longue barbe : « Ne crains rien, je te suivrai, dit-il à chacun d'eux, avec une voix amie ; mais je changerai de figure. Vois ce serpent roulé autour de mon bâton, regarde-le bien, pour être sûr de le reconnaître ; je prendrai sa forme, mais je serai plus grand, tel qu'il convient à

un dieu de se montrer. » Il dit, et disparaît ; le sommeil s'éloigne avec lui, et le jour naissant succède au sommeil. Les magistrats d'Epidaure, toujours irrésolus, se réunissent dans le temple d'Esculape ; ils le conjurent de faire connaître, par des signes divins, le séjour qu'il veut habiter. A cette prière, le dieu, sous la forme d'un serpent à la crête d'or, annonce par des sifflements sa présence. Il paraît ; et la statue, l'autel, les portes, le marbre du parvis, le faîte doré du temple sont ébranlés. Il s'arrête au milieu du sanctuaire, se dresse et jette autour de lui des regards étincelants. La foule recule d'épouvante ; mais le prêtre, au front ceint de bandelettes, a reconnu la divinité. « C'est le dieu, c'est le dieu ! s'écrie-t-il ; vous tous ici présents, adorez et priez avec moi. Dieu puissant, que ta présence nous soit heureuse ; daigne protéger le peuple qui révère tes autels. »

» A la voix du pontife, chacun adore et prie : les Romains répètent ses paroles et implorent de la voix et du cœur la protection d'Esculape. Il exauce leurs vœux et, en signe de consentement, il agite sa crête avec un triple sifflement. Alors il glisse sur les degrés de marbre ; mais, avant de sortir, il tourne la tête en arrière, regarde encore une fois les antiques autels et salue en partant le temple qu'il aimait. Son corps immense serpente sur la terre jonchée de fleurs et se roule en longs anneaux ; il traverse la ville et arrive à l'enceinte qui protège le port. Là, il s'arrête un moment ; et après avoir promené un paisible regard sur la foule qui l'avait pieusement suivi, comme pour le remercier de son respect, il monte sur le vaisseau latin. Le navire fléchit sous le poids de la divi-

nité ; et les Romains joyeux, après avoir immolé un taureau sur le rivage, délivrent de ses liens le vaisseau couronné de fleurs.

» Un souffle léger enfle la voile. Le dieu se redresse, et, la tête posée sur la poupe, il contemple les flots azurés. Le vaisseau traverse heureusement la mer Ionienne, et au lever de la sixième aurore, il découvre l'Italie. Il dépasse le promontoire où s'élève le temple fameux de Junon Lacinienne, les rivages de Scylacée et ceux de l'Apulie. A force de rames, il évite, à gauche, les rochers d'Amphise ; à droite, les bords escarpés de Céraunie. Il côtoie Roméchium, Caulon et Narycie, franchit le détroit et double le cap de Pélore : il laisse derrière lui les îles d'Eole, les mines de Témèse, Leucosie, Pœstum au doux climat et aux jardins de roses. De là il gagne Caprée, le promontoire de Minerve, les collines de Sorrente, fertiles en vins généreux, la ville d'Hercule, Stabies, l'oisive et indolente Parthénope et le temple de la Sibylle de Cumes. Il aperçoit tour à tour Baïes aux sources d'eaux thermales, Literne et ses champs couverts de lentisques, le Vulturne et ses eaux chargées de sable, Sinuessa où l'on voit tant de blanches colombes, les bords funestes du Minturne, Caïète, où Enée ensevelit sa nourrice, Formium, la ville d'Antiphate, les marais d'Anxur, la terre de Circé et le solide rivage d'Antium. C'est vers ce point que les Romains tournent leurs voiles ; car la mer était devenue menaçante. Le dieu déroule ses immenses anneaux et se glisse en rampant dans le temple d'Apollon, élevé sur ces bords. Cependant les flots se sont apaisés ; le dieu

d'Epidaure quitte les autels hospitaliers de son père, sillonne le sable de ses bruyantes écailles, remonte le long du gouvernail et pose de nouveau sa tête sur la poupe, tant que le vaisseau n'est pas arrivé à Castrum, aux champs sacrés de Lavinie, à l'embouchure du Tibre. C'est là que tout un peuple (1) et les hommes et les femmes et les vierges sacrées de Vesta, se précipitent au devant du dieu : mille cris de joie le saluent. Tandis que le vaisseau remonte rapidement les eaux du fleuve, sur les autels dressés le long des deux rives, l'encens brûle et pétille ; des nuages de parfums s'élèvent dans les airs ; les victimes tombent sous le fer fumant du sacrifice. Enfin on est arrivé dans la capitale de l'univers : le serpent s'élève jusqu'à la pointe du mât, il agite sa tête et regarde autour de lui quel lieu il doit choisir pour sa demeure. Le Tibre, dans son cours, se partage en deux bras d'une égale largeur, qui environnent de leurs eaux une île à laquelle le fleuve a donné son nom. C'est là qu'en sortant du vaisseau le serpent se retire; il reprend sa figure, met fin aux ravages du fléau, et sa présence a sauvé Rome (2). »

. . . .

(1) Huc omnes populi passim, matrumque, patrumque
Obvia turba ruit, quæque ignes, Troica, servat
Vesta, tuos, lætoque deum clamore salutant.
Quaque per adversas navis cita ducitur undas,
Tura super ripas, aris ex ordine factis,
Parte ab utraque sonant, et odorant aera fumis :
Ictaque conjectos incalfacit hostia cultros.
Jamque caput rerum Romanam intraverat Urbem :
. . . .

(2) Traduction de la collection Nisard.

On construisit un temple au nouveau dieu dans l'île du Tibre, et afin de mieux conserver le souvenir de cet évènement, on borda l'île de murs en travertin et on lui donna la forme d'un vaisseau. Lorsque les eaux du Tibre sont basses, en regardant au-dessous du jardin de Saint-Barthélemy, on peut voir encore ces immenses blocs de pierre et, sur l'un d'eux, à l'arrière du navire, on voit sculptée la figure d'un énorme serpent (1). Depuis lors, encore, à part l'*insigne* (2), ou la statue qui ornait la proue, les navires furent placés sous la protection d'un génie tutélaire *(tutela)* (3) dont l'image était placée auprès du gouvernail.

Un pont construit, l'an 62 avant J.-C., par L. Fabricius, *curator viarum*, servait à relier l'île avec la cité. C'est le pont actuel *di quattro Capi*, ainsi nommé à cause de deux hermès à quatre têtes représentant Janus Quadrifons, qui en décorent l'entrée. Ce pont est mentionné par Horace (4). D'après une inscription que l'on peut lire encore, les consuls Q. Lépidus et M. Lollius, en éprouvèrent la solidité avant de le livrer au public (5).

Mais le plus ancien et le plus célèbre des ponts de

---

(1) GAMUCCI. *Antichità de Roma*, p. 174.
(2) OVIDE, *Tristes*, I, 10. — SÉNÈQUE. *Ep.* 76.
(3) SILV. ITAL. XIV, 410.
(4) Satires, II, 3.
(5) L. FABRICIVS. C. F. CVR. VIAR. FACIVNDVM. COERAVIT. EIDEMQ. PROBAVIT. Q. LEPIDVS M. F. M. LOLLIVS. M. F. COS. EX. S. C. PROBAVERVNT. (A. U. G. 733).

Rome était le pont *Sublicius*. Elevé par Ancus Martius, l'an de Rome 114, il était fait avec des poutres de bois (1), sans mélange de pierre ni de fer. C'est sur ce pont qu'Horatius Coclès arrêta l'armée de Porsenna. C'est aussi du haut de ce pont que tous les ans, pour la fête des Argés, les Vestales jetaient dans le Tibre douze mannequins, en souvenir des sacrifices humains que le vaillant Hercule avait abolis.

Voici comment Ovide explique cet usage très ancien(2): « C'est à cette époque (13 mai) que la Vestale précipite du pont de bois, suivant l'usage, les simulacres en jonc des anciens hommes. Dire que nos aïeux avaient coutume de mettre à mort tous ceux qui avaient accompli leur soixantième année, c'est les accuser d'un crime barbare. Voici l'antique tradition : lorsque cette contrée s'appela Saturnie, le dieu des oracles prononça ces paroles : « Peuples, sacrifiez deux hommes au vieillard qui porte la faux, et que les eaux du Tibre reçoivent leurs corps.» Jusqu'à la venue du héros de Tirynthe, chaque année,

(1) TITE-LIVE, I, 33. — PLINE, *Hist. nat.* XXXVI, 23.

(2) Tum quoque priscorum virgo simulacra virorum
Mittere roboreo scirpea ponte solet.
Corpora post decies senos qui credidit annos
Missa neci, sceleris crimine damnat avos.
Fama vetus : tum, quum Saturnia terra vocata est,
Talia fatidici dicta fuere dei :
Falcifero libata seni duo corpora, gentes,
Mittite, quæ Tuscis excipiantur aquis.
Donec in hæc venit Tirynthius arva, quotannis

14

comme à Leucade, on vit s'accomplir ce cruel sacrifice. Mais lui, ce fut des Romains de paille qu'il fit précipiter dans les flots ; et depuis Hercule, on n'y jette également que des simulacres de victimes. »

Une autre tradition sur l'origine de cette cérémonie est donnée par le poète : « Quelques-uns pensent, dit-il, que les jeunes gens, voulant seuls jouir du droit de suffrage, précipitèrent des ponts les faibles vieillards. « Tibre, apprends-moi la vérité; ta rive est plus ancienne que la ville ; tu dois bien connaître l'origine de cette cérémonie. » Le Tibre sort de son lit ; il lève sa tête couronnée de roseaux, et d'une voix rauque il prononce ces paroles : « J'ai vu ces lieux sans remparts; ce n'étaient que des pâturages déserts ; quelques bœufs paissaient çà et là sur le rivage. Ce Tibre, qu'aujourd'hui les nations connaissent et redoutent, était alors dédaigné même par les troupeaux. Tu as souvent entendu le nom d'Evandre l'Arcadien ; il vint, étranger, fendre mes flots de ses rames. Alcide vint aussi, accompagné de jeunes Grecs ; je portais alors, s'il m'en souvient, le nom d'Albula. Le héros de Pallantée donne l'hospitalité au dieu, et Cacus reçoit enfin le châtiment dû à ses crimes. Le vainqueur part, il emmène avec lui ses bœufs, conquête de l'île d'Erythie ; mais ses compagnons refusent d'aller plus loin. Une partie

---

Tristia Leucadio sacra peracta modo.
Illum stramineos in aquam misisse Quirites,
Herculis exemplo, corpora falsa jaci.
(*Fastes*, liv. V, 621-632.)

d'entre eux avait quitté Argos pour le suivre ; il fixe au pied de ces collines leurs pénates et leurs espérances. Cependant, l'amour de la patrie se réveille dans leur cœur ; un d'eux, en mourant, donne cet ordre en peu de mots : « Jetez-moi dans le Tibre ; et puissé-je, porté par les eaux, déposer ma froide dépouille sur les rives de l'Inachus ! » Mais l'héritier se refuse à donner cette sépulture qu'on lui demande, et l'étranger, à sa mort, est confié à la terre d'Ausonie. A sa place, on jette dans le Tibre une figure de jonc, pour qu'elle retourne vers la patrie grecque, à travers l'immensité des mers. » Ici, le fleuve se tut, et comme il rentrait sous les voûtes humides du rocher où il demeure, les ondes légères suspendirent leur cours (1) ».

D'autres fêtes religieuses se partageaient les mois de l'année. Comme les Vestales étaient appelées à y participer, l'année était presque pour elles une fête perpétuelle.

Le lecteur nous saura gré de mettre devant ses yeux, en terminant ce chapitre, un calendrier abrégé de ces fêtes païennes.

Aux calendes de janvier, on célébrait l'arrivée d'Esculape dans l'île du Tibre. Dans le même mois avaient lieu les *Carmentales*, en l'honneur de la déesse *Carmenta*, mère d'Evandre, et les fêtes de Janus, gardien des portes et protecteur du mois qui ouvrait l'année.

(1) *Fastes*, liv. V, 633-662.

En février, venaient les *Parentales*, fêtes commémoratives en l'honneur des parents défunts. Les *Lupercales*, que les prêtres de Faune célébraient en l'honneur du dieu des bergers. Les *Quirinales*, ou fêtes de Romulus. Le mois se terminait par les *Equiries*, ou courses de chevaux en l'honneur de Mars.

Dans le troisième mois, les Saliens parcouraient la ville en secouant leurs boucliers, en exécutant leurs danses et leurs chants en l'honneur du dieu Mars. C'était aussi la fête de Junon Lucine ; puis venaient les *Liberalia*, en l'honneur de Bacchus, les *Agonalia*, en l'honneur de Janus, et les *Quinquatries*, en l'honneur de Minerve. Et chacune de ces fêtes durait plusieurs jours.

Les jeux *Mégalésiens*, en l'honneur de Cybèle, consacraient la première semaine d'avril. Le jour des Nones, on célébrait des sacrifices à la *Fortune* publique. Ensuite, les *Cerealia*, ou jeux de Cérès, la déesse des moissons ; les *Fordicides*, pour obtenir de Tellus la fertilité des champs ; les *Palilies*, en l'honneur de Palès, pour rappeler le jour anniversaire de la fondation de Rome ; les *Vinales*, où l'on dégustait les vins nouveaux ; les *Robigales*, pour préserver les blés de la corruption ; enfin, les *Floralia*, en l'honneur de la déesse des fleurs.

Le mois de mai offrait les *Lararies*, ou fêtes des dieux Lares ; les *Lémuries*, prières pour les âmes des morts ; les *Agonalès*, ou combats de gladiateurs.

Nous avons vu les premières semaines de juin occupées par les fêtes de *Carna*, de Junon, de Bellone, et par la purification du temple de Vesta; il faudrait y ajou-

ter encore les sacrifices à Minerve, qui régnait sur l'Aventin, et à Quirinus, fondateur de Rome.

Juillet ramenait des jours religieux en souvenir de la bataille de l'Allia, et de la terreur où fut plongée Rome à l'approche des Gaulois. Durant ce même mois, les bateliers célébraient leur fête de Neptune par des prières publiques et des jeux sur le Tibre.

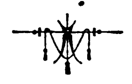
Des sacrifices à l'Honneur, à la Félicité, à la Vertu, à Diane, à Hercule, à Castor et à Pollux occupaient les mois d'août et de septembre.

En octobre, on jeûnait en l'honneur de Cérès, et on sacrifiait à Jupiter qui, du ciel, lance la foudre.

Novembre et décembre étaient consacrés à Neptune, à Cérès, à la Piété, au Tibre, à Ops ou la Terre et à la mère-nourrice de Romulus, Acca Laurentia.

L'année se terminait par les *Saturnales,* jours de plaisirs et de festins, où les esclaves fraternisaient avec les maîtres, en mémoire de cet âge d'or qui, disait-on, au temps de Saturne, régnait en Italie.

A part ces fêtes religieuses, il y avait encore des fêtes civiles, des jeux dans les cirques, des courses dans les amphithéâtres ; il y avait les funérailles des citoyens illustres et les marches triomphales des vainqueurs. Nous dirons, au chapitre suivant, en parlant des privilèges des Vestales, la place que ces Vierges occupaient en ces diverses solennités.





CHAPITRE IX

LES PRIVILÈGES DES VESTALES

Émancipation. — Droit de tester. — Richesses et revenus. — Protection de leurs biens. — La dispense du serment. — Leur influence dans les procès et les affaires publiques. — Les Vestales médiatrices. — Place réservée aux Vestales dans les triomphes, les funérailles, les jeux. — Respect et vénération du peuple. — Les privilèges des derniers jours.

Le peuple romain sut apprécier la vertu des Vestales et récompenser noblement les services qu'elles rendaient. Il n'est pas, en effet, de roi, de consul, d'empereur, jusqu'à Néron lui-même, qui ne leur ait laissé un témoignage de bienveillance ou qui n'ait voulu les combler d'honneurs. C'était, au reste, le meilleur moyen de se concilier la faveur du peuple qui les aimait, et la protection des dieux, vers lesquels montaient leurs incessantes supplications.

Numa fut le premier à leur donner des privilèges : le premier de ces privilèges est le droit de tester (1). A

(1) Magnos honores his sacerdotibus tribuit Numa, e quorum

cause de l'état d'abaissement et d'infériorité où se trouvait la femme dans la société païenne, la loi ne reconnaissait qu'aux hommes le droit de disposer de leurs biens. La loi *Voconia* annulait toute donation faite par une femme (1). Sous Tibère, lorsqu'on réforma les rites religieux, on accorda bien certaines faveurs aux femmes des pontifes et, en particulier, à celle du flamine de Jupiter, mais ces faveurs concernaient uniquement le culte et les cérémonies ; pour tout le reste, les prêtresses rentraient dans le droit commun (2).

Les prêtresses de Vesta furent seules exceptées. « Aussitôt que la Vestale est *prise*, dit Aulu-Gelle (3), qu'elle a touché le seuil du temple et qu'elle a été remise entre les mains des pontifes, elle est, sans émancipation ni changement d'état, affranchie du pouvoir paternel, et acquiert le droit de tester. » Tandis que les autres jeu-

numero est quod licebat vivo adhuc patre testamentum condere. (PLUTARQUE, *Numa*, X, 4).

(1) CICÉRON, *de Republica*. Liv. III, 10.

(2) Igitur, tractatis religionibus, placitum instituto flaminum nihil demutari ; sed lata lex, quæ flaminica dialis, sacrorum causa, in potestate viri, cetera promiscuo feminarum jure ageret. (TACITE, *Annales*, Liv. IV, XVI).

(3) Virgo autem Vestalis simul est capta, atque in atrium Vestæ deducta et pontificibus tradita, eo statim tempore sine emancipatione ac sine capitis minutione e patris potestate exit, et jus testamenti faciendi adipiscitur. (*Nuits attiques*, liv. I, ch. II).

Prisci Romani liberè testari Virgines Vestales, etiam sexennes, lege sanxerunt (SOZOMÈNE. *Hist. eccl.*, I, ch. IX).

nes filles n'étaient émancipées que le jour de leur mariage, la vierge de Vesta, à peine âgée de six ans, était indépendante et libre de toute tutelle dès le jour de sa consécration; elle n'appartenait plus à sa famille ; vénérable et sacrée (1), elle devenait desormais fille des dieux et fille de l'Etat. Aussi, disposait-elle de sa fortune à son gré, et si, par hasard, elle mourait sans avoir dicté ou écrit son testament, ses biens revenaient de droit à l'Etat (2).

Pour l'ordinaire, elles faisaient, en mourant, de grands dons au peuple, car leur fortune était considérable. Nées de race patricienne, elles avaient une part des biens de leur famille ; logées, nourries, vêtues aux frais de l'Etat, elles recevaient encore un riche traitement. Au dire de Tite-Live, Numa leur fit une large part des revenus publics (3). Il est probable qu'il leur laissa aussi des propriétés. A Lanuvium, elles possédaient un champ dont elles partageaient les revenus avec les anciens soldats (4). Auguste, auquel les prêtres des dieux durent

---

(1) TITE-LIVE, I, 20.— CICÉRON, *pro Cœlio*, 14. — POMPONIUS LÆTUS, *De magistratibus et sacerdotiis et prœterea de diversis legibus Romanorum*. Bâle, 1523.

(2) Præterea etiam in commentariis Labeonis, quæ ad duodecim tabulas composuit, ita scriptum est : « Virgo Vestalis neque heres est cuiquam intestato, neque intestatæ quisquam, sed bona ejus in publicum redigi aiunt » (AULU-GELLE. *It.*, liv. I, ch. XII).

(3) His stipendium de publico statuit.

(4) Lanuvium muro cinctum, colonia deducta a D. Julio. Ager ejus limitibus Augustæis, pro parte est adsignatus militibus vete-

d'immenses richesses et de nouveaux bienfaits, combla encore de plus grands honneurs les Vierges de Vesta (1). Tibère ne les oublia pas dans son testament (2); même avant sa mort, « afin d'augmenter la dignité du sacerdoce et d'exciter l'émulation pour le service des autels, il fit décerner deux millions de sesterces à la Vestale Cornélie, qui allait occuper la place de Scantia (3). »

A l'exemple des empereurs, des consuls, des préfets, des sénateurs, à qui elles avaient rendu divers services, des tribuns, des affranchis, des légionnaires qu'elles avaient protégés, des malades pour lesquels elles avaient prié, guidés par le respect et la reconnaissance, arrivés au terme de leurs vœux, se hâtaient de venir offrir aux Vierges une partie de leurs richesses et de leurs biens.

Ces biens, désormais sacrés, échappaient à l'action du fisc et étaient libres de toute charge ; ils formaient la dot de la jeune fille consacrée à Vesta, dot immense, dont la jouissance pouvait bien consoler les Vierges des quelques sacrifices que la loi leur imposait.

---

ranis, et pro parte Vestalium, lege Augustiana, fuit. (*In catalogo coloniarum*).

(1) Sacerdotum et numerum et dignitatem, sed et commoda auxit præcipuè Vestalium virginum. (SUÉTONE, *Oct. Aug.* XXXI).

(2) Dedit et legata plerisque inter quos virginibus Vestalibus. (SUÉTONE, *Tiberius*, 76).

(3) Utque glisceret dignatio sacerdotum, atque ipsis promptior animus foret ad capessendas cærimonias, decretum Corneliæ Virgini, quæ in locum Scantiæ capiebatur, sestertium vicies. (TACITE, *Ann.* Liv. IV, XVI).

On comprend, dès lors, qu'ayant reçu durant leur vie tant d'honneurs, tant de biens et tant de privilèges, en rendre, à leur mort, une partie au peuple ou à l'Etat, c'était pour elles un devoir de reconnaissance ; c'était encore continuer envers l'Empire leurs services bienfaisants, c'était assurer leur mémoire. La Vestale Tarratia ayant donné au peuple romain une propriété qu'elle possédait au bord du Tibre, on en fit le champ de Mars. En témoignage de gratitude, le Sénat lui décerna, de son vivant, des honneurs publics et promulgua en sa faveur la loi *Horatia*, qui lui accordait, avec de nombreuses prérogatives, un droit refusé à toutes les femmes, celui de pouvoir monter au prétoire pour servir de témoin (1). Après sa mort, on lui éleva une statue sur les Rostres (2).

---

(1) Tarratiæ vivæ amplissimi honores a populo romano habiti sunt. Et Tarratiam quidem virginem Vestæ fuisse lex Horatia testis est, quæ super ea ad populum lata, qua lege ei plurimi honores fiunt inter quos jus quoque testimonii dicendi tribuitur, *testabilisque* una omnium feminarum ut sit datur, munificentiæ et beneficii gratia, quod campum Tiberinum sive Martium populo romano condonasset. (Aulu-Gelle, *It.* Liv. I, ch. vii).

(2) Pline, *Hist. nat.* XXXIV, 11. — Les Rostres étaient un des monuments les plus célèbres du Forum, c'était la tribune aux harangues. Le nom de Rostres lui vint de ce que les colonnes soutenant la plateforme d'où parlaient les orateurs, étaient ornées des éperons (*Rostra*) des navires pris aux Volsques d'Antium durant la guerre latine. (Tite-Live, VIII, 14. — Varron, LL, v, 55.)

Lorsque, dans un procès, le témoignage d'une femme était nécessaire, le préteur quittait le tribunal et se rendait chez elle pour le recueillir et le transcrire (1). Les Vestales seules avaient le droit de paraître en justice, et leurs dépositions, pour être agréées, n'avaient pas besoin d'être confirmées par le serment : elles juraient, si elles le voulaient. Mais, en vertu d'un ancien édit, le juge ne pouvait les y contraindre (2) ; c'eût été douter de leur parole, c'eût été faire injure aux dieux immortels. Celles qui personnifiaient la pureté ne devaient-elles pas encore personnifier la vérité ? Aussi, dès qu'elles parlaient, les juges s'inclinaient vers elles et la balance de la justice penchait de leur côté. Être protégé par une Vestale, c'était presque avoir gagné son procès. Faut-il donc s'étonner que Cicéron, plaidant pour Fontéius, dont la sœur était Vestale, ait facilement ému l'assistance par cette éloquente péroraison : « Si le nombre formidable de ses défenseurs n'est regardé qu'avec mépris par Induciomare, chef des Allobroges et des autres Gaulois, viendra-t-il, même sous vos yeux, arracher Fontéius des bras d'une mère aussi respectable que malheureuse ? L'arrachera-t-il aux embrassements d'une Vestale sa sœur,

(1) Missus est prætor (de Vibullia quadam aulica agitur), qui domi interrogaret : cum Vestales in foro et judicio audiri, quoties testimonium dicerent, vetus mos fuit. (TACITE, *Ann.*, II).

(2) Verba Prætoris ex edicto perpetuo de flamine Diali et de sacerdote Vestæ adscripsi : « Sacerdotem Vestalem et Flaminem Dialem in omni mea jurisdictione jurare non cogam. » (AULU-GELLE, *It.* Liv. X, ch. XV).

qui implore votre protection et celle du peuple romain ? Occupée depuis tant d'années à fléchir les dieux immortels pour vous et pour vos enfants, ne pourra-t-elle aujourd'hui vous fléchir pour elle-même et pour son frère ? Quelle ressource, quelle consolation restera-t-il à cette infortunée, si elle perd Fontéius ? Les autres femmes peuvent se donner elles-mêmes des soutiens, et trouver dans leur maison un compagnon fidèle de leur sort et de leurs destinées : mais une Vestale peut-elle avoir un autre ami que son frère ? Est-il un autre objet permis à sa tendresse ? Ne souffrez pas, juges, que désormais, condamnée à gémir de votre arrêt, cette Vierge aille tous les jours émouvoir de ses plaintes les autels de nos dieux et de la déesse Vesta ! Qu'il ne soit pas dit que ce feu éternel, entretenu par les soins religieux et les veilles de Fontéia, s'est éteint sous les larmes de votre prêtresse ! Une Vestale vous tend ses mains suppliantes, ces mêmes mains qu'elle élève pour vous vers les dieux immortels : n'y aurait-il pas de l'orgueil et du danger à rejeter les supplications de celle dont les dieux ne pourraient dédaigner les prières sans qu'on vît bientôt la ruine de cet empire ?

» Vous le voyez, Juges, le seul nom d'une mère et d'une sœur fait couler les larmes des yeux de Fontéius, de cet homme renommé par son intrépidité. Lui dont le courage, à la guerre, n'a jamais chancelé, lui qui s'est souvent jeté tout armé au milieu des bataillons ennemis, il est troublé maintenant et abattu ; il appréhende non-seulement de ne pouvoir illustrer, de ne pouvoir secourir les siens, mais même de laisser à ces malheureux, avec

un deuil amer, un déshonneur et une ignominie éternelle. Oh ! que votre sort eût été bien plus doux, Fontéius, si vous aviez été libre de succomber sous les armes des Gaulois plutôt que sous leurs parjures! Alors, après que la vertu eût présidé à votre vie, la gloire eût accompagné votre mort : mais quelle serait aujourd'hui votre douleur d'être puni de vos victoires et de votre gouvernement, au gré de ceux mêmes qui ont été vaincus par vos armes ou qui ne vous ont obéi qu'à regret ! Juges, préservez de ce malheur un citoyen courageux et innocent : faites voir que vous avez ajouté plus de foi au témoignage de nos concitoyens qu'à celui de ces étrangers ; que vous avez eu plus d'égard au salut des citoyens qu'à la passion de nos ennemis ; que vous avez tenu plus de compte des prières de celle qui préside à nos sacrifices, que de l'audace de ceux qui ont fait la guerre à tous les dieux et à tous les temples. Prouvez, enfin, ce qui importe surtout à la dignité du peuple romain, prouvez que vous avez aimé mieux céder aux prières d'une Vestale qu'aux menaces des Gaulois » (1).

Bien souvent les Vestales prirent ainsi la défense des malheureux et des proscrits. A combien de citoyens n'ont-elles pas épargné l'exil ou la mort? Elles apaisaient les colères souvent injustes des consuls et des empereurs; à force de prières et d'instances, elles en obtenaient des grâces et des pardons que d'autres auraient vainement sollicités.

---

(1) Cicéron, *Pro Fonteio,* XX.

Elles plaidèrent auprès de Sylla la cause de Jules César, et, grâce à leur prière, César ne fut point porté sur les tables de proscription (1).

Y avait-il une mission délicate et difficile à remplir? Fallait-il solliciter d'un ennemi la clémence et la paix? les Vestales en étaient ordinairement chargées.

Vitellius les envoya auprès d'Antonius Primus, chef des Flaviens, pour demander un jour de trève. Après avoir mis Rome à feu et à sang, il espérait tout réparer en un jour. Les Flaviens lui répondirent qu'après le meurtre de Sabinus et l'incendie du Capitole, il n'y avait pas lieu de négocier. Les Vestales n'obtinrent pas ce qu'elles étaient venues solliciter. Mais Tacite a soin d'ajouter que si on n'exauça pas leur demande, on les fit reconduire avec de très grands honneurs (2).

Didius Julianus avait acheté l'Empire, alors que « l'Empire, comme un prix attaché au sommet d'un mât, appartenait au plus agile ou au plus offrant (3). » Il apprend tout-à-coup que Septime Sévère est proclamé César par les légions de l'Illyrie, et qu'il marche sur

(1) Suétone, *Jul. Cæs.*, I.

(2) Obviæ fuere et Virgines Vestales, cum epistolis Vitellii ad Antonium scriptis; eximi supremo certamini unum diem postulabat : « Si moram interjecissent, facilius omnia conventura. » Virgines cum honore dimissæ; Vitellio rescriptum « Sabini cæde et incendio Capitolii dirempta belli commercia. » (*Hist.*, III, LXXXI.)

(3) Hérodien.

Rome à la tête d'une grande armée. Ne sachant que faire, il écrit à son rival pour lui proposer de partager l'Empire, et il envoie vers lui les Vestales portant des emblèmes de paix (1). Mais, tandis que les Vestales partaient pour le camp de Sévère, Didius Julianus est égorgé de la main d'un tribun par ordre du Sénat. Septime Sévère entre dans Rome, victorieux sans combat, et se fait proclamer empereur.

Il n'est pas jusqu'à Messaline qui n'ait employé le puissant crédit dont les Vestales jouissaient auprès du peuple et des empereurs. Epouse de Claude, cette femme, que l'histoire a flétrie, vivait dans la débauche avec tous les courtisans du palais. Un jour que l'empereur était allé à Ostie pour un sacrifice, Messaline osa épouser le consul Silius; pour plus de scandale, cette union fut annoncée, consignée dans des actes authentiques, consacrée par les prières des augures, par les cérémonies religieuses, par l'appareil d'un sacrifice et d'un banquet solennel.

Au milieu du festin, Tacite rapporte (2) que, Vectius Valens étant monté sur un arbre très élevé, quelqu'un lui demanda ce qu'il voyait. « Je vois, dit-il, un orage furieux du côté d'Ostie. »

Claude, instruit par des courriers de tout ce qui se passait, se hâte de revenir à Rome, et, quoique d'une faiblesse et d'une timidité extrêmes, il n'a d'autre désir

(1) SPART. *Did. Jul.*, VI.
(2) *Annales*, liv. XI, XXXI.

que celui de se venger. Messaline ne manqua point d'habileté en cette circonstance ; elle résolut d'aller au devant de son mari pour implorer sa grâce. Elle ordonne à Britannicus et à Octavie, ses enfants, de courir se jeter dans les bras de leur père, et elle conjure Vibidie, la plus ancienne des Vestales, d'aller trouver l'empereur et de solliciter pour elle sa miséricorde et son pardon.

Messaline traverse la ville à pied, suivie seulement de trois personnes, c'était toute sa cour; elle prend le chemin d'Ostie, montée sur un de ces tombereaux dans lesquels on emporte les immondices des jardins. Personne ne la plaignait ; l'horreur de ses infamies étouffait toute compassion.

Arrivée devant Claude, elle tombe à ses genoux et jette de grands cris, mais Claude détourne les yeux ; ses affranchis qui l'accompagnent, Narcisse, Calliste, Pallas, lui présentent le mémoire des crimes dont Messaline est accusée. Aux portes de la ville, Britannicus et Octavie se présentent; Narcisse ordonne qu'on les éloigne de l'empereur. Vibidie, seule, pénètre au milieu du cortège, et comme elle représentait vivement à l'empereur combien il serait odieux de livrer une épouse à la mort sans l'avoir entendue, Narcisse répondit que le prince l'entendrait et que Messaline aurait la liberté de se disculper.

La Vestale, ayant rempli sa mission, revint auprès du Feu sacré. Messaline ne fut point entendue : Narcisse avait juré sa perte. Comme l'empereur, fidèle à la parole donnée à la Vestale, demandait son épouse, Narcisse, prévoyant que le faible César la pardonnerait, envoya des gardes pour la tuer. Elle était en ce moment auprès

de sa mère Lépida dans les jardins de Lucullus ; quand elle vit le sort qui l'attendait, elle prit le fer, elle l'approcha de son cou et de son sein, mais le fer lui échappa. Un tribun la perça de son épée et laissa le corps à sa mère.

Ainsi finit Messaline. L'empereur était à table lorsqu'on lui annonça sa mort ; il demanda à boire et jamais plus ne prononça son nom (1).

Les ambassades des Vestales, missions de paix et de pardon, ne furent point toujours couronnées de succès ; mais toujours les Vierges furent entendues, toujours elles furent traitées avec de grands égards, avec condescendance et respect, avec les honneurs qui convenaient à leur caractère et à leur dignité.

Leur personne était si inviolable et si sacrée, que l'intervention d'une Vestale excusait parfois les actes les plus téméraires et les plus audacieux. Il ne fut au pouvoir d'aucun tribun d'empêcher la pompe triomphale que Claudius se décernait à lui-même, parce que sa fille, la Vestale Claudia, était montée avec lui sur le char. Les tribuns, qui avaient reçu l'ordre de dissiper le cortège, durent s'arrêter devant la fermeté de la Vestale ; c'est aux acclamations de la foule que Claudius parvint au Capitole et entra dans le temple de Jupiter (2).

(1) Tacite, *Annales*. — Tite-Live, XI-XXVI à XXXVIII.

(2) Claudia Vestalis patrem injussu populi triumphantem, adscenso simul curru, usque in Capitolium prosecuta est, ne vetare aut intercedere cuiquam tribunorum fas esset. (Suétone, lib., II.)

Les honneurs du triomphe n'étaient point dus à tous les généraux. Celui-là seul pouvait y prétendre qui, dans une bataille, avait mis cinq mille hommes hors de combat, et qui, après une série de victoires, ramenait dans Rome sa propre armée. Le Sénat avait coutume d'opposer à ces sortes de requêtes de très grandes formalités. Mais une fois le triomphe accordé, la cité tout entière prenait part à la manifestation ; les rues par lesquelles le cortège devait passer se couvraient de tentures, les temples se remplissaient d'encens, et les autels se paraient de fleurs. Les Vestales, les pontifes, les consuls, les magistrats, se rendaient à la porte de la ville par où devait entrer le triomphateur. Les bas-reliefs des Arcs de Titus et de Constantin nous permettent de suivre cette marche triomphale. Tandis que des licteurs frayaient un chemin dans la foule, les sénateurs, les hauts dignitaires de l'Etat, revêtus de leurs insignes, formaient la tête de ce cortège imposant. Après eux, venaient des troupes de musiciens jouant des airs de victoire, des soldats portant les dépouilles de la guerre, les drapeaux enlevés à l'ennemi ; quelques-uns avaient sur les épaules des brancards ornés des modèles des villes prises d'assaut ; d'autres portaient des statues personnifiant les provinces conquises ou les fleuves traversés ; des chars richement décorés renfermaient des trophées d'armes, des vases d'or, d'argent et d'airain, des colliers et des pierres précieuses, des corbeilles pleines des fruits des pays vaincus. Les rois, les généraux humiliés suivaient, dans les chaînes ; ils montaient eux aussi au Capitole, mais pour descendre le soir à la prison Mamertine et y

mourir bientôt de faim. Des taureaux aux cornes dorées, des victimes ornées de guirlandes et de fleurs étaient conduits par les mains des Pontifes entourés des Vierges de Vesta. Après elles s'avançait le triomphateur ; il était debout sur un char magnifique, conduit par quatre chevaux ; il tenait à la main un rameau de laurier et un sceptre d'ivoire ; derrière lui, un esclave soutenait au-dessus de sa tête une couronne d'or. L'armée victorieuse et la foule, avide de voir et d'acclamer, fermaient ce long cortège. Arrivé au Capitole, le triomphateur offrait sa couronne à Jupiter, assistait au sacrifice et distribuait des largesses. Le plus souvent un banquet terminait cette solennelle journée (1).

Octave, vainqueur d'Antoine, fut le dernier général auquel le triomphe fut accordé. Dans la suite, les empereurs se réservèrent à eux seuls cet éclatant honneur.

Les funérailles n'étaient pas moins pompeuses que les triomphes. Rome savait honorer ses morts. Le Sénat, le peuple, les prêtres, les Vestales, l'armée, entouraient la dépouille de ceux qui étaient tombés en défendant la patrie, ou dont la valeur lui avait donné des provinces. Il y avait deux formes d'inhumation qui se sont maintenues jusqu'à la fin de l'Empire : ou bien on déposait le corps du défunt dans un sarcophage, ou bien, selon les prescriptions de la loi des Douze Tables, on le brûlait sur un bûcher ; on en recueillait les cendres avec soin et

(1) *Vie antique.* II, ch. XVI. *La vie militaire.*

on les conservait dans des urnes dans le tombeau de la famille. Quelquefois l'incinération se faisait en plein Forum; c'est devant la maison des Vestales que fut dressé le bûcher de César (1), bûcher fait de bois précieux, où les soldats déposèrent leurs armes et où les femmes jetèrent leurs ornements.

Quand Sylla mourut, le corps, placé sur une litière d'or à la manière des rois, fut porté tour à tour par les pontifes et par les Vierges de Vesta (2). Jamais on n'avait vu pareilles funérailles, jamais on ne vit d'armée plus nombreuse rassemblée pour une semblable cérémonie, jamais les échos de Rome ne furent plus troublés par les sons tristes et plaintifs des clairons. Toutes les villes de l'Italie avaient envoyé des couronnes et des représentants. Ce cortège ne fut qu'un triomphe à la mémoire du dictateur. L'historien se demande si, après les proscriptions et les massacres dont Sylla fut l'auteur, un tel triomphe était bien mérité !

Parfois les mêmes hérauts qui invitaient aux funérailles invitaient le peuple à des fêtes et à des divertissements publics. La foule réclamait sans cesse du pain et des jeux ; le pain lui arrivait de la Sicile et de l'Egypte ; les jeux lui étaient donnés par les familles patriciennes ou par les empereurs. « Les jeux et le pain, c'était la seule chose capable d'occuper et de captiver le peuple oisif de Rome et de tenir loin de la politique les classes intelli-

---

(1) APPIEN, *De bello civili*, III, 148.
(2) *Id.* *id.*, I, 106.

gentes de la population. C'était la baguette magique avec laquelle les princes régnants dissipaient les nuages orageux qui s'amoncelaient sur leurs têtes » (1). Aussi, à côté des temples destinés au culte des dieux, s'élevait-il, en très grand nombre, des cirques pour les courses de chars, des amphithéâtres pour les luttes des gladiateurs et des bêtes fauves, des théâtres pour les représentations dramatiques ou pour la comédie. Les principaux et les plus fréquentés étaient ceux de Pompée, ceux de Marcellus et de Balbus. Malgré leur étendue, ils ne suffisaient point encore. Entre le Palatin, le Cœlius et l'Esquilin, Vespasien fit construire le Colisée, monument dont les ruines étonnent encore, et qui pouvait contenir sur ses degrés plus de quatre-vingt-sept mille spectateurs. Un *velum* tendu au-dessus de leurs têtes les protégeait contre les rayons du soleil. Douze mille juifs emmenés captifs de Jérusalem travaillèrent à la construction de cet amphithéâtre ; il était destiné aux combats des gladiateurs, aux luttes des bêtes féroces et aux naumachies, car, en un instant, l'arène pouvait se convertir en un lac suffisant pour simuler une course ou un combat de bateaux.

Il y avait encore le Circus Maximus, fondé par Tarquin l'Ancien et restauré avec magnificence par Jules César. Plus tard, on vit s'élever le cirque Flaminien, non loin du Capitole, le cirque de Néron, dans les jardins du Vatican, le stade de Domitien, sur l'actuelle place

---

(1) *Vie antique,* II, pag. 430.

Navone, le cirque de Flore, entre le Quirinal et le Viminal, enfin le cirque de Romulus ou de Maxence, situé hors des murs de Rome, non loin de la tombe de Cæcilia Metella (1).

Les Vestales étaient conviées à tous ces jeux et à tous ces spectacles (2). Des places particulières leur étaient réservées, non pas sur les degrés supérieurs, comme aux autres femmes, mais dans le *Podium*, aux premiers sièges, souvent en face de l'empereur (3). C'est au milieu d'elles que l'impératrice venait s'asseoir pour assister au spectacle (4), et si les jeux étaient donnés par des particuliers, on mettait gracieusement à leur disposition un certain nombre de places qu'elles pouvaient offrir à leurs parents ou à leurs protégés (5).

---

(1) NIBBY, *Itinéraire de Rome et de ses environs.*

(2) Sedent in spectaculis publicis sacerdotum omnium magistratumque collegia, pontifices maximi, et maximi curiones; sedent quindecimviri laureati, et diales cum apicibus flamines; sedent augures interpretes divinæ mentis et voluntatis; necnon et castæ virgines, perpetui nutrices et conservatores ignis. (ARNOBIUS, lib. IV.)

(3) Fæminis ne gladiatores quidem, quos promiscue spectari solemne olim erat, nisi ex superiore loco spectare concessit. Solis Virginibus Vestalibus locum in theatro separatum et contra prætoris tribunal dedit. (SUÉTONE, *Div. Aug.*, XLIV.)

..... Podii meliore in parte sedentes
Spectant.

(PRUDENTIUS, *Contra Symmach.*, lib. II.)

(4) Et quoties Augusta theatrum introisset ut sedes inter Vestalium consideret. (TACITE, *Annales,* liv. IV, § XVI.)

(5) CICÉRON, *Pro Murena,* XXXV.

Quand elles sortaient de leur demeure, un des licteurs qui veillaient à la porte les accompagnait, portant devant elles les faisceaux, comme devant les consuls. Cet honneur leur fut accordé, non par Numa, mais par les triumvirs, à l'occasion d'une Vestale qui, traversant de nuit le Forum, avait été déshonorée (1).

Sur leur passage, la foule s'ouvrait avec respect. Les magistrats qu'elles rencontraient faisaient abaisser leurs insignes et s'écartaient pour leur céder le milieu du chemin (2).

Elles avaient encore le privilège d'aller en char, honneur accordé autrefois seulement aux prêtres et aux statues des dieux (3). Au jour des grandes solennités, on les voyait passer assises dans un *Pilentum* (4), char élégant, ouvert de tous côtés, orné de colonnes et surmonté d'un riche baldaquin. Pour de moindres circonstances, elles prenaient le *Carpentum,* voiture plus modeste, cou-

---

(1) Virginibus Vestæ singulis lictore uno uti dederunt. (Dio Cassius, lib. XLVII.)

(2) Procedente hac lictor submovere jubetur : huic prætor via cedet, summum imperium consules cedent tibi. (Sénèque, I, *Contr.,* II.)

Tibi magistratus suos faces submittunt, tibi consules prætoresque via cedunt. Numquid exigua mercede virgo es ? (Sénèque, *id., Contr.,* VI.)

(3) Qui mos sacerdotibus et sacris antiquitus concessus. (Tacite, *Ann.,* XII.)

(4) Fertur per medias, ut publica pompa, plateas
Pilento residens molli.
(Prudence, *in Symmach.,* lib. II.)

verte de voiles et de rideaux. Le plus souvent encore, elles allaient en litière (*lectica*) (1), ou bien elles marchaient à pied.

La vénération qu'on avait pour ces Vierges était si grande, que si quelqu'un avait osé les injurier, ou même passer en courant sous leur litière, ce manque de respect était immédiatement puni de mort (2).

Par contre, si dans les rues ou sur les places, elles rencontraient le cortège d'un criminel que l'on menait au supplice, elles avaient le droit de le gracier ; mais la Vestale devait jurer que la rencontre avait été fortuite, et n'avait point été prévue (3).

Quand les Vestales étaient malades, quand elles approchaient du terme de leur vie, les matrones romaines se succédaient auprès de leur couche, les entouraient d'une tendre sollicitude et leur prodiguaient les soins les plus empressés (4).

Les privilèges poursuivaient les Vierges jusque dans la mort. Une loi très ancienne du consul Duilius ne permettait pas d'ensevelir les cadavres dans l'enceinte de la

(1) Pompa lecticæ, ministrorum circumfusa comitatu. (S. AMBROSIUS, *Contr. Symmach.*)

(2) Qui subit lecticæ, qua ipsæ vehuntur, moritur. (PLUTARQUE, *Numa,* X, 6.)

(3) Cum in publicum progrediuntur, lictores secum habent, ac si tum forte ad capitale supplicium aliquis ducatur, is non necatur ; jusjurandum tamen ab ipsis exigitur forte fortuna se non data opera intervenisse. (PLUTARQUE, *Numa,* X, 5.)

(4) PLINE, Lettre VII, 19.

cité. En dehors des murailles, le long des voies romaines, chaque famille opulente avait son tombeau. Devant la porte Esquiline se trouvaient d'immenses puits où l'on jetait les corps de ceux qui n'avaient point de sépulture. C'était la fosse commune réservée à la plèbe et aux esclaves.

Les Empereurs et les Vestales faisaient exception à cette loi du consul. Ils pouvaient, à leur gré, choisir leur sépulture dans l'intérieur de la ville et même dans le Forum (1). Les Vestales mêmes qui avaient failli à leur devoir, et qui étaient enterrées vivantes, ne sortaient point des murs de la ville pour subir leur effroyable mort ; le *Champ scélérat,* où on les ensevelissait, était situé à l'extrémité du Quirinal, non loin de la porte Colline, mais en-deçà des remparts (2). Le crime avait encore des faveurs.

Le corps des Vestales fidèles était brûlé, au Forum, au milieu d'une immense foule, et les cendres, recueillies avec soin, étaient portées dans la sépulture, que, vivantes, elles s'étaient choisie. On gravait sur l'urne d'albâtre

---

(1) Et Vestalium cineres in Foro ipso recondi fas erat. (PLUTARQUE.)

(2) Antea etiam homines in civitate sepeliebantur. Quod postea, Duilio consule, senatus prohibuit, et legavit ne quis in Urbe sepeliretur. Uni imperatores et Virgines Vestæ, quia legibus non tenentur, in civitate habent sepulcra. Denique etiam nocentes Virgines Vestæ licet vivæ, tamen intra Urbem in Campo scelerato obruuntur. (SERV., *in Æn.*, XI, 206.)

ou de porphyre qui les contenait, une inscription comme celle-ci :

D. M.
TEIAE. EVPHROSINES.
RVFINAE . V . V .
DELICATAE .

Tels sont les privilèges dont le paganisme entourait les Vierges de Vesta (1).

La Virginité s'imposait par sa force, sa dignité, son incomparable éclat ; elle commandait le respect ; elle soulevait l'admiration ; elle était devenue un élément si nécessaire dans la société païenne, que l'Empire sans ses Vierges ne pourrait pas se concevoir. Quelle que soit la liberté de leur langage et la licence des mœurs de leur temps, aucun des classiques ne se permet un mot de raillerie, une parole de blâme envers les Vierges de Vesta. Une voix, au contraire, s'élève contre celle de Tibérius Gracchus au-dessus de la foule, pour dire que « dans Rome il n'y a rien de plus saint, rien de plus vénérable que ces Vierges, auxquelles est confiée la garde du Feu sacré. » (2).

(1) Cf. R. Brohm, *De jure Virginum Vestalium*. Thorn, 1835.

(2) Quid vero ita sanctum Romæ aut venerandum sit, atque Vestales virgines quæ sacro igni præsident custodes ? (Plutarque, *Tiber. Gracch.*, XV.)



CHAPITRE X

LES CHATIMENTS

Rhéa Sylvia. — Tarpéia traître à sa patrie. — La flagellation pour l'extinction du Feu. — Pourquoi des Vierges pour le garder ? — Les Vestales infidèles. — Le *Champ scélérat*. — L'ensevelissement. — Une Vestale innocente. — Intervention de la déesse. — La dernière Vestale condamnée.

Dès les premières origines de Rome, nous trouvons deux Vestales coupables.

L'une, Rhéa Sylvia, fut infidèle à ses vœux et devint mère de Romulus. L'autre, Tarpéia, fût traître à sa patrie.

Ovide nous parle de Sylvia (1) ; nous ne rapporterons pas son récit. Voici l'ode plus chaste de Properce (2) sur Tarpéia :

« Je dirai le bois du Capitole, l'infâme tombeau de Tarpéia, et la prise de l'antique demeure de Jupiter. Là,

---

(1) *Fastes*, III, 11-48.
(2) Liv. IV, ch. IV.

était un bocage riant qui cachait un antre tapissé de lierre. Du pied des arbres serrés sortait en bruissant une source d'eau naturelle. Dans cette ombreuse retraite d'un sylvain, les brebis, obéissant aux doux sons de la flûte, avaient coutume de se rendre, durant la chaleur du jour, pour s'y désaltérer.

» Tatius environne cette source d'une palissade d'érables, et il forme avec des glèbes amoncelées un rempart qui couronne son camp et le met en sûreté. Qu'était Rome, alors que de Cures, sa voisine, les accents prolongés de la trompette venaient ébranler le roc de Jupiter, et que le Sabin plantait sa pique dans ce Forum, d'où le monde subjugué reçoit aujourd'hui des lois ? La montagne était nos remparts, et, à cette place où un palais abrite notre Sénat, une source servait d'abreuvoir au cheval de guerre. C'est là que Tarpéia, l'urne d'argile sur la tête, était venue puiser l'eau de la déesse. N'eût-elle pas dû souffrir mille morts, cette fille criminelle qui résolut, ô Vesta ! de violer tes feux ?

» Elle vit Tatius s'exerçant dans la plaine sablonneuse, et brandissant ses armes peintes au-dessus de la blonde crinière de son coursier. A l'aspect de la beauté du roi et de la richesse de ses armes, elle reste immobile et l'urne échappe de ses mains inattentives. Que de fois elle accusa de certains présages la lune innocente, et dit qu'il lui fallait tremper ses cheveux dans les eaux du fleuve ! Que de lys argentés elle porta aux Nymphes bienveillantes, pour que la pique de Romulus ne déchirât pas de son fer le visage de Tatius !

» A la première fumée des feux, un soir que, les bras

déchirés par les buissons épineux, elle montait au Capitole plongé dans l'ombre, elle s'assit au sommet du rocher, et là pleura les blessures de son cœur, en ces mots que Jupiter, qui était proche, ne dut pas souffrir : « Feux des camps sabins, tentes de Tatius et de ses gardes, vous, armes si belles à mes yeux, ah ! que ne suis-je votre captive, assise devant vos foyers ! oui, votre captive ! Là, je contemplerais à loisir les traits de Tatius. Montagnes latines, Rome enfermée dans ces montagnes, et toi, Vesta, qui as honte de ma honte, vous ne m'êtes plus rien, adieu ! Ce coursier va reporter au camp mes amours, ce coursier dont Tatius aime à ajuster la crinière. Comment s'étonner que Scylla, cette fille cruelle, ait coupé à son père le fatal cheveu, et que ses flancs délicats aient été métamorphosés en une meute de chiens farouches ? Comment s'étonner que la sœur du Minotaure l'ait livré à l'aide d'un fil devant lequel s'ouvrirent les tortueux détours du labyrinthe ? De quel opprobre vais-je couvrir les vierges de l'Ausonie, moi prêtresse choisie, moi gardienne indigne du feu de Vesta ? Que celui qui, le premier, verra d'un œil d'effroi les feux éteints me pardonne, c'est que j'aurai noyé l'autel de mes pleurs !

» Demain, tel est le bruit qui court, on se battra dans toute la ville. O Tatius ! empare-toi des versants humides et hérissés de ronces de la montagne. Jusqu'au sommet, la route en est glissante et perfide ; car, toujours, des eaux cachées y dorment sous un sentier trompeur. Oh ! si la muse de la magie m'eût enseigné l'art des enchantements, ma langue protégerait Tatius. Comme la robe de pourpre te sied mieux qu'à cet homme que nourrit l'âpre

mamelle d'une louve inhumaine et que sa mère n'a pas daigné honorer de son sein.

» Que je sois ton amante, que je sois reine et mère de tes enfants: elle n'est point une dot vulgaire, cette Rome que je te livre. Du moins, que les Sabines ne soient plus impunément ravies, et, en m'enlevant à ton tour, exerce le droit de représailles. Moi aussi, je puis dans la mêlée séparer les combattants ; jeunes épouses, accourez, jurez sur mon manteau royal la commune alliance. Hymen, couronne-la de tes chants, et vous, clairons, tenez renfermés vos accents farouches. Croyez-moi tous, la pointe de vos armes viendra s'émousser sur ma couche.

» Mais déjà la trompette a sonné la quatrième veille et le retour prochain de la lumière ; les étoiles, sur leur déclin, sont près de se plonger dans l'Océan. Essayons de dormir. »

» Elle dit, et abandonne ses membres à un repos agité, ignorante qu'elle est des nouvelles fureurs qui l'attendent sur sa couche ; car l'heureuse protectrice des cendres fumantes d'Ilion, Vesta, alimente ses égarements et attise l'incendie jusqu'au fond de ses os. Soudain, Tarpéia s'élance comme une bacchante qui, le sein déchiré, est emportée dans sa course des bords du Strymon aux rives du Thermodon rapide.

» Il était fête dans Rome. C'était le jour où l'on commença ses murailles. Nos ancêtres ont nommé cette fête les *Palilies*. Le peuple pasteur la célébrait dans toute la ville par des jeux et des banquets. Les tables étaient toutes fumantes de mets rustiques, délices de ces temps,

et la troupe ivre courait, les pieds poudreux, franchissant des gerbes de foin qui flambaient çà et là. Ce jour-là, un décret de Romulus permettait que la garde s'abandonnât aux douceurs du repos. Les trompettes oisives dans le camp étaient silencieuses. Tarpéia juge l'instant favorable. Elle va trouver l'ennemi, lie Tatius par un traité, et, dans ce traité, s'engage à lui servir de guide. La montée du roc était aventureuse, mais la fête en rendait l'accès facile. Tarpéia, saisissant une épée, égorge sans délai les chiens aux perfides aboiements. Tout était enseveli dans le sommeil ; Jupiter seul, l'œil ouvert, tenait prêt le châtiment. Déjà elle a livré la porte confiée à sa garde et Rome endormie, et elle demande à Tatius de fixer à sa volonté le jour de leur hymen. Mais Tatius ne voulut point honorer la trahison. Les guerriers de sa suite écrasent et étouffent la perfide sous le poids de leurs armes : seule dot, ô jeune fille, digne de tes infâmes services. Ainsi la montagne reçut le nom de Mont Tarpéien, nom du chef, Tarpéius, qui la gardait et dont la sollicitude ne méritait guère un tel honneur. »

Tel fut le châtiment de Tarpéia.

Dans la suite, une nouvelle législation fixa d'une manière rigoureuse les peines que les Vestales coupables devaient subir.

Un double devoir leur était imposé : veiller sur le Feu éternel, et, pour être dignes de la déesse, conserver la virginité.

Manquer volontairement à l'un ou à l'autre de ces

devoirs, était un crime pour lequel il n'y avait jamais de pardon.

La peine cependant était bien différente.

Nous avons dit, d'après Tite-Live, l'émotion causée dans Rome, le trouble apporté dans les affaires, la crainte produite dans les cœurs par l'extinction du Feu sacré.

Si le Feu s'était de lui-même éteint par hasard ou toute autre cause imprévue, s'il n'y avait aucune faute de la part de la Vestale, il n'y avait pour elle aucun châtiment à subir.

Mais si l'extinction était due à sa négligence, à sa paresse ou à son manque de soins, le grand Prêtre, immédiatement averti, la faisait enfermer dans un lieu obscur, et, l'ayant enveloppée d'un voile par respect pour sa pudeur, il la battait violemment avec des verges ou avec des fouets (1).

Le fouet ou le *flagrum*, d'après les modèles trouvés à Pompéi, était composé de plusieurs chaînes, attachées à un manche court, et portant des boutons de métal à leur extrémité ; quelquefois, au lieu de chaînes, il était formé

(1) Ignis in æde Vestæ est extinctus, cæsaque flagro Vestalis, quia custodia noctis ejus erat. (TITE-LIVE, XXVIII, 11).

Ignis Vestæ, si quando interstinctus esset, verberibus afficiebantur a Pontifice. (FESTUS).

Si quid deliquerit Vestalis, verbera ei a summo Pontifice infliguntur, aliquando etiam nudæ linteo prætenso, in obscuro et umbroso loco. (PLUTARQUE, *Numa*, X, 6).

de lanières de cuir, auxquelles on suspendait des osselets ou des balles de plomb (1).

On conçoit la douleur qu'un tel instrument devait produire sur le corps de jeunes filles habituées à toutes les délicatesses de la vie. Souvent des esclaves y avaient trouvé la mort, tant les coups étaient pesants et les blessures profondes.

Valère Maxime nous a conservé le souvenir d'une Vestale, ainsi battue par le grand Prêtre Licinius, pour avoir manqué, une nuit, de vigilance auprès du Feu sacré (2).

Que dire des châtiments infligés à celles qui avaient violé leur chasteté ?

Numa avait imposé aux Vestales la virginité durant les trente années de leur service (3). Vraisemblablement il avait emprunté cette obligation aux usages d'Albe-la-Longue et de la Grèce. A Albe, les gardiennes du foyer public devaient être Vierges (4). A Delphes et à Athènes, si on ne pouvait trouver des Vierges, on devait

(1) Antony Rich. *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques.* — V. *flagrum.*

(2) P. Licinio Pontifici Maximo virgo Vestalis, quia quadam nocte parum diligens ignis æterni custos fuisset, digna visa est quæ flagro admoneretur. (I, 7.)

(3) Præscripsit rex Vestalibus triginta annorum castimoniam. (Plutarque, *Numa*, X, 2).

(4) Denys.

choisir des veuves ou des femmes assez avancées en âge pour assurer leur chasteté (1).

Les païens voyaient des ressemblances entre la virginité et le feu. « Vous me demandez, dit Ovide (2), pourquoi la déesse veut des vierges pour ministres de ses autels ? Ici encore je vous ferai connaître la vérité. Vesta ayant refusé de prendre un époux, faut-il s'étonner si, vierge elle-même, elle veut des vierges pour prêtresses, ne confiant qu'à de chastes mains le soin de son sanctuaire ?

» Qu'est-ce, en outre, que Vesta, sinon la flamme ardente ? Or la flamme n'a jamais rien engendré ; c'est donc à bon droit qu'elle est vierge, et qu'elle s'entoure

(1) Harum sacerdotii, totiusque de igne perpetuo, quem eæ custodiunt, ritus auctorem Numam faciunt : sive is puram et incorruptam ignis naturam sinceris atque castis corporibus curandam dare voluit, sive rem fructu et fetu carentem virginitati commendavit. Quamquam in Græcia, ubi ignis perennis conservatur, ut Delphis et Athenis, non Virgines, sed mulieres jam per ætatem ad conjugium ineptæ, ei præficiuntur. (PLUTARQUE, *Numa*, IX, 5, 6.)

(2) Cur sit virgineis, quæris, dea culta ministris ?
Inveniam causas hac quoque parte suas :
Ex Ope Junonem memorant Cereremque creatas
Semine Saturni : tertia Vesta fuit.
Utraque nupserunt ; ambæ peperisse feruntur :
De tribus impatiens restitit una viri.
Quid mirum, virgo si virgine læta ministra
Admittit castas in sua sacra manus ?
Nec tu aliud Vestam, quam vivam intellige flammam :
Nata de flamma corpora nulla vides.

de compagnes vierges aussi, celle qui ne donne ni ne reçoit aucun germe de vie. »

Saint Augustin, dans son ouvrage sur *La Cité de Dieu*, parle lui-même de cette affinité que les païens trouvaient entre la flamme et la Virginité. « On veut, dit-il (1), que la terre soit Cérès, d'autres veulent qu'elle soit Vesta, quoique d'ordinaire Vesta ne soit que la flamme des foyers dont une ville ne saurait se passer. Des vierges sont consacrées à son service ; car la vierge et le feu sont également stériles. » — « Etranges rêveries, ajoute-t-il, nécessairement abolies et éteintes par Celui qui est né d'une Vierge. »

Cicéron allègue deux autres motifs. « On choisit des Vierges afin que, libres de tout souci de famille, elles puissent veiller plus facilement, et afin que, paraissant en cet état très agréables aux dieux, les autres femmes se sentent portées à pratiquer la chasteté selon la mesure de leur force et de leur devoir (2). »

Jure igitur virgo est, quæ semina nulla remittit,
Nec capit ; et comites virginitatis habet.
(*Fastes*, liv. VI, 283-294.)

(1) Eamdem terram Cererem, eamdem etiam Vestam volunt : cum tamen sæpius Vestam nonnisi ignem esse perhibeant, pertinentem ad focos, sine quibus civitas esse non potest ; et ideo illi Virgines solere servire, quod sicut ex Virgine, ita nihil ex igne nascatur. Quam totam aboleri vanitatem et exstingui utique ab Illo oportuit, qui est natus ex Virgine. (Liv. IV, x.)

(2) Et Vestæ colendæ Virgines præsunt, ut advigiletur facilius ad custodiam ignis : et sentiant mulieres, in natura feminarum

A Rome, la virginité des Vestales était en si grand honneur que nous ne devons pas être surpris de la sévérité des peines infligées à celles qui l'avaient volontairement perdue.

Avant la fondation de Rome, la législation d'Albe ordonnait que toute Vestale coupable fût battue de verges jusqu'à la mort (1).

Dans les premières années, sous les premiers rois, les châtiments ont varié. D'abord la Vestale devait avoir la tête tranchée et son complice était condamné à mourir sous le fouet (2). Plus tard, les Vestales furent lapidées (3). Tarquin l'ancien rendit le supplice plus terrible encore, d'après des révélations qui lui furent faites en songe (4). Ce fut lui qui ordonna qu'on les ensevelît vivantes (5), et cet affreux châtiment persévéra pour les coupables jusqu'à l'abolition du collège des Vierges.

---

omnem castitatem peti » ; quelques éditions portent « omnem castitatem pati ». (*De Leg.*, II, 12.)

(1) Lex quæ juberet pollutam virgis ad necem cædi. (Dionys.)

(2) Probrum Virginis Vestalis ut capite puniretur ; vir qui eam incestavisset verberibus necaretur. Lex fixa in atrio Libertatis cum multis aliis legibus incendio consumpta est, ut ait M. Cato. (Festus.)

(3) Incestam lapidibus obrui. (*In* Cedreno.)

Cette loi, d'après Juste Lipse, était probablement de Numa.

(4) Denys d'Hal., III, 20.

(5) Vestalium corruptam unam, specu subterraneo oblungo, excavato, atque ibi lectulo posito, et lucerna, et mensa cibis referta, deducentibus eam multis, vivamque includens obstruxit. Et sic deinceps pollutas puniri obtinuit. (*In* Zonara).

Les femmes adultères étaient moins sévèrement punies. Tarquin pensait qu'on devait plus de respect aux dieux qu'aux hommes. « Chez les anciens Romains, dit saint Augustin (1), la Vestale surprise dans le crime était enterrée vive, tandis qu'ils punissaient la femme adultère de toute autre peine que la mort, vengeurs plus inexorables des profanations du sanctuaire que de celles du lit nuptial. »

D'après Denys, la première Vestale qui fut punie de ce supplice, sous Tarquin l'Ancien, se nommait Pinaria.

Dès qu'une Vestale était accusée, les pontifes se réunissaient dans la *regia*. Les grands souvenirs qui se rattachaient à cette demeure devaient inspirer aux juges plus d'équité et de justice. Pline fait observer que lorsque Domitien, pensant illustrer son siècle, fit injustement condamner comme coupable la grande Vestale Cornelia, ce fut, non dans la *regia*, mais dans sa villa d'Albe que le Conseil se réunit (2). Le grand Prêtre ou l'Empereur présidait cette redoutable assemblée.

---

(1) Et ipsi Romani antiqui in stupro detectas Vestæ sacerdotes, vivas etiam defodiebant ; adulteras autem feminas, quamvis aliqua damnatione, nulla tamen morte plectebant : usque adeo gravius quæ putabant adyta divina, quam humana cubilia vindicabant. (*Cité de Dieu,* liv. III, § v).

(2) Cum Corneliam Maximam Vestalem defodere vivam Domitianus cupisset, ut qui illustrari sæculum suum ejusmodi exemplo arbitraretur : Pontificis maximi jure, seu potius immanitate tyranni, licentia domini, reliquos pontifices non in regiam sed in Albanam villam convocavit. (PLINE, Lib. IV. *Ep.* XI).

Si le crime n'était pas prouvé, les pontifes déclaraient la Vestale innocente et la renvoyaient. Ainsi, Licinia, accusée par un certain Plotin d'avoir des relations coupables avec Crassus, fut absoute par ses juges. L'interrogatoire avait démontré que si Crassus allait souvent visiter cette Vestale, c'était afin d'avoir, à peu de frais, une magnifique villa qu'elle possédait aux portes de la ville. L'avarice de Crassus avait été la cause de ces perfides soupçons (1).

L'accusation était-elle fondée sur des apparences trop mondaines et des manières trop libres, les pontifes admonestaient la Vestale, lui interdisaient l'entrée du cirque et de l'amphithéâtre et lui enjoignaient de mettre plus de réserve dans ses paroles et plus de retenue dans son maintien. Ainsi en advint-il de la Vestale Postumia. « Accusée, dit Tite-Live (2), d'avoir violé son vœu, la Vestale Postumia eut à se justifier de ce crime dont elle était innocente. Ce qui l'avait fait soupçonner, c'était une

(1) Quamquam ætate progressus, dictus est cum Licinia Vestali virgine rem habuisse, eaque a Plotino quodam rea ejus criminis facta est. Possidebat ea suburbanum pulchrum, quod cum parvo pretio redimere Crassus cuperet, eamque ob rem crebro eam conveniret demereturque, in istam incidit suspicionem. Hoc ille tamen incesti crimen avaritiæ nomine quodammodo diluens a judicibus culpa liberatus est. Neque prius destitit Liciniam ambire, quam prædium illud adipisceretur. Sane Romani tradunt multis Crassi virtutibus unum avaritiæ vitium offecisse. (PLUTARQUE, *Crassus*, 1).

(2) Postumia, virgo Vestalis, de incestu causam dixit, crimine

certaine recherche dans sa parure et un esprit plus libre qu'il n'est bienséant à une Vierge, qui aimait assez l'éclat. Après deux informations, on finit par l'absoudre et, de l'avis du collège, le Pontife suprême lui ordonna de s'interdire à l'avenir tous les jeux, et d'avoir une mise où l'on vît plus de réserve que de recherche. »

Pendant le cours du jugement, la Vestale incriminée devait s'éloigner des autres, renoncer à ses fonctions et il lui était interdit d'affranchir aucun de ses esclaves, de peur de les soustraire aux interrogations (1).

Mais si la Vestale était trouvée coupable, on lui arrachait ses bandelettes et on la dépouillait de ses vêtements. C'était la dégradation, *exauguratio;* et immédiatement, comme si la terre eût souffert de porter une telle honte, comme si la fortune de l'Empire eût été menacée par une telle profanation, la Vestale coupable était livrée au supplice, supplice barbare, s'il en fut jamais (2), supplice dont Rome tout entière voulait être témoin.

---

innoxia, ob suspicionem propter cultum amæniorem, ingeniumque liberius, quàm virginem decet, parum abhorrens famam. Ampliatam, deinde absolutam pro collegii sententia Pontifex Maximus abstinere jocis, colique sanctè potiusquam scitè jussit. (Liv. IV, XLIV.)

(1) Minucia Vestalis, suspecta primo propter mundiorem juxto cultum, insimulata deinde apud Pontifices ab indice servo; cum decreto eorum jussa esset sacris abstinere, familiamque in potestate habere... (TITE-LIVE, livr. VIII, XV.)

(2) Pœnæ delinquentibus graves constitutæ : quarum arbitri et exactores sunt ex lege Pontifices. Qui virgis quidem cædunt

La nouvelle de la condamnation s'est, en effet, vite répandue. La foule emplit le Forum, avide de contempler ce spectacle ; elle est morne, triste et silencieuse ; les affaires sont suspendues, le Sénat arrête ses délibérations, les temples se ferment, un voile de deuil semble étendu sur la Cité.

Dans l'intérieur de la *regia,* la Vestale convaincue de crime s'est vu enlever les insignes de son sacerdoce ; elle est ensuite saisie, étendue de force sur une lectique et liée avec des cordes et des courroies. Des coussins et des étoffes, que l'on jette au-dessus d'elle, donnent déjà à cette bière la surdité du tombeau. Le peuple n'entendra pas ses cris et ne verra point couler ses larmes (1).

Le convoi funèbre se met en marche, il traverse le Forum, et, tandis qu'il passe devant les *Comices,* le séducteur de la Vestale, dépouillé lui aussi de ses vêtements, la fourche au cou, est battu de verges, et les licteurs ne cessent que lorsqu'il a rendu le dernier soupir (2).

---

compertas levioris delicti ; probrosas vero et incestas fœdissimo et maxime miserabili mactant supplicio. (DENYS D'HALIC. II, 67.)

(1) Tum illam quæ supplicio est afficienda, lecticæ impositam extra opertæ, loris revinctam, ita ut ne vox quidem exaudiri possit, per forum vehunt. (PLUTARQUE, *Numa,* X, 9.)

(2) Qui autem polluerint, in lignum biceps, sive in furcam, collum inserunt, in ipso foro, atque ita ad necem eos cædunt. (*In* ZONARA).

Stupratores in Comitio ad necem cædi. (SUÉTONE, *Néron,* 49. — *Domit.* 8).

On n'entend que le pas des porteurs et les sanglots des parents et des amis de la condamnée (1); la foule se divise pour les laisser passer, elle les suit. Rome ne voit pas de marche plus funèbre et ne connaît point de jour plus triste que celui-là (2).

Le lugubre cortège gravit les pentes du Quirinal; arrivé auprès de la porte Colline, il s'arrête sur une élévation de terrain, située à l'intérieur des murailles, derrière l'*Agger* de Servius (3). Ce monticule, placé à droite de la voie publique, porte le nom de *Champ scélérat* (4). Rome avait une rue appelée *Rue scélérate*, parce que Tullia, femme de Tarquin, avait fait passer son char sur le cadavre de son père qu'elle venait de faire assassiner. Ce nom de *scélérate* donné à cette rue où le crime avait eu lieu, était une flétrissure éternelle du forfait qui l'avait souillée (5). Le crime des Vestales était jugé plus grand

---

(1) Vivæ, funebri ritu et pompa, efferuntur, amicis et cognatis cum luctu et lacrymis comitantibus. (DENYS D'HALIC., II, 67).

(2) Et omnes via decedunt taciti et ingenti cum mœstitia silentes transmittunt, neque est horribilius aliud spectaculum, aut dies quam Urbs agat tristiorem. (PLUTARQUE, *Numa*, X, 10).

(3) At quæ Virginitatem læsit viva defoditur juxta portam Collinam. Est ibi intra urbem tumulus quidam terreus, in longum porrectus quem *Aggerem* Latini vocant. (*Numa*, X, 7).

(4) Minucia... facto judicio, viva sub terram ad portam Collinam, dextra via, scelerato defossa Campo. Credo ab incesto id ei loco nomen factum. (TITE-LIVE, VIII, 15).

(5) Certa fides facti : dictus sceleratus ab illa
Vicus, et æterna res ea pressa nota.
(OVIDE, *Fastes*, liv. VI, v. 609-610).

encore, le lieu de leur sépulture ne pouvait porter un autre nom.

Là, on a creusé sous le sol une chambre sépulcrale; une ouverture laissée au sommet est suffisante pour le passage d'un corps. A l'intérieur, il y a un lit, une lampe allumée, et quelques provisions nécessaires, un pain, une cruche d'eau, un vase de lait et un vase d'huile. C'est par un dernier reste de pitié qu'on donne à la Vestale ces aliments: on ne veut pas avoir l'air de laisser mourir de faim un corps consacré par les plus saintes cérémonies (1).

Dès que la litière est arrivée au Champ scélérat, des licteurs délient les courroies qui retiennent la Vestale. Le grand Prêtre récite à voix basse quelques prières, élève les mains au ciel, et, prenant la prêtresse qui est toujours restée voilée, il la place sur l'échelle qui descend dans le tombeau. Les licteurs l'y poussent, et, aussitôt qu'elle a touché le sol, ils enlèvent l'échelle, ferment l'ouverture avec un amas de terre, et puis l'égalisent avec le sol (2).

---

(1) In eo domus subterranea non magna, in quam ex superiori parte descensus fit, paratur; in eaque lectus constratus, lucerna ardens, paucæque eorum quæ ad vitam fovendam necessaria sunt primitiæ reponuntur, ut panis, aqua, lac in vasculo et oleum, tamquam nefas putent fore, si corpus summis consecratum sacrimoniis fame perimant. (PLUTARQUE, *Numa*, X, 8.)

(2) Ubi ad locum quem dixi lectica pervenit, vincula lictores solvunt; at princeps sacrorum secreto quædam comprecatus, manibus ad deos sublatis ante supplicium, obvelatam educit, et in scalis deorsum in domum deferentibus constituit: tum ipse cum reliquis sacerdotibus revertitur.

Les Pontifes se sónt retirés, la foule se disperse en silence. La Vestale a subi son châtiment. Elle vivra peut-être encore quelques jours, mais bientôt le pain et le lait seront achevés, la lampe seule brûlera peut-être encore, quand, épuisée par la faim, anéantie sous le poids de son crime, étendue sur sa froide couche, ne respirant plus qu'un air vicié, la Vestale coupable rendra son dernier soupir.

Un déshonneur éternel planera sur cette tombe. Ancune pierre, aucun tertre, aucun monument, ne la distinguera aux yeux du public ; le passant la foulera aux pieds, s'il ne se détourne comme devant un lieu d'effroi. Les parents et les amis de la Vestale ne viendront pas, selon l'antique usage, célébrer le neuvième jour de la sépulture (*novendialia*) par un festin suivi d'un sacrifice en son honneur (1). On ne se divisera pas sur cette tombe l'eau, le lait, le miel, l'huile, le sang des animaux sacrifiés (*epulæ funebres*). Le jour anniversaire de sa mort, on n'offrira point de sacrifices à ses mânes (*parentalia*). La Vestale coupable est dans l'oubli. En la voyant descendre dans sa tombe, personne ne lui a dit le dernier

---

Postquam damnata descendit, sursum gradus attrahunt, multaque superna terra ingesta, domus occulitur, complanaturque. Eo modo supplicium de his quæ deæ sacratam virginitatem prodiderunt, sumitur. (PLUTARQUE, *Numa*, X, 11, 12.)

(1) Delatæ autem ad portam Collinam, intra muros, subterranea in cella, cum funeralibus ornamentis, deponuntur : nec monumento porro dignatæ, nec parentalibus, aliisve solemnibus defunctorum. (DENYS D'HALIC., II, 67).

mot de l'adieu, l'*extremum vale;* personne ne lui a fait entendre ce souhait si souvent répété devant une dépouille mortelle : *Have anima candida!* « Salut, ô âme candide ! » ni même cet autre : *Terra tibi levis sit!* « Que la terre te soit légère ! » La Vestale avait perdu sa candeur, et la terre, au lieu de lui être légère, ouvrait plus largement son sein afin de mieux la recevoir. « Ainsi, dit Ovide (1), périt celle qui a cessé d'être chaste. Son tombeau c'est le sein même de la déesse qu'elle a offensée; car Tellus et Vesta ne sont qu'une seule divinité. »

Pinaria, Minucia, Cornelia, Primigenia et quelques autres, subirent ce supplice. Cornelia, cependant, était innocente. Domitien pensait illustrer son règne par des cruautés. Deux Vestales, sœurs des Ocellati et Veronnilla, avaient été reconnues coupables ; l'empereur leur laissa le choix de leur châtiment (2). Pour Cornelia, faussement accusée, Domitien ne montra qu'une haine implacable (3). Il la fit juger, comme nous l'avons déjà dit, non dans la *regia*, mais dans la villa d'Albe, et, sur son ordre, on prononça contre elle la peine de mort ; on ne

---

(1) Sic incesta perit ; quia quam violavit, in illam
Conditur ; et Tellus Vestaque numen idem est.
(*Fastes*, liv. VI, 459-460).

(2) Incesta Vestalium virginum varie et severe coercuit.... prioribus liberum mortis arbitrium permisisse. Corneliam virginem maximam defodi imperasse. (SUÉTONE, *Domit.*, 8).

(3) Pontificis maximi jure, seu potius immanitate tyranni. (PLINE, lib. IV. Ep. XI).

l'avait point entendue, on ne lui avait pas même donné le temps d'arriver pour se défendre. Les aveux de Célère, arrachés par la torture et la crainte de plus cruels tourments, avaient été l'unique preuve de l'accusation. Cornelia fut menée au supplice. Au moment où elle traversait le Forum, Célère, battu de verges, protestait de son innocence et expirait en disant : « Qu'ai-je fait ? Je n'ai rien fait. »

L'infortunée Cornelia ne prononça point une parole; elle fut grande jusque dans la mort. Au moment de descendre les degrés de la tombe, sa robe s'accrocha et se déchira au bras de l'échelle ; elle se détourna modestement pour la recomposer, et comme un des licteurs lui offrait sa main pour l'aider à descendre, elle détourna encore le visage avec horreur, craignant de souiller sa pureté virginale au contact d'une telle main (1). Son front, un moment découvert, était plein de calme et de résignation ; elle disparut lentement sous terre, avec la majesté que donne l'innocence et le malheur. Vespasien avait dit que « les empereurs devaient toujours mourir debout » (2). La Vestale, plus grande que les empereurs, descendait dans la tombe dans tout l'éclat de sa vertu.

---

(1) Cum in illud subterraneum cubiculum demitteretur, hæsissetque descendenti stola, vertit se ac recollegit, cumque carnifex manum daret, aversata est et resiluit, fœdumque contactum quasi plane a casto puroque corpore rejecit. (PLINE, liv. V, ép. 11.)

(2) Imperatorem stantem debet mori.

Le supplice de Cornelia est une exception. Le peuple croyait que la déesse venait au secours des Vierges faussement accusées. Les auteurs classiques nous ont même conservé plusieurs exemples de cette protection. S'il fallait voir dans ces faits autre chose que des légendes ou, selon Ovide, « de poétiques mensonges », nous dirions qu'ils ne dépassent point la puissance du démon : l'ange déchu qui se faisait adorer sous le nom des dieux de l'Olympe pouvait bien donner au peuple idolâtre quelque manifestation de son pouvoir.

C'est d'abord la légende de la Vestale Emilia. Elle avait confié la garde du Feu sacré à une jeune novice encore inexpérimentée, et, par sa négligence, le Feu s'était éteint. Il y eut grand émoi dans la ville, et le trouble se répandit comme à la veille d'un funeste évènement. Les Pontifes firent des perquisitions et examinèrent si l'extinction du feu n'était point le signe de quelque impureté de la Vestale. Forte de son innocence, mais ne sachant comment la prouver, Emilia se met à genoux au pied de l'autel, en présence des Pontifes et des Vierges, et s'adressant à Vesta : « Déesse, dit-elle, si pendant près de trente ans j'ai fait les fonctions sacrées avec la sainteté requise, si j'ai toujours observé les lois de votre culte avec un corps chaste et un cœur pur, apparaissez-moi aujourd'hui, venez à mon secours et ne permettez pas que votre prêtresse soit condamnée à une mort ignominieuse ; mais si je suis coupable de quelque impureté, faites que ma punition serve à expier le crime de la ville. » En prononçant ces paroles, elle déchire un pan de sa robe et le jette sur l'autel ; les cendres étaient refroidies, mais le

lambeau s'enflamme et le Feu brille à nouveau. Ce prodige sauva la vie à la Vestale, et la Ville n'eut pas besoin d'expiation (1).

Un autre exemple est celui de Tuccia, faussement accusée d'inceste par un inconnu. Obligée de prouver son innocence, elle invoque, elle aussi, le secours de la déesse ; puis, par une inspiration soudaine, elle se dirige vers le Tibre, elle y trouve un crible, elle le remplit d'eau, le prend entre ses bras, et, suivie d'une foule immense, émerveillée, elle vient le répandre aux pieds des Pontifes. Aucune goutte ne s'était perdue en chemin. Son accusateur avait fui (2).

Ovide nous rapporte un troisième prodige que la déesse fit en faveur de la Vestale Claudia Quinta. Son innocence fut publiquement démontrée lors de l'arrivée à Rome du vaisseau qui portait la statue de Cybèle, mère des dieux. Voici le récit du poète (3) :

« Lorsque Enée transporta aux champs de l'Italie tout ce qui restait de Troie, peu s'en fallut que la déesse Cybèle ne suivît les vaisseaux qui avaient recueilli les choses sacrées ; mais elle savait que les destins ne l'appelaient pas encore au Latium, et elle ne changea pas de séjour. Plus tard, lorsque Rome, déjà puissante, eut compté trois siècles de durée, et levé sa tête au-dessus

(1) Denys d'Halic., II, 68. — Properce, liv. IV, chant xi. — Val. Max. i, 7. — Dézobry, *Rome au siècle d'Auguste,* tom. II, p. 118.

(2) Denys d'Halic., II, 69, VIII, 89. — S. Aug. *Civ. Dei,* X, 16.

(3) *Fastes,* liv. IV, v. 251.

de l'univers conquis, le prêtre consultant les oracles des livres sibyllins y lut ces vers :

« La mère est absente, Romains ; il faut chercher la mère ; je l'ordonne, et qu'à son arrivée, elle soit reçue par de chastes mains. »

» Les sénateurs se consument en vaines conjectures pour trouver le sens de cet oracle mystérieux. Quelle mère est absente ? Où faut-il aller la chercher ? On consulte Péan : « Faites venir la mère des dieux, dit-il ; vous la trouverez au sommet de l'Ida. » On députe les premiers de Rome. Attale, qui régnait alors en Phrygie, refuse d'accéder à la demande des Ausoniens. Mais, ô prodige ! voici que la terre tremble avec un long murmure, et la déesse fait entendre ces mots du fond de son sanctuaire : « C'est à ma prière même que l'on vient me chercher. Point de délais ; cesse de retenir celle qui veut partir : Rome est digne de recevoir tous les dieux. »

» Cette voix a frappé Attale d'épouvante : « Pars, dit-il, tu seras toujours néanmoins la déesse des Phrygiens, puisque la Phrygie est le berceau des héros de Rome. » Aussitôt d'innombrables haches abattent ces forêts de pins, que le pieux Enée avait dépouillées aussi avant de partir pour l'exil. Mille bras se lèvent ensemble, et bientôt un vaisseau décoré, au dehors, à l'aide de cires brûlantes, reçoit la mère des dieux dans ses flancs profonds. La déesse vogue sans danger sur les mers soumises à son fils.....

» Elle avait atteint l'embouchure par où le Tibre se jette dans la mer et se donne une plus libre carrière. Les chevaliers, les graves sénateurs, mêlés au peuple, vien-

nent au-devant d'elle, sur les bords du fleuve toscan. On voit s'avancer aussi les mères et les filles, et les jeunes épouses, et les Vierges qui veillent sur le Feu sacré ! Une corde est attachée au navire ; les hommes la tirent avec effort et se fatiguent en vain ; le navire étranger ne remonte qu'avec peine le courant, qui lui résiste. A un endroit où la terre avait été sèche longtemps, où les ardeurs du soleil avaient flétri les herbes, la quille s'arrête embarrassée dans une vase profonde ; chacun travaille à la dégager, et s'y emploie avec zèle ; la voix encourage les robustes mains. Mais le vaisseau reste immobile comme une île au sein de la mer. Les hommes, à l'aspect de ce prodige, restent frappés de stupeur et d'effroi.

» Claudia Quinta (1) tirait son origine de l'antique Clausus, et sa beauté répondait à sa noble naissance. Chaste, elle ne passait pas pour telle. Un bruit calomnieux avait porté atteinte à son honneur ; une accusation injuste pesait sur elle. Sa parure avait prévenu contre elle, ainsi que ses cheveux disposés en tresses élégantes, et ses paroles trop légères devant des vieillards sévères ; pure à ses propres yeux, elle bravait les mensonges de la renommée. Mais nous sommes tous si enclins à croire

---

(1) Claudia Quinta genus Clauso referebat ab alto
Nec facies impar nobilitate fuit.
Casta quidem ; sed non et credita : rumor iniquus
Læserat, et falsi criminis acta rea est.
Cultus, et ornatis varie prodisse capillis,
Obfuit ; ad rigidos promptaque lingua senes
Conscia mens recti famæ mendacia risit :

le mal ! Claudia sort de la foule des irréprochables matrones ; elle puise dans ses mains l'eau pure du fleuve ; trois fois elle en arrose sa tête, trois fois elle lève les mains au ciel. Tous les spectateurs croient que sa raison s'égare; elle s'agenouille, fixe ses regards sur le visage de la déesse et, les cheveux épars, elle prononce ces mots :

« Puissante Cybèle, mère féconde des dieux, exauce ma prière suppliante, à une condition que je vais fixer. On accuse ma chasteté. Si tu me condamnes, je m'avouerai coupable ; soumise au jugement d'une déesse, je recevrai la mort ; mais, si je n'ai point failli, c'est à toi à manifester, par un signe éclatant, l'innocence de ma vie; chaste, tu céderas à de chastes mains. »

» Elle dit et met le navire en mouvement presque sans efforts ; prodige que la scène elle-même atteste. La

---

Sed nos in vitium credula turba sumus.
Hæc ubi castarum processit ab agmine matrum,
Et manibus puram fluminis hausit aquam,
Ter caput irrorat, ter tollit in æthera palmas ;
Quicumque adspiciunt, mente carere putant :
Submissoque genu, vultus in imagine divæ
Figit, et hos edit, crine jacente, sonos ;
Supplicis, alma, tuæ, genitrix fecunda deorum,
Accipe sub certa conditione preces.
Casta negor : si tu damnas, meruisse fatebor ;
Morte luam pœnas judice victa Dea.
Sed, si crimen abest, tu nostræ pignora vitæ
Re dabis ; et castas casta sequere manus.
Dixit ; et exiguo funem conamine traxit ;
Mira, sed et scena testificata loquar :

déesse avance et suit la main qui la guide, et, en suivant Claudia, elle la justifie. Un cri de joie s'élève jusqu'aux cieux (1) ».

Ainsi une intervention merveilleuse protégeait parfois les Vierges faussement accusées.

La dernière des Vestales coupables, qui subit le supplice de l'ensevelissement, fut Primigenia (2). C'était sur la fin du IV[e] siècle, presque à la veille de l'abolition des Vierges de Vesta. Celui qui ordonna sa mort fut Symmaque, alors consul de Rome, l'austère défenseur du vieux culte et des anciennes divinités.

Mais ce n'est point à Rome que Primigenia fut ensevelie. Envoyée à Albe pour présider quelque cérémonie, séduite par Maxime, elle y avait souillé ses bandelettes et violé son vœu. Coupable d'un tel crime, on la jugea indigne de franchir les murs de Rome, même pour aller à la mort. Symmaque confia son châtiment et le châtiment de Maxime au magistrat le plus voisin, chargé dans les provinces des arrêts de la justice. Pour la dernière fois, les lois anciennes furent appliquées dans toute leur sévérité et dans toute leur rigueur.

Mota Dea est ; sequiturque ducem, laudatque sequendo
Index lætitiæ fertur in astra sonus.
(*Fastes*, liv. IV, 305-328.)

(1) La statue de Claudia traînant le vaisseau de Cybèle, était placée sous le vestibule du temple de cette déesse.

(2) SYMMAQUE, ép. IX, 121 et 122.

Par cet acte de haute justice, Symmaque pensait donner au monde une preuve de la vitalité des vieilles institutions. Mais le paganisme expirait ; il tombait comme un édifice vermoulu, sapé à la base et découronné. Les croyances de l'Empire n'avaient plus de corps; on ne les retrouvait plus que chez quelques âmes, doctrines éparses et dispersées, semblables à ces blocs de glace qui se sont détachés des mers du pôle, et que des navires rencontrent errant sur l'Océan. Le christianisme, après trois siècles, avait déjà tout transformé, et les mœurs, et les coutumes, et les familles, et les institutions. Devant la vérité de sa doctrine, les ténèbres devaient disparaître et les ombres s'enfuir.

Au milieu de ces débris de l'ancien culte, l'institution des Vestales fut la dernière à tomber ; peut-être, parce qu'étant la plus pure des conceptions païennes, elle avait plus de vie et suscitait encore quelque respect. Mais dans l'Eglise, dont le foyer était à Rome, il y avait une prédication plus grande de la vertu, une virginité plus parfaite, une prière plus sereine, un sacrifice d'une valeur infinie et, sous des voiles eucharistiques, un véritable Palladium. L'Empire était chrétien, le collège des Vestales devait être aboli.





CHAPITRE XI

ABOLITION DU COLLÈGE DES VESTALES

Progrès rapides du Christianisme à Rome. — Conversion de plusieurs familles nobles. — Les chrétiens de la maison de César. — Probabilité d'une Vestale chrétienne. — Antagonisme entre l'Évangile et le culte païen. — L'autel de la Victoire, les Vestales et les prêtres. — Pretextatus et Symmaque défendent les Vestales et les dieux. — Requête de Symmaque. — Une première lettre de saint Ambroise à l'empereur. — Sa réponse à Symmaque. — Décision de Valentinien. — La dernière Vestale.

Le Christianisme n'a pas été une simple évolution de la pensée se développant sur les ruines de l'ancien monde. Sa doctrine plus élevée, sa morale plus pure, ne sont pas les fruits d'un progrès continuel ; ses institutions, ses œuvres, ne sont pas une modification, une forme nouvelle des institutions antiques et des œuvres du passé.

Parti des bords de la Judée, prêché par des hommes sans lettres et sans culture, il portait avec lui des signes manifestes d'une divine nouveauté. L'unité de l'Empire, les voies sans nombre qui le sillonnaient, le mouvement

des légions, l'uniformité de la langue, les rapports si faciles avec l'Orient, l'état des esprits, la satiété des âmes, l'attente d'un grand évènement, durent, en vérité, servir à la propagation de la foi nouvelle. Mais la religion païenne flattait si bien les passions de l'homme et se prêtait si facilement à ses coupables désirs, qu'à peine connu, le christianisme devait rencontrer, dans les institutions, de redoutables obstacles, et, dans les hommes, de puissantes oppositions (1).

Il y eut donc lutte entre l'ancienne croyance et la nouvelle foi, lutte qui dura trois siècles, après lesquels le christianisme triompha. Il n'avait opposé à ses persécuteurs que la paisible affirmation de sa doctrine et la constance de ses martyrs. C'était plus qu'il n'en fallait pour vaincre.

Dès le premier jour, en effet, le christianisme avait conquis des âmes et s'était fait des prosélytes ardents. Grâce aux découvertes archéologiques et aux savants travaux de M. de Rossi, il est aujourd'hui prouvé que la diffusion de la religion chrétienne a été très rapide dans Rome. Déjà Tacite, parlant des chrétiens du temps de Néron, les compare à une *multitude* (2). Et Tertullien dit que ce fut le mouvement de cette *grande multitude*, laissant le culte des idoles pour embrasser celui du vrai

(1) L'abbé Brugère. *Tableau de l'histoire et de la littérature de l'Eglise*, t. I, pag. 14.

(2) Multitudo ingens. *Ann.*, xxv, 44.

Dieu, qui devint le prétexte de la première persécution (1).

Le mouvement ne fit que grandir. Au second siècle, les chrétiens pouvaient dire : « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons tout, vos villes, vos campagnes, et jusqu'à votre Sénat et au palais de votre empereur (2). »

Des inscriptions anciennes trouvées dans les catacombes, sont dédiées à de nobles dames romaines de rang sénatorial (*clarissimæ*) (3). Nous savons par Dion Cassius que des consuls, des sénateurs et des magistrats illustres furent mis à mort pour avoir professé l'Evangile (4). Saint Paul, écrivant aux Philippiens, les salue au nom des saints de Rome, et en particulier, au nom de ceux qui sont dans la maison de César (5). Quels étaient ces chrétiens de la maison de César ? Peut-être quelques légionnaires ou quelques serviteurs, car c'est dans les salles inférieures du Palatin, servant probablement de corps de garde, que l'on a trouvé ces *grafitti* tracés au stylet ou à la pointe du couteau, dont l'un représente un

(1) Dum animadverteret Nero, non modo Romæ, sed ubique quotidie *magnam multitudinem* desinere a cultu idolorum et ad religionem novam transire... (Apolog. V.)

(2) Apolog. 37.

(3) De Rossi, *Roma Sotteranea*, t. I, pag. 110.

(4) Hist. LXXII.

(5) Salutant vos omnes sancti, maxime qui de domo Cæsaris sunt. (*Ad Philipp.*, IV, 22.)

Christ à tête d'âne et un fidèle en acte de l'adorer (1). Cette image n'est qu'une traduction figurée d'une des plus grossières calomnies que les idolâtres répandaient contre les chrétiens (2), c'est une insulte manifeste, et une ironie contre un soldat, un serviteur ou un esclave qui s'était déclaré chrétien.

Mais ce n'est pas seulement parmi les serviteurs du palais que le christianisme comptait des disciples : des membres de la famille impériale avaient même embrassé la nouvelle foi (3). L'année du martyre de saint Pierre et de saint Paul, Titus Flavius Sabinus, frère aîné du futur empereur Vespasien, était préfet de Rome. Tacite le dépeint comme « un homme juste, d'une pureté de vie irréprochable ; un homme doux, qui détestait la violence et avait horreur du sang versé (4).» Ces qualités, si rares chez un préfet du prétoire, ont permis de conjecturer que Flavius Sabinus était chrétien. L'hypothèse n'est pas sans fondement, car si Sabinus ne fut pas chrétien, il est prouvé que ses descendants immédiats reçurent le

(1) GARRUCCI. *Crocifisso graffito nel palazzo dei Cesari.* Roma, 1857. — M. le chevalier VISCONTI, *Journal des Arcades*, t. LXII. — KRAUS, *Das Spottcrucifix vom Palatin.* Freiburg, 1872.

(2) MINUCIUS Félix. *Octav.*, pag. 83. — TERTULL., I, *ad Nat.*, 14.

(3) De ROSSI. *Bulletino di Arch. crist.*, 1865, pag. 17-24. — ALLARD. *Rome souterraine*, ch. II. *Les premiers chrétiens de Rome.* — MARIANO ARMELLINI. *Lezioni popolari di Archeologia cristiana.* — *Diffusione del Cristianismo in Roma*, pag. 77-85.

(4) Mitem virum, abhorrentem a sanguine et cædibus. (*Hist.*, III. LXV, 75.)

baptême. Un de ses quatre fils, Titus Flavius Clemens, fut consul et mourut martyr ; il avait épousé sa cousine Flavia Domitilla, nièce de l'empereur Domitien, qui, à la mort de son mari, fut exilée en haine de sa foi (1). Leurs deux enfants, appelés Vespasien et Domitien, du nom des deux empereurs de la *gens* Flavia, étaient également chrétiens; l'empereur les avait choisis comme ses héritiers présomptifs et leur avait donné Quintilien pour précepteur (2). Mais ce trône, sur lequel vinrent s'asseoir de si cruels persécuteurs, n'était pas digne des enfants des martyrs: les pupilles de Domitien ne régnèrent pas.

Une autre Flavia Domitilla, nièce de celle dont nous venons de parler, elle aussi de la famille impériale, fut reléguée dans l'île de Pontia, pour avoir confessé le Christ (3) ; c'était l'an 97, et la quinzième année du règne de Domitien.

Tacite nous apprend encore que l'an 58, Pomponia Græcina, de l'illustre famille des Pomponii, femme de Plautius, conquérant de la Grande-Bretagne, fut accusée « d'avoir embrassé une superstition étrangère ». Traduite devant un tribunal de famille, son mari et ses proches la déclarèrent innocente. Elle vécut jusqu'à une extrême vieillesse, conservant « une tristesse continuelle ». Mais personne ne songea, dans la suite, à renouveler contre elle l'ancienne accusation, et, à la fin, ajoute Tacite, le genre de vie qu'elle avait embrassé « lui

(1) DION CASSIUS. *Hist.*, LVXIII, 13.
(2) INSTIT. ORATOR. IV, 1, § 2.
(3) EUSÈBE. *Hist. Eccl.*, III, 18.

tourna en gloire (1). » Après les découvertes des catacombes de Saint-Calixte, le christianisme de Pomponia Græcina paraît prouvé; on suppose même que c'est elle qui, sous le nom si connu de Lucine, fut l'aide et la coadjutrice des apôtres (2).

Si, au déclin du second siècle, l'Eglise goûta, sous Commode, quelques années de paix, Dion (3) et l'auteur des *Philosophumena* (4) nous disent que ce fut grâce à Marcia, femme de l'empereur. Elle protégeait ouvertement les chrétiens. Ayant fait appeler le Pape Victor, elle lui demanda le nom de tous les confesseurs condamnés aux mines, et elle obtint leur liberté.

Il se présenta même une coïncidence singulière. Lorsque Dioclétien, soldat dalmate, revêtait la pourpre impériale des Césars (284), son cousin germain Caïus était Pape de l'Église chrétienne, et la vierge Suzanne, qui fut martyrisée alors, était à la fois nièce du Pontife et petite-nièce de l'empereur.

Les progrès du christianisme furent si rapides, qu'au troisième siècle, il était déjà la religion d'un très grand nombre de familles opulentes et illustres. A l'époque de l'abolition du collège des Vestales, il était devenu la religion des Empereurs.

(1) TACITE. *Annales*, XIII, 32.

(2) Dom GUÉRANGER. *Sainte Cécile*, ch. v, *Persécution de Néron*.

(3) *Hist.* LXXII, 4.

(4) *Philosophum.*, IX, 12. — Cf. DE WITTE, *Du christianisme de quelques impératrices romaines*.

Assurément, durant cette période de trois siècles, les Vestales eurent des rapports avec des personnages chrétiens, elles purent connaître plusieurs Papes, plusieurs jeunes patriciennes qui avaient voué au Christ leur virginité; et comme elles assistaient à tous les combats de l'amphithéâtre, elles furent témoins de la constance et de la force des martyrs. Ce spectacle, si nouveau pour elles, d'une virginité si pure et d'un martyre si fort, les laissa-t-elles froides et insensibles ? Les convictions de leur foi en des divinités si grossières ne furent-elles point parfois ébranlées ? Alors que riches et pauvres, maîtres et esclaves, patriciens et plébéiens accouraient en foule vers l'Eglise, n'y a-t-il pas eu au moins une vierge Vestale qui, cédant à une lumière surnaturelle de grâce, ne soit venue embrasser la croix du Sauveur ? Cette pureté antique, dont elles faisaient profession, ne pouvait-elle servir de préparation à la foi ?

L'inscription suivante, trouvée dans les dernières fouilles de l'*atrium* de Vesta, a fait naître l'hypothèse d'une Vestale chrétienne :

OB. MERITVM. CASTITATIS
PVDICITIAE. ADQ. IN. SACRIS
RELIGIONIBVSQVE
DOCTRINAE. MIRABILIS
..... E. V. V. MAX
PONTIFICES. V. V. C. C.
PROMAG. MACRINIO
SOSSIANO. V. C. P. M.

Et sur le côté la date consulaire :

DEDICATA. V. IDVS. IVNIAS
DIVO. IOVIANO. ET. VARRONIANO
CONSS.

Cette date répond à l'an 364. L'inscription a été placée par des pontifes *(viri clarissimi)* tandis qu'ils avaient pour vice-président *(promagister)* de leur collège *Macrinius Sossianus, vir clarissimus, Pontifex major*. Elle est dédiée à une grande Vestale, admirable par sa doctrine et le mérite de sa chasteté. Mais le nom de la vierge est effacé. On agissait de la sorte sur les monuments publics, lorsqu'on voulait condamner la mémoire d'un personnage devenu indigne ou suspect. C'était la *memoriæ damnatio*. Pourquoi cette Vestale a-t-elle été condamnée ? « Il n'y a que deux conjectures possibles, dit M. Marucchi dans son savant ouvrage sur le Forum : ou bien cette Vestale a été condamnée pour infidélité à ses vœux, ou bien elle s'est convertie au christianisme; et les prêtres païens, en haine de sa foi nouvelle, ont effacé son nom. Cette seconde hypothèse paraîtra la plus probable, si l'on réfléchit que cette condamnation, arrivée quelques années après l'an 364, correspond à l'époque de la dernière lutte entre le christianisme et la vieille religion romaine, époque où le culte de Vesta était devenu comme la dernière forteresse de l'idolâtrie mourante ; et alors, en même temps que d'autres ministres des faux dieux se convertissaient à l'Evangile, quelque Vestale, quittant les bandelettes profanes, ne courba-

t-elle pas le front devant la croix (1)? » Cette inscription n'appartiendrait-elle pas à la Vestale Claudia, dont parle Prudence, et qui serait entrée dans le temple de Saint-Laurent pour y recevoir le baptême (2) ?

Nous aimons à penser que le christianisme étendit ses pacifiques conquêtes jusque dans la demeure des Vestales, et que la virginité païenne, pâle fleur d'un éclat tout extérieur, s'embellit un jour aux rayons de la foi.

Mais, au moment où cette conversion s'opérait, la lutte était vive entre l'ancienne et la nouvelle religion. Si Constantin était monté sur le trône pour protéger l'Eglise, Julien y était monté bientôt après pour la persécuter. Encouragé par ses amis Libanius, Salluste, Ecébole, Priscus, Théodore et Maxime, il avait essayé de rendre au culte des dieux son ancienne splendeur, et il avait ordonné de restituer aux prêtres et aux Vestales les honneurs et les privilèges que Constance leur avait enlevés.

On cria victoire. En réalité, c'était le dernier effort de la religion païenne, et les amis ne semblaient se grouper que pour assister à une dernière agonie. Lorsque, dans les forêts vierges, un de ces arbres géants tombe, renversé par la tempête ou l'effet de son âge, ses robustes

(1) Marucchi. *Description du Forum romain*, pag. 107.

(2) Vittatus olim Pontifex adscitur in signum Crucis,
Œdemque, Laurenti, tuam Vestalis intrat Claudia.
(*Peristeph.*, Hymn. xi.)

voisins l'empêchent de tomber à terre, et il reste couché dans leurs bras jusqu'à ce qu'il se réduise en poussière. Ainsi en advint-il des derniers partisans du paganisme et des dernières institutions. Mais les bras étaient trop faibles, le secours ne pouvait être durable ; la poussière bientôt balayée ne laissa voir triomphante que la seule Eglise du Christ.

Le point principal sur lequel se concentra l'antagonisme des deux religions fut l'autel de la Victoire et l'existence des vierges de Vesta.

Depuis les premières origines de Rome, un autel dédié à la Victoire avait été élevé au milieu du Sénat. La déesse était représentée les ailes étendues, une couronne à la main, foulant à peine la terre d'un pied et prête à s'élancer pour couronner les légions qui combattaient (1). Cette statue, faite d'un or très pur, était le plus bel ornement de la Curie. Avec le Palladium qui se conservait dans la demeure des Vestales, la Victoire semblait présider aux conseils et aux destinées de la patrie ; elle rappelait les combats héroïques, la gloire des Camille, des Scipion et des César. Ses ailes avaient frémi aux paroles éloquentes de Caton, de Cicéron et d'Horten-

(1) . . . . Aurea quamvis
Marmoreo in templo rutilas Victoria pennas
Explicet, et multis surgat formata metallis.
(PRUDENCE, *in Symmach.*, liv. II.)

sius. Cette couronne semblait s'être abaissée sur la tête de tous les empereurs ; c'était l'emblème d'un passé de dix siècles, et comme les sénateurs, en revêtant pour la première fois la toge, étaient obligés de venir devant elle prêter serment de fidélité, la Victoire était encore un symbole religieux et sacré. L'abattre, c'était du même coup abattre Rome et ses dieux.

Les Vierges Vestales n'étaient pas entourées de moins d'égards. Plus encore que l'autel de la Victoire, elles étaient l'image vivante de la patrie, elles avaient assisté à la fondation de Rome, et, depuis le pieux Numa, elles avaient traversé les temps de la République et de l'Empire, aimées, respectées, bénies, n'usant de leur influence que pour la paix et pour le bien. Elles restaient comme le dernier rempart du paganisme.

Quand saint Paul évangélisait la ville d'Ephèse, le peuple, voyant le temple de Diane abandonné, craignant que la *majesté* de la déesse, si célèbre dans toute l'Asie, ne vînt à s'éclipser, le peuple, excité par un certain orfèvre qui ne vendait plus ses dieux, se souleva contre l'apôtre en s'écriant : O grande Diane des Ephésiens ! *Magna Diana Ephesiorum !* (1) De même, à Rome, quand les prêtres païens se virent privés de leurs privilèges, quand ils virent leurs revenus amoindris et leurs temples déserts, ils jetèrent ce dernier cri : *Vesta mater,* ô Vesta, notre mère ! Vesta avait présidé à la fondation de Rome,

(1) *Actes des Apôtres,* ch. XIX, v. 23 *et seq.*

c'était l'invocation de Romulus (1), ce fut le dernier mot de Rome païenne.

Parmi les plus ardents à réclamer les biens des Vestales et les faveurs de l'ancien culte, il nous faut citer Vettius Pretextatus, « que des témoignages contemporains nous montrent initié à tous les *mystères* de la Grèce et de l'Asie en même temps que profondément instruit des antiquités religieuses de Rome ; véritable illuminé du polythéisme, communiquant autour de lui la foi à sa vertu encore plus qu'à ses dieux, et cher au peuple romain comme une grande image de l'ancienne patrie (2) », Vettius Pretextatus faisait honneur au paganisme par l'élévation de son âme et l'intégrité de ses mœurs : doux envers les malheureux, sévère pour lui-même, complaisant sans bassesse, ferme sans hauteur, il avait été député sept fois par le Sénat aux empereurs, dans des conjonctures difficiles ; il avait passé par toutes les charges et il était revêtu de tous les sacerdoces (3). Lorsqu'il mourut à Rome, il était préfet d'Italie et désigné consul pour l'année suivante. A la nouvelle de sa mort, la douleur fut grande parmi les païens. Le Sénat lui dressa une statue (4), et les Vestales lui en élevèrent une autre

(1) OVIDE. *Fastes*, liv. IV, v. 838.

(2) M. VILLEMAIN. *Eloquence chrétienne au IVe siècle*, pag. 529.

(3) LEBEAU. *Histoire du Bas-Empire*, liv. XXII.

(4) Au bas de cette statue était placée l'inscription suivante, contenant l'indication de toutes les charges civiles et religieuses que Pretextatus avait remplies : *Vettio Agorio Prætextato V. C.*

en leur propre nom. Jamais ces Vierges n'avaient décerné de statue à un homme. Ni Numa, ni Metellus, ni Auguste, n'étaient représentés dans l'*atrium*. Symmaque, quoique l'ami et l'admirateur de Pretextatus, mais plus attaché aux bienséances de son culte, ne put s'empêcher de protester publiquement. Il vit dans ce témoignage donné par les Vestales, « avec l'oubli des conditions du temps présent, une infraction au calme sévère et à la vocation sublime de ces Vierges saintes » (1). La voix de Symmaque ne fut pas entendue, la statue se dressa avec une inscription à *Pretextatus, prêtre du Soleil.*

La veuve de Pretextatus, Fabia Paulina, se montra reconnaissante envers la grande Vestale Cœlia Concordia, qui avait contribué à faire décerner cet honneur à la mémoire de son mari ; elle dédia à la Vestale l'inscription suivante (2) :

---

pontifici Vestæ, pontifici Soli, quindecimviro, auguri tauroboliato, curiali, neocoro, hierofantæ, patri sacrorum, quæstori candidato, prætori urbano, correctori Tusciæ et Umbriæ, consulari Lusitaniæ, proconsuli Achaiæ, præfecto urbi, præf. præt. II, Italiæ et Illyrici, consuli designato. (GRUTER, p. 1102, n. 2.)

(1) Prætextato nostro monumentum statuæ dicare destinant virgines sacri Vestalis antistes. Consulti pontifices, priusquam reverentiam sublimis sacerdotii, aut longæ ætatis usum, vel conditionem temporis præsentis expenderent, absque paucis, qui me secuti sunt, ut ejus officium statuerent, adnuerunt. Ego, qui adverterem, neque honestati virginum talia in viros obsequia convenire, neque more fieri, quod Numa auctor, Metellus conservator religionum, omnesque Pontifices Maximi numquam ante meruerunt. (SYMMACH., lib. II, ép. 36.)

(2) GRUTER, *Corpus inscript. lat.*, pag. 310, n. 1.

COELIAE . CONCORDIAE .
VIRGINI . VESTALI . MAXIMAE .
FABIA . PAVLINA . C . F .
STATVAM . FACIENDAM . COLLOCANDAMQUE .
CVRAVIT .
CVM . PROPTER . EGREGIAM . EIVS . PVDICITIAM .
INSIGNEMQUE . CIRCA . CVLTVM . DIVINVM . SANCTITATEM
TVM . QVOD . HAEC . PRIOR . EIUS . VIRO .
VETTIO . AGORIO . PRAETEXTATO . V. C .
OMNIA . SINGULARI . DIGNOQVE . EIUS .
AB . HVIVSMODI . VIRGINIBVS . ET . SACERDOTIBVS . COLI .
STATVAM . COLLOCARAT .

Après la mort de Pretextatus, deux hommes restèrent en présence et personnifièrent en eux la lutte suprême des deux sociétés et des deux religions. C'étaient Aurélius Symmaque, préfet de Rome, et saint Ambroise, évêque de Milan.

Ces hommes n'étaient point inconnus l'un à l'autre. Des relations d'amitié, et peut-être de parenté, les unissaient étroitement. Lorsque Ambroise, jeune encore, étudiait à Rome les belles-lettres et la philosophie, on le voyait souvent dans la maison d'Aviénus Symmaque, que Julien avait nommé préfet de la ville, à cause de son amour pour les lettres grecques, dignité que Jovien et Valentinien, dans la suite, lui avaient maintenue.

C'est chez lui que la jeunesse studieuse de Rome se réunissait. « Le dissentiment des croyances, dit

Mgr Baunard (1), ne put empêcher qu'une conformité d'âge et d'études ne rapprochât d'Ambroise Aurélius Symmaque, fils du préfet de Rome, qui devait faire pâlir la gloire de son père. C'était un esprit facile, charmant, très cultivé, en commerce épistolaire avec Ausone et les plus beaux diseurs de son temps, dictant des lettres que les hommes de goût comparaient à celles de Pline, et souhaitaient de voir écrites sur des rouleaux de soie ; tour à tour homme d'affaires et poète à ses heures ; mais, ce qui vaut mieux, âme naturellement droite. Ce fut par ce côté qu'Ambroise l'aima toujours, même en le combattant. »

Vingt ans plus tard, Aurélius Symmaque était devenu préfet de Rome et Ambroise, évêque de Milan.

« L'heure était arrivée où la religion chrétienne, ayant pénétré les mœurs et les institutions de l'Empire, devait enfin devenir la religion de l'Etat. Le divorce entre l'ordre civil et l'ordre religieux ne pouvait plus se maintenir, la confusion des deux cultes devenait un scandale. Ces églises et ces temples rivaux, ouverts le même jour par ordre du Sénat et de l'Empereur aux mêmes cérémonies officielles ; Jupiter et Mars, ces démons déifiés, associés au Dieu jaloux pour la protection de la République, invoqués par les mêmes vœux, remerciés pour les mêmes bienfaits, n'était-ce pas comme le contact adultère de la vérité et de l'erreur ? (2) »

(1) *Histoire de saint Ambroise*, liv. I, ch. I.

(2) M. A. de Broglie, *l'Église et l'Empire romain*, IIIe partie, t. II, ch. v, cité par Mgr Baunard.

Le devoir des empereurs chrétiens était de le faire cesser ; l'erreur n'a pas de droits; comme le plaisir, elle ruine les peuples ; la vérité seule les protège, les garde et les défend.

Cependant, au milieu du Sénat, l'autel de la Victoire restait encore debout. Condamné par Constance, relevé par Julien, Valentinien n'avait point osé le faire détruire : il demeurait comme une insulte à la foi des empereurs.

Valentinien étant mort (375), l'Empire d'Occident fut partagé entre ses deux fils Gratien et Valentinien II. Gratien avait dix-sept ans ; Valentinien n'en avait que quatre. Justine, sa mère, devait gouverner en son nom.

Les flatteurs ne manquèrent point aux jeunes monarques. Ausone les chantait dans ses vers ; Symmaque faisait leur éloge dans ses lettres et dans ses discours. Mais Ambroise avait déjà gagné leur cœur. Faibles, sans expérience, sans appui, ils étaient venus tous deux se jeter entre les bras de l'évêque, ils l'avaient choisi pour père, pour conseiller et pour défenseur. On s'en aperçut bientôt. Quand les prêtres païens arrivèrent de Rome à Milan pour offrir à Gratien les insignes du souverain pontificat, Gratien les refusa (1); sa foi, éclairée par celle d'Ambroise, avait éprouvé l'horreur d'une telle apostasie.

Bien plus, par son ordre, l'autel de la Victoire fut enlevé du Sénat. C'était en l'année 382. Une mesure si grave ne pouvait s'accomplir sans provoquer une résis-

(1) ZOSIM, *Hist. roman.*, IV, 36.

tance. Les sénateurs païens se réunirent en secret et rédigèrent, au nom du Sénat, une réclamation à l'empereur. Les sénateurs chrétiens, qui étaient en plus grand nombre, ne furent point consultés ; ils écrivirent, à leur tour, une protestation au pape Damase, que celui-ci adressa à l'Evêque de Milan.

Cette requête des sénateurs chrétiens réduisait à sa valeur réelle la plainte des mécontents. « N'appelez point le Sénat, disait Ambroise à l'empereur, ce petit nombre de païens qui usurpent le nom de tout le corps. Voici que j'ai reçu du vénérable Damase, pontife de l'Eglise romaine, un manifeste dans lequel les sénateurs chrétiens, en très grand nombre, affirment qu'ils n'ont donné aucun assentiment à cette réclamation (1)». Quand la députation païenne arriva à Milan, Gratien, prévenu, ne voulut point la recevoir.

Mais les jours de Gratien étaient comptés ; l'année suivante (383), vaincu dans les plaines de Paris, trahi par Maxime, général des armées de la Grande-Bretagne, il mourait assassiné à Lyon. Maxime s'était fait proclamer empereur d'Occident ; et de Trèves, où il avait placé sa résidence, il menaçait de franchir les Alpes et de s'emparer de l'Italie. Valentinien II ne pouvait tenir tête

(1) Absit ut hoc senatus petiisset dicatur : pauci gentiles comuni nomine utuntur... Cum hoc petere tentarent, misit ad me sanctus Damasus, Romanæ Ecclesiæ sacerdos, libellum quem christiani senatores dederunt, et quidem innumeri, postulantes nihil se tale mandasse. (*Ep. ad Valent.*, ép. XVIII, 10.)

à l'invasion. Théodose, à Constantinople, ne pouvait le secourir. Ambroise se fit son défenseur ; il partit pour Trèves et il plaida si bien la cause de la justice, que Maxime s'engagea à ne pas mettre le pied en Italie.

Les sénateurs païens profitèrent de l'absence d'Ambroise pour présenter une nouvelle requête aux empereurs; ils demandaient encore le rétablissement de l'autel de la Victoire et tous les privilèges accordés autrefois aux prêtres et aux Vestales, privilèges que Gratien leur avait enlevés.

La requête était un chef-d'œuvre d'éloquence. Symmaque avait mis, à l'écrire, son talent, son âme et son amour pour les dieux :

« Illustres empereurs Valentinien, Théodose et Arcadius, vainqueurs, triomphants et toujours augustes (1).

» Je viens à vous, investi d'une double qualité ; comme votre préfet, je porte la parole au nom des intérêts publics ; comme envoyé du Sénat, je remplis le mandat de mes illustres collègues. Sans doute, entre nous il ne peut y avoir aucun dissentiment sur le fond des choses, et s'il existe quelque divergence dans nos vues, nous n'en sommes plus à redouter que gain de cause ne soit attribué au crédit des courtisans. Il y a une chose qui vaut mieux que d'imposer sa volonté aux hommes: c'est de s'en faire

---

(1) Domini imperatores Valentiniane, Teodosi et Arcadi incliti, victores ac triumphatores, semper augusti. (*Relatio Symmachi*, nº 1, Edit. Mediol., t. II, p. 370.)

respecter et de s'en faire aimer. Que tous puissent donc discuter entre eux leurs opinions; c'est la première liberté que nous vous demandons, et le Sénat n'en veut qu'à ceux qui ont préféré leur pouvoir personnel à la gloire de leur prince.

» Pour nous, nous n'avons pas de souci plus pressant que celui de veiller aux intérêts de Votre Clémence. Or, qu'y a-t-il de plus capable de servir votre gloire, que le soin de maintenir les institutions, les droits et les destinées antiques de la patrie? Nous venons donc réclamer le système de religion qui longtemps fut profitable à la République (1). Comptez tous les empereurs de l'une et de l'autre secte, de l'une ou de l'autre opinion. Parmi ceux qui sont le plus près de nous, l'un a observé lui-même les cérémonies de nos aïeux, l'autre les a permises. Si la religion du premier ne vous sert pas d'exemple, que du moins la modération du dernier soit imitée de vous.

» Quel homme est assez ami des Barbares pour ne pas redemander l'autel de la Victoire ? Nous avons d'ordinaire une prévoyance inquiète, et nous évitons ce qui peut paraître un fâcheux augure. Eh bien ! sachons au moins rendre au nom de la Victoire l'hommage que nous refusons à sa divinité ! Prince, Votre Eternité lui doit déjà beaucoup, elle lui devra davantage (2). Qu'ils détes-

(1) Repetimus igitur religionum statum qui Reipublicæ diu profuit (nº 3).

(2) Quis ita familiaris est Barbaris, ut aram Victoriæ non requirat ?... Reddatur tamen saltem nomini honor, qui numini

tent sa puissance, ceux-là qui n'ont point éprouvé son secours ! Mais vous, n'abandonnez pas une protection amie des succès et de la gloire. Cette puissance a droit sur les prières de tous ceux qui veulent être protégés.

» Que si l'on oubliait les hommages dus à la déesse, on devrait, du moins, respecter la majesté du Sénat. Faites, je vous en supplie, que les traditions reçues dans notre enfance, nous puissions, dans notre vieillesse, les transmettre à notre postérité. L'amour de l'habitude est puissant (1). »

Faisant allusion aux serments de fidélité autrefois jurés à l'empereur sur cet autel, Symmaque s'écriait : « Où prêterons-nous le serment à vos lois et à vos paroles ? Quelle religion épouvantera l'âme perfide et lui interdira le mensonge dans ses témoignages ? Tout est plein de Dieu, sans doute, et il n'y a pas lieu d'asile pour les parjures. Mais c'est un puissant secours contre la pensée du crime que la présence d'un objet sacré. Cet autel est le lien de la concorde, la garantie de la fidélité (2). Rien ne donne plus de crédit à nos décisions que de paraître rendues sous la foi du serment. Cette assem-

---

denegatus est. Multa Victoriæ debet æternitas vestra et adhuc plura debebit (nº 4).

(1) Quod si hujus ominis non esset justa vitatio, ornamentis saltem curiæ decuit abstinere. Præstate, oro vos, ut ea quæ pueri suscepimus, senes posteris relinquamus. Consuetudinis amor magnus est (nº 5).

(2) Ubi in leges vestras et verba jurabimus ? qua religione mens falsa terrebitur, ne in testimoniis mentiatur ? Omnia quidem Deo plena sunt, nec ullus perfidis tutus est locus : sed plurimum

blée devenue profane sera donc ouverte au parjure ! Et voilà ce qu'approuveraient des princes illustres qui sont eux-mêmes sous la sauvegarde du serment public !

» Mais le divin Constance, me dira-t-on, a fait la même chose ! Imitons plutôt les autres actions de ce prince, qui n'aurait rien entrepris de semblable, si, avant lui, un autre avait commis la même faute. La chute de nos devanciers nous corrige ; et la réforme naît du blâme qui s'attache à l'exemple d'un premier tort. On peut croire que le père de Votre Majesté, en essayant une chose nouvelle, n'était pas en garde contre ce qu'elle avait d'odieux. La même justification peut-elle nous convenir, si nous imitons une chose désapprouvée ?

» Que votre Eternité emprunte plutôt au même prince d'autres exemples, qu'elle pourra, plus dignement, mettre en usage. Constance n'a rien soustrait aux privilèges des Vierges sacrées. Il a conservé le sacerdoce dans les familles nobles. Il n'a point refusé les dépenses nécessaires aux cérémonies du culte romain. Marchant à travers les rues de la ville éternelle, sur les pas du Sénat satisfait, il a vu nos autels d'un regard pacifique ; il a lu le nom des dieux gravé sur les monuments ; il a demandé les origines des temples ; il a rendu hommage à leurs fondateurs, et, tandis que lui-même suivait d'autres croyances, il a conservé à l'Empire ses rites anciens. En

---

valet ad metum delinquendi etiam præsentia religionis urgeri. Illa ara concordiam tenet omnium, illa ara fidem convenit singulorum (nº 6).

effet, chacun a ses coutumes et son culte. L'intelligence éternelle assigne à toutes les villes différents protecteurs. De même que les âmes sont partagées aux mortels naissants, ainsi de célestes génies sont fatalement assignés aux différents peuples. Vient ensuite l'intérêt public au nom duquel surtout l'homme revendique ses dieux. » (1)

Alors Symmaque, dans une prosopopée demeurée célèbre, introduisant l'antique Rome dans son discours, lui prête la parole et lui fait plaider ainsi la cause de ses dieux :

« Excellents princes, Pères de la patrie, respectez la vieillesse où je suis parvenue sous cette loi sacrée ; laissez-moi mes antiques solennités, je n'ai pas lieu de m'en repentir. Laissez-moi vivre à mon gré, car je suis libre. Ce culte a mis l'univers sous mes lois ; ces sacrifices, ces cérémonies saintes, ont écarté Annibal de mes murs et les Gaulois du Capitole. Ai-je vécu si longtemps pour recevoir l'affront d'un tel blâme ? Que si l'on veut me donner de nouvelles institutions, j'en délibérerai ; mais quant à changer les anciennes, il est trop tard aujourd'hui,

(1) Accipiat æternitas vestra alia ejusdem principis facta, quæ in usum dignius trahat. Nil ille decerpsit sacrarum Virginum privilegiis, replevit nobilibus sacerdotia, romanis ceremoniis non negavit impensas, et per omnes vias æternæ Urbis lætum sequutus est senatum, vidit placido ore delubra, legit inscripta fastigiis deorum nomina, percontatus est templorum origines, miratus est conditores. Cumque alias religiones ipse sequeretur, has servavit imperio (n° 8).

et c'est me faire injure que de songer à me réformer à mon âge. » (1).

Et Symmaque, reprenant la parole, ajoutait : « Nous demandons la paix pour les dieux de la patrie, pour les dieux indigènes. Il est juste de reconnaître sous tant d'adorations différentes une seule divinité. Nous contemplons les mêmes astres, le même ciel nous est commun, le même monde nous enferme. Qu'importe de quelle manière chacun cherche la vérité ! Une seule voie ne peut suffire pour arriver à ce grand secret de la nature. »

Après avoir ainsi revendiqué les dieux de l'ancienne Rome, Symmaque réclame des empereurs les revenus enlevés aux Vestales et le privilège qu'elles avaient, avec les prêtres, de recevoir des legs.

« Quel accroissement, disait-il, ont apporté au trésor public les dépouilles des Vierges sacrées ? Sous des princes riches et généreux, faudra-t-il voir leur refuser ce que les princes pauvres leur avaient accordé ? L'honneur seul leur reste comme prix de leur chasteté. Honneur

(1) Romam nunc putemus adsistere, atque his vobiscum agere sermonibus : optimi principes, patres patriæ, reveremini annos meos, in quos me pius ritus adduxit. Utar cerimoniis avitis ; neque enim pænitet. Vivam meo more, quia libera sum. Hic cultus in leges meas orbem redegit : hæc sacra Annibalem a mœnibus, a Capitolio Senonas repulerunt. Ad hoc ergo servata sum, ut longæva reprehendar ? Videro quod instituendum putatur ; sera tamen et contumeliosa emendatio senectutis (nº 9).

désormais d'autant plus grand qu'elles seront plus pauvres (1).

» Que le trésor des bons princes se remplisse plutôt des dépouilles de l'ennemi et non de celle des prêtres. Que les mourants dictent leur volonté avec confiance et qu'ils sachent que, sous des princes qui ne sont point avares, les testaments sont inviolables. Eh quoi ! la religion de Rome est-elle mise hors du droit romain ? Quel nom donner à cette usurpation des fortunes particulières que nulle loi n'a frappées ? Les affranchis reçoivent les biens qui leur sont légués ; on ne conteste pas aux esclaves les avantages qu'un testament assure. Les nobles Vierges de Vesta et les ministres des saints mystères se voient seuls exclus des possessions transmises par héritage. Que leur sert-il de dévouer au salut de la patrie la chaste pureté de leurs corps, d'appuyer l'éternité de l'Empire sur des secours célestes, d'étendre sur vos armes et sur vos drapeaux la salutaire influence de leurs vertus et de former des vœux efficaces pour tous ? Eh quoi ! l'obéissance que l'on doit aux hommes est donc mieux payée que le dévouement aux dieux ? Par là, nous faisons tort à la République, qui ne gagne jamais à être ingrate (2). »

---

(1) Sub largissimis imperatoribus denegatur, quod parcissimi præstiterunt ? Honor solus est in illo velut stipendio castitatis... Amplius laudi earum tribuunt, qui aliquid rei detrahunt ; siquidem saluti publicæ dicata virginitas crescit merito cum caret præmio (nº 11).

(2) Agros etiam virginibus et ministris deficientium voluntate

A ces vives paroles Symmaque ajoute l'ancien argument du peuple, qui attribuait à l'oubli des dieux les désastres de la guerre et la stérilité des champs.

« Ce sont ces impiétés, disait-il, qui sont la cause de tous les maux du peuple romain. Voyez, c'est à la suite de ces spoliations qu'est venue la famine, et qu'une mauvaise récolte a trompé notre espérance. La faute n'en est pas au sol ; je n'en accuse pas les astres ; la rouille n'a pas avarié les moissons ; l'ivraie n'a point étouffé le bon grain : c'est votre sacrilège qui a appauvri l'année. Vous avez affamé les ministres des dieux, et les dieux se sont vengés en nous affamant tous. On a donc vu, tout à coup, l'air se vicier, la campagne frappée de stérilité, les arbres privés de fruits ; et si quelques vestiges de la vie demeuraient encore, les pauvres gens des champs demandaient leur nourriture aux arbres de Dodone, ou arrachaient les plantes et les herbes pour s'en nourrir. Or, a-t-on vu jamais une misère semblable, tant que les prêtres des dieux et les vierges de Vesta furent traitées avec honneur ? (1) »

legatos fiscus retentat. Oro vos, justitiæ sacerdotes, ut Urbis vestræ sacris reddatur privata successio... Quid juvat saluti publicæ castum corpus dicare, et imperii æternitatem cœlestibus fulcire præsidiis, armis vestris, aquilis vestris amicas applicare virtutes, pro omnibus efficacia vota suscipere et jus cum omnibus non habere (nº 13).

(1) Quando in usum hominum concussa quercus, quando vulsæ sunt herbarum radices, quando alternos regionum defectus deseruit fecunditas mutua ; cum populo et virginibus sacris communis esset annona ? (nº 15.)

Cependant Symmaque admet la religon chrétienne au privilège de protéger l'Empire : « Que les mystères de toutes les religions vous soient favorables ; mais que ceux-là surtout vous protègent qui ont assisté vos ancêtres (1). » Et il termine son discours en rappelant le souvenir de Valentinien, dont il faut imiter l'exemple, et de Gratien, dont il faut corriger les lois.

La requête du préfet de Rome produisit à la Cour une profonde impression. Tout faisait espérer qu'elle serait agréée ; mais on comptait sans Ambroise ; il arrivait de Trèves, et le succès de son ambassade le rendait encore plus puissant. En vain essaya-t-on d'envelopper d'ombres et de mystères la requête des sénateurs. Le mystère ne pouvait lui demeurer longtemps caché ; Ambroise apprit bientôt qu'on avait présenté au Conseil de l'empereur une demande tendant à obtenir le rétablissement de l'autel de la Victoire, et les anciens privilèges des Vierges de Vesta.

Comme une sentinelle, placée aux abords d'un camp, jette un cri d'alarme avant que l'ennemi ait pu déployer ses forces et se montrer, ainsi Ambroise, ignorant encore sur quels motifs s'appuyait Symmaque, mais sachant bien qu'il réclamait ses dieux, Ambroise écrit une lettre à Valentinien pour le mettre en garde et lui tracer ses

(1) Faveant clementiæ vestræ sectarum omnium arcana præsidia : et hæc maxime, quæ majores vestros aliquando juverunt, vos defendant, a nobis colantur (nº 17).

devoirs de prince chrétien. Lettre noble et vaillante s'il en fut, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou la fermeté du langage de l'évêque ou la tendresse d'un père qui prévient un fils en face d'un danger.

« Prince, lui disait-il (1), par la même raison que tout ce qu'il y a d'hommes soumis à l'Empire romain, reconnaissent votre puissance et obéissent à vos lois, vous, soumis comme vous l'êtes à l'empire du Tout-Puissant, vous obéissez à ses saintes lois. Il y aurait peu à compter sur le salut, si vous n'employiez vos efforts pour que chacun de vos sujets reconnaisse et serve le vrai Dieu, le Dieu des chrétiens, qui seul régit l'univers. Point d'autre dieu que lui ; lui seul est digne de tous les hommages ; les *dieux des nations*, nous disent nos saints livres, *ne sont que des démons*. Pour le servir ce vrai Dieu, et le servir avec le zèle affectueux qu'il réclame, nul déguisement, point de transaction légitime ; l'esprit de la religion et le dévouement légitime qu'il impose, n'en admettent point. Toujours, du moins, ne permet-il aucune sorte de consentement donné au culte des fausses divinités et à de profanes cérémonies. On ne saurait tromper Dieu, dont l'œil perçant lit au fond des cœurs.

» Obligé, comme vous l'êtes par votre profession d'empereur très chrétien, de donner au vrai Dieu le témoignage de votre foi, je m'étonne que quelques per-

(1) Cum omnes homines, qui sub ditione romana sunt, vobis militent imperatoribus terrarum atque principibus, tum ipsi vos omnipotenti Deo et sacræ fidei militatis. (Ep. XVII, n. I.)

sonnes aient pu concevoir l'espérance d'obtenir de votre autorité le rétablissement d'autels consacrés aux idoles, sous le prétexte que l'Etat devait subvenir aux dépenses d'un culte profane ; que vous étiez donc tenu de rendre ce qui avait été depuis longtemps adjugé au fisc : ce qui serait de votre part moins une restitution qu'une offrande volontaire (1).

» Ils se plaignent de ce qu'ils ont perdu, ces mêmes hommes qui jamais n'ont épargné le sang des chrétiens, et n'ont pas respecté même les édifices consacrés à leur religion ! Ils demandent des privilèges, eux qui, sous Julien, nous refusèrent jusqu'au droit imprescriptible de parler et d'enseigner (2) ; il leur faut de ces privilèges dont plus d'une fois les chrétiens ont été dupes ; de ces privilèges qu'ils surent bien se faire donner par leurs artificieuses manœuvres, grâce à l'imprudence des princes ou à la nécessité des circonstances.

» Ces privilèges, ne les aurait-on pas enlevés, il faudrait le faire aujourd'hui (3). Mais puisque depuis plu-

---

(1) Ergo cum a te, Imperator christianissime, fides Deo vero sit exhibenda, cum ipsius fidei studium, cautio atque devotio, miror quomodo aliquibus in spem venerit, quod debeas aras diis gentium tuo instaurare præcepto, ad usus quoque sacrificiorum profanorum præbere sumptum (n° 3).

(2) Et de dispendiis queruntur, qui numquam nostro sanguine pepercerunt, qui ipsa ecclesiarum ædificia subruerunt. Petunt etiam ut illis privilegia deferas, qui loquendi et docendi nostris communem usum Juliani lege proxima denegarunt (n° 4).

(3) Sed si hæc jam sublata non essent, auferenda tuo imperio comprobarem (n° 5).

sieurs règnes, et dans toute l'étendue de l'Empire, il n'en est plus maintenant question ; que particulièrement à Rome, votre auguste frère Gratien, de glorieuse mémoire, les a abolis par un principe de religion des plus respectables, pouvez-vous abroger par de nouvelles ordonnances ce qui a été si sagement établi, et vous mettre en opposition avec votre frère ? On regarde comme sacré ce qu'il a réglé pour les affaires civiles ; et ce qui l'a été pour la religion, on n'en tient aucun compte !

» On cherche, prince, à se prévaloir de votre jeunesse. Si c'est un païen qui a formé un semblable vœu, permettrez-vous que ses artifices vous engagent dans sa superstition ? L'ardeur même qu'il témoigne en faveur de sa fausse religion est pour vous une leçon qui vous apprend avec quel zèle vous devez maintenir la vôtre. On vous dira qu'il faut déférer aux opinions des personnages distingués par le rang qu'ils occupent : je serai le premier à en dire autant ; mais Dieu avant tout (1).

» Si vous craignez de vous déterminer par vous-même, vous pouvez du moins en référer à l'empereur Théodose, que vous honorez à l'égal d'un père, et que vous êtes en usage de consulter dans toutes les affaires importantes. En est-il qui le soient plus que celles de la religion et de la foi ?

» Dans une affaire purement politique, je m'abstiendrai de vous parler de la sorte. Mais ici, c'est l'intérêt de la

(1) Deferendum meritis clarorum virorum et ego suadeo : sed Deum certum est omnibus præferendum (nº 7).

religion ; et je connais mes devoirs. Je vous demande copie de la requête qui vous a été présentée, pour y répondre plus à loisir et pour qu'elle soit discutée mûrement par l'empereur Théodose. Si l'on en ordonne autrement, il n'est point d'Évêque qui puisse ni le souffrir, ni le dissimuler. Vous pouvez venir à l'église, mais ou il n'y aura point d'évêque pour vous y recevoir, ou il n'y sera que pour vous résister et rejeter vos offrandes (1).

» Que répondrez-vous au prêtre de Jésus-Christ, quand il vous dira : l'Église n'a que faire de vos dons, depuis que vous en avez offert pour l'ornement des temples païens ; l'autel de Jésus-Christ ne veut pas de vos présents, depuis que vous avez érigé un autel en l'honneur des idoles ? Nos Vierges chrétiennes ne jouissaient pas de vos privilèges et des Vestales en réclament de nouveaux (2) ! Pourquoi vous adresser aux pontifes du vrai Dieu, quand vous leur avez préféré ceux de la gen-

(1) Si civilis causa esset, diversæ parti responsio servaretur ; causa religionis est, episcopus convenio. Detur mihi exemplum missæ relationis, ut ego plenius respondeam ; et sic de omnibus consultus clementiæ tuæ parens respondere dignetur. Certe si aliud statuitur, episcopi hoc æquo animo pati et dissimulare non possumus ; licebit tibi ad Ecclesiam convenire, sed illic non invenies sacerdotem, aut invenies resistentem (nº 12).

(2) Quid respondebis sacerdoti dicenti tibi : munera tua non quærit ecclesia, quia templa gentilium muneribus adornasti ? Ara Christi dona tua respuit, quoniam aram simulacris fecisti ?... Privilegia tua sacratæ Deo virgines non habent, et vindicant virgines Vestæ ! (nº 14).

tilité ? Il n'y a rien de commun entre nous et le mensonge.

» Que répondrez-vous à ces paroles ? Aurez-vous pour excuse la faiblesse et l'inexpérience de l'âge. Mais il n'est point d'âge qui ne soit mûr aux yeux de Dieu ; la jeunesse n'est point une excuse pour manquer à sa foi. On a vu même des enfants confesser intrépidement leur croyance devant des persécuteurs et des bourreaux.

» Que répondrez-vous à votre frère Gratien, vous disant du fond de sa tombe : je me consolais de mes revers, parce que je laissais l'Empire dans vos mains; je me consolais de n'être plus, parce que vous me succédiez; je me consolais d'avoir perdu avec la vie le titre d'empereur, parce que je me survivais à moi-même dans mes ordonnances en faveur d'une religion immortelle. C'étaient là autant de trophées érigés par moi à la piété, autant de dépouilles remportées sur l'ennemi du salut, autant de pages qui m'assuraient une victoire à l'abri des temps et des révolutions. Mon assassin n'a pu m'enlever que la vie ; vous, en annulant mon ordonnance, vous avez fait plus que celui qui osa porter les armes contre moi. C'est de la main de mon frère qu'est parti le coup le plus perçant dont je puisse être frappé. Car de deux choses l'une : en souscrivant volontairement, vous condamnez ma foi ; en cédant à la violence, vous trahissez la vôtre ?

» Que répondrez-vous, enfin, à votre auguste père, qui n'aurait pas de moins sévères reproches à vous adresser ? Songez-y donc, prince, en accordant ce qui vous est demandé, vous offensez Dieu d'abord, ensuite votre frère et votre père. Il ne me reste plus qu'à vous deman-

der à vous-même de faire ce que vous croirez devant Dieu le plus utile à votre salut (1). »

Cette lettre, tombant au milieu du Conseil impérial, y causa une grande surprise. Le secret avait été divulgué, et Ambroise le connaissait. Valentinien, qui avait le cœur droit et qui aimait Ambroise, lui fit remettre aussitôt une copie de la requête de Symmaque, le priant de la réfuter.

Le génie d'Ambroise eut vite percé les sophismes sur lesquels le préfet de Rome appuyait pompeusement sa réclamation : en quelques jours, la réponse fut écrite et envoyée. « Je ne sais, dit Mgr Baunard, si jamais la raison et la foi parlèrent une plus belle langue que dans cette réponse, où coulent à pleins bords l'enthousiasme, la puissance et la vie. » (2).

Après s'être concilié la bienveillance de l'empereur et l'avoir mis en garde contre l'éclat du langage dont Symmaque s'était servi (3), Ambroise distingue dans la requête du préfet de Rome trois chefs principaux : Rome demande son ancien culte ; les prêtres et les Vestales ont droit au recouvrement de leurs biens ; le refus qui leur en a été fait jusqu'ici a compromis le salut public (4).

---

(1) Unde cum id advertas, imperator, Deo primum, deinde patri et fratri injurias irrogari, si quid tale decernas ; peto ut id facias, quod saluti tuæ apud Deum intelligis profuturum (nº 17).

(2) *Histoire de saint Ambroise*, pag. 276.

(3) *Epistola* XVIII, n. 1 et 2.

(4) Tria igitur in relatione sua vir clarissimus præfectus Urbis proposuit, quæ valida putavit : quod Roma veteres, ut ait, suos

Symmaque personnifie la ville de Rome et lui fait dire : « ce sont les dieux qui ont repoussé du pied du Capitole et de mes murs Annibal et les Gaulois ». — « Symmaque, observe Ambroise, ne réfléchit pas qu'il accuse l'impuissance de ses dieux, plutôt qu'il n'en prouve le pouvoir. Annibal avait donc eu le temps d'insulter à loisir aux dieux de Rome, puisqu'il est parvenu en vainqueur jusqu'au pied de ses murailles ? Pourquoi ces dieux s'y laissaient-ils assiéger ? Que devenait Jupiter sans les oies du Capitole ? Mais encore, ces dieux, adorés dans Rome, étaient les mêmes que l'on adorait à Carthage. Vainqueurs sous les bannières de Rome, ils étaient donc vaincus sous celles de Carthage ? (1).

» Non, non, ajoute Ambroise (2), ce n'est pas ce que Rome vous a chargé de dire, elle parle un tout autre langage. Pourquoi m'ensanglantez-vous tous les jours par le stérile sacrifice de tant de troupeaux ? Qu'on cherche ailleurs le principe de mes victoires. Ce n'est pas dans les entrailles des victimes, mais dans la force des combattants que sont les présages et les trophées

---

cultus requirat, et quod sacerdotibus suis virginibusque Vestalibus emolumenta tribuenda sint, et quod emolumentis sacerdotum negatis, fames secuta publica sit (nº 3).

(1) Nos 4, 5 et 6.

(2) Non hanc Roma mandavit. Aliis illa eos interpellat vocibus : quid me casso quotidie gregis innoxii sanguine cruentatis ? Non in fibris pecudum, sed in viribus bellatorum trophæa victoriæ sunt. Aliis ergo disciplinis orbem subegi. Militabat Camillus, qui sublata Capitolio signa, cæsis Tarpeiæ

des succès. Il m'a fallu d'autres armes pour soumettre l'univers. Ce fut le glaive à la main que Camille, renversant les Gaulois du haut de la roche tarpéïenne, enleva leurs étendards déjà flottants sur le Capitole. Le courage vainquit ceux que les dieux n'avaient pas repoussés. Quand l'Africain vainquit, il n'était pas à genoux devant les autels de Jupiter, il enfonçait les bataillons d'Annibal. Pourquoi m'objectez-vous l'exemple de nos aïeux ? Je hais le culte des Néron. J'ai regret de mes erreurs passées. »

Dans la requête de Symmaque, Rome avait invoqué ses cheveux blancs ; dans la requête d'Ambroise, elle répond : « Pourquoi dans ma vieillesse, rougirais-je de me convertir à la suite de tout l'univers ? Il n'y a point d'âge, quelque avancé qu'il puisse être, où il ne soit plus temps d'apprendre. C'est surtout avec des cheveux blancs que l'on doit être honteux de ne savoir pas se réformer. Ce qui recommande les cheveux blancs, ce n'est pas l'antiquité, mais la prudence. Faut-il rougir de changer pour être mieux ? » (1)

Ainsi à cette Rome antique qui est la gloire de Symmaque, Ambroise oppose une autre Rome, une Rome

---

rupis triumphatoribus, reportavit, stravit virtus, quos religio non removit. Africanus non inter Capitolii aras, sed inter Annibali acies triumphum invenit. Quid mihi veterum exempla profertis ? Odi ritus Neronum. Pænitet lapsus : vetusta canities pudendi sanguinis traxit ruborem (nº 7).

(1) Non erubesco cum toto orbe longæva converti. Verum certe est quia nulla ætas ad perdiscendum sera est. Erubescat senectus, quæ emendare se non potest. Non annorum canities

nouvelle, rajeunie, toute brillante et que la foi a transfigurée. « A quoi bon, en effet, continue-t-elle, à quoi bon chercher dans les cadavres d'animaux l'expression de la volonté divine ? Allons apprendre le mystère de Dieu à l'école de Celui qui a fait le monde ; non à celle d'un homme qui ne se connaît pas lui-même. A qui est-ce que je croirai, dans les choses qui regardent Dieu, sinon à Dieu ? Et quelle confiance pourrais-je vous donner à vous qui, de votre propre aveu, ne savez pas ce que vous adorez ?

» Vous me direz : « Il n'est pas si facile de pénétrer d'aussi profonds mystères ». Ce que vous ignorez, nous en sommes instruits, nous, par la voix de Dieu ; ce que vous cherchez en tâtonnant, nous l'obtenons grâce à la sagesse et à la vérité de Dieu lui-même, qui nous le découvre. Il est donc impossible que nous nous rencontrions sur la même voie. Vous, vous mettez vos dieux sous la protection des princes de la terre : nous, nous implorons, en faveur de ces princes, la protection du Christ ; vous adorez l'œuvre de vos mains : nous regardons comme un outrage fait à la divinité tout hommage transporté à un dieu fait de main d'homme. Dieu ne veut pas qu'on l'adore dans une matière inanimée. Vos philosophes eux-mêmes n'ont pas épargné leurs plaisanteries à vos prétendus dieux. »

---

est laudata, sed morum. Nullus pudor est ad meliora transire. Hoc solum habebam commune cum Barbaris, quia Deum antea nesciebam... (nº 7).

« Combien, dit M. Villemain (1), ces vives affirmations, cette certitude de croyance ne donnaient-elles pas d'ascendant à saint Ambroise ! La victoire du christianisme était là. Les disciples étaient fervents et convaincus, ils savaient, ils croyaient, ils voulaient ; tandis que leurs adversaires erraient, accablés d'avance par le doute entre les fables insoutenables du polythéisme et les subtiles explications de la philosophie à la lueur d'un déisme qu'ils n'osaient avouer. »

C'est avec non moins de force et non moins d'autorité que le vaillant évêque de Milan s'oppose ensuite à ce que les biens soient restitués aux temples et les immunités aux Vestales et aux prêtres des dieux. Quel contraste entre l'avidité du sacerdoce païen et l'abnégation généreuse des premiers fidèles ! Quelle différence entre les vierges de Vesta et les Vierges du Christ ! Ambroise n'a qu'à les mettre en parallèle pour faire triompher la vérité qu'il défend.

« Ils demandent, dit-il, que les ornements qu'ils avaient autrefois leur soient rendus. Que l'on s'adresse pour cela à ceux qui leur rendent un culte superstitieux. Notre empereur est chrétien, il ne connaît d'autre autel que celui de Jésus-Christ. Citez-nous un empereur païen qui ait érigé un autel en l'honneur de notre Dieu. En nous parlant de ce que les païens ont fait pour leurs dieux autrefois, ils nous rappellent nos devoirs envers la religion que nous professons aujourd'hui. Mais puisqu'ils

(1) *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle*, pag. 535.

nous parlent du passé, voyez la différence : nous, c'est de notre sang versé que nous tirons gloire ; eux ne songent qu'à leur argent et aux pertes qu'ils éprouvent. La souffrance, c'est notre joie ; eux n'y voient qu'une peine. Quand ils frappaient, égorgeaient, poursuivaient les chrétiens, ils nous servaient sans le savoir. Ils croyaient que c'était notre abaissement : c'était notre triomphe. O les grandes âmes que les leurs ! Nous avons grandi nous autres, à travers les injures, la pauvreté, le dénûment, les supplices, mais pour eux tout est perdu si leur culte n'est assuré de nombreux revenus (1).

» Les vierges Vestales réclament leurs immunités (2). Voilà bien le grand cœur de celles qui ont fait de la virginité une affaire d'argent. Elles demandent un salaire, celles qui n'ont pas assez de leur vertu. Et encore ces richesses promises, quelles vierges ont-elles produit ? Sept Vestales à peine ! Tel est le nombre de celles que la séduction des bandelettes, l'éclat des robes de pour-

(1) Nos sanguine gloriamur, illos dispendium movet. Nos hæc victoriæ loco ducimus, illi injuriam putant. Numquam nobis amplius contulerunt, quam cum verberari christianos, atque proscribi, ac necari juberent. Præmium fecit religio, quod perfidia putabat esse supplicium. Videte magnanimos. Per injurias, per inopiam, per supplicium nos crevimus : illi cæremonias suas sine quæstu manere posse non credunt (nº 11).

(2) Habeant, inquit, Vestales virgines immunitatem suam. Dicant hoc, qui nesciunt credere, quod possit esse gratuita virginitas : provocent lucris, qui diffidunt virtutibus. Quantas tamen illis virgines præmia promissa fecerunt ? Vix septem virgines capiuntur puellæ. En totus numerus quem infulæ vittati

pre, le faste d'une litière environnée de tout un cortège d'esclaves, des privilèges immenses, des revenus considérables, et un terme légalement assigné à leur continence, ont enrôlées dans ces rangs.

» Que nos adversaires regardent plutôt nos vierges chrétiennes : c'est tout un peuple voué à la modestie et à l'innocence. C'est le concile de la Virginité (1). On ne les voit point marcher la tête parée de bandelettes, rehaussant l'éclat de la beauté par une riche pourpre, étalant à tous les yeux les livrées du luxe et de la mollesse, avides de privilèges et de récompenses mondaines. Pour tout ornement, la pauvreté volontaire, la modestie de leurs regards, les mortifications du jeûne et de la pénitence ; tout, en un mot, ce qui semblerait plus propre à détourner de cette profession qu'à y engager ; et c'est cela même qui enfante parmi nous cette sainte émulation de la virginité. La vierge chrétienne trouve en elle-même sa plus noble récompense ; elle ne sait point mettre sa virginité à l'enchère ; elle ne calcule point ni sur sa vertu,

---

capitis, purpuratarum vestium murices, pompa lecticæ ministrorum circumfusa comitatu, privilegia maxima, lucra ingentia, præscripta denique pudicitiæ tempora coegerunt (nº 11).

(1) Attollant mentis et corporis oculos, videant plebem pudoris, populum integritatis, concilium virginitatis. Non vittæ capiti decus, sed ignobile velamen usui, nobile castitati ; non exquisita, sed abdicata lenocinia pulchritudinis : non illa purpuratarum insignia, non luxus deliciarum, sed usus jejuniorum : non privilegia, non lucra : omnia postremo talia, ut revocari a studio putes, dum exercentur officia. Sed dum exercetur officium, studium provocatur. Suis castitas cumulatur dispendiis. Non est

ni sur les ressources du fisc ; elle n'ajourne pas son affranchissement au temps de ses épreuves. La première victoire de la chasteté consiste à surmonter l'amour des richesses, parce que le désir du gain est un piège pour la pudeur.

» Vous demandez des gratifications et des largesses pour la virginité. J'y consens volontiers. Mais alors, quelles subventions ne faudra-t-il pas accorder aux vierges chrétiennes ! Tout le trésor de l'Etat y pourra-t-il suffire ? A moins que vous ne prétendiez restreindre aux seules Vestales votre munificence, et qu'après avoir tout obtenu des princes païens, vous refusiez encore, sous des princes chrétiens, de nous faire entrer en partage de votre heureux sort.

» On se plaint que les prêtres et les ministres des temples ne soient pas entretenus aux dépens du trésor public; et quelles bruyantes clameurs à ce sujet ! Mais nous sommes, nous, privés, par les lois nouvelles, des successions des particuliers ; nous sommes assujettis à des

---

virginitas, quæ pretio emitur, non virtutis studio possidetur : non est integritas quæcumque in auctione nummario ad tempus licitatur compendio. Prima castitatis victoria est facultatum cupiditates vincere ; quia lucri studium tentamentum pudoris est. Ponamus tamen subsidia largitatum conferenda virginibus. Quæ christianis munera redundabunt ? Quod tantas opes sufficiet œrarium ? Aut si arbitrantur solis Vestalibus conferendum, non pudet, ut qui totum sibi sub imperatoribus gentilibus vindicarunt, iidem sub principibus christianis non putent nobis sortem debere esse communem (n° 12).

charges dont le plus simple décurion est exempt. Toute veuve peut tester en faveur des prêtres d'idoles, nul ne le peut en faveur du prêtre chrétien. Nous ne nous en plaignons pas ; si j'en parle, ce n'est pas pour réclamer contre une si étrange partialité; ce n'est que pour témoigner que nous n'en avons pas, car j'aime mieux que nous ayons moins de biens et plus de grâce (1).

» On nous répond que l'Eglise a des revenus qu'on ne lui a point fait perdre. Que l'on me dise si les biens des Eglises ont été respectés sous Julien ; et comment l'on en a usé à l'égard de ceux qui les possédaient. Si l'on usait de représailles envers les païens, ce ne serait qu'une restitution, non un acte de violence. On fait retentir bien haut les mots de justice et d'équité ; où étaient la justice et l'équité alors que tout chrétien, sans distinction, était dépouillé de tout ce qu'il avait : alors que l'on nous enviait jusqu'à l'existence, et que les morts eux-mêmes n'étaient pas respectés dans l'asile des tombeaux ?

» Nous avons des revenus. Pourquoi les païens ne font-ils pas des leurs le même usage que nous des nôtres ? L'Eglise chrétienne ne possède rien en propre que sa foi : c'est là son revenu, son patrimoine et son trésor. Ce qu'elle possède, elle ne l'a que pour les pauvres. Qu'ils comptent, eux, les captifs que leurs temples ont rachetés, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés dont ils ont soulagé la misère. Ils ont été privés de leurs terres ; leur appartenaient-elles ? » (2).

---

(1) N° 13.

(2) Qui nostro utuntur exemplo, cur non utebantur officio ?

Symmaque disait enfin dans son Mémoire que la suppression de l'autel de la Victoire et la réduction des rentes autrefois affectées aux Vestales et aux prêtres des dieux, avaient été la cause des maux dont l'Empire avait souffert. « A les entendre, dit Ambroise, la famine de l'année précédente aurait été un châtiment. Leurs dieux nous auraient punis, par ce fléau, du crime d'avoir fait tourner au profit du bien commun ce qui ne servait qu'à leurs pontifes. Apparemment qu'il n'y avait jamais eu de famine dans le monde, tant qu'il fut sous le joug de l'idolâtrie ? C'était là une calamité toute nouvelle, et réservée à nos jours ! Personne, jusqu'ici, n'avait entendu dire que le défaut des récoltes eût trompé les vœux du laboureur.

» Mais où donc serait la justice de ces dieux, si, pour la cause de quelques prêtres, ils châtiaient l'Empire tout entier ? Cette justice aurait commencé bien tard à éclater ; car il y a bien des années que leurs temples ont été dépouillés de leurs richesses ; et ce serait d'hier seulement que les dieux auraient pensé à s'en venger ? Si dernièrement le Nil a oublié de faire son débordement accoutumé, nul d'entre eux ne doute que ce ne fût pour venger la querelle des sacrificateurs de Rome, au risque de faire mourir de faim ceux de Memphis.

Nihil Ecclesia sibi nisi fidem possidet. Hos redditus præbet, hos fructus. Possessio Ecclesiæ sumptus est egenorum. Numerent quos redemerint templa captivos, quæ contulerint alimenta pauperibus, quibus exsulibus vivendi subsidia ministraverint. Prædia igitur intercepta, non jura sunt (nº 16).

» Eh bien, soit (1) : la famine de l'année dernière s'explique par un châtiment du ciel ; mais l'abondance de cette année, comment le ciel l'a-t-il permise ? Les dieux se sont donc bien vite lassés de leur vengeance. Jamais, en effet, récolte ne fut plus heureuse ; la terre nous a rendu au centuple ce qu'elle nous refusa un moment. Les dieux avaient-ils moins à punir cette année que l'autre le prétendu sacrilège commis envers les Vestales et les prêtres ?

» Telles sont les vicissitudes humaines. Où est l'homme assez étranger aux choses d'ici-bas pour qu'il faille le lui apprendre ? En même temps que nous souffrions de la disette, le reste du monde, du moins en grande partie, était dans l'abondance. Je défie nos adversaires de prouver le contraire. »

Ainsi parlait l'Evêque de Milan. A ce langage, on reconnaît encore l'ancien magistrat, le préfet de la ville, le Romain convaincu, ne rêvant que la prospérité de l'Empire, et travaillant avec force à le sauver. Mais tandis que Symmaque désespère de l'avenir, parce que les dieux sont tombés et que les Vestales sont pauvres, Ambroise, plein de confiance, salue l'approche de ces temps nou-

---

(1) Esto tamen si superiore anno deorum suorum injurias vindicatas putant, cur præsenti anno contemptui fuere ? Jam enim nec herbarum vulsis radicibus rusticana plebs pascitur, nec baccæ silvestris explorat solatia ; nec cibum de sentibus rapit : sed operum læta felicium, dum messes suas et ipsa miratus, explevit voti satietate jejunium : usurarios nobis reddidit terra proventus (nº 20).

veaux, où l'Eglise et l'Empire, indissolublement unis, doivent donner au monde les joies de la paix.

« Pourquoi, dit-il, s'arrêter aux usages anciens? Toutes choses s'améliorent par un continuel progrès. Le monde, à l'origine, n'était qu'un chaos ténébreux ; les éléments étaient mêlés et confondus, lorsque, un jour, les terres, les cieux et les mers se séparèrent pour se revêtir de leur incomparable beauté. La terre s'affranchissait de l'obscurité et elle s'étonnait de voir luire sur elle un nouveau soleil.

» Le jour a une aurore avant d'atteindre à son midi.

» La lune, image de notre Eglise, a ses phases et ses développements avant d'illuminer nos nuits de sa pleine lumière.

» Le sol était stérile, avant d'atteindre la saison des fleurs ou des fruits.

» Nous avons été enfants, avant d'être des hommes faits.

» O vous, qui nous reprochez ces changements et ces nouveautés, reprochez donc à la lumière de remplacer la nuit, reprochez à la vérité de remplacer l'erreur, reprochez à l'homme adulte sa maturité, reprochez à l'automne de couronner l'année de moissons et de vendanges. Est-ce un crime si le blé, le raisin et l'olive ne paraissent que vers la fin ?

» Notre moisson, à nous, ce sont les âmes des fidèles ; la vendange de l'Eglise, c'est l'abondance des grâces. Elle avait eu sa fleur dans les saints qui étaient à l'origine du monde ; maintenant elle s'est développée, elle s'est répandue, malgré les contradictions, parmi les peuples ;

elle porte ses fruits, elle triomphe, l'erreur est dissipée, la vérité a prévalu selon la justice et le droit. » (1).

On dirait un chant de victoire en l'honneur du Christ. C'était, au reste, la meilleure réponse à faire à Symmaque : saint Ambroise ne pouvait mieux terminer sa défense qu'en montrant les progrès et les conquêtes de la foi.

Cette lettre d'Ambroise fut portée au Conseil de l'empereur. Valentinien présidait lui-même l'assemblée. Il y avait là, mêlés et confondus ensemble, des païens et des chrétiens, et, parmi les plus hauts dignitaires, les comtes Bauton et Rumorides, généraux des armées d'Occident, tous deux nourris dans le paganisme (2). La requête de Symmaque avait tellement ému le Conseil, que les chrétiens eux-mêmes, dont il se composait, consentaient

(1) Reprehendant messem, quia sera fecunditas est : reprehendant vindemiam, quia in occasu anni est : reprehendant olivam, quia postremus est fructus.

Ergo et messis nostra fides animorum est ; Ecclesiæ gratia meritorum vindemia est, quæ ab ortu mundi virebat in sanctis, sed postrema ætate se diffudit in populos, ut adverterent omnes non rudibus animis irrepsisse fidem Christi (nulla enim sine adversario corona victoriæ) sed explosa opinione, quæ ante convaluit, quod erat verum, fit jure prælatum (nº 23 à 29).

(2) Lecti sunt libelli mei in consistorio, aderat amplissimus honore magisterii militaris Bauto comes, et Rumoridus, et ipse ejusdem dignitatis gentilium nationum cultui inserviens a primis pueritiæ suæ annis. Valentinianus tunc temporis audivit suggestionem meam, nec fecit aliud nisi quod fidei nostræ ratio poscebat. Acquieverunt etiam comiti suo. (S. AMBROSIUS, ép. LVII, *ad Eugenium*, nº 3.)

presque à relever l'autel de la Victoire et à rendre aux Vestales leurs titres et leurs revenus.

Mais la lecture de la lettre d'Ambroise changea bientôt ces dispositions. On reconnut la gravité de l'erreur que l'on allait sanctionner. Et Valentinien s'étant levé de son siège, parut inspiré, dit Ambroise (1), comme Daniel. Il reprocha aux chrétiens leur coupable faiblesse, et s'adressant aux païens, il leur dit : « Comment osez-vous penser que je sois assez ingrat pour vous rendre ce que vous a enlevé la piété de mon frère ? Que Rome me demande telle autre faveur qu'elle voudra ; je la chéris comme ma mère, mais je dois plutôt obéir à Dieu. » Les païens eux-mêmes se rangèrent à l'avis du jeune empereur.

C'était en l'année 384. Le paganisme, privé de ses richesses, recevait un coup mortel de la main d'un enfant. Blessé à mort, il respira quelque temps encore. Une nouvelle requête en sa faveur fut présentée à l'empereur Théodose quatre ans plus tard, lors de son passage à Milan (2). Elle ne servit qu'à provoquer un acte d'auto-

(1) Et cum universi, qui in consistorio aderant, christiani pariter atque gentiles dicerent esse reddenda, solus velut Daniel excitato in se Dei spiritu, arguebat perfidiæ christianos, gentilibus obviabat dicens : quod pius frater eripuit, quomodo a me putatis esse reddendum ?... Postulet parens Roma alia quæcumque desiderat : debeo affectum parenti, sed magis obsequium debeo salutis auctori. (*De obitu Valentiniani*, n. 19 et 20.)

(2) S. AMBROSIUS, ép. LVII, *ad Eugenium*, nos 4, 5 et 6. — BARONIUS. *Annales Ecclesiastici.*

rité. Théodose, étant venu jusqu'à Rome, porta un décret ordonnant de fermer les temples et d'abolir les sacrifices (1).

Les prêtres se dispersèrent, les demeures des dieux furent abandonnées, le feu de l'autel s'éteignit, la législation qui réglait le recrutement des Vestales fut abolie. Déjà quelques-unes avaient laissé le sanctuaire (2). Frappées par la mort, les autres disparurent bientôt de la scène du monde. La dernière d'entre elles, restée païenne, dut aller souvent pleurer auprès des murs de son temple et de son ancienne maison.

L'épouse infortunée d'Hector, réduite en esclavage, sous la loi du vainqueur, trompait, dit-on, le veuvage de sa grande âme en se faisant, sur la terre de l'exil, d'étroits et fragiles simulacres de la patrie : un faux Simoïs, un Xanthe desséché, une petite Troie, une image raccourcie

(1) Theodosius major, eversa Eugenii tyrannide, Romam venit, et contemptum religionum in animis omnium excitavit, publicum sumptum ultra dare ad sacrificia abnuens. Pellebantur utriusque sexus sacerdotes, et fana sacrificiis abolitis deserta relinquebantur. (ZOSIME. *Hist. Nov.*, lib. V.)

« Nec gratulentur, se privilegio esse munitos, quorum professio per legem cognoscitur esse damnata. » COD. THEOD., leg. 14, *de Pag.*)

(2) Vestales virgines, subtractis redditibus, et diminutis aut abolitis privilegiis, sensim evanuerunt, ut conjicere licet. Ac fortasse huc respicit Epistola Symmachi, 99, lib. IX, ad virginem Vestalem. « *Diceris ante annos legibus definitos Vestali secreto velle decedere, nondum credo rumori, sed assertionem tuæ vocis expecto.* »

des hautes tours de Pergame (1). Ainsi la dernière Vestale, se rappelant les anciens sacrifices, les jours d'Auguste et de Numa, les splendeurs du temps passé, errait en soupirant auprès de ces murailles désertes et devant ces statues des anciennes vierges qui semblaient encore la contempler. Elle suscitait par la pensée toutes les gloires antiques, elle portait dans l'âme dix siècles de souvenirs, mais elle n'avait au cœur aucune espérance ; elle mourut sur les marches de son autel à jamais abandonné.

Pendant ce temps, la Vestale Claudia, régénérée par les eaux saintes du baptême, chantait un hymne d'actions de grâces à l'Eternel.

Et le Pape saint Damase, qui occupait alors la chaire de Pierre, étendant sa main protectrice sur les temples des dieux, sauvait l'Eglise du reproche de barbarie. L'Eglise condamnait l'erreur, mais elle sauvait les arts et les œuvres des maîtres. Les temples du paganisme devinrent des sanctuaires en l'honneur du Christ ou de ses martyrs. Ce n'est que sous le fer des Barbares que leur ruine commença (2).

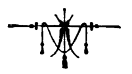
---

(1) . . . . Falsi Simoentis ad undam
Libabat cineri Andromache.....
..... Parvam Trojam, simulataque magnis
Pergama, et arentem Xanthi cognomine rivum.
(VIRGILE, *Enéide*, liv. III.)

(2) M. de Rossi. *Roma Sotterranea*. — ARMELLINI. *Antichi cimiteri cristiani*, p. 43.

Toutefois, l'impression produite dans l'Empire par la suppression des Vestales fut si profonde, qu'elle resta longtemps dans la mémoire du peuple. Elle retentit au loin dans l'histoire comme la chute d'un grand corps. Vingt ans après saint Ambroise, le poète Prudence réfutait encore Symmaque et présentait cet évènement comme la victoire définitive du Christ (1).

(1) PRUDENCE. *Etude sur la poésie latine chrétienne au IVe siècle*, par M. Aimé Puech, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes. — M. Gaston BOISSIER. *Le poète Prudence*. (*Revue des deux Mondes*, 25 janvier 1889.)





CHAPITRE XII

LES VIERGES PAIENNES ET LES VIERGES CHRÉTIENNES

La vertu dans le paganisme. — Influence des Vierges. — Que faut-il penser de la virginité des Vestales ? — Les Vierges païennes et les Vierges chrétiennes. — Le *Banquet* de Platon, le *Convivium Virginum* de saint Méthode. — Supériorité des vierges chrétiennes. — Leur nombre, leur vie, leur espérance, leur modèle, leur amour.

Le voyageur qui vient de mesurer de près les pierres et les degrés des Pyramides, s'éloigne à quelque distance pour contempler leurs grandes lignes et admirer la majesté avec laquelle elles s'élèvent entre la terre et le ciel.

Nous avons étudié le collège des Vestales ; nous avons visité leur temple et leur demeure ; nous avons parlé de leur ministère et de leurs redoutables fonctions ; nous avons raconté leurs châtiments si elles étaient coupables, et nous avons dit par quels privilèges, quelle influence, quels honneurs, le peuple de Rome avait récompensé leurs services et leur fidélité.

Notre étude ne serait point complète si nous n'ajoutions un mot sur leur vertu.

Il ne s'agit évidemment ici que de vertu naturelle, de cette vertu qui provient d'une âme droite, qui s'acquiert par les seules forces de la nature et qui dispose aux actions conformes à la droite raison (1) : de cette vertu qui est la conformité des actes avec cette lumière « qui éclaire tout homme venant en ce monde (2) », avec cette loi de la nature que les païens eux-mêmes portaient gravée dans leur âme et « par laquelle, nous dit saint Paul (3), à travers les choses visibles, les choses invisibles de Dieu pouvaient leur être connues. »

A cause des difficultés intérieures qu'il faut surmonter pour la mettre en pratique, une telle vertu n'exclut point la force de l'âme et la générosité du cœur ; elle peut donc être digne, aux yeux mêmes de Dieu, de récompenses, mais seulement des récompenses passagères du temps.

Qu'il y ait eu de telles vertus parmi les citoyens de Rome, on ne saurait le nier. L'histoire loue la piété de Numa, la valeur de Camille, la fidélité de Regulus, la prudence des Scipions, la justice des Gracques, l'austérité de Caton, la sagesse d'Auguste. L'amour de la famille et l'amour de la patrie se sont élevés parfois, dans le paganisme, jusqu'à un degré héroïque et merveilleux.

Saint Augustin et plusieurs autres Pères de l'Eglise n'hésitent pas à attribuer à ces vertus sociales et domes-

(1) Card. MAZELLA. *De Virtutibus,* art. I.
(2) JOANN. I, 9.
(3) *Ad Romanos.* cap. I, 20.

tiques le succès des armes romaines et la rapide prospérité de l'Empire.

Mais s'il est un endroit de Rome où la vertu a dû plus particulièrement s'épanouir, c'est bien dans le temple et dans la demeure des Vestales.

Le temple n'était-il point un foyer d'où montait la prière aux dieux et d'où l'exemple se répandait sur la terre ?

La demeure s'élevant au milieu du Forum n'était-elle point un asile inviolable et sacré de justice, de dévouement et de fidélité ?

Qui, mieux que les Vestales, devait travailler au salut de l'Etat ?

Qui pouvait mieux calmer les cœurs des princes et les incliner à la paix ?

Qui était plus libre de s'intéresser aux malheureux ?

Qui pouvait compatir plus efficacement aux misères d'un peuple ?

Qui, plus facilement, pouvait rendre aux familles tombées la considération, la fortune, l'avenir ?

Les nombreuses statues qui se dressent dans l'*atrium* des Vestales attestent leur religion, leur piété, leur influence salutaire à travers tous les rangs de la société pour protéger les uns et défendre les autres.

Les classiques nous ont fait le récit des médiations pacifiques dont elles ont été chargées. Si leur demande n'était point toujours satisfaite, elles étaient elles-mêmes reçues et renvoyées avec de grands honneurs, avec des marques non équivoques de vénération et de respect de

la part d'un ennemi. Leur caractère sacré, la sainteté de leur vie en imposaient plus que les faisceaux des consuls.

Elles ont rendu à tous les citoyens de très grands services.

Mais, faut-il le dire ? parfois le vieux sang romain qui coulait dans leurs veines se réveillait, et elles devenaient inaccessibles à la clémence et à la pitié. Dans les jeux du cirque, dans ces combats de gladiateurs que le peuple était si avide de contempler, les Vestales se laissaient entraîner par la vue du sang et de la lutte, au point d'oublier toute compassion pour les blessés.

Prudence rappelle un de ces combats de l'amphithéâtre, à peine abolis de son temps, et il nous dit :

« D'innombrables cris de joie accompagnaient chaque exécution ; ils partaient de tous les rangs, même de ceux des femmes, même des loges des Vestales ! Oui, on voyait ces Vierges, si douces et si modestes, oubliant les vertus de leur sexe, se lever à chaque coup, se récrier avec délices toutes les fois que le vainqueur enfonçait le glaive dans la gorge du vaincu ! On les voyait compter par combien de blessures entr'ouvertes le gladiateur arrosait l'arène de son sang ! On les voyait précipiter leurs mains en l'air pour ordonner la mort et commander, avec autant de férocité que le peuple, de déchirer ceux qu'elles supposaient conserver encore un reste d'animation (1) ».

(1) O tenerum, mitemque animum ! consurgit ad ictus,
Et quoties victor ferrum jugulo inserit, illa
Delicias ait esse suas, pectusque jacentis

De tels actes font tache à la gloire des prêtresses de Vesta.

Pour accomplir leur mission et exercer dignement leur ministère, on exigeait encore d'elles une inviolable chasteté.

Que faut-il penser de la virginité des Vestales ?

Et d'abord celui qui, le premier, imposa la virginité aux Vestales, avait compris que cette vertu renfermait assez de noblesse et assez de grandeur pour forcer le respect de tous les âges.

Mais les Vestales sont-elles restées vierges ?

Personne n'ignore qu'il y a une triple virginité : la virginité du corps, la virginité de l'esprit et la virginité du cœur. La première est toute dans l'intégrité matérielle ; la seconde est la garde des pensées et des sentiments ; la troisième réside dans le cœur. C'est un état de chasteté accompagné de la volonté d'y persévérer toujours pour l'amour de Dieu. Rester étranger de corps, d'esprit et de cœur à tout ce qui est opposé à la chasteté, et vouloir demeurer dans cet état pour glorifier Dieu et s'unir à lui d'une manière plus parfaite, telle est la véritable virginité. Et cette virginité est la seule qui soit une vertu, au sens chrétien du mot (1).

Virgo modesta jubet converso pollice rumpi :
Ne lateat pars ulla animæ vitalibus imis,
Altius impresso dum palpitat ense secutor.
(*Contra Symmach.*, lib. II, 1095-1100.)

(1) D. ERSCHBACH. *Disputationes physiologico-theologicæ*. P. II, cap. II, *de Virginitate*.

Nous pouvons admettre que les Vestales ont gardé l'intégrité matérielle du corps. Le terme fixé à leurs vœux, les privilèges et les honneurs dont elles jouissaient, la surveillance du grand Prêtre, le respect de la foule, la crainte des terribles châtiments dont elles étaient menacées, c'était, nous semble-t-il, une sauvegarde suffisante pour la généralité.

Pendant onze siècles, de nombreuses Vestales se sont succédé auprès du feu sacré: vingt ont été accusées de souillures ; quinze, environ, reconnues véritablement coupables, ont été justement condamnées.

Voici le tableau fidèle de ces jugements et de ces condamnations ; nous l'empruntons au livre si remarquable de M. Bouché-Leclercq sur *Les Pontifes de l'ancienne Rome* (1) :

« Le supplice de Pinaria, sous le premier Tarquin, inaugure la série des exécutions (2). En 485, le Champ Scélérat se referma sur une Vestale à laquelle les auteurs attribuent des noms différents : Oppia, Opimia, Popilia, Pompilia, Portilla (3) ; en 472, Orbinia, dénoncée par des prodiges, subit le même sort (4).

» Plus tard, sous le pontificat de P. Corn. Calussa, la Vestale Minuccia, d'abord suspendue de ses fonctions, fut également conduite au supplice (334) (5). Soixante

(1) Livre IV, ch. I. *Autorité disciplinaire du P. M.*
(2) DION, III, 67.
(3) Liv. II, 42. — DION, VIII, 89. — OROS., II, 8.
(4) DION, IX, 40.
(5) Liv. VIII, 15.

ans après (273), la terrible sentence frappait Sextilia (1). Capparonia prévint l'exécution et se donna la mort (264) (2). Floronia, séduite par un secrétaire des Pontifes et condamnée avec sa compagne Opimia (216), imita cet exemple (3). L'an 114, trois Vestales sont accusées d'inceste ; l'une, Æmilia, est condamnée ; les deux autres, Marcia et Licinia, défendues par les orateurs les plus célèbres de l'époque, sont acquittées par le P. M. L. Métellus. Mais des prodiges annoncent que le ciel n'est pas satisfait. Sur la proposition du tribun Sex. Peducœus, l'enquête est reprise, au nom du peuple, par un commissaire extraordinaire, L. Cassius, qui condamne les Vestales acquittées (113) (4).

» Le moindre soupçon pouvait provoquer une instruction juridique : en 420, les allures un peu mondaines de Postumia faillirent lui coûter la vie ; elle en fut quitte pour une admonestation du P. M. Sp. Minucius, qui lui enjoignit de vivre désormais avec plus de recueillement (5). Minucia, avant sa condamnation, en 334, avait déjà été soupçonnée sans preuves positives, à cause de sa coquetterie (6). Fabia, la belle-sœur de Cicéron,

---

(1) Liv., *ép.* 14. — Orose, IV, 2.
(2) Orose, IV, 5.
(3) Liv. XXII, 57.
(4) Liv., *ép.* LXIII. — Val. Max., VIII, 15. — Pline, VII, 35. — Plutarque, Q. R., 83.
(5) Liv. IV, 44.
(6) Liv. VIII, 15.

fut compromise par Catilina (1), et une autre Vestale par les assiduités de Crassus (2). Heureusement, les dieux, si attentifs à dénoncer les coupables, daignaient quelquefois venir au secours des innocentes : Æmilia, Claudia Quinta et Tuccia se justifièrent en faisant des miracles (3). »

Néron déshonora la Vestale Rubria (4).

« Le scepticisme de l'époque impériale se montra indulgent. Les exécutions étaient oubliées depuis près de deux siècles, quand il prit fantaisie à Domitien de faire un exemple qui coûta la vie aux deux sœurs Ocellatæ, à Veronilla (83), et à la grande Vestale Cornelia Maximilla (91), précédemment acquittée par Vespasien (5). Caracalla dépeupla le temple de Vesta : Claudia Læta, Aurelia Severa, Pomponia Rufina furent enterrées vives. Carnutia Crescentia se précipita du haut de la demeure des Vestales, et échappa au supplice par le suicide (6). »

La dernière exécution est celle de Primigenia, pendant que Symmaque était préfet (7).

Ces défaillances, ces accusations et ces chutes sont de

---

(1) ASCON., in orat. *de Toga cand.*, pag. 93.

(2) PLUT., *De inim. util.*, 6.

(3) PLINE, XXVIII, 2. — DION., II, 68 et 69. — VAL. MAX., I, 1, 7. — OVIDE, *Fastes*, IV, 30'. — PROP., IV, 11.

(4) SUÉTONE, *Nero*, XXVIII.

(5) SUÉTONE, *Domit.*, 8. — PLINE, *Epist.*, IV, 11.

(6) DIO CASSIUS, LXXVII, 16.

(7) SYMMAQUE, *Epist.*, 128 et 129.

grandes ombres qui ternissent la pureté du collège des Vestales ; nous ne croyons pas toutefois qu'elles dénaturent complètement cette institution, pas plus que quelques feuilles détachées, tombant dans le lit d'un fleuve, ne détruisent la régularité de son cours et n'altèrent la transparence de ses eaux. A travers ces ombres apparaît encore un point lumineux, comme une étoile dans un ciel obscur, la virginité se perpétuant à travers les siècles, gardienne fidèle des destinées du peuple-roi.

Mais si les Vestales, dans leur plus grand nombre, surent garder l'intégrité du corps, furent-elles capables de garder leurs pensées et leur cœur ? Etaient-elles vierges d'esprit comme elles étaient vierges de corps ?

Dieu seul est juge des pensées et des sentiments intérieurs de l'homme. Dans un temps où la loi parfaite n'était point encore donnée, Lui seul peut dire à quel degré de vertu certaines âmes, se mouvant dans la sphère de la loi naturelle, ont pu un jour être élevées.

Il nous plairait, sans doute, de croire à l'innocence intérieure des Vestales ; mais, nous souvenant des prescriptions sévères qu'exige la conservation de l'âme, nous ne pouvons nous représenter que sous des couleurs très imparfaites une vertu qui ne se refusait aucune des commodités du luxe et que n'effrayaient point les licences de l'amphithéâtre.

D'autant que, sous les empereurs, ces licences étaient à leur comble. Auguste avait maintenu une ancienne loi de la République qui interdisait aux femmes l'entrée du

cirque avant la cinquième heure du jour (1). Avant cette heure, on donnait des combats de lutte et de pugilat, où les athlètes n'étaient revêtus que d'un léger vêtement. Néron, qui avait vu les prêtresses de Cérès assister à des jeux semblables à Olympie, rapporta la loi d'Auguste, et depuis les Vestales y furent invitées (2).

Mêlées ainsi à la société païenne, participant à ses fêtes et à ses jeux, peut-on penser que l'esprit des Vestales n'ait point été souillé par le spectacle de ces impures manifestations ?

Quant à la volonté de ne jamais laisser flétrir en elles la virginité, uniquement par amour pour cette vertu, les Vestales ne pouvaient pas l'avoir. La loi elle-même assignait un terme à leur continence. Après trente années de service, elles étaient libres, elles pouvaient rentrer dans le monde et se marier. Si un très grand nombre d'entre elles demeuraient dans le temple après le temps écoulé, Plutarque nous fait observer que ce n'était pas précisément l'amour de la vertu qui les retenait, mais une crainte vague et superstitieuse que leur vie s'écoulerait dans la tristesse et dans le malheur (3).

C'est contre les conditions imposées par le paganisme

(1) Mulieres ante horam quintam venire in theatrum non placere. (Suét., *D. Aug.*, 44.)

(2) Ad athletarum spectaculum invitavit et Virgines Vestales, quia Olympiæ quoque Cereris sacerdotibus spectare conceditur. (Suét., *Nero*, XII.)

(3) *Numa*, X.

à cette vertu et non contre la virginité elle-même, que saint Ambroise (1), saint Augustin (2) et Prudence (3) se sont élevés toutes les fois qu'ils ont parlé des vierges de Vesta.

La virginité parfaite de corps, d'esprit et de cœur devait être la gloire du christianisme (4). Une chasteté sans tache, une obéissance sans bornes, une fidélité sans limites, une charité sans repos, se ranimant sans cesse dans l'amour de Dieu et dans l'espérance des biens éternels, tel est le glorieux état que les vierges chrétiennes devaient inaugurer.

La connaissance et l'amour de la divinité étant le suprême aliment de la vertu des vierges, quelle connaissance et quel amour de Dieu les Vestales pouvaient-elles avoir ?

Le génie de l'homme s'est élevé parfois jusqu'à la contemplation et l'amour de la véritable Beauté.

(1) Quis mihi prætendit Vestæ Virgines, et Palladis sacerdotes? Qualis ista est non morum pudicitia sed annorum, quæ non perpetuitate sed ætate præscribitur ? Petulantior est talis integritas, cujus corruptela seniori servatur ætati. Ipsi docent virgines suas non debere perseverare, nec posse, qui virginitati finem dederunt. Qualis autem est illa religio, ubi pudicæ adolescentes jubentur esse impudicæ anus ! (*De Virginibus,* lib. I, cap. IV.)

(2) *De Civitate Dei*, lib. III, XVIII. — Lib. IV, X, *et passim.*

(3) *Contra Symmachum*, lib. II, v. 1063-1084.

(4) Virgo cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore et spiritu. (I, *ad Corinth.*, VII, 34.)

Réunis autour d'une même table, Phèdre, Pausanias, Eryximaque, Aristophane, Agathon et Socrate ont résolu de faire l'éloge de l'Amour. C'est l'amour pur, l'amour céleste et l'amour parfait qui fait l'objet de leurs louanges. Tout ce qu'en dit Socrate, il le tient de Diotime, une prêtresse des dieux, peut-être une des Vestales qui gardaient, en Grèce, le feu sacré. « Il faut premièrement que celui qui s'achemine vers cet amour céleste et qui y est conduit par le droit chemin, s'accoutume, dès sa jeunesse, à contempler les beautés matérielles, et à en connaître la nature et les rapports. Quiconque a suivi cet ordre arrive au terme de l'amour et contemple cette Beauté admirable de la nature : Beauté qui est subsistante par elle-même, n'étant point sujette à finir, comme elle n'a jamais eu de commencement, ne pouvant recevoir ni accroissement, ni diminution ; dont la perfection est entière et invariable ; qui n'est suspendue dans aucun temps, ni affaiblie par le défaut d'aucune partie ; qui ravit infailliblement tous ceux qui la connaissent, sans qu'il soit possible que les goûts soient partagés sur son sujet, comme ils le peuvent être sur les objets fragiles et composés, qui sont beaux en quelques parties et défectueux en d'autres, et qui ne subsistent pas toujours dans le même état ; Beauté universelle, qui ne peut être représentée à l'esprit sans aucune image ; Beauté qui n'est affectée en particulier ni à un animal, ni à la terre, ni au ciel, ni à quelque être séparé, mais qui doit être conçue simplement en elle-même, sans aucun mélange ; existant indépendamment de tout, et exempte de toute altération; se communiquant aux natures particulières, sans que

leur changement ni leur ruine lui apporte ni dommage ni augmentation. On s'attache à des beautés particulières, pour s'élever, comme par degrés, à la Beauté universelle. C'est dans cette occupation que les hommes doivent passer leur vie, et si jamais vous y parvenez, Socrate, dit la sage Diotime, vous avouerez que l'or et les choses estimées les plus précieuses ne sont rien en comparaison du Beau considéré en lui-même. O le merveilleux spectacle que cette Beauté divine, pure, simple, entière, parfaite, sans mélange de corps ni de couleurs, et inaccessible à toutes les misères qui corrompent les biens terrestres ! Quelle opinion auriez-vous d'une vie qui serait employée à cette contemplation ? Ne pensez-vous pas que l'œil qui est capable d'apercevoir le Beau ne conçoit pas seulement l'image des vertus, mais les vertus mêmes ? Car les ombres ne conviennent plus à qui a atteint la réalité. L'homme arrivé à cet état, produisant et nourrissant la vertu, devient ami de Dieu, et obtient l'immortalité, si quelque personne humaine y peut prétendre (1). »

L'amour de cette Beauté divine, entrevue aux seules lumières de la raison, fut-il le secret de la vertu de Socrate et l'aliment de la vertu des Vestales ?

Le génie de l'homme parvenu jusqu'à la contemplation de la divinité ne peut longtemps se maintenir dans ces hauteurs s'il n'est porté sur les ailes de la foi.

Le *Banquet de Platon* se termine par le discours

(1) Traduction du *Banquet de Platon*, par Mme l'Abbesse de Fontevrault, continuée par Jean Racine.

d'Alcibiade, discours que Racine appelle « inutile et scandaleux (1) », discours d'un homme ivre, qui, tout en faisant l'éloge de la vertu de Socrate, est une étrange provocation au mal.

Les Vestales existaient à Rome depuis quatre siècles, quand Platon écrivit le *Banquet*. Les Vestales finissaient, quand parut un autre livre, imité de celui de Platon et dont le retentissement fut immense dans le monde chrétien. C'est le *Banquet des Vierges*, le *Convivium Virginum* (2) de saint Méthode, évêque de Patare, en Lycie, ensuite de Tyr, en Phénicie, mort martyr vers l'an 303, sous la persécution de Dioclétien.

L'amour pur avait inspiré Platon ; un amour plus pur encore, le véritable amour, inspira saint Méthode. Platon se fait raconter par Diotime les discours tenus une nuit chez Agathon. Une autre femme, nommée Grégorium, raconte à saint Méthode une conversation tenue par dix vierges sur l'excellence de la virginité.

Marcelle, Théophile, Thalie, Théopatre, Thalluse, Agathe, Procilla, Thècle, Tysiane et Domnine sont réunies dans un magnifique jardin, vrai paradis terrestre, sous l'arbre de l'Agneau, dont les branches les protègent. Arètes, fille de la philosophie ou de la perfection, leur demande un éloge de la virginité.

(1) Lettre de Racine à Boileau, précédant cette traduction.
(2) Migne, *Patrologie grecque*, t. xviii, col. 27 à 221.

Marcelle, la plus ancienne et la première assise, établit d'abord la supériorité de la virginité sur le mariage.

Théophile dit que Dieu en donnant la virginité à la terre n'a pas voulu cependant amoindrir le mariage. Dans une nuit sereine, la clarté de la lune n'éteint pas la lumière des autres étoiles et elle prouve ses paroles par les bénédictions accordées aux époux dans l'ancien et le nouveau Testament.

Thalie disserte sur l'Incarnation, union de la nature divine avec la nature humaine dans la personne du Christ : union sainte, mariage sublime où le Christ est formé d'une Mère Vierge comme le premier homme a été créé d'une terre immaculée.

Théopatre compare les vierges vivant en ce monde aux juifs exilés sur les fleuves de Babylone. Le ciel est leur patrie, le saule est leur symbole. Sur terre elles ne peuvent chanter leur véritable chant. Mais Dieu les voit et leur répond, comme à d'autres Jérusalem : « *Si oblitus fuero tui Jerusalem.* »

Thalluse donne à ses compagnes des avertissements utiles pour se conserver dans leur sainte et délicate profession. Agathe explique la parabole des dix vierges de l'Evangile. Procille commente les paroles du Cantique des Cantiques. Thècle décrit les combats et les victoires des vierges, et venge leur liberté. Tysiane montre le prix, l'excellence et la gloire de la virginité. Domnine, enfin, prouve que, pour être véritablement vierge, il ne suffit pas, comme les païens, de l'être de corps, mais de cœur, et qu'il faut unir l'humilité à la chasteté, la perfection à la continence.

Ce dialogue se termine par un chant auquel les dix vierges prennent part. C'est un hymne de gloire et de victoire, un hymne qui a dû longtemps se chanter dans les assemblées des fidèles et surtout dans les communautés de vierges en Orient.

C'est surtout un hommage au Christ, Roi, Maître et Époux des vierges.

Le Christ, en effet, étant sur la terre, avait donné ses préférences à la virginité. Il s'était choisi une Mère vierge, il avait exigé que l'époux de sa Mère, destiné à remplir en sa faveur les devoirs d'un père, fût lui-même un homme vierge. Son précurseur Jean-Baptiste est vierge, et son disciple bien-aimé, saint Jean l'apôtre, est vierge également.

Il prêche dans la Judée, et tandis qu'il fait du mariage un de ses sacrements, une source invisible de grâces et l'image de son union éternelle et immaculée avec l'Eglise, il annonce qu'à travers les siècles des hommes se rencontreront qui, par amour pour le royaume des cieux, renonceront à la sainteté de cet état pour demeurer vierges. Et ces hommes qui, pour un plus grand bien et de plus grandes récompenses, se sont voués à la virginité, il les loue et les bénit (1).

Sur l'ordre du Maître, les apôtres se dispersent à travers les peuples. Au milieu d'un monde dont la corruption déborde comme la lave brûlante au jour où périt Hercu-

(1) MATH., XIX.

lanum, ils proclament la sainteté du mariage, mais, en même temps, ils font l'éloge de la virginité.

« Touchant la virginité, disait saint Paul, je n'ai pas un commandement du Seigneur, mais c'est un conseil que je donne, comme l'ayant reçu de la miséricorde de Dieu, et afin d'être fidèle. Celui-là est plus heureux qui demeure vierge en suivant mon conseil. Je pense que j'ai l'Esprit de Dieu (1). »

Et, à la voix des apôtres, des vierges se lèvent dans l'Eglise.

Toute l'antiquité chrétienne retentit du nom de Thècle, qui reçut de saint Paul la consécration virginale et qui eut l'honneur d'être la première martyre de son sexe (2).

Il est dit au livre des Actes que les quatre filles du diacre Philippe vivaient dans la virginité et étaient douées du don de prophétie (3).

La vierge Maximille se met au service de saint André (4). Saint Mathieu, dans sa mission d'Ethiopie, baptise et consacre au Seigneur la vierge Iphigénie et quelques-unes de ses compagnes (5).

Saint Pierre est reçu dans Rome par le sénateur Pudens et Claudia, son épouse. Leurs deux filles Praxède

---

(1) I, *Corinth.*, VII.

(2) Card. PITRA, *Analecta sacra*, t. I et t. IV, *passim*.

(3) *Actes des Apôtres*, XXI, 9. — EUSÈBE, *Hist. Eccl.*, liv. III, ch. XXX.

(4) BOLLAND. 30 nov.

(5) *Martyr. rom.*, 21 sept.

et Pudentienne se vouent à Dieu, distribuent leurs biens aux pauvres, et secondent le chef des apôtres dans la propagation de la foi. Le palais de ces deux vierges mérita de devenir le premier temple de Jésus-Christ, dans la ville éternelle.

Vers le même temps, Pétronille, la fille spirituelle de saint Pierre, reçoit la couronne de la virginité et la palme du martyre.

Le pape saint Clément donne de ses propres mains le voile des vierges à Flavia Domitilla, nièce du consul Flavius Clemens, exilée ensuite pour la foi, dans l'île Pontia, avec ses compagnes vierges, Euphrosine et Théodora (1). Dans une de ses plus belles lettres à Eustochium, saint Jérôme raconte que la sainte veuve Paula, se rendant en Palestine, « descendit dans l'île Pontia, ennoblie, sous Domitien, par l'exil de la plus illustre des femmes, Flavia Domitilla, et, visitant les chambres étroites dans lesquelles elle avait passé son long martyre, elle sentit son âme s'élever sur les ailes de la foi et crut voir déjà Jérusalem et les saints lieux (2). »

Et si, des premières années du christianisme, nous remontons jusqu'à l'époque des persécutions, quelles phalanges glorieuses de vierges et de martyres !

Voici la vierge Agnès, dont la vertu et le courage, au dire de saint Jérôme, avaient été loués dans les langues

(1) ADON. *Martyrol,* 7 Maii.
(2) HIERONYM., ép. 86, *ad Eustoch.*

de toutes les nations (1). Par trois fois, le préfet lui propose d'abandonner la religion chrétienne ; ou bien si tant est qu'elle veuille rester vierge, il lui ordonne d'aller au temple de Vesta, de se consacrer à la déesse et de veiller à la garde de ses augustes autels (2) ! Si elle persiste dans son dessein, elle sera condamnée au supplice ; mais auparavant elle sera menée en des lieux infâmes (3), car la loi romaine défend de mettre une vierge à mort (4). On sait comment Dieu préserva l'illustre sainte ; respectée par les flammes mêmes du bûcher, elle tomba sous le glaive du licteur. Emérentienne est lapidée sur le tombeau d'Agnès. Prisca, la vierge pure, meurt aussi dans sa treizième année.

---

(1) *Epist.* VIII, *ad Demetriadem.*

(2) Unde te ad venerandam deam Vestam properare necesse est, ut si tibi perseverantia virginitatis placet, ejus die noctuque sacrificiis venerandis insistas. (*Acta s. Agnetis,* V. M., § V.)

(3) Tunc Symphronius præfectus dixit : unum tibi e duobus elige, aut cum virginibus deæ Vestæ sacrifica, aut cum meretricibus scortaberis in contubernio lupanari... Unde, ut dixi, aut sacrifica, deæ Vestæ ad laudem generis tui, aut ad ignominiam natalium tuorum eris publicæ abjectionis scortium. (*It.*, § VII.)

(4) Immaturæ puellæ, quia more tradito nefas erat virgines strangulari, vitiatæ prius a carnifice, dein strangulatæ (SUÉTONE, *in Tiber.* LXI.)

Tradunt temporis hujus auctores, quia triumvirali supplicio affici virginem inauditum habebatur, a carnifice, laqueum juxta, compressam : exin, oblisis faucibus, id ætatis corpora in gemonias abjecta. (TACITE, *Annal.*, V, 9.)

Dion Cassius (*Tib.*, lib. LVIII, cap. II, pag. 368 des

Faut-il rappeler les grands noms de Cécile, de Suzanne, de Victoire, ces vierges apôtres, dont la piété et le courage ont converti des hommes plongés dans les erreurs du paganisme; de Sothère, dont saint Ambroise a chanté les vertus ; de Marcelline, de Bibiane, de Martine et de tant d'autres jeunes filles romaines, qui brillent au ciel de l'Eglise comme les plus belles étoiles au firmament ?

Nous ne parlons que des vierges de Rome. Mais comme à Rome, dans toutes les contrées où l'évangile avait été annoncé, des vierges innombrables s'étaient vouées à Dieu. Au IV[e] siècle, l'église seule de Constantinople en comptait plus de mille (1). S'il faut en croire saint Ambroise, les îles de la Méditerranée retentissaient d'une louange sans fin : des communautés de vierges, répandues depuis la Palestine jusqu'à Rome traçaient la marche triomphante du Christ victorieux. Quand les Barbares vinrent attaquer l'Empire, ces vierges devaient leur inspirer plus de crainte que les armées des empereurs (2).

---

petits classiques de Leipzic) dit qu'il n'était pas permis (οὐχ ὅσιον) et qu'il était contraire à la religion de faire mourir une vierge de mort violente.

De là viendrait que les Vierges chrétiennes étaient exposées dans les lupanars avant d'être conduites au supplice, outrage que subissaient rarement les veuves ou les femmes mariées. On comprend dès lors les miracles éclatants que Dieu opérait en faveur de leur préservation.

(1) S. Joan. Chrysost., *Homil.* lxvii, *in Math.*

(2) Ammien-Marcellin, xviii, 10.

Les Vestales vivaient encore, et l'Eglise avait déjà donné au monde une magnifique floraison de saints. Le nombre des vierges était la meilleure preuve de la vérité de sa doctrine et de la sublimité de sa foi (1).

Et quelles différences n'établirait-on pas entre les vierges païennes et les vierges chrétiennes ?

La vierge païenne était prise par le pontife comme, dans une guerre, le vainqueur s'empare d'une proie (2) ; elle pouvait être arrachée de force à sa famille, et elle entrait dans le temple jeune encore, avant de connaître le poids de ses obligations, sans le secours d'aucune grâce, et sans appel intérieur (3).

La vierge chrétienne a d'abord entendu la voix de Dieu la conviant à une vie plus parfaite, elle a éprouvé de

---

(1) « Les Vestales, durant toute la durée de la République et de l'Empire, n'ont pas dépassé le nombre de 200 à 250. Elles étaient au nombre de six. En supposant une moyenne de trente ans pour chacune, on arrive à dix-huit par siècle. L'institut des Vestales a duré douze siècles à peu près. (Note de M. Ph. Gonnet, à la suite de deux savants articles sur les Vestales romaines, publiés dans l'*Université catholique*, 15 février et 15 avril 1890.)

(2) Capi virgo propterea dici videtur, quia pontificis maximi manu prehensa ab eo parente in cujus potestate est, veluti bello capta abducitur. (AULU-GELLE, lib. I, cap. XII.)

(3) Ac primum parvæ teneris capiuntur in annis,
Ante voluntatis propriæ quam libera secta
Laude pudicitiæ fervens, et amore deorum
Justa maritandi condemnet vincula sexus.
(PRUDENCE, II, *contra Symmach.*, 1065-1068.)

longs attraits pour la vertu. Mais les lois de l'Eglise sont sages et prudentes : la vierge chrétienne n'est pas ravie à sa famille, ni à ses tendres années ; il faut que d'elle-même elle s'offre au Seigneur.

Dans les premiers siècles il y avait pour les vierges chrétiennes deux degrés de consécration distincts et successifs (1) : la première n'était qu'une promesse de vie virginale, faite spontanément par une jeune fille qui, dès lors, était appelée *Deo devota* ou *Deo devotans* (2). L'état de ces vierges était une sorte de noviciat, bien que plusieurs y demeurassent toute leur vie (3). D'après saint Basile, on pouvait embrasser cet état de vie dès l'âge de 16 ans (4). Mais les usages variaient avec les diverses églises ; les catacombes nous révèlent des inscriptions dédiées à des vierges de douze ans (5), et saint Jérôme fait l'éloge de la pieuse Asella, qui se voua à la virginité avant d'avoir atteint son treizième printemps (6).

La seconde consécration avait lieu beaucoup plus tard : elle consistait dans la réception du voile (*flammeum virginale*), récompense d'une virginité depuis longtemps éprouvée.

(1) Innoc., PP. I, *Epist. ad Victric, Episc. Rothom.*
(2) M. Le Blant, t. I, pag. 366.
(3) M. l'Abbé Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, pag. 793.
(4) *Epist. ad Amphiloch.*, cap. XVIII.
(5) M. de Rossi, *Inscriptions chrétiennes*, t. I.
(6) *Epist. ad Marcell.*

Le pape saint Damase nous dit que sa sœur Irène reçut le voile à vingt ans (1).

Mais l'âge varie encore avec les contrées. Le concile de Carthage veut que la réception du voile n'ait pas lieu avant vingt-cinq ans (2). Plusieurs autres conciles, celui d'Agde et celui de Saragosse (380), demandent même que cette cérémonie soit différée jusqu'à quarante ans (3). Ces vierges professes étaient dès lors nommées *Deo sacratæ* ou *Christo dicatæ Virgines Dei* (4).

Les Vestales étaient consacrées au culte des dieux par une froide formule que le grand Prêtre prononçait en les choisissant (5).

L'Eglise chrétienne entourait la consécration de ses vierges de tout l'éclat de ses pompes et de ses solennités ; la cérémonie n'avait lieu qu'aux principales fêtes de

---

(1) Voverat hæc sese Christo, cum vita maneret
Virginis ut meritum sanctus pudor ipse probaret
Bis denas hyemes necdum compleverat ætas.
(DAMASUS, PP.)

(2) Placuit ut ante viginti quinque annos ætatis, nec diaconi ordinentur, nec virgines consecrentur. (*Concil. Carthagin.*, II, can. 4.)

(3) Sanctimoniales, quamlibet vita earum et mores probati sint ante annum ætatis suæ quadragesimum non velentur. (*Conc. Agath.*, can. 19.)

Item lectum est, non velandas esse virgines, quæ se Deo voverint, nisi quadraginta annorum probata ætate, quam sacerdos comprobaverit. (*Conc. Cæsaraugust.*, can. 8.)

(4) FABRETTI, pag. 567.

(5) AULU-GELLE, *Nuits attiques,* liv. I, ch. II.

l'année, et spécialement d'après une constitution du pape saint Gélase, au jour de Noël et de l'Epiphanie, aux fêtes de la Vierge et des apôtres (1).

Dans les temps de persécution, la cérémonie se faisait aux Catacombes (2). Une fresque du cimetière de sainte Priscille nous montre un pontife, que l'on croit être le pape Pie I[er], assis sur sa chaire et assisté d'un personnage debout, qui serait le prêtre saint Pastor, son frère. Une vierge, sainte Praxède ou sainte Pudentienne, tient déployé entre ses mains le voile que le pontife va lui imposer (3). Cette fresque est de la première moitié du second siècle.

Après la paix de l'Eglise, l'imposition du voile se fait au grand jour, comme l'ordination des prêtres, dans la basilique des saints apôtres. Saint Ambroise raconte la consécration de Marceline, sa sœur, entre les mains du pape saint Libère (4). C'était dans l'église de saint Pierre et le jour de la Noël ; le temple resplendissait de lumière et les nouveaux baptisés, encore vêtus de blanc, entouraient l'autel comme des candidats au royaume des

---

(1) Devotis Deo Virginibus in Epiphaniarum die... sacrum velamen imponunt Episcopi. (Ep. IX, cap. 12, *ad Episc. Lucan.*)

(2) Le cardinal Wiseman a fait un suave récit de cette cérémonie des Catacombes au ch. XI, 2[e] partie, *de Fabiola*.

(3) Bosio., pag. 549.

(4) Tempus est, soror sancta, ea quæ mecum conferre soles, beatæ memoriæ Liberii præcepta resolvere : ut qui vir sanctior, sermo accedat gratior. Namque is, cum Salvatoris Natali ad Apostolum Petrum virginitatis professionem vestis quoque

cieux. Une vierge se présenta : « Ma fille, dit le pape Libère, vous avez choisi les meilleures noces. Vous voyez quelle multitude est venue fêter aujourd'hui la naissance de votre Époux. Il n'y a personne qui se soit retiré à jeun de son festin. Au repas des noces, il convertit l'eau en vin ; il va vous conférer aujourd'hui le don mystérieux de la virginité qui transformera les défaillances terrestres auxquelles vous êtes assujettie. Il nourrissait autrefois la foule dans le désert avec cinq pains et deux poissons ; aujourd'hui il a convoqué la foule à votre repas nuptial ; mais ce ne sont plus quelques pauvres pains d'orge qu'il nous donne à manger. C'est son propre Corps, c'est le Pain descendu du ciel.

» Il est né aujourd'hui comme homme d'une vierge, mais il est éternellement engendré de son Père avant le temps. Dieu de Dieu, Lumière de Lumière, Vertu toute-puissante, Sagesse infinie, tel est votre Époux, ma fille, aimez-le, car il est bon. L'Évangile dit que personne n'est bon que Dieu, et votre Époux est Dieu..... »

Telles sont les exhortations que les papes et les évêques des premiers siècles adressaient aux vierges avant de les voiler. Au lieu de borner leur mission au royaume de la terre, ils élevaient leurs âmes jusqu'au royaume des cieux.

---

mutatione signares (quo enim melius die, quam quo virgo posteritatem acquisivit ?), astantibus etiam puellis Dei compluribus quæ certarent invicem de tua societate : Bonas, inquit, filia, nuptias desiderasti. Vides quantus ad natalem Sponsi tui populus convenerit, ut nemo impastus recedit ?... (Lib. III, *de Virginibus*, nos 1, 2, 3.)

Les vierges païennes, entrées dans le temple, étaient aussitôt revêtues de riches bandelettes et d'un costume d'une éclatante blancheur.

Les vierges chrétiennes ne portaient que des vêtements d'une couleur obscure; un voile de pauvre étoffe cachait aux yeux du monde la pureté de leur front, et une tunique de vil prix parait leur modestie (1).

Les vierges païennes vivaient dans le temple avec le luxe et les commodités de la vie.

Les vierges chrétiennes, d'abord dans la famille, ensuite dans les monastères, vivaient de sacrifices et de privations.

Les vierges païennes, entourées d'esclaves et de servantes, n'avaient d'autre travail que la garde du feu et l'entretien du sanctuaire.

Les vierges chrétiennes étaient semblables à des abeilles dont le travail est continuel. « Ma fille, disait saint Ambroise (1), que vos œuvres soient comme le rayon de

---

(1) TERTULLIEN, *De Virginibus velandis*, cap. XVI. — Vili tunica induitur, viliori tegitur pallio. (S. JÉROME, *Epist.* VIII, *ad Demetriad.*) — Non vittæ capiti decus, sed ignobile velamen usui, nobile castitati. (S. AMBROISE, *epist.* XVIII, 12.)

Sunt et virginibus pulcherrima præmia nostris,
Et pudor et sancto tectus velamine vultus,
Et privatus honos, nec nota et publica forma,
Et raræ tenuesque epulæ, et mens sobria semper,
Lexque pudicitiæ vitæ cum fine peracta.
(PRUDENCE, lib. II, *Contra Symmach.*, 1054-1058.)

(1) Favum itaque mellis tua opera componant; digna enim virginitas quæ apibus comparetur : sic laboriosa, sic pudica, sic

miel. La vierge et l'abeille sont toutes deux laborieuses, pudiques, continentes ; l'abeille s'abreuve de rosée ; la rosée de la vierge, c'est la parole divine descendue du ciel. Comme l'abeille, la vierge fait un ouvrage rempli de douceur. Elle travaille en communauté, et la communauté jouit du fruit de ses œuvres. Soyez, ma fille, une parfaite imitatrice de l'abeille qui puise le suc de la fleur, et avec sa bouche fait une œuvre pleine de suavité. »

Les auteurs païens ne nous ont rien dit de la vie de communauté des Vestales. Nous ne trouvons pas dans leur histoire aucun de ces suaves récits, aucun de ces détails touchants, de ces dévouements héroïques, qui s'épanouissent comme des fleurs dans les champs de la virginité chrétienne et dont nos monastères sont remplis comme d'un parfum délicieux. Chez les Vestales, il n'y a d'autre majesté et d'autre grandeur que la majesté et la grandeur de l'Empire ; elles restent pour nous froides et insensibles comme le marbre de leurs statues.

La Vestale était la fille de l'État.

La vierge chrétienne est la fille de Dieu.

---

continens. Rore pascitur apis, nescit concubitus, mella componit. Ros quoque virginis est sermo divinus ; quia sicut ros, verba Dei descendunt. Pudor virginis est intemerata natura. Partus virginis fetus est laborum expers amaritudinis, fertilis suavitatis. In commune labor, communis est fructus. Quam te velim, filia, imitatricem esse hujus apiculæ, cujus cibus flos est, ore soboles legitur, ore componitur ? Hanc imitare tu, filia. (S. AMBROSIUS, *de Virginibus,* lib. I, cap. VIII, nº 40.)

Les vœux de la Vestale se bornaient à la terre, aux biens et à la prospérité de ce monde.

Les vœux de la vierge chrétienne pénètrent le ciel et s'étendent jusqu'à l'éternité.

Le regard des Vestales ne s'élevait pas au-dessus du Capitole et ne dépassait pas les frontières de l'Empire.

« L'âme des vierges chrétiennes a un vol spirituel. Tendant de toute sa force vers les biens invisibles, elle plane au-dessus de la terre, elle contemple Dieu, et de ces hauteurs où règnent la justice, la charité, la chasteté, la bonté, la sagesse, elle voit le monde sous ses pieds (1). »

La vierge païenne n'avait que Vesta pour modèle de sa virginité.

La vierge chrétienne a le Christ, Roi, Maître, Époux des Vierges, et, avec Lui, sa Mère, modèles incomparables de toute pureté.

Aussi qui pourrait mesurer la différence des deux amours ?

---

(1) Habet anima spiritales volatus, quæ brevi momento totum percurrit orbem ; liberæ enim sunt cogitationes prudentium. Itaque adærens Deo et imaginis in se referens cælestis effigiem, in illum æthereum purumque locum plausu spiritalium evecta pennarum, despicit omnia quæ in hoc mundo sunt, et æternis intenta virtutibus, supra mundum labitur. Supra mundum enim justitia est, supra mundum charitas, supra mundum castitas, supra mundum bonitas, supra mundum sapientia ; et si in hoc mundo sit, supra mundum tamen est. Discite ergo in hoc mundo supra mundum esse ; et si corpus geritis, volitet in vobis ales interior. (S. AMBROS., *de Virginitate, lib. unic.,* cap. XVII, 107.)

Aucune des Vestales n'a trempé sa robe blanche dans le sang pour une noble cause.

La vierge chrétienne a porté l'amour du Christ jusqu'à l'immolation, et l'immolation jusqu'au martyre.

La plupart des premières vierges chrétiennes nous apparaissent couronnées des lys de la virginité et des roses du martyre.

Elles forment la chaste génération de ces victorieuses, dont la mémoire est éternelle auprès des hommes et auprès de Dieu (1).

La virginité païenne ne fut donc point l'aurore de la virginité chrétienne ; elle n'en est qu'une ombre, une ombre d'autant plus épaisse que le corps lumineux est plus éblouissant.

Mais de même que dans les régions polaires, durant de longs mois de nuit, les ombres s'illuminent de soudaines clartés, ainsi, dans les siècles du paganisme, au centre même de l'erreur, la virginité s'affirma et resplendit jusqu'au jour où il plut à Dieu de faire lever sur le monde le soleil de la foi, et de conduire les âmes dans une plus grande lumière et un plus grand amour.

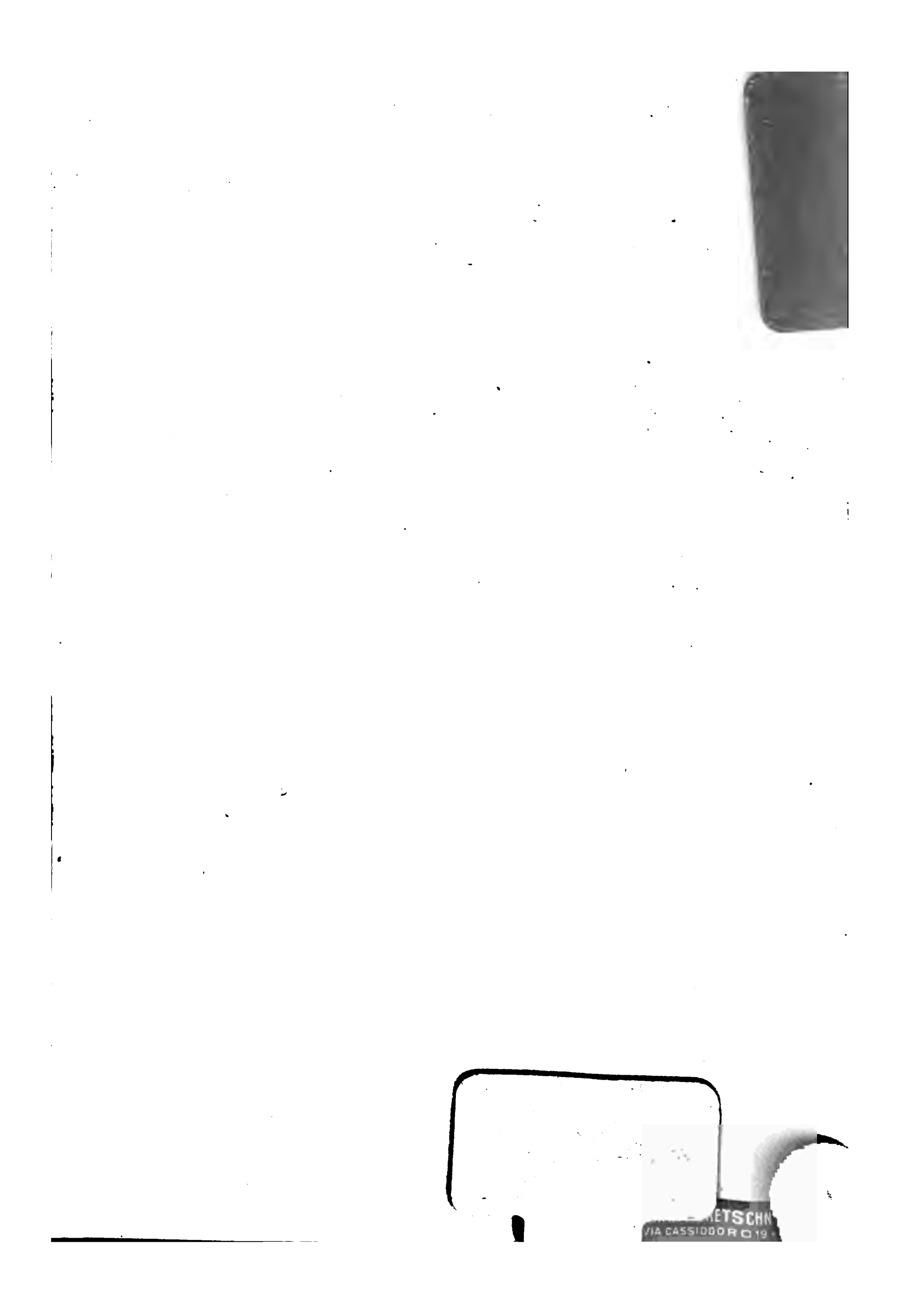
---

(1) O quam pulchra est casta generatio cum claritate : immortalis est enim memoria illius : quoniam et apud Deum nota est, et apud homines. (Sap., IV, 1.)



TABLE DES MATIÈRES




VIA CASSIODORO 19

